

# ENQUETE PUBLIQUE

03 AVRIL 2017 AU 03 MAI 2017

## COMMUNES DE BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE ET VILLERS-CARBONNEL (80)

*Installation Classée pour la Protection  
de l'Environnement*

### DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN

Par la SAS "Elicio France"

30 boulevard Richard Lenoir  
75011 PARIS



## SOMMAIRE

### **I- GENERALITES**

- 1.1 Objet de l'enquête
- 1.2 Cadre juridique
  - 1.2.1 - Identification du demandeur et capacités financières
- 1.3 Nature et caractéristiques du projet
  - 1.3.1 Insertion du projet dans le Schéma Régional Climat, Air et Energie-SRCAE
  - 1.3.2 Localisation du projet
    - 1.3.2.1 Aménagements connexes
  - 1.3.3 Le SDAGE et le SAGE
  - 1.3.4. Compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
  - 1.3.5. Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
  - 1.3.6. Analyse de l'état initial
    - 1.3.6.1. Le milieu naturel et les zones protégées
    - 1.3.6.2. Le patrimoine culturel
    - 1.3.6.3. Les sols
    - 1.3.6.4. Le milieu naturel
    - 1.3.6.5. L'avifaune
    - 1.3.6.6. La flore
    - 1.3.6.7. Les chiroptères
    - 1.3.6.8. Les impacts du bruit sur l'habitat local
    - 1.3.6.9. Autres impacts sur l'habitat local
- 1.4. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
  - 1.4.1. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts
  - 1.4.2. Les mesures d'accompagnement
  - 1.4.3 Projets d'accompagnement
- 1.5. Etude de dangers
  - 1.5.1. Le contexte juridique et le périmètre d'étude
  - 1.5.2. Descriptions de l'environnement et identification des enjeux
  - 1.5.3. Conclusions du dossier relatif à l'étude de dangers
  - 1.5.4. L'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude de dangers
- 1.6. Les avis de la consultation administrative
- 1.7. Les permis de construire
- 1.8. Contexte juridique du démantèlement et de la remise en état du site
- 1.9 Contexte historique du projet
- 1.10 Composition d'une éolienne
- 1.11. Composition du dossier

- 1.11.1 - Formulaire
- 1.11.2 - Lettre de demande d'autorisation unique
- 1.11.3 - Résumé non technique étude d'impact
- 1.11.4 - Dossier études d'impact
- 1.11.5 – Etude acoustique
- 1.11.6 – Etude paysagère
- 1.11.7 – Etude biodiversité
- 1.11.8 – Résumé étude de dangers
- 1.11.9 – Etude de dangers
- 1.11.10 – Notice paysagère

## **II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 2.1 – Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 – Modalité de l'enquête
- 2.3 – Concertation préalable
- 2.4 – Information effective du public
- 2.5 – Déroulement de l'enquête publique
  - 2.5.1 - Les permanences en mairie de Barleux
  - 2.5.2- Les permanences en mairie de Belloy en Santerre
  - 2.5.3- Les permanences en mairie de Villers Carbonnel
- 2.6 – Bilan de l'enquête publique
  - 2.6.1- Climat générale et synthèse de l'enquête publique
  - 2.6.2- Tableau des indexations
  - 2.6.3- Bilan comptable des observations
  - 2.6.4- Classement thématique des observations
- 2.7 – Procédure de relevé et classement des observations
  - 2.7.1- Relevé littéral des observations par commune
  - 2.7.2- Répartition des occurrences par thème
  - 2.7.3 - Tableau de synthèse thématique des observations par communes
- 2.8 - Incidents relevés au cours de l'enquête
- 2.9- Climat de l'enquête
- 2.10- Clôture de l'enquête
- 2.11- Remise du procès-verbal des observations
- 2.12- Transmission du mémoire de réponse de la société Elicio

### **III – ANALYSE DES OBSERVATIONS**

3.1 – Relation comptable des observations

3.2 – Dépouillement et synthèse des observations, délibérations

3.3 – Traitement des observations et réponse du maître d’ouvrage personnalisée

### **ANNEXES**

- a) Procès-verbal de synthèse
- b) Mémoire de réponse
- c) Registres de l’enquête
- d) Délibérations Barleux, Beloy en Santerre et Villers Carbonnel

## I - GENERALITES

### Commune de Barleux(80)

- Maire : Mr Eric François
- 287 habitants
- Communauté de commune de Haute Somme
- Règlement national d'urbanisme (RNU)
- Superficie 7,46 km<sup>2</sup>
- Les installations du projet sont localisées endehors des zones urbanisées et compatibles avec le règlement et la vocation de cette zone

### Commune de Belloy en Santerre(80)

- Maire : Mr Bernard Lictevout
- 177 habitants
- Communauté de commune de Haute Picardie
- Carte communale approuvé le 11 août 2014, elle comporte deux zonage : secteurs urbanisés (SU)et secteurs naturels (SN)
- Superficie5,49 km<sup>2</sup>
- Les installations du projet sont localisées ensecteur naturel et sont compatibles avec le règlement et la vocation de cette zone

### Commune de Villers Carbonnel (80)

- Maire : Mr Jean Marie Defossez
- 319habitants
- Communauté de commune de Haute Somme
- POS mis en œuvre avril 2016
- Superficie 7,66 km<sup>2</sup>
- Les installations du projet sont localisées enzoneNc de ce POS et sont compatibles avec le règlement et la vocation de cette zone

#### 1.1 OBJET DE L'ENQUETE

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « du Haut Plateau » composé de neuf aérogénérateurs d'électricité de puissance maximale de 3,45MW, de trois

postes de livraison et des aménagements situés sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80) par la sas ELICIO France représentée par Mr Emile Dumont en date du 28 février 2017.

Les éoliennes E7, E8 et E9 seront raccordées au poste de livraison 1, soit une puissance raccordée de 10,35 MW

Les éoliennes E2, E4 et E6 seront raccordées au poste de livraison 2, soit une puissance raccordée de 10,35 MW

Les éoliennes E1 et E3 seront raccordées au poste de livraison 3, soit une puissance raccordée de 7,90 MW

Ce qui fait un total de 28,6 MW

Il est à noter que le modèle d'éolienne n'est pas encore défini, 8 modèles sont envisagés.

Constructeur	Modèle	Puissance en MW	Hauteur de Mat	Longueur de Pale	Diamètre	Hauteur totale
Vestas	V126	3,3	117	63	126	180
Nordex	N117	2,4	120	58,5	117	178,5
Senvion	MM122	3	119	61	122	180
Siemens	SWT130	3,3	115	65	130	180
Nordex	N131	3	114	65,5	131	179,5
Gamesa	G132	3,3	114	66	132	180
Vestas	V136	3,45	112	68	136	180
Senvion	M140	3,4	110	70	140	180

Tableau 2 : caractéristiques des éoliennes envisagées

La hauteur du mât varie de 110 m à 120 m avec une hauteur en bout de pôle qui se situe entre 178 m et 180 m.

- Etude des dangers : on remarque que sur les principaux accidents majeurs identifiés l'éolienne majorant l'impact potentiel a été choisi, il s'agit éolienne Senvion M140 présentant le diamètre maximum:
  - Chute de glace
  - Projection de glace
  - Projection de tout ou partie de palme de l'aérogénérateur
  - Chute d'éléments de l'aérogénérateur
  - Effondrement de l'aérogénérateur

- Etude acoustique : éolienne Gamessa G312.
- Photomontage : éolienne Nordex N117, présentant le mât le plus haut pour une hauteur en bout de pale comparable entre toutes les éoliennes.
- Etude écologique : éolienne Senvion M140, présentant le diamètre maximum et la hauteur en bas de pale la plus faible.

-

La loi **ENE** (**E**ngagement **N**ational pour l'**E**nvironnement, dite Grenelle 2), l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur égale ou supérieure à 50 mètres est subordonnée à l'obtention d'une autorisation et à la réalisation préalable d'une enquête publique.

Le développement des énergies renouvelables, combiné à la maîtrise des consommations d'énergie, a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de KYOTO, l'intérêt de sources d'énergies renouvelables a conduit l'Union Européenne à les promouvoir rapidement. La directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 fixe les objectifs nationaux concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale. Pour la France, l'objectif est d'atteindre en 2020, 23% d'énergies renouvelables.

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter est nécessaire pour un parc éolien, conformément au décret n° 2011-984 du 23 août 2011 et de l'arrêté d'application du 26 août 2011, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

**Cette enquête vise à :**

.Présenter au public le projet et son impact sur l'environnement.

.Permettre à toute personne de faire connaître ses observations sur le registre déposé en mairies de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel ou par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Villers-Carbonnel, siège principal de l'enquête ou être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50Mo, à l'adresse suivante :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

[pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr), précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du courriel..

. Porter ainsi à la connaissance du commissaire enquêteur les éléments d'informations indispensables à l'appréciation, en toute indépendance, de l'utilité publique de ce projet.

Cet espace de démocratie qu'ouvre l'enquête publique, permet à tous les citoyens d'être associés à la décision administrative.

L'implantation retenue résulte du choix du maître d'ouvrage après analyse comparative de variantes (3), de conformité et du bilan des consultations des élus, des administrations concernées et de la population.

La décision, portant autorisation ou de refus de réaliser le projet, sera pris par Monsieur le Préfet de la Somme.

## **1.2. CADRE JURIDIQUE**

La construction d'un parc éolien, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relève de plusieurs dispositifs législatifs qui, jusqu'à présent, étaient abordés séparément dans des dossiers de demande distincts. L'ordonnance 2014-355 du 20 mars 2014, promulguée en application de la loi 2014-1 du 2 janvier 2014, a prescrit l'expérimentation d'une autorisation unique en la matière dans les régions Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Elle est complétée par le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à cette expérimentation. On y précise en particulier que *«L'autorisation unique rassemble ainsi, outre l'autorisation ICPE elle-même, le permis de construire, l'autorisation de défrichement, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et l'autorisation au titre du code de l'énergie. Le porteur de projet peut ainsi obtenir, après une seule demande, à l'issue d'une procédure d'instruction unique et d'une enquête publique, une autorisation unique délivrée par le Préfet, couvrant l'ensemble des aspects du projet »*.

Sur un plan plus général, la doctrine qui encadre le développement de l'éolien en France est ordonnancée par la directive européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, transposée dans le droit français par la Loi 2009-967 du 03 août 2009 dite « Loi Grenelle 1 ». La Loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 (article 90-III) a fixé les objectifs énergétiques et le rythme de croissance de la production d'énergie renouvelable.



Pour le présent projet s'appliquent également les textes suivants : Code de l'environnement, et notamment les articles L.512-1 et suivants et R.512-2 et suivants Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.421-1 - Code de l'énergie, et notamment l'article L.323-11 La demande du pétitionnaire doit présenter une étude d'impact définie aux articles L 122-1 à L 122-3 du Code de l'environnement et dont le contenu est fixé à l'article R 122-3 du même code. Elle doit aussi comprendre l'avis de l'Autorité environnementale.

L'enquête elle-même est régie par les textes suivants : Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-23 - Loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques. Elle a été prescrite et organisée par un arrêté du Préfet de la Somme en date du 28 février 2017.

Le rayon d'affichage, fixé à 6 kilomètres par la nomenclature des installations classées (rubrique 2980), délimite une zone qui englobe 24 communes du département de la Somme : Ablaincourt-Pressoir, Assevilliers, Athies, Berny-en-Santerre, Biaches, Brie, Chaulnes, Cizancourt, Cléry-sur-Somme, Doingt, Dompierre-Flaucourt, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Hypercourt, Licourt, Marchélepot, Herbécourt, Mesnil-Bruntel, Misery, Péronne, Saint-Christ-Briost, Soyécourt et Vermandovillers.

L'affichage doit être disposé dans de bonnes conditions pour qu'il soit visible et repérable facilement et non pas comme il a été constaté dans un endroit près d'autres informations qui non pas la même importance juridique et ainsi le banalise avec ces documents.

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) relève de la législation en vigueur sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le cadre d'application :

**- du code de l'Environnement notamment l'article L 553-1;**

**- de la circulaire interministérielle du 10 septembre 2003** relative à la promotion de l'énergie éolienne terrestre ;

**- de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005** de programme fixant les orientations de la politique énergétique (LPOPE.) a conféré une place de premier plan aux énergies renouvelables. Cette Loi a introduit le principe de création de Zones de Développement Eolien (ZDE) ;

**- de la loi n°2010-788 dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement ;

**- du décret n°2011-984 du 23 août et de l'arrêté d'application du 26 août 2011** relatifs aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Déposé le 14 octobre 2015, le dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE a été déclaré recevable le 19 septembre 2016, ce qui permet de lancer la procédure d'enquête publique sur ce projet.

### 1.2.1 - Identification du demandeur et capacités financières

La demande d'autorisation unique a été déposée par la société Elicio France, branche française de l'entreprise belge Elicio dont le siège est à Ostende (Belgique) et elle une filiale du groupe NETHYS énergie et télécommunications en Belgique.

Une équipe de près de 34 employés en Europe spécialistes des énergies renouvelables qui exploite actuellement 154,6MW qui sont répartis comme suit :

- 10 parcs en France, d'une puissance brute totale de 82,4 MW.
- 15 parcs en Belgique, d'une puissance brute totale de 72,6MW.

Elle détient également un portefeuille de 238 MW de projets éoliens offshore en Mer du Nord.

Elicio France, un interlocuteur **unique** tout au long du projet et de la vie du parc.

Les capacités financières d'Elicio France sont celles du groupe NETHYS, chiffres clés 2014 :

- 2500 collaborateurs
- 80 associés
- Chiffres d'affaires consolidées de 706,5 millions d'euros
- Bénéfice de l'exercice 2014 : 50,4 millions d'euros
- Ratio de solvabilité de 60,97%

### 1.3. NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Installation et exploitation d'une ferme éolienne de production industrielle d'électricité d'une puissance de 28,6 MW.

La production annuelle escomptée est 80,6 GW

Elle comporte 9 éoliennes de puissance unitaire de 3 à 3,3 MW d'une hauteur maximale au bout de pale de 180m.

Les 9 éoliennes et les trois postes de livraison seront installés sur le territoire des communes de Villers Carbonnel, Belloy en Santerre et Barleux dans la Somme.

Une ligne enterrée (à une profondeur de 1,20m) de raccordement au poste électrique.

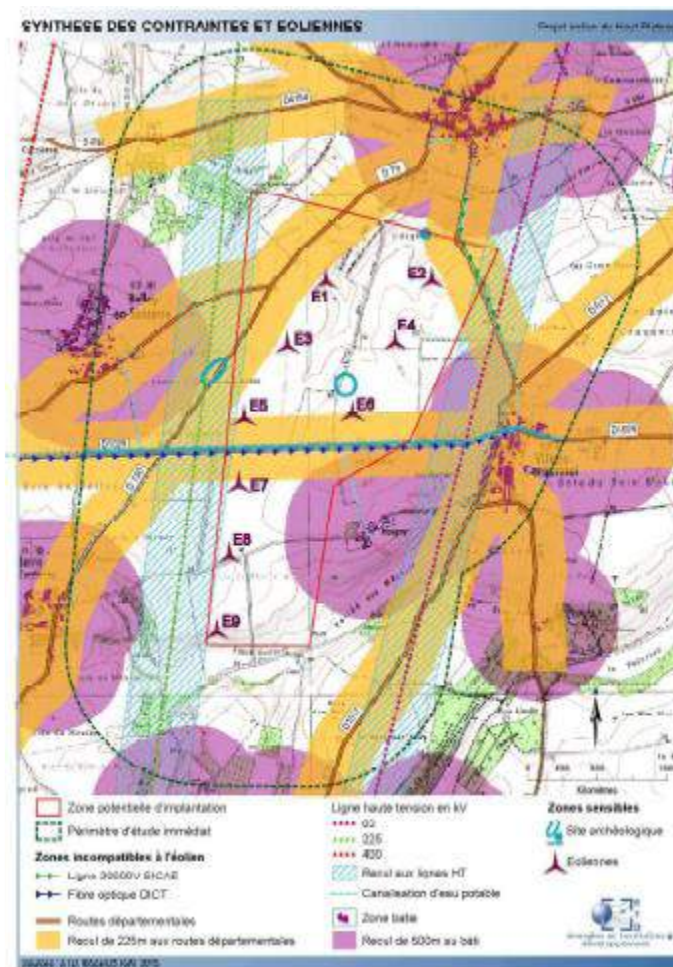
Un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles.

Des chemins d'accès depuis les RD.

Des plateformes aménagées au pied de chaque éolienne.

Les distances minimales par rapport aux premières activités.

Habitations	Eolienne	Distance à l'éolienne la plus proche
Belloy en Santerre	E5	800m
Barleux sud	E2	880m
Villers Carbonnel nord	E4	950m
Villers CarbonnelHorgny	E6	800m
Berny en Santerre est	E9	980m
Berny en Santerre ICPE élevage de porcs Entreprise Symbiose Cosmétique	E9	900m 1000m



Carte 10 : synthèse des zones sensibles et implantation des éoliennes

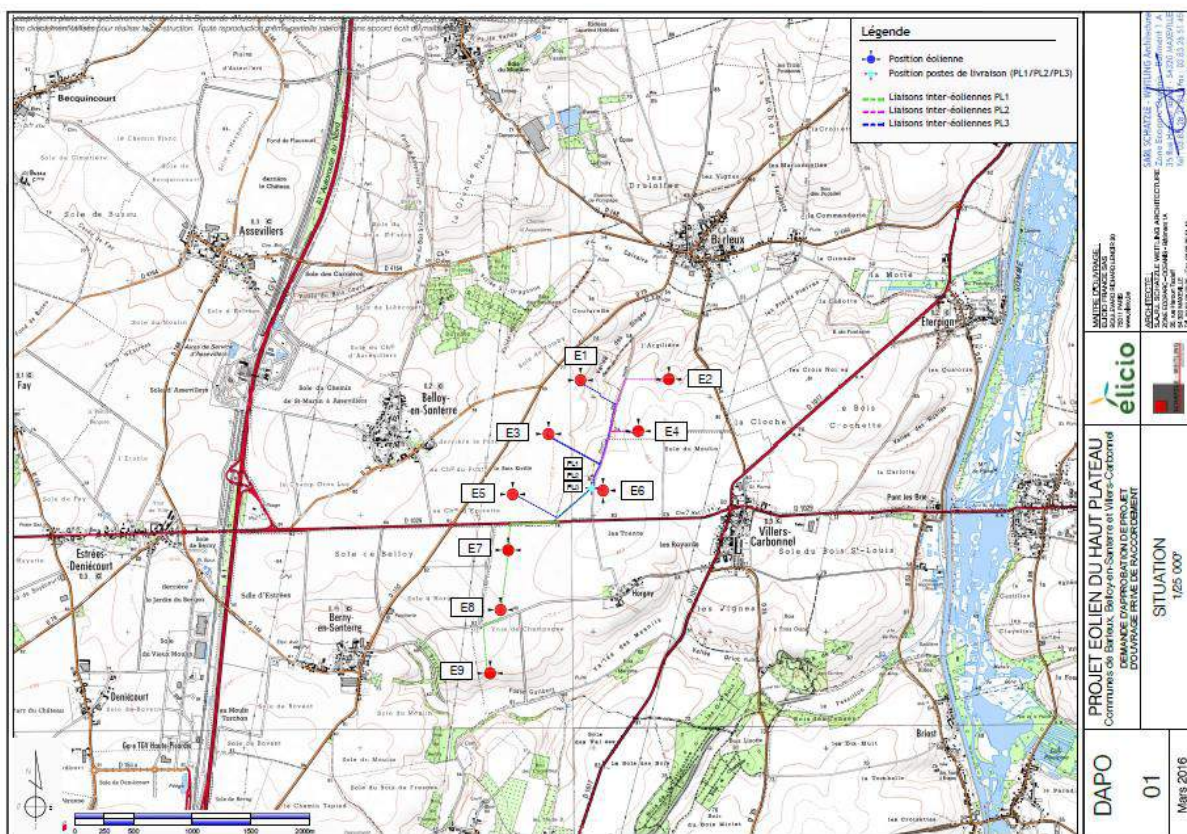
### 1.3.1 Insertion du projet dans le Schéma Régional Climat, Air et Energie (SRCAE)

Le SRCAE a été créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2. Le SRCAE de Picardie est entrée en vigueur le 30 juin 2012, il a été annulé le 16 juin 2016 par la cour d'appel de Douai

Actuellement les services de l'état sont sur une utilisation des fondements du SRE même si celui-ci n'a plus de valeur réglementaire et se remettent à l'étude d'impact du projet.

Le parc projeté était en zone favorable sous condition pour les éoliennes E1 à E8 et zone favorable pour l'éolienne E9.

### 1.3.2 Localisation du projet



Le Parc éolien projeté se situe dans le département de la Somme (80) en région Picardie, sur les territoires communaux de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre(80). Ce projet comprend 9 éoliennes (E1 à E9) et trois postes de livraison.

Le site est relativement éloigné des habitations (800m de l'habitation la plus proche).

L'activité est essentiellement tournée vers l'agriculture intensive.

#### Contexte local

Au sein du périmètre d'étude on compte un grand nombre de parcs éoliens construits et de parcs autorisés.

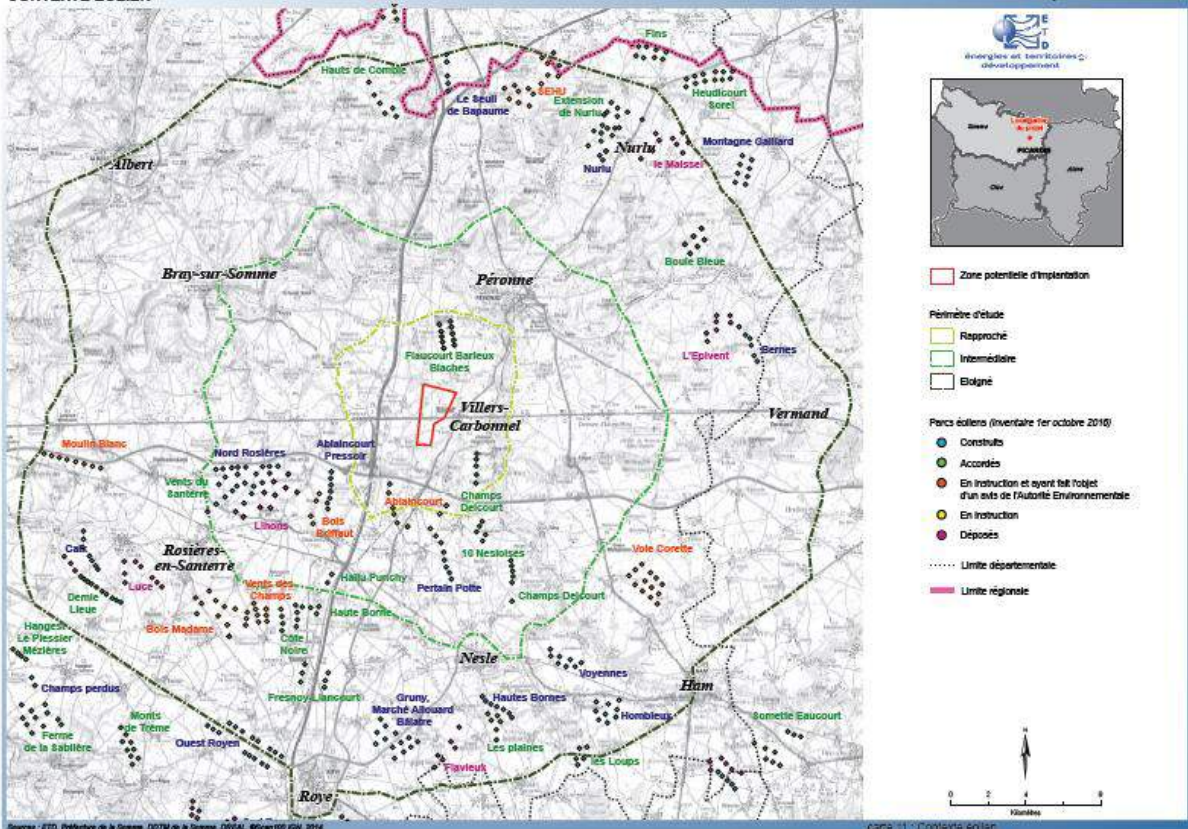
Au sein de l'aire d'étude, ce sont 15 parcs construits, 15 accordés, 7 en instruction et 5 parcs déposés qui sont recensés. Ces parcs éoliens sont présentés et localisés sur la carte ci-dessous ce qui représente 105 éoliennes construites, 102 accordées, 70 en instruction et 44 déposées.

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

CONTEXTE EOLIEN

Projet éolien du Haut Plateau



Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
 Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Nom du Parc	Communes	Statut	Nombre d'éoliennes	Distance au site éolien en km	Périmètre d'étude
Parc éolien d'Ablaincourt-Pressoir	Ablaincourt-Pressoir ; Chauines ; Vermandovillers	construit	7	4,8	Intermédiaire
Parc éolien de Pertain Potte	Pertain Potte	construit	6	5	Intermédiaire
Parc éolien Vauvillers II	Framerville-Raincourt Vauvillers Herleville	construit	7	7,5	Intermédiaire
Parc éolien de Vauvillers Lihons	Vauvillers Lihons	construit	6	8,5	Intermédiaire
nord Santerre II	Herleville Lihons	construit	5	9,2	Intermédiaire
Parc éolien de Voyennes	Rouy Le Petit Voyennes	construit	6	12,6	éloigné
Parc éolien des hauteurs bornes	Billancourt ; Breuil ; Languevoisin-Gulquery	construit	7	13,7	éloigné
Projet éolien de Nurlu	Equancourt ; Moisains ; Nurlu	construit	4	14,6	éloigné
Parc éolien de Gruny, Marché Allouarde Rethonvillers	Gruny, Marché Allouarde Rethonvillers	construit	4	14,8	éloigné
Parc éolien de Balatre-Gruny Marché	Balatre ; Champen ; Marche-Allouarde ; Rethonvillers	construit	9	15,7	éloigné
Le saul de Bapaume	Le Transloy	construit	5	15,7	éloigné
BERNES	Bernes	construit	6	15,9	éloigné
Parc éolien de Hombleux	Hombleux	construit	9	16,3	éloigné
Parc éolien de Fouet Royen	Andechy ; Damery ; Roye ; Villers-Les-Roye	construit	16	16	éloigné
Parc éolien de Calx	Calx	construit	6	18,4	éloigné
Barleux ; Blachee ; Flaucourt	Barleux ; Blachee ; Flaucourt	accordé	10	2,1	rapproché
Les Champs Delcourt	Licourt ; Morchain ; Saint-Christ-Briost	accordé	9	2,5	rapproché
Les 10 Neeloles	Morchain, Pargny et Epenancourt	accordé	7	5,6	Intermédiaire
Vente du Santerre	Framerville Raincourt, Herleville, Vauvillers	accordé	6	8	Intermédiaire
Hallu Punchy	Hallu Punchy	accordé	2	8,3	Intermédiaire
Parc de la Haute Borne	Hallu Chilly	accordé	4	10,7	éloigné

Fresnoy et Liencourt	Fresnoy-Les-Roye ; Liencourt-Fosse	accordé	6	13	Intermédiaire
la Côté Noire	Chilly ; Fransart	accordé	8	10,7	éloigné
La Boule Bleue	Tincourt Bouchy, Marquaix, Longavenes	accordé	6	14,4	éloigné
Projet éolien de Nurlu	Equancourt ; Moisains ; Nurlu	accordé	8	14,6	éloigné
EXTENSION DU PARC DE NURLU	Equancourt ; Etrincourt-Manancourt ; Moisains ; Nurlu	accordé	9	14,9	éloigné
Les Hauts de Combles	Ginchy	accordé	6	14	éloigné
Parc éolien des plaines	Cressy-Omencourt	accordé	6	14,7	éloigné
Parc éolien des loupes	Grécourt	accordé	5	16	éloigné
La Demie Lieu	Le Quesnel	accordé	10	16	éloigné
Bois Madame	Méhancourt, Warvillers, Rouvroy en Santerre	En instruction avec avis AE	10	13	éloigné
Ablaincourt	Ablaincourt-pressoir, Hyencourt-le-Grand, Pertain, Marchepot	En instruction avec avis AE	10	2,5	rapproché
Bois briffaut	Vermandovillers et Chauines	En instruction avec avis AE	4	5,7	Intermédiaire
Vente des Champs	Maucourt et Fouquescourt	En instruction avec avis AE	10	12	éloigné
Voie Corette	Douilly, Maligny	En instruction avec avis AE	13	13	éloigné
SEHU	Mesnil saint Arrouaise et Lechelle	En instruction avec avis AE	15	16	éloigné
Moulin blanc	Marcelcave, Lamotte-Warfusee, Wiencourt l'Equipée et Bayonvillers	En instruction avec avis AE	8 5	17	éloigné
Lihons	Lihons, Vermandovillers	déposé	9	6,8	Intermédiaire
L'Épivent	Bernes	déposé	7	13	éloigné
Flavieux	Billancourt, Biarre, Cressy-Omencourt, Balatre et Solente	déposé	6	15	éloigné
Luce	Calx Vrély Cayeux en Santerre	déposé	12	15,5	éloigné
Le Maltesel	Lieramont Heudicourt Sorel	déposé	10	16	éloigné

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Situé dans l'est du département de la Somme, le projet appartient aux paysages des Plateaux du Santerre qui se caractérisent par un openfield marqué. Il s'agit d'un paysage à grande échelle, ouvert, consacré aux grandes cultures, et traversé par de nombreux axes de communication ».

Le projet se situe dans un paysage propice à l'éolien, sans lignes de force significatives.

Dans ce paysage agricole horizontal ouvert, les éléments verticaux ressortent et font office de repères.

Le schéma indique que « ces paysages sont capables d'absorber une certaine densification éolienne », à la condition de gérer les covisibilités cumulées engendrées par les différents projets.

Ceux-ci devront en outre « s'inscrire dans le paysage de façon cohérente avec sa composition et son échelle » et « se construire dans une cohérence mutuelle ».

La création du parc va consommer un espace jouissant antérieurement d'une vocation agricole. Les surfaces occupées sont celles qui n'auront pas été remises en état après la phase de travaux à savoir : les chemins d'accès (6910 m<sup>2</sup>), les virages aménagés et les zones d'implantation des machines (surface totale des plateformes 19600m<sup>2</sup>). Les 3 postes de livraison (826m<sup>2</sup>).

éolienne	aire accès maintenance	plate forme	stockage temporaire	chemins d'accès permanents	chemins d'accès provisoires	Total permanent	total temporaire	total permanent + temporaire
E1	236	1800	1300	770	335	2806	1635	4441
E2	236	1800	1300	1316	246	3352	1546	4898
E3	236	1800	1300	842	482	2878	1782	4660
E4	236	1800	1300	724	295	2760	1595	4355
E5	236	1800	1300	993	419	3029	1719	4748
E6	236	1905	1300	0	442	2141	1742	3883
E7	236	1800	1300	729	760	2765	2060	4825
E8	236	2173	1300	0	147	2409	1447	3856
E9	236	1800	1300	1536	1744	3572	3044	6616
postes de livraison		826				826	0	826
<b>Total parc</b>	<b>2124</b>	<b>17504</b>	<b>11700</b>	<b>6910</b>	<b>4870</b>	<b>26538</b>	<b>16570</b>	<b>43108</b>

Tableau 4 : détail de la consommation d'espace agricole par éolienne, en m<sup>2</sup>

### 1.3.2.1 Aménagements connexes

#### Le projet prévoit les aménagements connexes suivants :

- Une plateforme par éolienne : de surface 2173 m<sup>2</sup> au maximum, non clôturée, elle est utilisée pour le montage de l'éolienne puis pour les opérations de maintenance ;
- Les chemins d'accès : ils s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimum de 5 mètres afin de permettre le passage des convois exceptionnels. Leur revêtement sera en pierres concassées et compactées ;



- Les virages d'accès pour permettre la giration des convois durant la phase chantier ;
- Trois postes de livraison : de dimensions L 9 m x l 2,5 m, h 2,7m, ils seront réalisés à proximité de E6.
- Un poste de transformation semi-intégré au pied du mât de chaque éolienne.
- Des raccordements électriques entre éoliennes et depuis les postes de livraison vers le poste source : ils seront enterrés, aucun pylône ne sera construit. La demande d'autorisation de passage des câbles sur le domaine public est incluse dans le dossier de demande d'autorisation unique au titre de l'article L 323-11 du code de l'énergie. A titre d'information, l'accord des communes d'implantation pour le passage des câbles sur le domaine public est joint au document mis à l'enquête.

Installation	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Communes
Eolienne 1	Sole du Moulin Madame d'Au	ZM	27 et 24	104 151 et 19 658	Belloy en Santerre
Eolienne 2	Angilère	ZI	17	183 003	Barleux
Eolienne 3	Les Coutures	ZM	18	53 880	Belloy en Santerre
Eolienne 4	Cavée de Villers	ZI	21	157 095	Barleux
Eolienne 5	Les Coutures	ZM	32	64 670	Belloy en Santerre
Eolienne 6	Sole du Moulin	ZC	19	154 151	Villers-Carbonnel
Eolienne 7	Voie de Champagne	ZK	3 et 4	59 493 et 49 973	
Eolienne 8			3 et 4	59 493 et 49 973	
Eolienne 9	Au Bois Mandat	ZI	4	75 694	
Poste de livraison 1	Les Coutures	ZM	7	82 991	Belloy en Santerre
Poste de livraison 2					
Poste de livraison 3					

Tableau 2. Localisation cadastrale du projet.

### 1.3.3 Le SDAGE et le SAGE

La zone potentielle d'implantation appartient au bassin « L'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du Nord » pour lequel a été élaboré le SDAGE Artois-Picardie.

Les trois communes d'accueil sont situées dans le périmètre du SAGE « Haute Somme ».

Le site éolien est situé en dehors de tout milieu humide.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en cours, élaboré pour la période 2016-2021, approuvé en octobre 2015.

SAGE : Déclinaison locale du SDAGE élaboré à l'échelle de bassins versants.

Le site éolien étant situé sur le plateau il n'est pas concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

### 1.3.4. Compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Les communes d'études sont situées dans le Pays Santerre-Haute Somme dont le Schéma de Cohérence Territorial est en cours d'élaboration.

### **1.3.5. Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Le SRCE de Picardie n'est pas encore parue mais la trame verte de la région est cartographiée et rendue publique sur le site Internet de la DREAL. Le site éolien est en dehors des secteurs identifiés comme appartenant à cette trame et ne pose pas de problème de compatibilité avec le futur schéma.

### **1.3.6. Analyse de l'état initial**

#### **1.3.6.1. Le milieu naturel et les zones protégées**

- Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du périmètre dans le périmètre rapproché.
- ZNIEFF de type 2 : Haute et Moyenne vallée de la Somme, Croix Fonsommes à 2,2 km au nord de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 1 : Marais de la Haute Vallée de la Somme à 2,2 km.
- ZNIEFF de type 1 : Méandres et cours de la Somme à 5 km.
- ZNIEFF de type 1 : Etangs, Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon à 5,1 km
- **Les sites Natura 2000**
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) N°FR2212007 «Etangs et marais du bassin de la Somme à 2,3 km à l'est du projet.
- zone de protection spéciale (ZCS) FR 2200357« Moyenne vallée de la Somme à 6 km au Nord/Ouest du projet et présentant des intérêts floristiques importants (21 plantes protégées), ornithologiques et faunistiques.

Ce site Natura 2000 constitue un ensemble exceptionnel contenant les espèces remarquables.

#### **Bio corridors grande faune et ZICO**

Les biocorridors grande faune sont répertoriés dans l'aire d'étude du projet ;

- Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n° PE 02 des étangs et marais du bassin de la Somme, le premier est situé à 2200 mètres au nord-ouest du projet. Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Quatre aires d'étude de zone d'impact ont été définies :

- **Une aire d'étude immédiate :**  
Correspondant à l'emprise du projet, elle identifie le positionnement des éoliennes au vu des enjeux liés aux milieux ainsi qu'aux impacts du chantier.
- **Une aire d'étude rapprochée :**  
Inscrite dans un rayon de 500 mètres, elle analyse d'une manière plus exhaustive l'état initial, avec la réalisation d'inventaires d'espèces et une cartographie des habitats.
- **Une aire d'étude intermédiaire :**  
Il s'agit d'une zone susceptible d'être impactée par le projet située dans un rayon de 3 km ; elle précise les inventaires et les zones de concentration de la faune et les principaux noyaux de biodiversité.
- **Une aire d'étude éloignée :**  
Zone située dans un rayon de 15 km, elle analyse les fonctionnalités écologiques de la zone d'implantation et les effets cumulés.

### 1.3.6.2. Le patrimoine culturel

#### Périmètre d'étude rapproché

- Les ruines du château d'Happlincourt à Villers Carbonnel.
- Le monument allemand de Flaucourt
- Le polissoir à Assevillers
- La chapelle de Briost

Ci-dessous le tableau des monuments situés dans la zone d'étude d'implantation des éoliennes « du Haut Plateau » sont répertoriés les monuments dans un rayon de 20km

## Tableau des monuments historiques

Département	Commune	Site	Date	Classement	distance au site en km	Périmètre	Accessibilité
80	FLAUCOURT	Monument allemand	20e s.	inscrit	2,2	rapproché	Libre
80	VILLERS-CARBONNEL	Restes du château d'Haplincourt	13e s.	inscrit	2,4	rapproché	Fermé au public
80	ASSEVILLERS	Polissoir dit Grès de Saint-Martin	Néolithique	classé	2,6	rapproché	Libre
80	SAINT-CHRIST-BRIOST	Chapelle de Briost et ancien cimetière		classé	3,2	rapproché	Libre
80	PERONNE	Eglise Saint-Jean		classé	5,2	intermédiaire	Libre
80	PERONNE	Anciennes fortifications		classé	5,4	intermédiaire	Libre
80	PERONNE	Château		classé	5,7	intermédiaire	Visites toute l'année - Musée de la Grande Guerre
80	DOINGT	Menhir dit La Pierre de Gargantua	Néolithique	classé	6,2	intermédiaire	Libre
80	ATHIES	Eglise		classé	7,2	intermédiaire	Libre
80	FALVY	Eglise		classé	7,5	intermédiaire	Libre - Organisation de concerts
80	CAPPY	Eglise		classé	9,1	intermédiaire	Libre
80	SUZANNE	Château Village	17e s.	classé / inscrit site inscrit	9,8	intermédiaire	Fermé au public
80	CROIX-MOLIGNEAUX	Eglise Saint-Médard	11e s. ; 12e s.	classé	10,5	intermédiaire	Libre
80	MONCHY-LAGACHE	Eglise Saint-Pierre	12e s. ; 13e s. ; 20e s.	inscrit	11,5	intermédiaire	Libre
80	VAUVILLERS	Eglise Saint-Eloi	12e s. ; 16e s. ; 17e s. ; 18e s.	inscrit	11,8	intermédiaire	Libre
80	BRAY-SUR-SOMME	Eglise		classé	12,2	intermédiaire	Libre
80	LA CHAVATTE	Bockhaus allemand	1ère moitié 20e siècle	inscrit	13,9	éloigné	Fermé au public
80	HARBONNIERES	Eglise	15e s. ; 16e s. ; 17e s.	classé	14,2	éloigné	Libre
80	MERICOURT-SUR-SOMME	Château	Moyen Age ; 17e s. ; 18e s. ; 19e s.	inscrit	14,4	éloigné	visite du parc payante
80	FRESNOY-LES-ROYE	Croix en pierre	12e s.	classé	15,0	éloigné	Libre
02	CAULAINCOURT	Château de Caulaincourt	19e s. ; 20e s.	classé site classé	16,0	éloigné	Fermé au public
80	CAIX	Eglise	13e s. ; 15e s. ; 16e s.	classé	16,7	éloigné	Libre
80	CERISY	Eglise		classé	16,7	éloigné	Libre
80	BEAUFORT-EN-SANTERRE	Eglise	12e s.	inscrit	17,2	éloigné	Libre
80	EPPEVILLE	Menhir dit La pierre qui pousse	Néolithique	classé	17,9	éloigné	Libre
2	Vermand	Oppidum	Antiquité ; Age du fer ; Gallo-romain	classé	18,1	éloigné	Libre
80	OVILLERS-LA-BOISSELLE	Entonnoir de mines de La Boisselle	20e s.	classé	18,5	éloigné	Libre
80	HAM	Eglise Notre-Dame et la crypte	12e s. ; 13e s. ; 17e s.	classé	18,9	éloigné	Libre
80	MEALTE	Propriété du constructeur d'avions Henry Potez, dite Domaine du Vivier (également sur commune d'Albert)	20e s.	inscrit	19,0	éloigné	Fermé au public
80	ALBERT	Jardin public	20e s.	inscrit	19,0	éloigné	Libre
80	ROYE	Eglise Saint-Pierre	15e s. ; 16e s. ; 20e s.	classé	19,1	éloigné	Libre
80	LAMOTTE-WARFUSEE	Eglise Saint-Pierre de Lamotte	20e s.	classé	19,2	éloigné	Libre
62	Rocquigny	Eglise Notre-Dame	20e s.	classé	19,3	éloigné	Libre
80	ROYE	Anciens remparts	Moyen Age	inscrit	19,3	éloigné	Libre
80	HAM	Ruines du château	15e s. ; 16e s.	inscrit	19,4	éloigné	Libre
80	ALBERT	Basilique de Notre-Dame-de-Brébères	19e s. ; 20e s.	classé	20,2	éloigné	Libre, montée au clocher sur réservation

Tableau 3 : Liste des monuments historiques et des sites dans les périmètres d'étude (source Atlas des patrimoines)

## 1.3.6.3. Les sols

Le site est peu exposé aux risques de mouvements de terrains, ceux recensés se trouvent en dehors de la zone d'implantation. Néanmoins, il est concerné par des aléas faibles pour le retrait – gonflement des argiles et une sensibilité faible, seules les extrémités nord et sud de la zone d'implantation sont en aléa moyen car elles sont en pente, ce qui devra être considéré notamment dans l'élaboration des fondations des aérogénérateurs.

L'impact potentiel du projet éolien sur les eaux souterraines et les périmètres de protection de captage d'eau potable est estimé faible. Il existe un ruisseau intermittent au sud de commune de Barleux.

#### 1.3.6.4. Le milieu naturel

Le site est localisé en dehors des inventaires ou des secteurs soumis à protection sur une zone agricole de type openfield présentant une faible sensibilité environnementale.

#### 1.3.6.5. L'avifaune

Le site ne contient pas d'espèces rares ou patrimoniales dans le périmètre rapproché, hors chiroptères. Toutefois, des espèces, notamment cynégétiques, sont présentes en raison de la ruralité du site

- 41 espèces d'oiseaux dont 11 espèces patrimoniales ont pu être observées en période postnuptiale.

- Le Busard St Martin
- Le Chevalier gambette
- Le Courlis cendré
- Le Faucon pèlerin
- Le Goéland brun
- Le Goéland argenté
- La grive litorne
- Le Héron cendré
- Le Pluvier cendré
- Le traquet motteux
- Le Vanneau Hupet

-22 espèces en période d'hiver dont 3 patrimoniales

- Le Goéland brun
- La Grive litorne
- Le Pluvier doré

-26 espèces en période migration pré-nuptiale dont 2 espèces patrimoniales

- Le Busard des roseaux
- La Grive litorne

La vallée de la Somme dispose d'une avifaune riche et un corridor migratoire.

L'absence de nidification de Busards et de toutes autres espèces patrimoniales qui rend les contraintes faibles sur le site.

On ne peut pas ignorer l'éventualité de risques d'interactions entre le projet et le site naturel 2000, ce qui demanderait un complément d'étude.

L'Autorité Environnementale recommande de ne pas considérer les impacts sur les espèces sur le site comme systématiquement moins élevés que dans le cas des références bibliographiques générales.

#### 1.3.6.6. La flore

La zone d'implantation se trouve exclusivement en milieu cultivé. Ces zones cultivées, bien que soumises aux activités agricoles de manière intensive sont susceptibles d'accueillir dans leur bordure une flore très diversifiée, dont aucune de ces espèces sont remarquables ou protégées régionalement et/ou nationalement.

44 espèces végétales ont été constatées.

L'ensemble des espèces végétales observées au niveau de la zone d'implantation se compose d'espèces indigènes « *très communes* » à « *assez communes* » dans la région Picardie.

Aucune de ces espèces ne fait l'objet de mesure de protection au plan régional ou national.

#### 1.3.6.7. Les chiroptères

Sept espèces et trois groupes d'espèces ont été constatés dans un rayon de 15 km autour du projet et sont donc potentiellement présent sur la zone concernée par le projet, en migration ou en transit. Il s'agit de :

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune
- Murin de Daubenton
- Murin de natterer (assez rare)
- Oreillard roux (assez rare)
- Noctule commune (assez rare)

Ces espèces sont sensibles aux éoliennes puisque évoluant à hauteur des pales.

L'implantation du projet en zone cultivée, peu fréquentée et peu utilisée comme zone de chasse par les chiroptères et l'éloignement de la vallée de la Somme limitera les risques d'impacts pour la majorité des espèces.

L'impact du projet éolien est donc estimé faible à moyen, car un risque de collision modéré est possible pour ces trois espèces.

L'autorité environnementale dans son avis du 22 janvier 2017 recommande de définir sans attendre les modalités de mise en œuvre des mesures et un calendrier de réalisation, non conditionnés au suivi post-implantatoire.

### 1.3.6.8. Les impacts du bruit sur l'habitat local

La rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité.

Les distances entre les éoliennes et les premières habitations autour du site sont significativement au-delà des 500 mètres réglementaires, la plus proche à 800m.

L'étude d'impact sonore a été réalisée à partir des caractéristiques sur l'éolienne générant les plus forts niveaux, il s'agit de la G132 3,3 MW de la société Gamesa et a abouti à la définition d'un niveau de puissance acoustique.

Deux campagnes de mesure de bruit résiduel a été réalisée conformément à l'arrêté du 26 août 2011, et notamment son article 26. La première du 11 au 18 septembre 2015 et la deuxième du 06 j au 14 janvier 2016.

Les niveaux sonores ont été mesurés en plusieurs (5) points distincts, incluant les habitations les plus exposées.

La réglementation demande que soit respectée l'émergence sonore. Celle-ci est déterminée par la différence du bruit ambiant (bruit des installations) et le bruit résiduel (bruit sans les installations)

**Bruit ambiant** (avant l'installation) – **Bruit résiduel** (après installation) = **Emergence**

**L'émergence doit être inférieure à 5 le jour (7h à 22h) et à 3 la nuit (22h à 7h)**

L'étude acoustique réalisée montre un respect des seuils réglementaires en période diurne. En période nocturne il y aura lieu de brider en période estivale pour la classe de vitesse de vent 6m/s l'éolienne E2 et en période hivernale les éoliennes E2 et E5 pour assurer le respect de la réglementation.

### 1.3.6.9. Autres impacts sur l'habitat local

#### Les ombres clignotantes

L'impact des ombres clignotantes des éoliennes sur l'habitat sont inférieures à 30 heures annuelles pour toutes les zones habitées proches, celui-ci est jugé :

- faible pour le hameau d'Horgny , le bourg de Barleux et sur la majorité du bourg de Berny en Santerre.
- modéré au nord de Berny en Santerre, du bourg de Belloyet au sud du bourg de Villers Carbonnel.
- modéré à fort pour quelques habitations au nord de Villers Carbonnel (rond point D1017). Une vigilance particulière sera portée sur ces points et des mesures prises en cas de gêne avéré.

**Le balisage nocturne**

Le balisage des parcs éoliens est une obligation réglementaire en lien avec la sécurité aérienne. Les éoliennes sont situées à plus de 800 mètres des habitations.

La hauteur envisagée des éoliennes est de 180m environ. Les éoliennes seront pourvues d'un double balisage, l'un sur la nacelle, l'autre sur le mât à une hauteur de 45m.

Cependant, le tissu éolien aux alentours étant déjà dense, il peut y avoir un impact cumulé avec les autres parcs environnants.

L'impact du balisage des éoliennes sur l'habitat est jugé « faible » à « fort » selon les habitations concernées.

**La réception de la TNT**

L'exploitant s'engage à résoudre le plus rapidement possible tout problème de réception lié à l'installation des éoliennes.

**Impact sur l'agriculture**

Les éoliennes engendreront une perte de surface cultivable, de l'ordre de 2,6538 hectares au total.

Des indemnités sont définies dans le Protocole Foncier négocié entre le maître d'ouvrage et les propriétaires ou exploitants concernés. L'impact du projet est néanmoins considéré faible.

**L'impact économique**

Le projet aura un impact positif sur l'économie locale, notamment le versement des taxes issues de l'exploitation du parc éolien aux collectivités (Contribution Economique Territoriale, imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Taxe Foncière). Un loyer sera versé aux propriétaires fonciers et aux exploitants agricoles. L'impact sera donc positif. Il génère en plus l'équivalent de 1 emploi pour 10 éoliennes.

**L'Impact sur la sécurité**

Du point de vue des risques naturels, le site est situé hors zone inondable, en zone de sismicité négligeable et n'est pas soumis à un régime de fortes tempêtes.

Le site est localisé en dehors des zones de servitudes aéronautiques civiles ou militaires.

L'impact est donc faible.

**L'Impact paysager**

L'étude paysagère fait l'objet d'un dossier conséquent de 495 pages où tous les thèmes sur le paysage sont abordés avec de nombreux photomontages qui ont été réalisés pour juger de l'impact paysager du projet.



Ils intègrent les autres parcs éoliens de l'aire d'étude.

L'autorité environnementale recommande de recentrer les mesures d'accompagnement sur l'insertion paysagère du projet et dans ses conclusions cite que par rapport aux enjeux présentés, le dossier propose une analyse complète et suffisante des impacts du parc éolien sur les composantes environnementales qu'il est susceptible d'influer.

Des propositions devront être faites pour éventuellement éviter, réduire ou compenser les impacts sur le paysage.

#### **L'impact patrimonial**

Aucun impact majeur.

#### **Les impacts temporaires du chantier**

Le chantier sera réalisé en dehors de la période mi-mars à mi-août, sa durée est estimée de 6 à 9 mois. L'impact du chantier sera considéré faible à modérer selon les phases de travaux.

### **1.4. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation**

#### **1.4.1. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts**

Les éoliennes sont implantées avec une recherche de géométrie lisible, s'appuyant sur la ligne Nord/Sud du plateau (vallée de la Somme, ligne haute-tension, projet canal grand gabarit).

Des écartements d'au moins 400 mètres entre les lignes d'éoliennes ont été respectés afin de permettre le passage supposé de l'avifaune et des chiroptères.

Des dispositifs de protection (grille anti-intrusion) seront mis en place au niveau des nacelles et des tours des éoliennes, les espaces libres pouvant attirer quelques chauves-souris à la recherche d'abris diurnes.

Les éoliennes sont implantées en zone agricole et éloignées de plus de 250m d'éléments naturels intéressants (haies, boisements ou pâtures).

#### **Date de réalisation du chantier**

Afin d'éviter les risques d'impacts sur l'avifaune nicheuse, il est recommandé de réaliser les travaux en dehors de la période de nidification, soit de mi-mars à mi-août. Les travaux seront effectués en dehors des périodes d'activité des oiseaux (hors période de reproduction des nicheurs) ou suivi du chantier par un écologue (si les travaux sont réalisés pendant la période printanière).

#### **Les engagements du maître d'ouvrage**

Restaurer la qualité initiale de réception de la TV si celle-ci venait à être perturbée du fait de l'installation des éoliennes dans un délai le plus court possible.

Entretien des chemins d'accès des plates formes et des abords du parc éolien pendant toute la durée d'exploitation des éoliennes.

#### **Les aménagements paysagers**

La société Elicio s'engage donc à attribuer 600 000 € pour des mesures paysagères d'accompagnement du projet éolien du Grand Plateau.

Intégration paysagère des postes de livraison.

Les raccordements au réseau seront enterrés.

Réduction et synchronisation des balisages lumineux par des feux à LED.

Remise en état spécifique des accès et des emplacements des fondations par une analyse détaillée en termes de revégétalisation.

#### 1.4.2. Les mesures d'accompagnement

Les busards nichent fréquemment dans les cultures de céréales. Le risque de destruction de la nichée avant l'envol des jeunes à l'occasion de moissons précoces est réel.

- Évaluer chaque année si les individus reproducteurs sont présents dans le périmètre (passage d'un expert ornithologue en début de saison) ;
- Localiser précisément le cas échéant les nids ;
- Suivre l'état d'avancement des nichées concernées (passage d'un expert ornithologue au cours de la période d'élevage des jeunes) ;
- Intervenir auprès de l'agriculteur pour une sensibilisation.

Cette mesure même si elle ne compense pas les effets du parc éolien, a pour mérite d'augmenter le taux d'envol des jeunes busards et de conforter les populations de cette espèce.

Ce type de suivi est déjà mis en place par de nombreuses associations.

Pour actualiser les connaissances de l'impact d'un parc éolien sur les oiseaux et les chiroptères, il sera effectué un suivi scientifique du parc installé pour permettre d'obtenir les résultats significatifs, complétant l'étude d'impact et vérifiant ses conclusions.

Ce suivi permettra ainsi de suite le comportement des oiseaux et chiroptères migrateurs, hivernants, d'évaluer la perte d'habitat, de mesurer la mortalité due aux éoliennes, de relever les variations en termes de biodiversité, d'observer les réactions d'une espèce patrimoniale, d'évaluer la pertinence des mesures compensatoires.

Suivi écologique post-installation

Un suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères sera effectué dès la première année suivant la mise en fonctionnement du parc éolien.

### 1.4.3 Projets d'accompagnement

Pour les trois communes d'accueil une somme 240 000€ sera pourvue.

#### Belloy en Santerre

- Participation à la rénovation de la mairie en termes d'économies d'énergie
- Participation à l'embellissement au cœur du village autour de l'église avec réalisation de parking enherbé et de plantation
- Participation à la rénovation de la salle des fêtes en termes d'économies d'énergie

#### Barleux

- Remplacement de la porte de l'église communale
- Accès aux personnes à mobilité réduites de l'école et de l'église
- Accès aux personnes à mobilité réduites et amélioration environnementale du cadre de la mairie
- Création d'une mare

#### Villers Carbonnel

- Rénovation d'une mare au cœur du hameau de Horgny
- Participation à la rénovation de la salle communale en termes d'économie d'énergie

## 1.5. Etude de dangers

### 1.5.1. Le contexte juridique et le périmètre d'étude

Depuis la loi Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010, les éoliennes sont soumises à la réglementation ICPE et une étude de dangers est nécessaire.

L'étude de dangers a été rédigée par le bureau d'études Energies et Territoires Développement (ETD).

Un parc éolien étant composé de plusieurs éléments disjoints, la zone sur laquelle porte l'étude de dangers est constituée d'une aire d'étude par éolienne.

Chaque aire d'étude correspond à un périmètre de 500 mètres.

L'étude de dangers s'est appuyée sur le guide technique « Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens » de mai 2012, réalisé par l'INERIS21 et le Syndicat des Energies Renouvelables – France Energie Eolienne (SER-FEE) et validé

par la Direction Générale de Prévention des Risques dans un courrier daté du 4 juin 2012 adressé au Syndicat des Energies renouvelables.

### 1.5.2. Descriptions de l'environnement et identification des enjeux

- L'environnement humain :

Dans le périmètre d'étude de 500 mètres, on ne trouve aucune habitation, ni Etablissement Recevant du Public (ERP).

Les habitations les plus proches sont situées dans la commune de Belloy en Santerre, à 800 mètres de l'éolienne E5.

- Aucune installation classée n'est répertoriée dans le périmètre d'étude.

- Aucune des communes du projet n'est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D.).

- Les voies de circulation :

Le Conseil Général de la Somme préconise un recul de 1,5 fois la hauteur des éoliennes vis-à-vis des Routes Départementales (RD), ce qui donne un recul de 270 m en prenant l'éolienne la plus impactant. 6 éoliennes ne respectent pas la préconisation du Conseil Départemental (voir tableau ci-dessous, l'étude de danger signifie l'absence de risques supplémentaires dans la mesure où tout surplomb de pales serait évité.

Eolienne	Route départementale la plus proche	Distance à la route
E1	RD150	235,25 m
E2	RD148	338 m
E3	RD150	255,08 m
E5	RD1029	224,25 m
	RD150	288 m
E6	RD1029	235 m
E7	RD1029	224,25 m au chemin rural bordant la D1029

Tableau 41 : distance entre les éoliennes et la ligne 225 000 V (source architecte)

- Les enjeux humains :

Selon les critères de l'étude de dangers, les enjeux humains suivants ont été identifiés dans le périmètre de l'étude :

- Personnes non abritées (promeneurs, cyclistes, agriculteurs) présentes dans le rayon de 500 mètres des éoliennes.

- Véhicules susceptibles d'emprunter les routes et chemins d'exploitation du périmètre d'étude, pour toutes les éoliennes.

### 1.5.3. Conclusions du dossier relatif à l'étude de dangers

Le niveau de prévention et de protection au regard de l'environnement est considéré

comme acceptable.

En effet, les accidents répertoriés par l'accidentologie ont dès à présent fait l'objet de mesures intégrées dans la structure des éoliennes « Nouvelles générations ».

Enfin, le respect des prescriptions du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation permet de s'assurer que l'ensemble des accidents majeurs identifiés lors de cette étude constitue un risque acceptable pour les personnes.

#### **1.5.4. L'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude de dangers**

##### **Reproduction du contenu de l'avis de l'autorité environnemental du 22 janvier 2017**

###### **Étude de dangers**

L'étude de dangers est complète et de bonne qualité. Elle est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'exploitation. Elle a été rédigée conformément au guide réalisé conjointement par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

L'environnement humain, naturel et matériel qui se trouve dans un rayon de 500 mètres autour des éoliennes est décrit de manière exhaustive, de même que le fonctionnement des installations.

Après un inventaire détaillé des potentiels de dangers, l'ensemble des principaux phénomènes dangereux pouvant se présenter sur le parc éolien est décrit. À l'issue de l'analyse préliminaire des risques, cinq scénarios d'accidents sont repris dans l'étude détaillée des risques :

- l'effondrement de l'aérogénérateur ;
- la chute de glace ;
- la chute d'éléments de l'aérogénérateur ;
- la projection de tout ou partie de pale ;
- la projection de glace.

L'analyse de l'exploitant a mis en avant (via la matrice de criticité) que le risque est acceptable au regard des cibles présentes et de la probabilité de tels événements. Seuls les phénomènes dangereux « chute de glace », « chute d'élément de l'éolienne » et « projection de glace » correspondent à un risque plus important du fait de leur probabilité que les autres phénomènes dangereux.

Les mesures prévues par l'exploitant permettant de prévenir ou de réduire les risques présentés par les installations répondent aux exigences de l'arrêté ministériel du 26 août 2011. Sont notamment prévus :

- des extincteurs dans les aérogénérateurs ;
- une maintenance régulière des installations ;
- la mise en place de détecteurs de situations anormales dans les éoliennes (sur-vitesse, formation de givre, échauffement des pièces mécaniques).

À l'issue de l'analyse détaillée des risques, on peut conclure que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques actuelles.

#### **1.6. Les avis de la consultation administrative**

1-Agence Régionale de la Santé(ARS), Direction de la Santé Publique délégation territoriale de la Somme (19/01/2015)

Etude située en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine

2- Agence routière Est (12/01/2015)

3 routes départementales : 1 de classe 1 RD 1029 et 3 de classe 3 RD 150, RD 79 et RD 148 doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental (permis de voirie)

Respect de la distance minimal de sécurité :  $1,5 \times (H+L/2)$

H= hauteur du mât et L= longueur des pales

4- Conseil Général de la Somme(15/01/2015) Direction de l'environnement

Pas d'Espaces Naturels Sensibles sur le projet éolien

5- ERDF (11/01/2015) : pas D'ouvrage exploité à moins de 100m.

6- GRT gaz (27/12/2015)

Pas d'ouvrage de transport de gaz à proximité de la zone de travaux

7- France télécom (15/01/2015)

Présence d'un faisceau hertzien, tronçon Cizancourt (641710 ;2538580) /Péronne (643166 ;2548843) avec une zone à respecter de 500m de largeur totale (protection physique)

Absence d'antenne de téléphonie mobile Orange

8- Météo France (04/05/2015)

Distance de 77 km du radar le plus proche, Abbeville, cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26/08/2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. L'avis de météo France n'est pas requis pour sa réalisation.

9- Syndicat Inter Communal d'Eau Potable du Santerre (26/03/2015)

Respecter la distance de 0,30m au dessus du réseaux

10- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (19/01/2015)

Transmission courrier à la Direction des systèmes d'Information et de Communication chargée de l'impact éolien sur les fréquences radio électriques propre au Ministère de l'Intérieur.

11- Ministère de la Défense et des Anciens Combattant

Avis favorable

12- Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord

Avis favorable

13- VNF (16/02/2015)

Envoi de plans sur projet

### **1.7. Les permis de construire**

Cette enquête publique est régie par les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement et par l'article R. 512-14 du même code, sous réserve des dispositions de l'article 14 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette autorisation unique, créée par l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, vise à réunir plusieurs autorisations nécessaires pour la mise en œuvre du projet, notamment : Un permis de construire au titre de l'article L. 421-1 du Code de l'urbanisme.

Pour chacune de ces installations :

Les références cadastrales des territoires communaux concernés sont répertoriées ;

Tous les propriétaires et tous les locataires concernés par les lieux d'implantation sont identifiés et leurs domiciles sont connus.

### **1.8. Contexte juridique du démantèlement et de la remise en état du site**

Selon les dispositions prévues par l'article L. 553-3 du code de l'environnement, la responsabilité de l'exploitant est engagée pour le démantèlement et la remise en état du site dès qu'il est mis fin à son exploitation, et ce, quelque soit le motif de la cessation de l'activité.

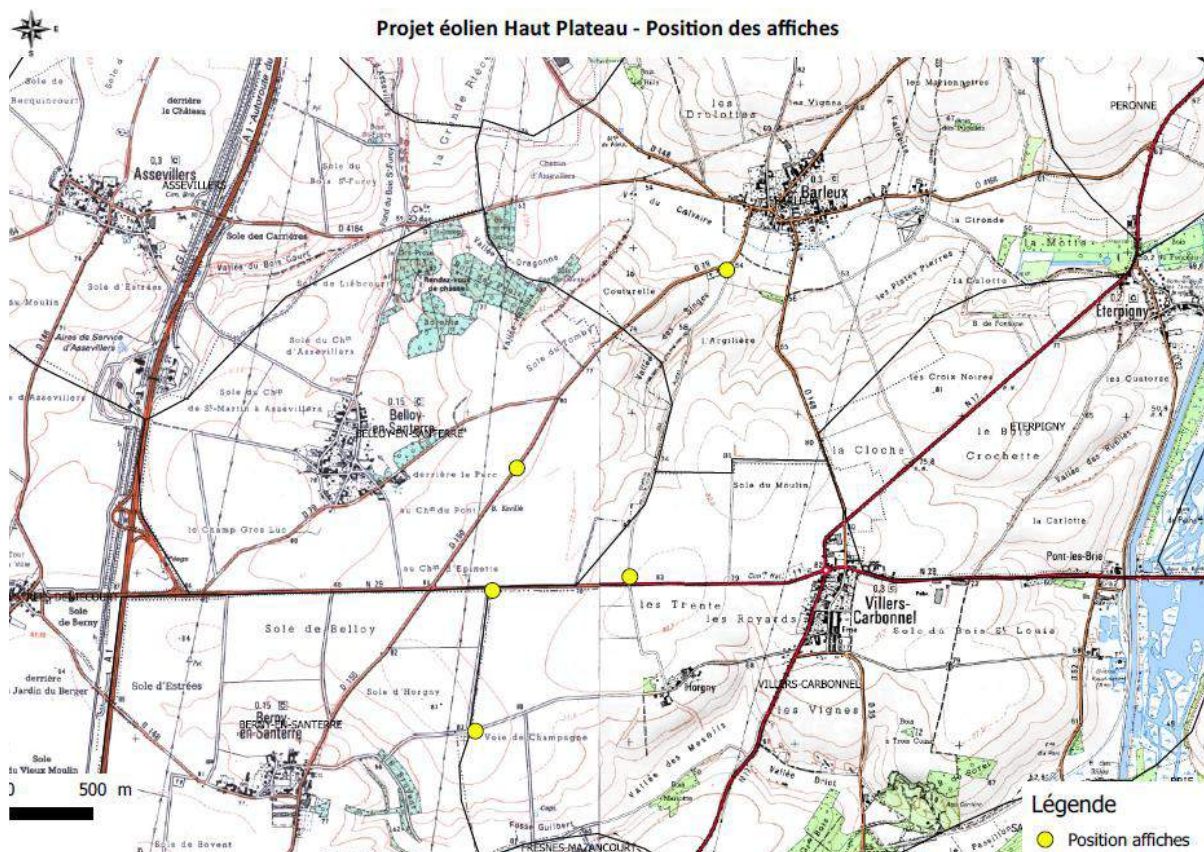
L'article R. 553-1 du code de l'environnement prévoit que la mise en service du parc éolien est subordonnée à la constitution de garanties financières.

Le montant des garanties financières a été défini par l'arrêté du 26 août 2011 : Il est proportionnel au nombre d'éoliennes du projet et a été fixé à 50.000 € par aérogénérateur. Sa réactualisation est calculée en fonction de l'évolution du taux de TVA et de l'index TP0127.

27 Index TP01 : Indice publié par l'INSEE relativement aux coûts observés dans le bâtiment et les travaux publics.

#### **Affichage sur site**

La Société Elicio procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de là où, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement. Un huissier est mandaté par la Société Elicio pour la vérification de cet affichage.



## 1.9 Contexte historique du projet

### 2012 :

- Janvier-février 2012 : Première approche et rencontre des maires des communes d'implantation.
- Le 19 décembre 2012 : Présentation du projet et de la fiscalité aux élus de Villers-Carbonnel et Belloy-en-Santerre. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.

### 2013 :

- Le 13 février 2013 : Présentation du projet et de la fiscalité aux élus de Barleux. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.
- Le 23 mai 2013 : Délibération favorable de la commune de Belloy-en-Santerre pour le projet éolien.
- Le 21 juin 2013 : Nouvelle présentation aux élus de Villers-Carbonnel lors d'un conseil municipal. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



- Le 27 juin 2013 : Présentation du projet à l'ensemble des propriétaires et exploitants se localisant sur les communes d'implantation.
- Le 05 septembre 2013 : Délibération favorable de la commune de Villers-Carbonnel pour le projet éolien.

**2014 :**

- Le 09 mai 2014 : Note de Synthèse à l'attention de la mairie de Villers-Carbonnel informant du contexte éolien et des avancées du projet.
- Le 30 décembre 2014 : Note de Synthèse à l'attention de la mairie de Barleux informant du contexte éolien et des avancées du projet. Note de synthèse intégrée au bulletin municipal à destination de la population.

**2015 :**

- Le 26 janvier 2015 : Nouvelle présentation aux élus de Barleux lors d'un conseil municipal. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.
- Le 29 janvier 2015 : une permanence d'information en mairie de Belloy-en-Santerre a été organisée. Tous les habitants de la commune ont été informés de cette permanence par un bulletin déposé dans chaque boîte-aux-lettres et affiché en mairie. Projet éolien du Haut Plateau Bilan de la procédure de concertation.
- Le 5 Février 2015 : une permanence d'information en mairie de Barleux a été organisée. Tous les habitants de la commune ont été informés de cette permanence par un bulletin déposé dans chaque boîte-aux-lettres et affiché en mairie.
- Le 12 Février 2015 : une permanence d'information en mairie de Villers-Carbonnel a été organisée. Tous les habitants de la commune ont été informés de cette permanence par un bulletin déposé dans chaque boîte-aux-lettres et affiché en mairie.

**Résultat des permanences :** Au total, 19 personnes se sont présentées lors de ces trois permanences et ont pu poser leurs questions et faire part de leurs remarques. Les questions ont porté sur les sujets thématiques classiques :

- La localisation des éoliennes.
- La cohabitation éolienne et réception TV
- La réglementation du bruit par rapport aux éoliennes
- La réglementation du démantèlement des éoliennes
- Démantèlement : « Que va-t-on laisser à nos enfants ? »
- L'insertion des éoliennes dans le paysage
- Le déroulement d'un projet éolien.

Elicio a répondu à chaque question soit lors de la permanence soit par retour mail-courrier.

- Le 12 février 2015 : Présentation du projet éolien au 1er Vice-président de la Communauté de Communes de la Haute Somme en charge du développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi qu'au Directeur des

Services de la Communauté de Communes en présence du Maire de Villers-Carbonnel.

- Le 24 février 2015 : Présentation du projet éolien au Président de la Communauté de Communes de Haute Picardie ainsi qu'à la Direction administrative de la Communauté de Communes en présence du Maire de Belloy-en-Santerre.
- Le 25 février 2015 : Echange avec la Communauté de Communes Haute Somme sur la fiscalité.
- Mars 2015 : Echange avec la commune de Belloye-en-Santerre et procédure pour l'installation d'un mât de mesure de vent.
- Le 13 avril 2015 : une réunion de concertation a été réalisée avec le bureau d'étude environnemental, le 1er adjoint de la mairie de Barleux, le 1er et le 2ième Adjoint au maire de Villers-Carbonnel, le maire de Belloy-en-Santerre ainsi que sa secrétaire de mairie.
- Juin 2015 : Une nouvelle réunion de concertation a été organisée avec le Maire de Berny-en-Santerre, le Maire de Belloy-en-Santerre, le Maire de Villers-Carbonnel, le 1er et le 2ème adjoints au maire de Villers-Carbonnel, le 1er Adjoint au maire de Barleux afin d'échanger sur les chemins qui pourraient être utilisés pour l'accès aux éoliennes.
- Le 18 août 2015, un bulletin d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'implantation pour informer les riverains de l'avancée du projet (375 bulletins distribués). Projet éolien du Haut Plateau Bilan de la procédure de concertation.

**2016 :**

- Le 22 février 2016 : Nouvelle présentation aux élus de Belloy-en-Santerre lors d'un conseil municipal. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.
- Le 24 février 2016 : Nouvelle délibération favorable de la commune de Belloy-en-Santerre pour le projet éolien.
- Le 29 février 2016 : Nouvelle présentation aux élus de Villers-Carbonnel lors d'un conseil municipal. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.
- Le 03 mars 2016 : Nouvelle présentation aux élus de Barleux lors d'un conseil municipal. Les sujets de la réunion ont été la présentation de la société, la définition du contexte éolien sur le territoire local et la visualisation du projet éolien.

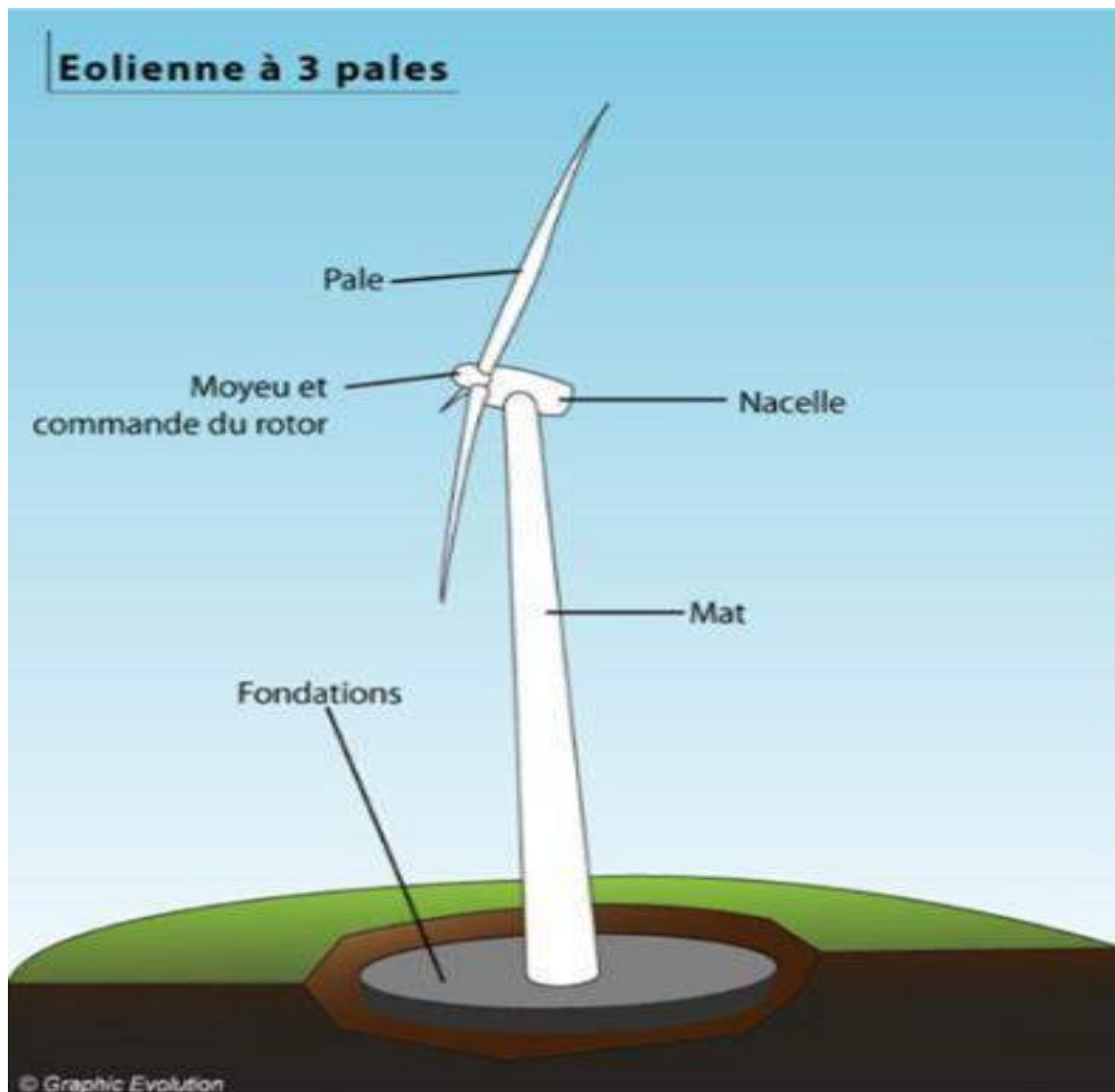
**2017 :**

- Février-mars 2017 : Communication des avancées du projet aux maires des communes d'implantation. Organisation de permanences publiques à l'attention des habitants des trois communes d'implantation et des communes limitrophes.

### **1.10 Composition d'une éolienne**

L'énergie du vent est convertie en une énergie mécanique puis électrique par le biais de l'éolienne, composée de :

- Une fondation
- Un mât permettant d'élever l'hélice à une altitude adéquate, où la vitesse du vent est plus élevée et ne rencontre pas autant d'obstacles qu'au niveau du sol, ici en acier.
- Un rotor, composé de trois pales généralement, montées sur l'axe horizontal de l'éolienne
- Une nacelle montée au sommet du mât et constituée des composants essentiels à la conversion d'énergie, comprenant le plus souvent une génératrice électrique, un multiplicateur, un système de frein, de refroidissement, d'orientation de l'éolienne, etc....



### **1.11. Composition du dossier**

**Le dossier soumis à enquête était constitué de 15 documents :**

#### **1.11.1 Formulaire**

Dossier comprenant les formulaires d'accompagnement d'une demande d'autorisation unique éolien

Outre une autorisation au titre des installations classées (article L. 512-1 du code de l'environnement), le projet nécessite:

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- un **permis de construire** (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)
- une **approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité** (art. L 323-11 code de l'énergie)

**Dossier élaboré par Société Elicio**

### **1.11.2 Lettre de demande d'autorisation unique**

1. Localisation de l'installation
  - A Localisation géographique
  - B Implantation parcellaire
2. Procédé de fabrication
  - A Description et fonctionnement d'un parc éolien
  - B Caractéristiques des éoliennes du projet du Grand Plateau
  - C Construction d'un parc éolien
  - D Exploitation et maintenance
  - E Démantèlement d'un parc éolien
3. Capacité technique et financière de l'exploitant
  - A Présentation de la Société Elicio France
  - B Présentation du groupe Nethys
  - C Capacités techniques et financières

#### **ANNEXES**

- Annexe 1 : Contrat de mandat
- Annexe 2 : Kbis ELICIO France
- Annexe 3 : Pv d'assemblée du changement de nom d'Electrawinds France
- Annexe 4 : Bilan annuel et compte de résultat 2014 de NETHYS
- Annexe 5 : Exemple de garantie avec l'établissement ATRADIUS
- Annexe 6 : Plan d'affaire

### **1.11.3 – Résumé non technique étude d'impact**

Dossier élaboré par :

Energies et Territoires Développement (ETD) Amiens 4 rue de la Poste  
BP30015 80160 Conty

- Etude d'impact
- Contexte du projet
- Glossaire
- Sommaire

- Présentation du projet
- Etat initial de l'environnement
- Synthèse des sensibilités initiales
- Choix de la variante
- Impacts du projet
- Synthèse des impacts
- Mesures préventives, réductrices, compensatoires, d'accompagnement.

#### **1.11.4 – Dossier Etude d'impact**

Dossier élaboré par :

- Etude d'impact

Energies et Territoires Développement (ETD) Amiens 4 rue de la Poste  
BP30015 80160 Conty et Pôle innovation de Mescoat 29800 Landernau

- Etude acoustique  
ORFEA acoustique Agence de Paris 11 rue des cordelières 75013 Paris
- Etude paysagère  
ETD
- Photomontage  
ELICIO
- Etudes écologiques  
Artemia environnement SARL1A rue des chuignes 80340 Herleville
- Géomètre  
METRIS 2 bis rue Melbourne BP60116 Villers Bretonneux
- Architecte  
SARL Schatzlé-Weitling Architecture Zone Ecoparc 54320 Maxeville

#### **SOMMAIRE**

#### **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

#### **MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTEURS DE L'ETUDE**

#### **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

#### **1. PRESENTATION DU PROJET**

- 1.1 Situation du projet
- 1.2 Historique du projet
- 1.3 Présentation du demandeur et de la demande

- 1.4 Présentation technique du projet
- 1.5 Les grandes étapes du projet
- 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL**
  - 2.1 Définition des aires d'études
  - 2.2 Etat initial de l'environnement
  - 2.3 Milieu physique
  - 2.4 Risques naturels
  - 2.5 Milieux naturels
  - 2.6 Environnement Humain
  - 2.7 Environnement sonore
  - 2.8 Patrimoine
  - 2.9 Paysage
  - 2.10 Synthèse des sensibilités initiales
- 3. CHOIX DE LA VARIANTE**
  - 3.1 Choix du site, préconisations d'implantation
  - 3.2 Etude de variantes
  - 3.3 Variante finale
  - 3.4 Choix du gabarit
- 4. IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**
  - 4.1 Impacts sur le milieu physique
  - 4.2 Impacts sur le milieu naturel
  - 4.3 Impacts sur l'environnement humain
  - 4.4 Impact sur le paysage
  - 4.5 Impact sur le patrimoine
  - 4.6 Impacts cumulés avec d'autres projets connus
  - 4.7 Impacts temporaires du chantier
  - 4.8 Synthèses des impacts
  - 4.9 Addition et interaction des impacts du projet
- 5. MESURES PREVENTIVES, REDUCTRICES, COMPENSATOIRES, D'ACCOMPAGNEMENT**
  - 5.1 Liste des mesures
  - 5.2 Détail des mesures principales
- 6. METHODES UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES, CONCLUSIONS**
  - 6.1 Méthodes utilisées

**CARTES****TABLEAUX****FIGURES**

### 1.11.5 - Étude acoustique

Etude réalisée par ORFEA Acoustique

- ❖ Sommaire
- ❖ Contexte et problématique
- ❖ Moyens d'intervention
- ❖ Méthodologie utilisée
- ❖ Campagne de mesure : état sonore initial estival
- ❖ Campagne de mesure : état sonore initial hivernal
- ❖ Modélisation du projet
- ❖ Impact du scénario : éoliennes type Gamesa G132 3, 3MW
- ❖ Conclusion
- ❖ Annexes
- ❖ Glossaire

### 1.11.6 Etude paysagère

Etude réalisée par ETD

Introduction

#### 1. Etat initial

1.1 Données sur l'éolien

1.2 Contexte paysager

1.3 Contexte patrimonial et touristique

1.4 Synthèse de l'état initial

#### 2. Définition du projet

2.1 Choix du site

2.2 Variantes

2.3 Analyse des variantes

2.4 Implantation du projet

2.5 Choix du gabarit

#### 3. Analyse des impacts

Méthodologie

3.1 Les outils d'analyse des impacts paysagers

3.2 Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager

3.3 Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques

3.4 Analyse des effets cumulés

3.5 Mesures

3.6 Synthèse des impacts



Synthèse

Bibliographie

Cartes

1.11.7– Etude biodiversité :dossier élaboré par ARTEMIA Environnement 1 rue de Chuignes 80340 Herleville

#### SOMMAIRE

1. Pré-diagnostique
  - 1.1 Pré-cadrage
  - 1.2 Données générales du secteur d'études
  - 1.3 Données spécifiques du secteur d'étude
  - 1.4 Conclusion du pré-diagnostique
2. Diagnostique écologique
  - 2.1 Rappel des dates, conditions météorologiques et intervenants des inventaires
  - 2.2 L'avifaune
  - 2.3 Les chiroptères
  - 2.4 La flore
  - 2.5 Les mammifères terrestres
  - 2.6 Les batraciens et reptiles
  - 2.7 Les invertébrés
  - 2.8 Synthèse des enjeux écologiques
3. Recommandations générales et présentation du projet
  - 3.1 Recommandations d'EUROBATS
  - 3.2 Recommandations de la SFEPM
  - 3.3 Recommandations du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010
  - 3.4 Présentation du projet
4. Analyse des effets du projet sur la faune, les milieux naturels et définition des impacts.
  - 4.1 Analyse des impacts potentiels
  - 4.2 Impact sur l'avifaune
  - 4.3 Impact sur les chiroptères
  - 4.4 Impacts sur la flore
  - 4.5 Impacts sur les autres cortèges
  - 4.6 Synthèse des impacts et prise en compte de la doctrine : Eviter, Réduire et Compenser

- 4.7 Impacts du projet sur les sites Natura 2000 et sur les espèces justifiant l'intérêt de ces sites
  - 4.8 Effets cumulés avec les projets et infrastructures voisines
  - 5. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet.
    - 5.1 Mesures d'évitement des impacts
    - 5.2 Mesures de réduction des impacts
    - 5.3 Mesures d'accompagnement
    - 5.4 Récapitulatif des mesures et estimation de leurs coûts
    - 5.5 Impacts résiduels
  - 6. Conclusions générales
- Figures

1.11.8–Résumé d'études des dangers : Dossier élaboré par ETD

1.11.9 – Etude des dangers : Dossier élaboré par ETD

Sommaire

Préambule

1- Introduction

- 1.1 Objectif de l'étude de dangers
- 1.2 Contexte législatif et réglementaire
- 1.3 Nomenclature des installations classées

2-Information générale concernant l'installation

- 2.1 Renseignements administratifs
- 2.2 Localisation du site
- 2.3 Définition de l'aire d'étude

3-Description de l'environnement

- 3.1 Environnement humain
- 3.2 Environnement naturel
- 3.3 Environnement matériel
- 3.4 Synthèse des enjeux

4-Description de l'installation

- 4.1 Caractéristique de l'installation
- 4.2 Fonctionnement de l'installation
- 4.3 Fonctionnement des réseaux de l'installation

- 5 – Identification des potentiels de dangers de l'installation
  - 5.1 Les potentiels de danger liés aux produits
  - 5.2 Les potentiels de danger liés au fonctionnement de l'installation
  - 5.3 Réduction des potentiels de dangers à la source
  
- 6 – Analyse des retours d'expérience
  - 6.1 Inventaire des accidents et des incidents en France
  - 6.2 Inventaire des accidents et des incidents à l'international
  - 6.3 Inventaire des accidents majeurs survenus sur le site de l'exploitant
  - 6.4 Synthèse des phénomènes dangereux redoutés issus du retour d'expérience
  - 6.5 Limites d'utilisation de l'accidentologie
  
- 7 – Analyse préliminaire des risques
  - 7.1 Objectif de l'analyse préliminaire des risques
  - 7.2 Recensement des événements initiateurs exclus de l'analyse des risques
  - 7.3 Recensement des agressions externes potentielles
  - 7.4 Scénarios étudiés dans l'analyse préliminaire des risques
  - 7.5 Effets dominos
  - 7.6 Mise en place des mesures de sécurité
  - 7.7 Conclusion de l'analyse préliminaire des risques
  
- 8 – Etude détaillée des risques
  - 8.1 Rappel des définitions
  - 8.2 Caractérisation des scénarios retenus
  - 8.3 Synthèse de l'étude détaillée des risques
  
- 9 – Conclusion
- 10 – Résumé technique
- 11- Bibliographie
- Annexes
- Liste des illustrations
- Liste des cartes
- Liste des tableaux

1.11.10 Notice paysagère, surfaces et imposition

1.11.11 Plans de masse

1.11.12 Plans des façades, coupes et insertions

1.11.13 Autorisation au titre de l'article L311-1

1.11.14 Approbation au titre de l'article L323-11 article 24

1. Notice explicative
2. Attestation de maîtrise foncière
3. Annexes

1.11.15 Avis des élus et des propriétaires sur la remise en état du site

1.11.16 Avis consultatifs

**Avis du commissaire enquêteur :**

*Le projet a été notifié aux services de l'Etat et aux personnes Publiques conformément à l'article L123-13 avant l'ouverture de l'enquête publique.*

*Le contenu de l'étude d'impact est conforme aux articles R122-5 et R512-8 (compléments spécifiques aux installations classées) du code de l'environnement. Les investigations de terrain ont été faites aux périodes propices que ce soit les milieux naturels, l'avifaune, les chiroptères. L'étude du paysage et du patrimoine fait référence à l'Atlas de la Somme, au patrimoine remarquable protégé ou non, aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine s'appuyant sur un photomontage très explicite. Le déplacement sur site m'a permis de vérifier l'impact et les dires du pétitionnaire.*

*Il est constaté que 6 éoliennes ne respectent pas la distance de retrait avec les routes départementales demandé par le Conseil Départemental soit 1,5 fois la hauteur. Elles sont implantées à une distance variant de 225 à 260m au lieu des 270m prescrit. Dans le dossier étude de danger le niveau de gravité est considéré « Modéré » pour l'ensemble du parc.*

*Les tableaux de synthèses des scénarios étudiés récapitulent, pour chaque événement redouté central retenu, les paramètres de risques : la cinétique, l'intensité, la gravité et la probabilité.*

*Les tableaux regrouperont les éoliennes qui ont le même profil de risque.*

*Enfin, la dernière étape de l'étude détaillée des risques consiste à rappeler l'acceptabilité des accidents potentiels pour chacun des phénomènes dangereux étudiés.*

## II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance en date du 23 février 2017, décision n° E1700032/80, Monsieur le Président du tribunal administratif d'AMIENS m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs et trois postes de livraison sur les communes de Barleux , Belloy en Santerre et Villers Carbonnel dans la Somme.

### 2.2. Modalité de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du lundi 03 avril 2017 au mercredi 03 mai 2017, période pendant laquelle les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête côtés et paraphés par mes soins sont mis à disposition du public dans les mairies de Barleux Belloy en Santerre et Villers Carbonnel, pendant les heures d'ouverture des secrétariats (Article R123-10) où les personnes intéressées ont pu consigner leurs observations sur les registres ou me les adresser par écrit pour être annexées au registre.

#### **J'ai assuré la permanence en mairie (Article R123-9) les :**

- lundi 03 avril 2017 de 15h30 à 18h30 à Villers Carbonnel
- mardi 11 avril 2017 de 15h30 à 18h30 à Barleux
- jeudi 20 avril 2017 de 16h00 à 19h00 à Belloy en Santerre
- samedi 29 avril 2017 de 09h00 à 12h15 à Barleux
- mercredi 03 mai 2017 de 15h00 à 18h45 à Villers Carbonnel

Lors de mes permanences, j'ai pu constater que les dossiers mis à la disposition du public contenaient les pièces citées précédemment.

### 2.3. Concertation préalable

- Janvier 2017: Recevabilité DREAL et avis AE
- Février 2017: Désignation CE et dates EP
- Mars 2017 : Permanences d'information à destination des habitants dans les 3 mairies
- 10 mars 2017 Présentation du projet par SAS Elicio
- 03 avril au 03 mai 2017 : Enquête Publique

#### 2.3.1- Réunion préparatoire du 10 mars 2017 en mairie de Belloy en Santerre

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Présents à la réunion :**

Madame Bachelet – Secrétaire de mairie de la commune de Belloy-en-Santerre

Monsieur Delmas – 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Barleux

Monsieur Défossez – Maire de la commune de Villers-Carbonnel

Monsieur Harrasse – Adjoint de la commune de Villers-Carbonnel

Monsieur Cardon – Adjoint de la commune de Villers-Carbonnel

Monsieur Lictevout – Maire de la commune de Villers-Carbonnel

Monsieur Demarquet – Commissaire enquêteur

Monsieur Fleury – Chef de projets éolien

Monsieur Martin – Développement EnR

Description des points abordés lors de la réunion

1° Présentation du commissaire enquêteur, de son métier et de sa méthodologie de travail.

Méthodologie de travail et planning : Pendant l'enquête publique (EP) : Il réalise un PV provisoire chaque lendemain de permanence et nous l'envoie pour que nous puissions anticiper notre travail de réponse.

Du 3/05 – 10/05 A la fin de l'EP : le commissaire enquêteur réalise un PV et nous envoie le document.

Du 10/05- 22/05 : Nous devons rédiger un mémoire de réponses aux questions posées par les habitants.

Du 22/05-30/05 : Rapport du commissaire enquêteur Fin mai : Avis officiel du commissaire enquêteur.

2° Rappel du respect de la loi et des distances réglementaires lors de la mise en place d'un projet éolien

3° Les dates de permanences :

- 03/04 : Ouverture Villers-Carbonnel 15h30 – 18h30

- 11/04 : Barleux 15h30 – 18h30

- 20/04 : Belloy-En-Santerre : 16h-19h

- 29/04 : Barleux (1 samedi obligatoire) 9h-12h

- 03/05 : Fermeture Villers-Carbonnel 15h-18h

4° Mémoire de réponse à l'Autorité Environnementale : Un document sera remis dans chaque commune d'implantation et une version numérique pour le commissaire enquêteur.

5° Possibilité de demande d'informations complémentaires en DREAL : DREAL

Picardie Administration à Amiens, France Adresse : 56 Rue Jules Barni, 80000 Amiens

Téléphone : 03 22 82 25 00 7° Présentation d'Elicio par Mr Joly.

**Thèmes abordés en relation avec l'organisation de l'enquête publique :**

Modalités d'affichage sur site à charge du maître d'ouvrage

Contrôle de l’affichage public : Un huissier de justice sera mandaté par le maître d’ouvrage pour effectuer le contrôle des lieux et conditions d’affichage définis par l’arrêté préfectoral d’organisation

**Thèmes abordés en relation avec le dossier d’enquête publique :**

Evaluation du dossier soumis à enquête publique

Le commissaire enquêteur se renseigne sur le ressenti du projet

Questions diverses

#### **2.4. Information effective du public**

Un avis au public d’ouverture d’enquête publique et ses modalités ont été publiés dans les annonces légales de deux journaux du département :

- Le Courrier Picard : édition Somme, le 17/03/2017 et le 03/04/ 2017
- L’Action agricole de Picardie, 17/03/2017 et le 03/04/ 2017
- Un bulletin d’information relatif à l’enquête publique a été distribué dans chaque boîte aux lettres de Barleux, Belloy en Santerre et Villers Carbonnel

Du 20 mars 2017 au 05 mai 2017 les informations relatives à l’enquête ont été affichées sur le panneau d’information des communes concernées.

La SAS Elicio procède dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l’affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de là ou, s’il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l’arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l’environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d’affichage établi par le maire de chacune des communes concernées et par le président de la SAS Elicio.

L’avis d’ouverture de l’enquête ainsi que le dossier d’enquête publique du projet sont également publiés dans les mêmes conditions de délai sur le site internet de la préfecture de la Somme

Une permanence publique en Mairie de Barleux, Belloy en Santerre et Villers Carbonnel ont été organisées par la société Elicio, afin de présenter à la population le projet éolien,

l'état d'avancement de l'étude d'impact, et répondre à toutes les questions des habitants de la Commune.

## 2.5. Le déroulement de l'enquête publique

### 2.5.1. Les permanences en mairie de Barleux

Permanences	Interventions
11 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint de Barleux</li> <li>- Contrôle de l'affichage extérieur et du dossier d'enquête publique</li> <li>- Aucune visite</li> <li>- Aucune observation</li> </ul>
29 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu Monsieur le maire de Barleux</li> <li>- Contrôle de l'affichage extérieur et du dossier d'enquête publique</li> <li>- cinq visites</li> <li>- deux observations, trois courriers</li> </ul>

### 2.5.2. Les permanences en mairie de Belloy en Santerre

Permanences	Interventions
20 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu Monsieur le maire de Belloy en Santerre</li> <li>- Contrôle de l'affichage extérieur et du dossier d'enquête publique</li> <li>- 1 visite</li> <li>- aucune observation</li> </ul>

### 2.5.3. Les permanences en mairie de Villers Carbonnel

Permanences	Interventions
03 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu Monsieur le maire de Villers Carbonnel</li> <li>- Contrôle de l'affichage extérieur et du dossier d'enquête publique</li> <li>- Aucune visite</li> <li>- aucune observation</li> </ul>

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



03 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu Monsieur le maire de Villers Carbonnel</li> <li>- Contrôle de l'affichage extérieur et du dossier d'enquête publique</li> <li>-18 visites</li> <li>- 7 observations</li> <li>- 46 courriers</li> </ul>
-------------	--

## 2.6. Le bilan de l'enquête publique

### 2.6.1. Climat général et synthèse de l'enquête publique

- L'enquête publique s'est déroulée dans un climat calme et apaisé
- 9 observations et 49 courriers ont été enregistrées : faible participation des habitants des trois communes concernés par le projet (4 personnes), mobilisation de personnes périphériques au projet, 14 personnes déposants 45 courriers
- L'enquête publique relative au projet de Parc éolien du Haut Plateau n'a pas eu d'impact médiatique mais a fait l'objet d'une mobilisation d'anti éolien dont une partie avait participé à la manifestation du 01 avril 2017 à Péronne rassemblant 450 personnes (article agrafé au registre de Villers Carbonnel.
- Aucun incident n'est à signaler pendant la durée de l'enquête publique
- Il n'a pas été nécessaire d'envisager la prolongation de l'enquête publique
- Aucune pétition n'a été produite dans le cadre de l'enquête publique

### 2.6.2. Tableau des indexations

OE	Observation écrite sur le registre
OC	Observation déposée par courrier
DB	Observation déposée par délibération

**2.6.3. Bilan comptable des observations**

Commune	Total des observations	Observations OE	Observations OC	Observations DB
Barleux	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Belloy en Santerre	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>1</b>
Villers Carbonnel	<b>58</b>	10	46	<b>2</b>
Total	<b>66</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>4</b>

**2.6.4. Classement thématique des observations**

10 Thèmes	Développement du thème – Relation des items
<b>Avis favorable</b>	Expression d'un avis favorable au projet, motivé ou non motivé
<b>Avis défavorable</b>	Expression d'un avis spécifiquement défavorable au projet, en tout ou partie, ou à l'éolien en général Remise en cause de l'utilité de l'éolien en tant que production d'énergie hors période de vent Rentabilité
<b>Prolifération</b>	Sur la densité du tissu éolien autour du projet éolien du Grand Plateau Description dans l'étude d'impact sur l'environnement. Autres projets éoliens situés dans l'aire d'étude
<b>Impact environnemental</b>	Impacts sur l'environnement : Pollution visuelle, état des sols, incidences sur les nappes phréatiques, impacts sur les milieux naturels (Natura 2000), impact paysager, dégradation du cadre de vie
<b>Nuisances</b>	Impacts susceptibles d'altérer la santé humaine : Bruit, balisage lumineux, infrasons, ultrasons, effets stroboscopiques Impact sur le tourisme - Impact sur l'activité agricole
<b>Aménagement</b>	Compatibilité du projet éolien avec aménagements existants Consommation de terres agricoles
<b>Produits financiers</b> <b>Probité des élus</b>	Redevance pour les communautés de communes, communes, propriétaires et exploitants Dévaluation de la valeur des biens immobiliers, patrimoine Liens entre propriétaires, exploitants et élus CSPE, coût du KW éolien
<b>Information</b>	Défaut d'information, publicité, compte rendu Conseil Municipal, affichage Qualité du document
<b>Covisibilité</b>	Relatif avec à la covisibilité avec des édifices classés monuments historiques ou des lieux de mémoire.
<b>Remise en état des sites</b>	Montant de la garantie financière définie par éolienne et aux conditions de remise en état des sites après démantèlement

## 2.7. Procédure de relevé et de classement des observations

### 2.7.1. Relevé littéral des observations par commune

Registre de la commune de BARLEUX	
01/OE	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mme Meignen Hameau de Halles Péronne</p> <p>Pièce jointe : néant</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers, Prolifération.</b></p> <p>Libellé de l'observation : Non à la prolifération</p> <p>Le côté « énergie propre » n'occulte en rien le gain financier, la pollution des sols, (Riv dans 15 ans) et des yeux, nous perdons nos horizons ( voir le Belvédère de Vaux)</p> <p>A cela s'ajoute les suites sur la santé.</p> <p>Avant le côté budgétaire communal, pensez au tourisme de la région.</p>
02/OE	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mr Blondelle Jean René Vice président de la com des com der Haute Somme</p> <p>Pièce jointe : néant</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Aménagement.</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <p>Le dossier a été présenté à la communauté de communes de Haute Somme.</p> <p>Il y a eu concertation et les remarques ont été prises en compte</p> <p>Le point sur lequel il faut être vigilant est le problème de réception télé</p> <p>L'opérateur doit intervenir préventivement pour éviter ces désagréments.</p> <p>Ne faut-il pas envisager la possibilité d'installer un réémetteur ?</p> <p>Peut-être en coopération avec plusieurs développeurs ?</p>
03/OE	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mr Freddy Ratel</p> <p>Pièce jointe : néant</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <p>Stop au gaspillage de l'argent public.</p> <p>Plusieurs pays ont déjà stoppé l'éolien, pourquoi la France persiste</p>

04/OC	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Odile et Jean François Kusnierak Guillaucourt</p> <p>Pièce jointe : néant</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, Prolifération, Impact environnemental, Nuisance, Aménagement</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <p>Ça suffit ! Trop, c'est trop !!!</p> <p>Quand on circule dans un périmètre compris entre Rosières-en-Santerre, Roye, Nesle, Ham et Péronne on ne voit que ça : des éoliennes. Le paysage est saturé, défiguré, massacré !</p> <p>A la nuit tombée, ce ne sont que lumières rouges clignotantes... se révélant gênantes pour la conduite.</p> <p>Combien de fois, malgré le vent, constate-t-on que plusieurs machines, voire la totalité ne fonctionnent pas ? Ou il arrive que, par une journée sans vent, Oh miracle ! Elles tournent lentement...</p> <p>Nous nous posons plusieurs questions.</p> <p>A qui profite l'implantation des éoliennes ?</p> <p>D'abord au promoteur et aux propriétaires des parcelles puis aux communautés de communes...Ce sont des sommes énormes, mais d'où vient cet argent ?</p> <p>A-t-on bien vérifié qu'il n'y avait aucun lien entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation de ces machines et les conseils municipaux des communes de Barleux, Belloy et Villers-Carbonnel ?</p> <p>Un ou plusieurs élus ou membre de leur famille, sont-ils propriétaires d'une parcelle ou doit être implantée une éolienne ? Dans l'affirmative ont-ils assisté, participé et voté lors des séances des conseils municipaux au cours de desquels le parc éolien du Haut –Plateau a été abordé ?</p> <p>En juillet 2016, le Santerre a été ravagé par les obus allemands, en 2017 sous une autre forme, les éoliennes détruisent notre paysage sous une forme.</p> <p><b>Non, le parc éolien du Haut-Plateau ne doit voir le jour !!!</b></p>
05/OC	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p><b>Nature de l'observation</b> : Courrier de Mr Freddy RATEL Cappy</p> <p><b>Pièce jointe</b> : Un courrier de 1 feuillet.</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, Produits financiers, prolifération, Nuisance</b></p> <p>Reproduction de l'observation :</p>

	<p><b>Objet :</b> Avis défavorable au projet éoliens de la Sté SAS Elicio sur le territoire des communes BARLEUS, BELLOY EN SANTERRE, VILLERS CARBONNEL</p> <p>Comme vous avez pu lire dans l'objet de ma lettre je suis contre le projet de Sté SAS Elicio pour plusieurs raisons, ces parcs éoliens nous sont imposés dans nos paysages, les surfaces des massifs bétons et les postes de livraison ainsi que la surface des chemins d'accès diminuant ainsi la surface cultivable et ces éoliennes ont un impact direct sur la valeur immobilière.</p> <p>Ces éoliennes ont un rendement très faible inférieur à 30%, car les machines électriques servant de génératrice ont un rendement d'environ 86% à vide, lorsque vous les mettez en charge vient se soustraire des pertes thermiques, pertes mécaniques, des pertes électromagnétiques qui font chuter le rendement, sans compter le fonctionnement aléatoire ( absence de vent, pannes ) d ces éoliennes qui à l'arrêt consomment de l'énergie, le rendement pour certaines machines peut même devenir négatif.</p> <p>Plusieurs pays ont déjà abandonné l'éolien, car trop cher, pas rentable, un taux de pannes élevées, mais comme d'habitude la France a un train de retard et ces machines sont tout sauf écologique. La part de production de ces éoliennes est anecdotique comparativement aux centrales nucléaires, c'est un vrai gaspillage d'argent public car jamais les éoliennes ne remplaceront le nucléaire, pire on finira comme les autres pays à abandonner l'éolien mais d'ici là c'est encore les contribuables qui payeront pour les erreurs des gouvernements, mais là cela suffit.</p> <p>Ecrit sur le registre de Barleux le 29/04/2017  Stop au gaspillage de l'argent public  Plusieurs pays ont déjà stoppé l'éolien pourquoi la France persiste</p>
06/OC	<p>Date : 29 avril 2017</p> <p><b>Nature de l'observation :</b> Courrier de Mr Bernard VANSTEELANT Saint Crist Briost</p> <p><b>Pièce jointe :</b> Un courrier de 2 feuillets.</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, Produits financiers, Prolifération, Impact environnemental, nuisance</b></p> <p>Reproduction de l'observation :</p> <p>Un Maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques se traduisant par des actions de prévention, de protection et de précaution des personnes et des biens.</p> <p>Les propriétaires exploitants qui signent des baux emphytéotiques pour quelques milliers d'euros au mépris de la qualité de vie , et de santé d'autrui et de la défiguration de nos campagnes doivent être sanctionnés.</p>

	<p>On impose aux habitants des nuisances au quotidien, sans qu'ils aient pu donner leur avis.</p> <p>Implanter une éolienne, c'est 840 tonnes de béton et 340 tonnes de structures.</p> <p><u>C'est pas planter un arbre</u></p> <p>Le but des implantations d'éoliennes et de faire gonfler le bénéfice des sociétés et multinationales sur le dos des consommateurs et contribuables que nous sommes.</p> <p>Le plus beau, l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est exportée en partie à un prix extrêmement bas à nos voisins, cela fait qu'on achète aux allemands, danois et espagnols des aérogénérateurs très coûteux pour produire en <u>France</u> une énergie très chère qu'on exporte à bas prix et sans <u>CSPE</u>.</p> <p>C'est vraiment une stratégie « perdant- perdant »</p> <p>Il faut aussi rappeler que l'étude même pour la zone de développement éolien (ZDE)</p> <p>Sur les communes ont un cout énorme dont une partie est à la charge de la collectivité.</p>
--	--

Registre de la commune de Villers Carbonnel	
01/OE	<p>Date du 03 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mr Monsieur VANOYE Fresnes Meizancourt</p> <p>Pièce jointe : Néant</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable</b></p> <p>Libellé de l'observation: « Aux vues des situations des éoliennes implantées en cours d'instruction et celles déjà déposées je trouve que trop c'est trop. Qu'en est-il de l'openfield du Santerre ?</p> <p>Le 03 mai 2016 – Signature : Vanoye</p>
02/OE	<p>Date : 03 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mr Bernard VANSTEELANT Saint Christ Briost</p> <p>Pièce jointe : Néant.</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Produits financiers, prolifération.</b></p> <p>Libellé de l'observation : J'attire votre attention sur les redevances des 3 « EDF est contraint de racheter la production de l'éolien. Il suffit de lire une facture pour y découvrir en ligne intitulé « contribution au service public de l'électricité » c'est évidemment le consommateur qui paie cela.</p> <p>Il s'agit en réalité d'un impôt destiné à financer l'éolien. C'est une</p>

	<p>supercherie énorme.  Donc STOP au massacre éolien qui est subventionné à 100 %.  Nous les picards subissons 13 % des éoliennes nationales, avec une dévaluation de nos biens de l'ordre de 30 à 40 %.  C'est la mort de nos campagnes et le début de longues nuits d'insomnies.  Il faut dénoncer cette fumisterie ».  Signature : VANSTEELANT</p>
03/OE	<p>Date : 3 mai 2017  Nature de l'observation : Observation manuscrite de Mr Madame Sylvie MASSE et Monsieur Marc D'ALESSANDRO de Herbécourt  Pièce jointe : Néant.  Classement thématique (1) : <b>produits financiers, Prolifération, Impact environnemental, nuisance</b>  Libellé de l'observation : « Je dépose un document (source RTE) informant que la production éolienne a baissé en 2016 malgré la hausse du parc installé. J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien à gauche d'un schéma sur l'énergie produite (toutes énergies confondues installées sur le réseau RTE) à droite d'un schéma sur la puissance installée. Je souhaite joindre ce document à l'enquête pour prouver l'INEFFICACITE de l'éolien. Ce document est très explicite et OFFICIEL (source RTE). Il indique que malgré l'implantation d'éoliennes supplémentaires en 2016 (puissance installée de + 13 %) la production de l'éolien a baissé de 1.8 % alors que la production du gaz a augmenté de 60.8 %. Après avoir pris connaissance de mon document, le commissaire enquêteur a déclaré que mon document d'était pas fiable car les chiffres RTE de 2016 n'était pas connu à ce jour. Qu'il avait téléphoné à RTE et que la baisse de moins 1.8 % tenait au fait que toutes les éoliennes construites n'étaient pas raccordées (en partie) ou en maintenance !!  Je conteste l'analyse du CE, qui n'a pas le droit d'interpréter ce document et de faire de fausses conclusions.  Je n'accepte pas qu'il ait émis un doute sur le document RTE.  Pour PRODUIRE, toutes les énergies citées sont raccordées et je souligne que les réponses du CE sont orientées et faveur de l'éolien ».  Signature : Mr Madame Sylvie MASSE et Monsieur Marc D'ALESSANDRO</p>
04/OE	<p>Date : 3 mai 2017  Nature de l'observation : Observation manuscrite Monsieur VIVIEN et Madame COTTEZ  Pièce jointe : Néant.  Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers, Prolifération.</b></p>

	<p>Libellé de l'observation : «Nous avons quitté la ville pour nous implanter en 2015 à la campagne afin de profiter de la nature et de son calme. Amateur de randonnée, nous avons constaté que, de nos jours, l'éolien envahit notre région et massacre nos beaux paysages. Cependant, aujourd'hui, il est très difficile de vendre des maisons en campagne mais si nous ne mettons pas fin à la propagation de l'éolien nos maisons perdront encore plus de valeur et surtout elles ne se vendront plus et ce sera des villages morts, déjà que nos villages sont tristes et que nous faisons tout pour les ré-embellir, ne gênez pas le travail des bons citoyens. Prenez l'autoroute A10, elle est envahie pour l'éolien, il faut arrêter ! Il y a même plus de réseau téléphonique durant la traversée du parc éolien. Nous pouvons constater plus d'inconvénients que d'avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de l'aspect visuel</li> <li>- Bruit infrason et interférences électromagnétiques</li> <li>- Réception hertzienne perturbé e</li> <li>- Réseau téléphonique perturbé</li> <li>- Facture EDF augmentée</li> <li>- Non écologique car elle utilise une centrale thermique (charbon, fioul ou gaz) quand il y a pas de vent.</li> <li>- Impacts sur la santé humaine et animale (mal de tête, vomissement ....), (arrêt de reproduction...).</li> </ul> <p>Avant d'agir, il faut réfléchir car au lieu de créer ces machines il existe d'autres solutions plus écologiques avec un aspect visuel correct at avec moins d'inconvénients. NON à la propagation des éoliennes ! Arrêtez de massacrer nos paysages. Arrêtez de détruire la flore et la faune ! PRESERVONS le tourisme et nos patrimoines ! ».</p> <p>Signature : <b>Monsieur VIVIEN et Madame COTTEZ</b></p>
05/OE	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Observation manuscrite de <b>Monsieur Marc D'ALESSANDRO</b>. Pièce jointe : Néant. Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, remise en état des sites, information</b> Libellé de l'observation : « Contre le projet éolien du Haut Plateau Le S.R.E. en Picardie a été annulé donc le promoteur MENT quand il dit que ce projet en est conforme. Production quasi nulle des 10.000 éoliennes implantées en FRANCE. 4 % de nos besoins alors que la FRANCE exporte de l'électricité. Le démantèlement sera payé avec nos impôts car les sociétés exploitantes</p>



	<p>auront disparues et les 50.000 euros prévus sont loin d'être suffisants. Le devis le moins cher est de 300.000 euros. Pourquoi nous farce-t-on à payer pour cette nullité via la C.S.P.E. ? La destruction de la faune et de la flore aura une conséquence irréversible sur l'avenir de notre planète. PS : beaucoup trop de plans sont totalement illisibles car trop petits, impossible de situer la nécropole de RANCOURT seule (par exemple) alors qu'elle est dans les 10 kms du parc !! Sur le Net c'est pire (documents inexploitable) ». Signature : Marc D'ALESSANDRO</p>
06/OE	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Observation manuscrite de <b>Monsieur Denis BOULENGER</b> Pièce jointe : Néant. Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, probité des élus</b> Libellé de l'observation : « Conflits d'intérêts sur ce projet éolien. Des élus propriétaires de terrains concernés par l'implantation présents au Conseil municipal lors de la délibération sur le projet. Elus présents également au niveau de l'assemblée générale des communautés de communes ». Signature : <b>Denis BOULENGER</b></p>
01/OC	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Courrier de Madame QUEYRAT, chargée de mission « Le Souvenir français » et Monsieur LENTE Pièce jointe : courrier Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, covisibilé</b> Libellé de l'observation : « Remarques su « Souvenir Français) :  Dans les 10 kms : rappel du dossier déposé pour la Chapelle de RANCOURT (UNESCO) et 3 nécropoles (Française, Britannique et Allemande).  BELLOY – VILLERS CARBONNEL Site de caractère Première guerre mondiale, combats juillet à novembre 2016 (depuis BELLOY : VILLERS CARBONNEL). Nécropole : pas d'éolienne visible immédiatement depuis l'entrée dans la direction du drapeau Prévoir écran de végétation, arbustes ..... terres environnantes : nécessaire sondage Corps de soldats disparus encore ensevelis.</p>

	<p>Traces dans le quadrilatère E1, E3, E6, E4 d'un site archéologique identifié (cf annexe du plan d'occupation des sols).  Château D'APPLAINCOURT : camp de prisonniers anglais  Hôpital militaire souterrain allemand à HORGNY  Contre le projet d'implantation d'éoliennes à VILLERS CARBONNEL, projet du Haut Plateau de 9 éoliennes de 180 m.  Cela touche au cadre de vie et à l'environnement. Ce sont des choses primordiales qui conditionnent notre vie de tous les jours.  Les éoliennes industrielles amènent des nuisances industrielles.  Depuis quelques années, nous assistons à un envahissement éolien.  Imaginez votre maison à 550 m. d'une éolienne.  Bruits audibles à 1.5 km et les infra-sons perçus.  Visuel de pans, le gigantisme des engins de 180 m. de haut, leur mouvement, les flux lumineux.  Dévalorisation du foncier bâti ou non bâti et par l'augmentation des taxes sur les factures d'électricité.  Je trouve regrettable que les intérêts financiers et spéculatifs d'une minorité prévalent sur le quotidien des riverains.</p> <p>Je ne citerai qu'un exemple, celui de de l'Allemagne qui a investi des centaines de millions d'euros pour un résultat catastrophique.  Faire croire à la population locale que l'éolien industriel peut fournir un approvisionnement énergétique autonome est une bien belle utopie.  Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique, les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions.  Je vous prie donc de bien vouloir prendre note Monsieur la Commissaire de mon opposition à ce projet ».  Le 3 décembre 2016 – Signature : Madame QUEYRAT, chargée de mission « Le Souvenir français » et Monsieur LENTE</p>
02/OC	<p>Date : 3 mai 2017  Nature de l'observation : Courrier de Mr Vansteelant  Pièce jointe : courrier  Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, nuisances</b>  Libellé de l'observation : Le but des implantations d'éoliennes est de faire gonfler les bénéfices des sociétés et multinationales sur le dos des consommateurs et contribuables que nous sommes .Le plus beau l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est réexportée en partie à un prix extrêmement bas à nos voisins ; cela fait qu'on achète aux allemands, danois, et espagnols des aérogénérateurs très coûteux pour</p>

	<p>produire en France une énergie très chère qu'en exporte à bas prix et sans CSPE.</p> <p>C'est vraiment une stratégie « perdant- perdant » il faut aussi rappeler que l'étude même pour la Zone de Développement Eolien (ZDE) sur les communes ont un coût énorme, dont une partie est à la charge de la collectivité.</p> <p>Pour info</p> <p>Un maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques se traduiront pas des actions de préventions, de protections et de précaution des personnes et des biens.</p> <p>Les propriétaires exploitants qui signent des baux emphytéotiques pour quelques milliers d'euros au mépris de la qualité de vie, et de santé d'autrui et de la défiguration de nos campagnes doivent être sanctionnés.</p> <p>On impose aux habitants des nuisances au quotidien ; sans qu'ils aient pu donner leurs avis .</p> <p>Implanter une éolienne, c'est 840 tonnes de bétons et 340 tonnes de structures.</p> <p><u>C'est pas planter un arbre</u></p> <p>Signature : Vansteelant</p>
03/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Marco D'ALESSANDRO</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnementale, nuisances</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <p>«<b>Non au projet éolien du Haut Plateau</b></p> <p>La distance de 500 mètres par rapport aux riverains a été' déclarée pour les éoliennes de <u>70 mètres</u> pas pour 180 mètres.</p> <p>Dangers de risques d'accidents sur l'autoroute dus à l'impact visuel.</p> <p>Fort impact visuel dû à la densité des parcs autour.</p> <p>Non-respect du site archéologique au milieu de la zone (villa gallo-romaine).</p> <p>Non-respect de la mémoire des poilus de la ligne de front de 1916.</p> <p>L'académie de médecine préconise <u>1500 mètres</u> par rapport aux riverains pour &gt; 2.5 MW.</p> <p>Pertes touristiques de plein fouet pour la ville de PERONNE.</p> <p><b>Saturation du paysage.</b></p> <p><u>Pollution</u> des nappes phréatiques.</p> <p>Destruction de la faune et de la flore.</p> <p>Problèmes de santé pour les riverains (<u>acouphènes, infrasons, effets</u></p>

	<p><u>stroboscopiques) ».</u> Le 3 décembre 2016 – Signature :</p>
04/OC	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Courrier de Madame Katia BOURGOIS Pièce jointe : courrier Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, nuisances, impact environnemental</b> Libellé de l'observation : «Je soussignée Katia BOURGOIS, suis formellement opposée au projet d'éoliennes de BARLEUX. Outre le paysage défiguré qui va déprécier nos habitations, les nuisances sonores et la vie sauvage qui est perturbée, je reste persuadée que les seuls intérêts sont les enjeux financiers pour une poignée de personnes concernées ! Le projet est pour moi un véritable scandale !!! Je suis outrée de l'ampleur de ces champs d'éoliennes et du manque de clairvoyance dont font preuve certains élus ».  Signature : BOURGOIS</p>
05/OC	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Thibaut DERMIGNY Pièce jointe : courrier Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental</b> Libellé de l'observation : « STOP !! Ça suffit !! Nous avons dans notre région déjà beaucoup trop de parcs éoliens qui défigurent nos paysages pour en créer de nouveaux. Quel que soit la direction dans laquelle nous regardons notre vision est polluée par ces machines : c'est la SATURATION. Je m'oppose au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS-CARBONNEL qui n'apportera rien de plus pour réduire la consommation d'énergie d'origine nucléaire MAIS qui provoquera des nuisances pour tout le voisinage ». LSignature : DERMIGNY</p>
06/OC	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Courrier de Madame Jeanne DERMIGNY Pièce jointe : courrier Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, nuisance, impact environnemental, produit financier</b> Libellé de l'observation : «Je manifeste mon opposition XIème projet éolien dans la région qui contribuera à défigurer notre plaine et notre campagne. L'énergie éolienne n'empêchera aucunement le recours à l'énergie nucléaire. Elle n'est en rien une énergie verte avec ses milliers de tonnes de</p>

	<p>béton et ses centaines de litres d'huile ; ce n'est pas une énergie écologique !</p> <p>Je m'oppose au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS CARBONNEL et vous demande de cesser de défigurer nos paysages.</p> <p>Cherchez ailleurs pour le mix énergétique.</p> <p>La méthanisation est un projet collectif qui fait vivre une région avec des acteurs locaux. Elle est l'un des exemples, parmi d'autres, d'énergie verte. Mais non, l'éolien n'est et ne sera jamais une solution efficace et durable pour remplacer les énergies fossiles.</p> <p>Alors cessez de faire pâtir les villageois de ce lobby éolien au profit de quelques propriétaires terriens cupides.</p> <p>Pensons à la planète, pensons à nos enfants, pensons intelligemment à demain ».</p> <p>Signature : Jeanne DERMIGNY</p>
07/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de <b>Monsieur et Madame SILLEATIA</b></p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Je suis opposé au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS CARBONNEL, un monstre de 180 m de hauteur, car la baisse du prix de l'immobilier à la proximité de parcs aussi importants est aujourd'hui avérée (attestations jointes à télécharger sur alut.éoliennes.net onglet « immobilier ».</p> <p>Non à l'éolien ».</p> <p>LSignature : <b>Monsieur et Madame SILLEATIA</b></p>
07/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de <b>Monsieur Daniel BOURLON</b></p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental, nuisance</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Contre le projet d'implantation d'éoliennes à VILLERS CARBONNEL, projet du Haut Plateau de 9 éoliennes de 180 m. Cela touche au cadre de vie et à l'environnement. Ce sont des choses primordiales qui conditionnent notre vie de tous les jours.</p> <p>Les éoliennes industrielles amènent des nuisances industrielles.</p> <p>Depuis quelques années, nous assistons à un envahissement éolien.</p> <p>Imaginez votre maison à 550 m. d'une éolienne.</p> <p>Bruits audibles à 1.5 km et les infra-sons perçus.</p> <p>Visuel de pans, le gigantisme des engins de 180 m. de haut, leur mouvement, les flux lumineux.</p>

	<p>Dévalorisation du foncier bâti ou non bâti et par l'augmentation des taxes sur les factures d'électricité.</p> <p>Je trouve regrettable que les intérêts financiers et spéculatifs d'une minorité prévalent sur le quotidien des riverains.</p> <p>Je ne citerai qu'un exemple, celui de de l'Allemagne qui a investi des centaines de millions d'euros pour un résultat catastrophique.</p> <p>Faire croire à la population locale que l'éolien industriel peut fournir un approvisionnement énergétique autonome est une bien belle utopie.</p> <p>Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique, les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions.</p> <p>Je vous prie donc de bien vouloir prendre note Monsieur la Commissaire de mon opposition à ce projet ».</p> <p>Signature : Daniel BOURLON</p>
08/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Madame Elisabeth D'ALESSANDRO</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, nuisance</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Je suis contre les éoliennes, je suis contre le projet éolien du Haut Plateau.</p> <p>Les éoliennes rendent les riverains malades et cela est prouvé.</p> <p>L'académie de médecine précise que pour une éolienne supérieure à 2.5 MW, la distance des riverains devrait être de 1500 m. (544 m. pour ce projet).</p> <p>L'impact visuel de ce projet <u>forcera le regard des automobilistes sur l'autoroute et créera des accidents, vous en serez responsables.</u></p> <p>Le plan S.R.E. a été dissous en Picardie donc le promoteur ment quand il dit que ce projet en est conforme.</p> <p>Production nulle d'électricité et ravage de nos ?? car les milliers de tonnes de béton pour les fondations ».</p> <p>Signature : D'ALESSANDRO</p>
09/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Madame Annick ORR FLAMENT</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Je suis contre les éoliennes sur notre terroir et aux alentours.</p> <p>Vous ne tenez pas compte d'un ancien champ de bataille, du cimetière militaire, de l'archéologie du lieu.</p> <p>Nous sommes déjà impactés par l'autoroute Paris/Lille (Amiens/Saint-</p>

	<p>Quentin), la ligne à grande vitesse, le canal, la circulation aérienne (carrefour).</p> <p>Nous sommes à saturation d'éoliennes à perte de vue, d'autre part ces éoliennes sont trop près des habitations ».</p> <p>Signature : ORR FLAMENT</p>
10/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de <b>Monsieur Grégory ORR</b></p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental</b></p> <p>Libellé de l'observation : «Je conteste ce projet éolien pour sa non viabilité économique.</p> <p>Faisant partie de la commission éolienne du Conseil municipal, je n'ai jamais été invité à aucune réunion de mise au point du projet avec ELICIO.</p> <p>Je découvre ce dossier ce jour.</p> <p>En tant que Président de l'association Sauvegarde de l'environnement et du patrimoine, je regrette de n'avoir pas été consulté.</p> <p>Je demande à ce que les mesures compensatoires soient en priorité dédiées à la rénovation de la mare d'HORGNY, la rénovation de ce site mettrait en évidence la volonté de la société ELICIO de mettre en valeur un écosystème remarquable de la commune ».</p> <p>Signature : <b>ORR</b></p>
11/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Xavier COLASANTE</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, prolifération, nuisance, CSPE</b></p> <p>Libellé de l'observation : «Parc éolien de BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL</p> <p>Je m'oppose au projet éolien, ci-dessus, désigné parce que je considère que les éoliennes défigurent notre paysage.</p> <p>Nous avons pu constater, depuis plusieurs années, une prolifération anarchique de ces machines de part et d'autre de notre territoire, on voit se développer ces projets qui n'apportent que des nuisances aux riverains (problème de réception du téléphone, mauvaises images pour la télé, bruits importants aux abords des éoliennes, dépréciation de l'immobilier.</p> <p>De plus, les factures d'énergie ne cessent d'augmenter malgré la taxe qui nous est imposée ».</p> <p>Signature : COLASANTE</p>
12/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Madame Claudette COLASANTE</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental,</b></p>

	<p><b>nuisance</b></p> <p>Libellé de l'observation : «Projet de parc éolien de BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL</p> <p>Je m'oppose au projet éolien prévu sur ces communes parce que CA SUFFIT !!</p> <p>Chaque jour, on découvre de nouveaux projets qui défigurent nos paysages.</p> <p>Nous avons choisi de vivre à la campagne pour profiter d'une vie calme et c'est tout le contraire qui se produit.</p> <p>Les nuisances, d'abord et surtout visuelles, le bruit des pâles, le coût que représente ces installations sans oublier l'impact sur la santé des humains et des animaux.</p> <p>On nous promet de nombreux emplois mais ce sont surtout des salariés détachés étrangers qui effectuent la maintenance.</p> <p>Quant à l'avenir de nos enfants que sera-t-il quand il n'y aura plus de des champs d'éoliennes ?</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose à tous ces projets avant que notre région soit complètement défigurée ».</p> <p>LSignature : COLASANTE</p>
13/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Madame Christiane LHOTE</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Parc éolien BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL</p> <p>Je suis opposée au projet parce que sur un beau plateau comme ça on ne voit que des éoliennes qui clignotent et cela dénature le paysage, on ne voit même plus l'horizon !!!</p> <p>TROP c'est TROP !! ».</p> <p>Signature : LHOTE</p>
14/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de <b>Monsieur Frédéric ETEVE</b></p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Parc éolien BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL</p> <p>Je suis opposé au projet parce que cela dénature le paysage, il y en a déjà TROP sur le territoire.</p> <p>Je suis opposé au projet parce que cela fait baisser le prix de l'immobilier ».</p> <p>Signature : <b>ETEVE</b></p>
15/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p>



<p>Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Alexis GAHON</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Je donne un avis négatif concernant l'installation d'un parc éolien de plus dans l'est de notre département autour de 3 villages du Santerre.</p> <p>J'en ai assez de voir notre horizon sur l'openfield qui caractérise la Somme et l'Oise défiguré par des rangées énormes d'aérogénérateurs visibles depuis les axes routiers et les chemins qui restent encore accessibles aux gens qui veulent se promener sans avoir le regard heurté par des mats éoliens.</p> <p>Ma compagne et moi passons pratiquement un mois et demi dans la maison familiale non loin de l'axe AMIENS, VILLERS CARBONNEL et jusqu'alors nos sorties en vélo sont passées sur les petites routes où on a les vues sur les champs, les petits bois et les traces historiques des guerres. Alors qu'y a-t-il à craindre pour nous quand on annonce les laideurs de groupes d'éoliennes, avec huit par ici, 9 ou 10 par-là ?</p> <p>J'ai trouvé des articles scientifiques, donc assez renseignés, sur le système des productions électriques fournies par l'éolien et j'en suis plus que dépité et abasourdi en réalité.</p> <p>Chaque éolienne a seulement son efficacité sur 6 jours sur 31, alors comment parler d'installations utiles et efficaces, il y a tromperie évidemment. Des sommes d'argent pharaoniques qui sont investies là-dedans.</p> <p>Avec leurs infra-sons les machines n'ont rien de très bon pour la santé des gens, c'est le moins qu'on puisse dire.</p> <p>ERDF laisse calculer dans deux tableaux annuels, le pourcentage d'énergie en Téra watts installée chaque année, et le résultat source par source des térawatts rendus dans la réalité et pour ce qui est du produit entre 2015 et 2016, c'est désolant de constater un résultat négatif de moins 2.2 pour cent venant du système éolien. On ne cesse de nous amuser donc.</p> <p>Les constructeurs ne craignent donc pas le vrai danger qu'il y a à suspendre jusqu'à 160 m. des réservoirs d'huile spéciale qui totalisent 250 à 350 litres.... ET EN CAS D'INCENDIE !!</p> <p>J'ai malheureusement lu que pour incorporer 3 aimants géants dans leur rotor, les fabricants (allemands ou hollandais, danois) ne se privent pas d'aller creuser pour extraire environ 250 kilos de terres rares pour fabriquer ça.</p> <p>Quel gâchis, on est dans une vraie ..... en vrai !!</p> <p>Enfin, on voit bien qu'ERDF est tenu d'acheter aux boîtes du système</p>
--

	<p>éolien, le KW à 0.82 euros alors que sur le marché habituel en Europe il se négocie à un prix 35 % plus BAS.</p> <p>Cherchons donc l'incohérence et l'improvisation très étrange, dans cette mode de nos gouvernements, qui ont l'air de ne plus avoir qu'une seule porte de sortie, avec ces tristes aérogénérateurs qui veulent tout envahir !</p> <p>Tout ce que j'ai mis sur la page n'a donc rien de belliqueux car je ne montre aucune remarque d'égoïsme, je me contente avec ma compagne aussi de réfléchir au « BIEN FONDE » de l'éolien dans notre FRANCE. »</p> <p>Signature : GAHON</p>
16/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Michel GAHON</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, impact environnemental, nuisance, produits financiers, rentabilité</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Mon avis particulier argumenté au sujet d'un tel projet, je suis professeur de lettres et de culture générale (CNED), habitant au 1 rue Traversière à ASSEVILLERS. Je suis donc un des nombreux riverains par rapport à BELLOY autant que BARLEUX.</p> <p>Voici cinq arguments qui expliquent, avec le bon sens, mon indignation et ma désapprobation quant au projet du parc éolien de VILLERS CARBONNEL, BELLOY en SANTERRE et BARLEUX.</p> <p>1- Quand on doit payer en sus du prix de notre consommation électrique effective, la surtaxe de l'Etat appelée tout bonnement la C.S.P.E., on est effaré de voir que cela n'a pas cessé d'augmenter depuis que les installations d'aérogénérateurs ont démarré leur grand business sur nos territoires en France. Donc le consommateur est décidément la « vache à lait » de par les expériences sur le photovoltaïque et avant tout du fait de l'expansion des parcs éoliens ! Que doit-on réellement attendre des annonces mirobolantes (parfois plus attractives) des systèmes dus à la force des marées et provenant de l'énergie solaire à creuser ? Des voies ouvertes qui n'engloutiraient pas les amas de béton aveugles ou démesurés demandés par l'édification d'éoliennes géantes, c'est un constat amer et logique cependant.</p> <p>2- Autre motif d'indignation (voire même d'écœurement). Nous vivons sur l'est de la Somme où se sont célébré bon nombre d'évènements de commémoration autour de nos nécropoles des témoins des batailles de la Grande Guerre 1914/1918. La terre que nous foulons a accueilli des milliers de soldats, fantassins et aviateurs (très connu comme Guynemer, Heurtaux, la fameux allemand le « Baron rouge ») et qui sont</p>

enfouis dans les cimetières de VILLERS CARBONNEL pour les français, de même qu'à DOMPIERRE, SANS OUBLIER les braves alliés des cimetières britanniques à ASSEVILLERS, tout comme celui d'HYENCOURT LE GRAND. Veut-on faire exprès d'enlaidir la proximité de leurs tombes sacrées à l'aide d'un paysager et environnemental. N'y avait-il pas suffisamment d'enlaidissement avec le parc d'jà mis courant 2016 autour de BARLEUX, question très sensée ? J'ajoute qu'avec 7 ou 8... de 160 m. de hauteur cela aboutira à nous priver de la jouissance des magnifiques couchers de soleil si particuliers, pour nous les promeneurs, les cyclistes, en VTT par exemple..

- 3- On sait par les plaintes de riverains et avec l'avis de médecins constatant les migraines, les causes de stress induits par les éoliennes et plus grave les nuisances produites par les infra-sons que cette présence de machines n'est pas BONNE CHOSE pour notre santé et celle de nos petits-enfants !
- 4- En laissant construire des grappes d'éoliennes, comme on les voit venir, il suffit de creuser quelques heures la question et le cœur du système d'achat et d'édification pour voir où se trouve la tromperie manifeste et masquée par les brochures ineptes !! S'il s'agit bien d'une arnaque : c'est parce qu'elle fait croire que tout ça est réalisé par le bien de notre INDEPENDANCE énergétique ! Or, il n'en n'est RIEN du TOUT, car seule la masse de 900 à 1200 T. de béton déposée aux pieds de chaque machine peut provenir de notre économie et notre propre commerce ! En ayant étudié les flux, les fournisseurs et le brassage des capitaux depuis au moins 7 années, je me suis RENDU enfin COMPTE de l'origine des deux fournisseurs, de ce qu'ils installent, ici, le premier étant l'Allemagne, le second étant d'industriels du Danemark, quant au restant des importations, je distingue nettement un lot d'éoliennes et d'accessoires achetés, à grands frais à la production de CHINE. Serait-on capables de comprendre (en France en 2017) que ce flot de millions d'euros (parfois de devises en dollars envolés) vient GREVER bêtement et cruellement notre balance française des paiements ? A voir comment les sociétés spécialisées s'avancent partout, où on les attendait le moins, je peux en douter.
- 5- Sans qu'aucune phrase ne soit dictée par une quelconque agressivité les promesses et les grands élans écologistes de nos hauts responsables depuis environ les années 2000/2005 n'aboutissent qu'à certains flops assez alarmants. Par exemple, le citoyen réfléchi et logique va se

	<p>demander où sont donc les centaines d'emplois promis avec les énergies vertes et dites durables ? Demandons-nous si les experts ès-écologie à Paris ne se fourvoient pas tous ? A combien estimera-t-on les places post-bac pour les filières des techniques dans l'énergie durable dans ce pays ? Au vu de l'énergie réelle produite en térawatts par année, sur la comparaison entre alarmer et surprendre tout citoyen de la France, surtout que sur le tableau officiel des énergies installées et effectivement produites, je peux lire dans les premières installations d'éoliennes + 13.6 % pour 2015/2016 !</p> <p>J'aurais préféré continuer à ne pas avoir à me soucier de notre environnement et pouvoir donner un avis plus emballant sur tout autre projet sensé et attractif ! ».</p> <p>Signature : Michel GAHON</p>
17/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Monsieur Jean-Claude LENGLET</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, nuisances</b></p> <p>Libellé de l'observation : « Mesdames les éoliennes restez dans vos pays respectifs : l'Allemagne, le Danemark et autres pays producteurs de ces engins.</p> <p>Sur le papier vous parez alléchantes mais quand l'on prend connaissance de ce que vous êtes, vous n'êtes que vilaines à tout point de vue.</p> <p>Quand je dis vilaines, j'ai vérifié dans le dictionnaire « malhonnête, méprisable », c'est bien ce que je pensais. Comment êtes-vous financées ? En partie par la CSPE et manipulations financières plus ou moins !!! et des promesses d'amélioration des abords des villages pour mieux faire avaler le projet. C'est détestable d'agir avec des arguments peu commerciaux au détriment de la qualité de vie des habitants proches de ces parcs. Vous êtes méprisables avec vos ultras et infrason, vos nuisances sonores quoique l'on en dise, votre béton sur lequel vous vous asseyez qui restera dans le sol quoi qu'il arrive, le CO2 que produisent les centrales thermiques quand vos pâles ne tournent pas et c'est souvent, avec la destruction des chauves-souris par la dépressurisation.</p> <p>Il serait souhaitable d'avoir d'autres alternatives pour générer du courant électrique, « la géothermie, les panneaux solaires, les surfaces pouvant les accueillir sont disponibles » HLM, stades couverts, usines, bâtiments commerciaux », la méthanisation cela permettrait de valoriser nos déchets ménagers.</p> <p>La CSPE serait mieux utilisée à isoler les habitations dévoreuses d'énergie électrique. Avant de produire économisons cette énergie électrique.</p> <p>Si de toute façon elles doivent voir le jour, elles se situent trop près des</p>

	<p>villages, 544 m. et d'une hauteur de 180 m. ce n'est pas rien. Je suis contre le projet du parc éolien ». Signature : Jean-Claude LENGLET</p>
18/OC	<p>Date : 3 mai 2017 Nature de l'observation : Courrier de Mme Josette Magciac Pièce jointe : courrier Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, produits financiers</b> Libellé de l'observation :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>PROJET EOLIEN BARLEUX/VILLERS-CARBONNEL/BELLOY EN SANTERRE</b></p> <p><b>DIRE NON C'EST FACILE</b></p> <p><b>QUELQUES BONNES RAISONS DE DIRE NON !</b></p> <p><b>BRIDAGE DES EOLIENNES</b> : je suis opposé(e) au projet éolien Barleux/Villers-Carbonnel/Belloy en Santerre parce que la réglementation acoustique obligera de brider, voir d'arrêter les éoliennes, ce qui constitue un non sens que d'installer des machines dont le but est de produire de l'énergie et de par le choix de leur implantation être obligé de réduire leurs rendements.</p> <p><b>BAISSE DE L'IMMOBILIER</b> : Je suis opposé(e) au projet éolien de Barleux/Villers Carbonnel/Belloy en Santerre parce que la baisse du prix de l'immobilier à la proximité de parcs aussi importants est aujourd'hui avérée (attestation jointes à télécharger sur alerteeoliennes.net onglet « Immobilier »)</p> <p><i>Mme Josette Magciac Villers St Christophe 02</i></p> </div> <p>Signature : Josette Magciac</p>

19/OC

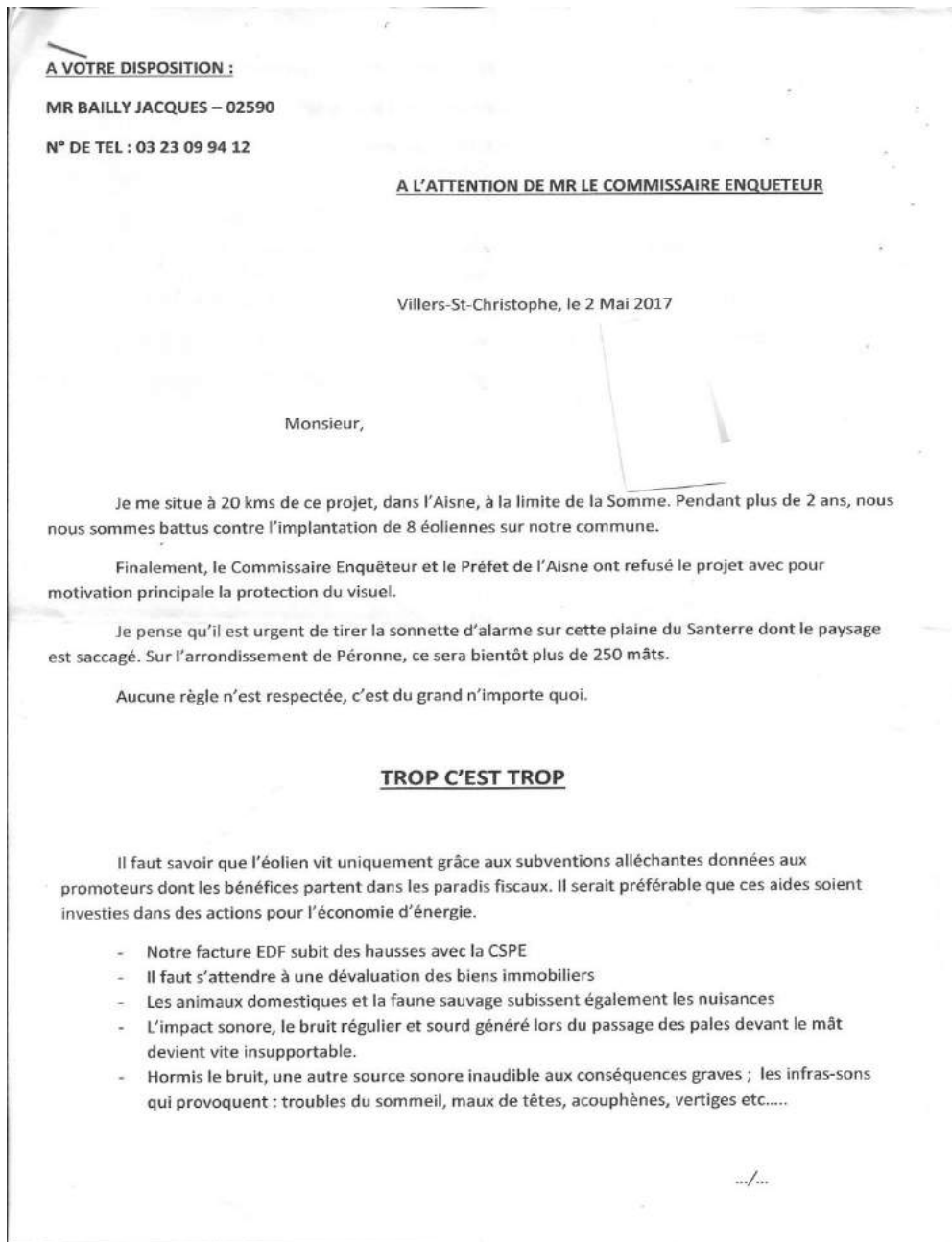
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Bailly

Pièce jointe : courrier

Classement thématique (1) : Avis défavorable, nuisances, produits financiers

Libellé de l'observation :



Dans vingt ans, notre paysage sera jonché de cadavres éoliens, car le démontage sera complexe par son coût élevé. Qui aura les moyens de le faire ! Les promoteurs auront disparu

De nombreux pays, convaincus jusqu'ici par l'éolien (Allemagne, en outre), font marche arrière car le bilan énergétique n'est pas aussi vertueux qu'annoncé.

N'oubliez pas de tenir compte :

- Des avis défavorables des conseils municipaux des communes avoisinantes
- Que le projet s'inscrit dans une vaste plaine agricole
- Que ces éoliennes seront omniprésentes dans le cadre de vie extérieur des habitants.

Je vous demande de bien réfléchir, car toute votre vie, selon votre décision, vous porterez sur vos épaules la responsabilité des effets néfastes de ces implantations.

Jacques BAILLY



Signature :Bailly

20/OC

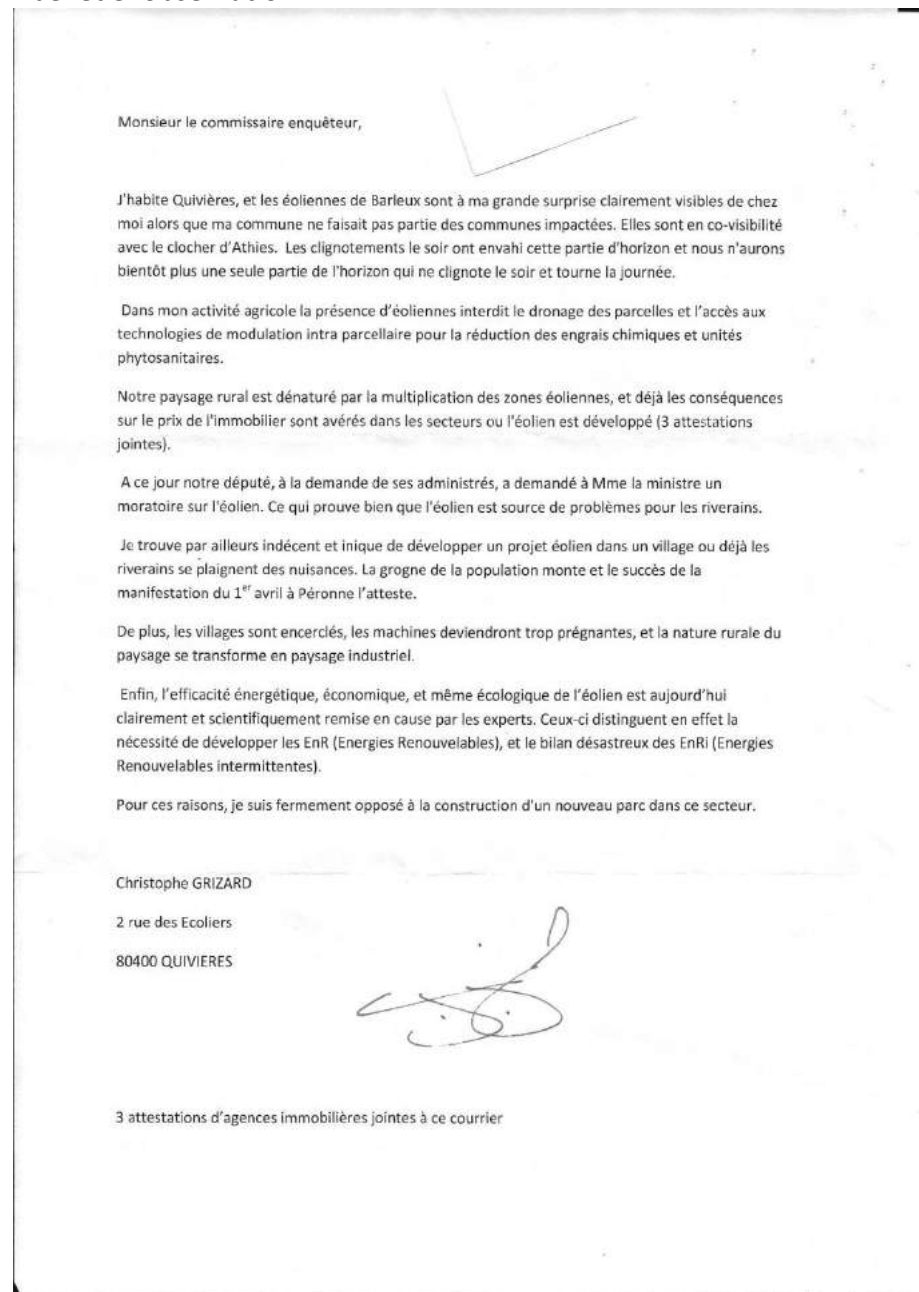
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Grizard

Pièce jointe : courrier

Classement thématique (1) : Avis défavorable, impact environnemental

Libellé de l'observation :



Signature : Grizard



21/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Bonilla Corinne

Pièce jointe : courrier

Classement thématique (1) : **Avis défavorable, dévaluation**

Libellé de l'observation :



Date erronée – Signature : Bonilla Corinne

22/OC

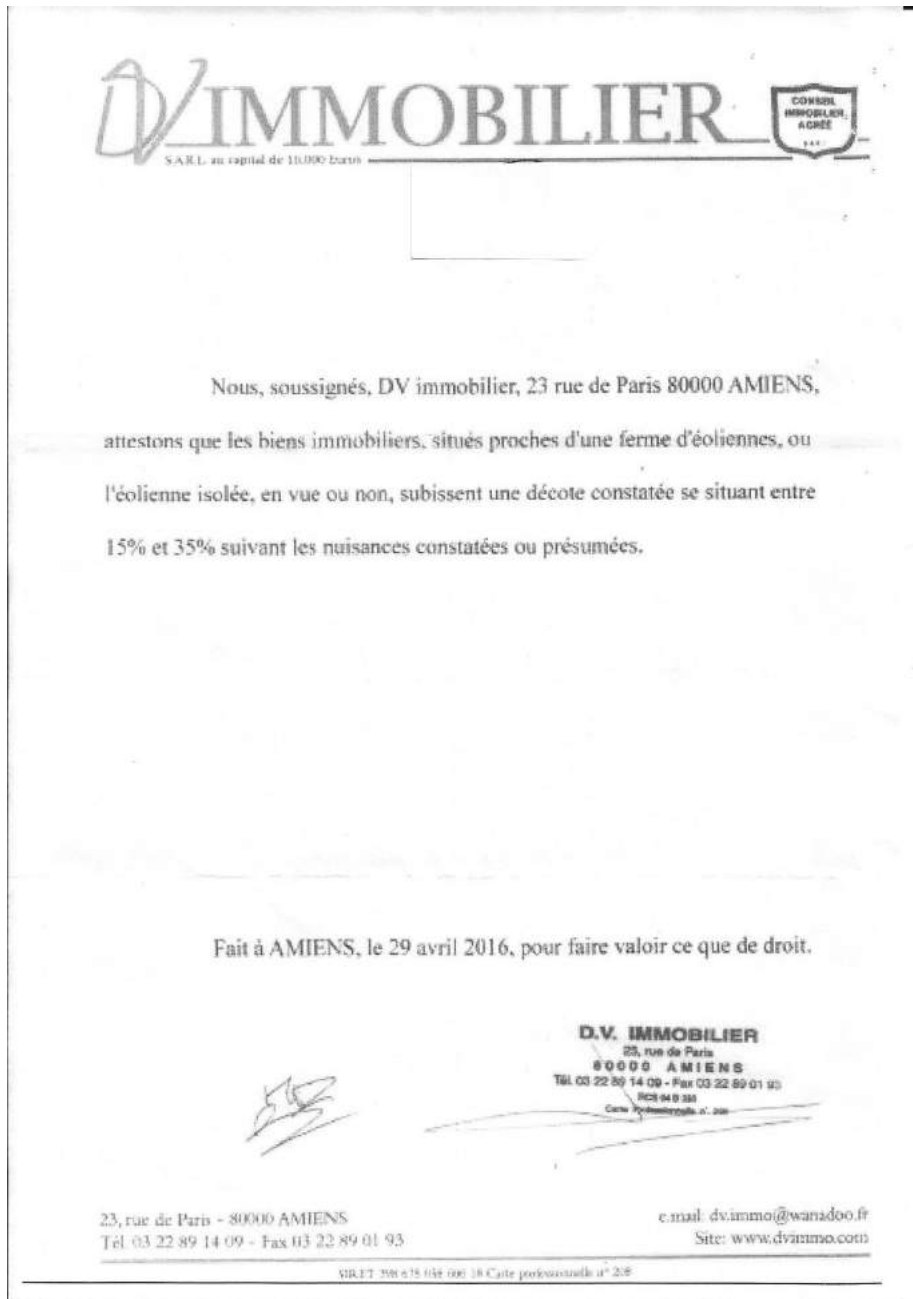
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Sté DV Immobilier

Pièce jointe : courrier

Classement thématique (1) : Avis défavorable, dévaluation

Libellé de l'observation :



Signature : ??

23/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mme Bonilla</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique (1) : <b>Avis défavorable, dévaluation</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <p>Décote immobilière due aux éoliennes</p> <p>Je soussigné, Madame Bonilla Corinne, atteste que les éoliennes ou fermes d'éoliennes ont un impact significatif sur les transactions immobilières dans la région Picardie. En effet, il est attesté que les prix de vente chutent en cas de proximité de ces éoliennes dans les fourchettes très importantes, jusqu'à 35%.</p> <p>Enfin, il n'est plus rare que les clients imposent sur le mandat de recherche l'absence de proximité d'éoliennes, voire refusent catégoriquement de visiter quand ils s'aperçoivent que le bien se trouve proche de ces installations.</p> <p>Pour faire valoir ce que droit.</p> <p>Signature : Bonilla</p>
-------	---

24/OC

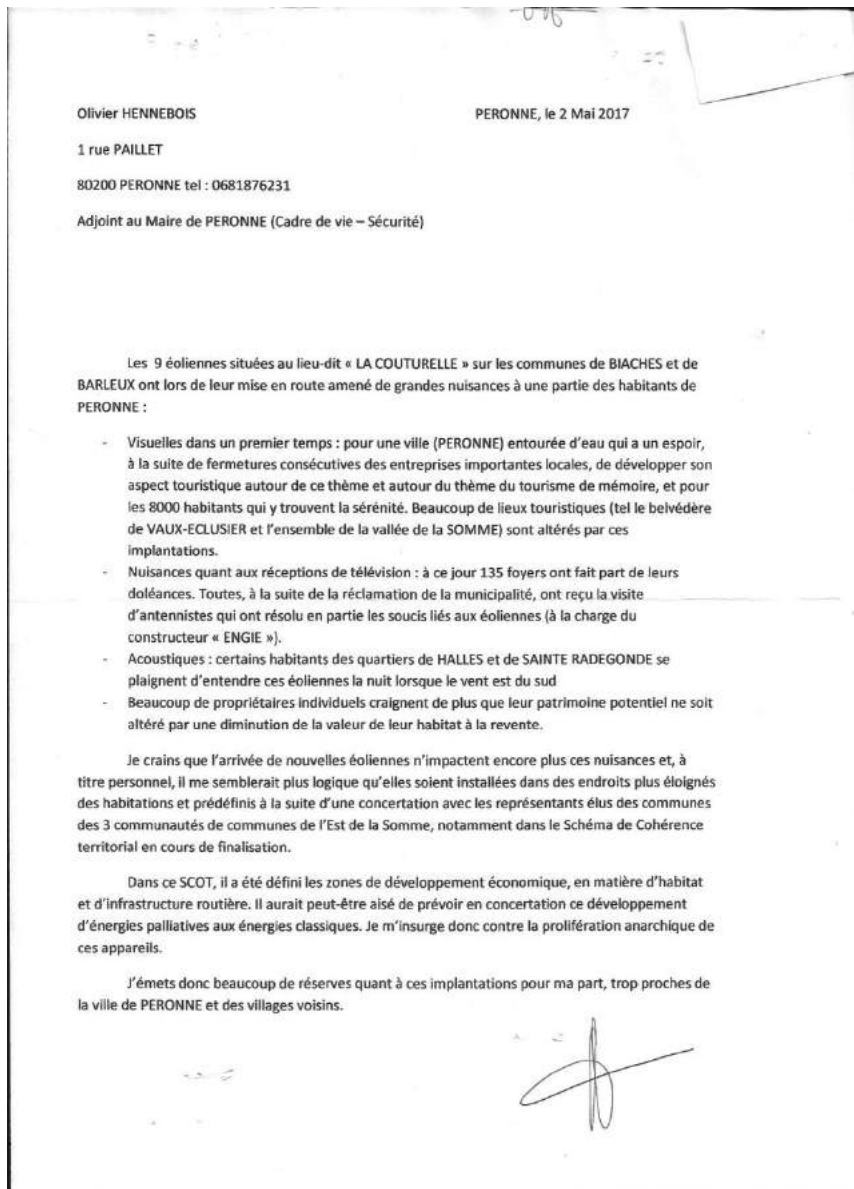
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Hennebois Péronne

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financier

Libellé de l'observation :



Signature : Hennebois

25/OC

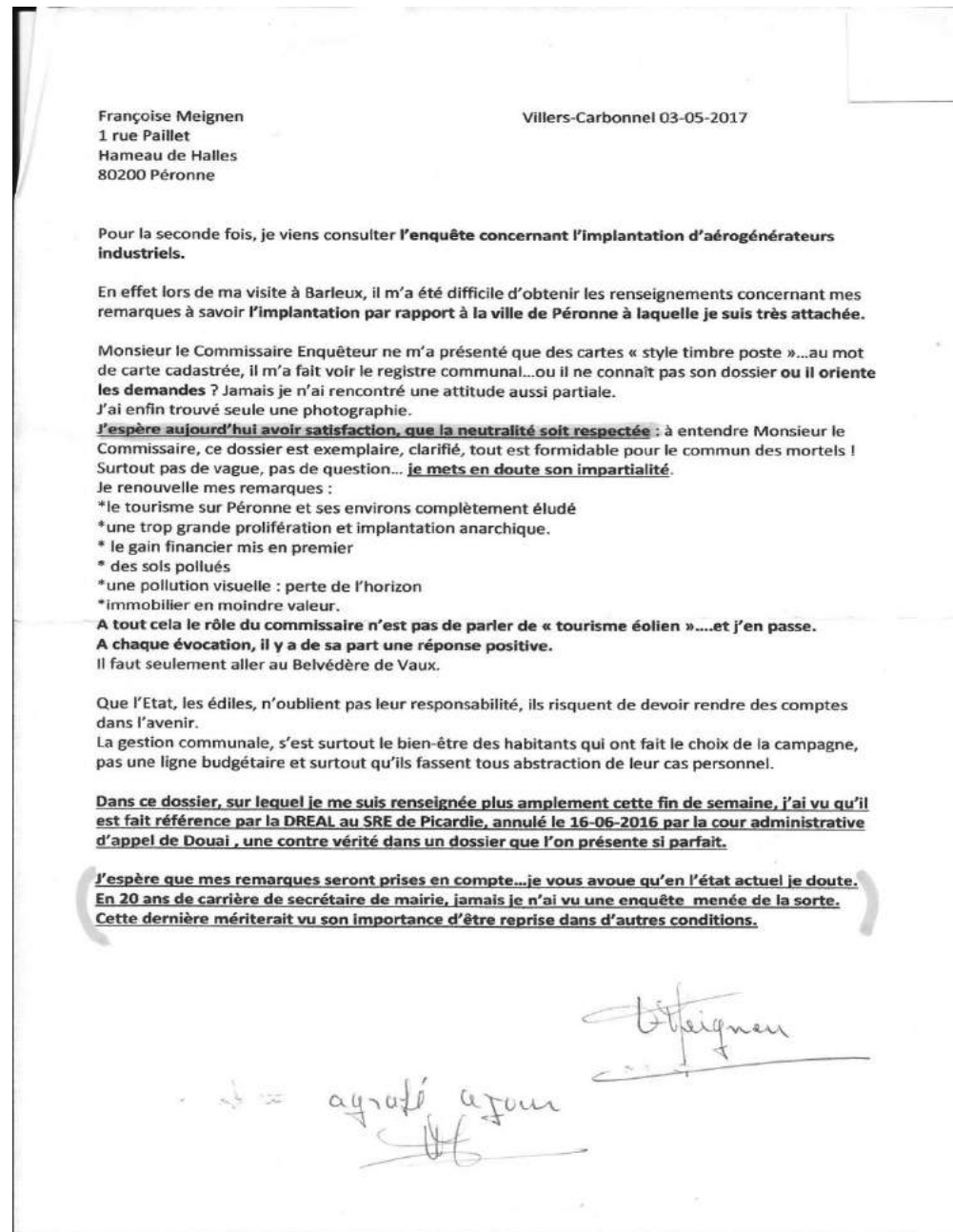
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Meignen

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, produits financiers

Libellé de l'observation :



Signature :Meignen

26/OC

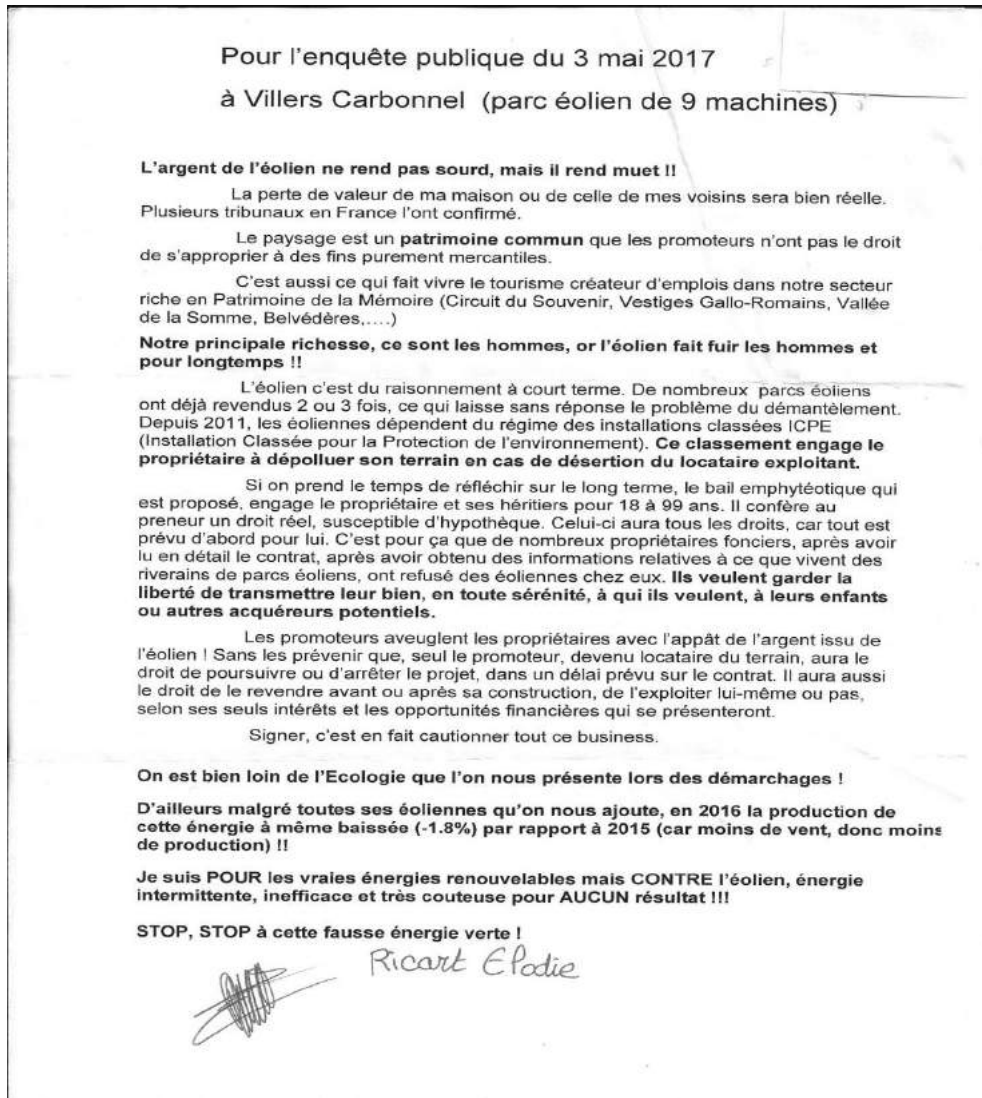
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Ricart Elodie

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : **Avis défavorable, nuisances, produits financiers, covisibilité**

Libellé de l'observation :



Signature : Ricart

27/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mr Vanoye</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, impact environnemental, aménagement</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div data-bbox="414 421 1418 1668"><p style="text-align: center;"><u>A L'ATTENTION DE MONSIEUR ALAIN DEMARQUET, COMMISSAIRE ENQUETEUR</u></p><p style="text-align: center;"><b>PROJET ELICIO A BARLEUX – BELLOY EN SANTERRE – VILLERS CARBONNEL</b></p><p>Du fait de la date à laquelle elle a été effectuée, l'étude d'impact contient des informations fausses et mensongères.</p><p>En effet, il est indiqué que les horizons sont dégagés, mais un peu plus loin on dit que des haies et des éléments boisés protègent le site. On n'a jamais vu qu'une haie cache un aérogénérateur de 180 mètres de haut !</p><p>Il est dit que la densité de population est relativement faible, mais on omet de dire que les villages sont très proches les uns des autres (2 à 3 kilomètres) et avec des hauteurs de 180 mètres, les éoliennes sont visibles de très loin, d'autant plus que nous sommes dans une zone de plaine et qu'elles ne sont jamais situées dans des creux. Pourquoi ne pas les implanter dans les régions à habitat moins rapproché comme il en existe dans plusieurs régions de France, tout aussi favorables à l'implantation de parcs éoliens.</p><p>Des projets sont mentionnés, mais certains ne sont plus des projets et sont déjà construits à proximité, il suffit de mentionner le parc Flaucourt-Barleux-Blaches pour se rendre compte que le nouveau projet concerne encore Barleux et que le projet d'Assevillers concerne aussi les communes de Dompierre-Becquincourt et Flaucourt, alors, qui ose encore parler d'éloignement et où sont les couloirs de respiration ?</p><p>L'étude mentionne une quarantaine de parcs et projets dans un périmètre de 20 à 25 kilomètres ; vous ne pensez pas qu'il est temps de stopper cette progression infernale ?</p><p>Malgré des hauteurs de plus en plus grandes, les règles de distances minimum à respecter n'ont pas évolué. Les parcs sont visibles de bien plus loin que dans le passé.</p><p>Dans notre secteur géographique on ne peut plus regarder devant soi sans voir d'éoliennes et la nuit c'est un festival de feux rouges clignotants. L'étude a l'impudence de déclarer que la visibilité est faible !</p><p>Nos beaux paysages de plaines sont pollués par la multiplicité des parcs éoliens.</p><p>C'est un comble que l'on détériore les meilleures terres agricoles de France en les truffant de milliers de tonnes de béton qui resteront dans le sol avec une densité bien plus grande que celle des blockhaus allemands ! Notre secteur a souffert de la guerre, il souffre maintenant d'une guerre plus sournoise : la pollution du paysage !</p><p>Les nuisances sont, soit sous-estimées, soit non mentionnées.</p><p>L'impact négatif sur la valeur des maisons est considéré comme faible à nul (page 27) !!! Qui rêve d'acquérir une maison dans une région où les parcs éoliens se développent sans contraintes ? Que deviennent les gîtes situés à proximité ? Ils perdent leur agrément ou ils baissent en niveau.</p><p style="text-align: center;"> 03.05.2017</p></div>
-------	---

Sur cette même page 27, il est écrit qu'en matière d'économie locale l'effet sera très positif car, **dans la mesure du possible**, il sera fait appel à des entreprises locales ; pour quoi faire ?, on ne le dit pas, car les entreprises ont leur propre personnel qui travaillera sur place pendant la durée de l'implantation et il y aura très peu d'emplois durables pour l'entretien ; l'impact en matière d'emploi est nul, ou, au mieux, faible.

Les nuisances sonores s'accroissent : nous avons déjà les autoroutes et le TGV, maintenant nous y ajoutons le son incessant et pernicieux de toutes les éoliennes qui nous entourent.

Je ne vois pas comment on peut « porter une vigilance et prendre des mesures pour réduire les ombres clignotantes » une fois les éoliennes installées.

Les problèmes de qualité de réception de la télévision existent et, chez moi, depuis la mise en activité du parc éolien de Flaucourt-Barleux-Biaches, il y a des décrochages d'image et il faut souvent réinitialiser l'ensemble des chaînes.

Je pourrais continuer longtemps à mettre en avant des raisons de mettre un frein au développement non concerté des parcs, mais je signalerai encore l'incapacité, pour un agriculteur, d'utiliser les moyens modernes qui se développent pour une agriculture de plus en plus raisonnée tels que les drones qui ne peuvent fonctionner qu'à moins de 150 mètres de hauteur.

Enfin, le comble pour une enquête publique : le rapport de la DREAL, en date du 22 janvier 2017, fait référence (page 7) au SRE (Schéma Régional Eolien) pour mentionner que les trois communes sont situées dans une zone favorable alors que ce SRE a été annulé, le 16 juin 2016, par la cour d'appel administrative de Douai (référence Legifrance.gouv.fr N° 15DA00170).

Arrêtez ce projet et mettez en place un moratoire pour étudier les impacts réels, les incidences et le coût de ces parcs que nous finançons largement par la CSPE qui est passée de 0.0045/kwh en 2010 à 0.0225/kwh soit une augmentation de 400% .

Jacques VANOYE  
7 rue de Feuillères  
80200 HERBECOURT  
Membre de l'exploitation agricole SCEA LES SARRIES à HERBECOURT  
Maire de HERBECOURT

Le 3 mai 2017



**SCEA LES SARRIES**  
10 rue de Cappy  
80200 HERBECOURT  
Tél. 03 23 84 10 22 - Fax 03 22 83 05 77  
Portable 06 07 05 03 13  
SIRET 528 634 322 00010 - TVA : FR 23 528 634 322

Signature : Vanoye



28/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Bachellez

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, impact environnemental, aménagement, nuisances

Libellé de l'observation :

M. BACHELLEZ Jean- Michel  
9, rue traversière. Assevillers 80200  
objet : Enquête publique. Parc éolien de  
Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel

Assevillers, le 3 mai 2017.

Commissaire enquêteur  
Mairie. Villers-Carbonnel 80200

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je porte à votre connaissance les observations suivantes :

- Les sénateurs dont la sagesse est réputée avaient préconisé d'implanter les éoliennes à 1 kilomètre des habitations.
- Le seuil de saturation visuelle est maintenant atteint ( aérogénérateurs existants + projets acceptés).

Le promoteur indique page 23 du résumé non technique de l'étude d'impact : « ... un total d'une quarantaine de parcs qui sont en cours d'instruction, accordés ou construits dans un rayon de 20 km autour du projet ... ». Je vous laisse imaginer l'impact visuel de ces centaines d'aérogénérateurs dans un proche avenir !

- De plus, il s'agit maintenant de moulins géants d'une hauteur de 180 mètres qui seront visibles à 27 km.
- Nos villages sont encerclés. Les clochers disparaissent. Un paysage industriel se crée et occulte la belle vallée de la Somme. Le tourisme va disparaître et les citadins ne seront plus tentés par une résidence secondaire.
- Cet hiver, par grand froid et absence de vent la production était nulle.
- Ces machines sont importées et contribuent au déficit de la balance budgétaire.
- En Europe, 48 000 décès par an sont dus à la pollution atmosphérique et principalement les rejets des centrales thermiques allemandes (alimentées par de la mauvaise lignite) qui prennent le relais en l'absence de vent.
- Des agriculteurs, souvent présents dans les conseils municipaux, réclament ces éoliennes qui contribuent à les enrichir. Le profit prévaut et l'avis des concitoyens n'est jamais pris en considération.


Dans le présent projet, c'est 2 ha 65 a 38 ca de terre cultivable qui disparaîtront ( page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact).

Le calcul est vite fait : 40 parcs x 2 ha 50 a en moyenne = 100 hectares de sacrifiés dans un rayon de 20 km. Le saccage des belles plaines productives du Santerre est démontré ...

Les conflits d'intérêt sont légion.

- Les personnes les plus modestes ne supportent plus la vue de ces machines qui les appauvrissent en faisant chuter la valeur de leurs maisons. Un ouvrier acquiert son habitation au prix de lourds sacrifices.
- Il a fallu attendre des décennies pour que les autorités reconnaissent la nocivité des lignes à haute-tension implantées trop près des habitations. En sera-t-il de même pour le risque sanitaire des infrasons ?
- Il faut cesser de faire abstraction des gens qui vivent dans nos campagnes et évincer des élus qui pourraient tirer profit des aérogénérateurs. (v. cas des ~~Maires~~ des Maires de Belloy-en-Santerre et de Barleux qui sont les bénéficiaires des éoliennes) <sup>exclusifs</sup>. V.S. pour son J.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.



Signature :Bachellez

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

29/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Ricart Danièle

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, covisibilité, impact environnemental, nuisance

Libellé de l'observation :

Avis destiné à l'enquête publique qui se tiendra  
le mercredi 03 mai 2017 à Villers-Carbonnel  
Parc éolien de Barleux/Belloy en Santerre/Villers-Carbonnel

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai étudié le dossier de ce nouveau parc qui doit voir le jour près de mon village et je suis totalement horrifiée de l'étude d'impact présentée. Tout est minimisé par le promoteur (chaque phrase concernant l'impact contient le mot « faible » ou « éloigné ») Alors qu'il est question de machines industrielles, classées ICPE, de 180 mètres de haut, visibles à plusieurs dizaines de kilomètres, au cœur d'un patrimoine existant **que nous avons le devoir de protéger et de valoriser** ! Il existe même un site archéologique, une villa gallo-romaine sur le chemin des postes. Il est même envisagé de bétonner ce chemin pour aller installer la machine E6, sacrilège !

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, au secours !!!

**BARLEUX/FLAUCOURT, l'épicentre du saccage !!**

Actuellement, la ville de Péronne avec son Château Médiéval qui abrite depuis 25 ans l'Historial de la Grande Guerre, avec sa Porte de Bretagne classée Monument Historique depuis 1925 et ses nombreux vestiges, est malheureusement très fortement impactée par un parc de neuf éoliennes situées sur Biaches/Flaucourt/Barleux et on veut encore lui en ajouter neuf avec ce parc de Barleux/Belloy/Villers et nous savons qu'un autre parc de huit éoliennes est encore en instruction sur Flaucourt/Assevillers/Dompierre.

Le promoteur écrit « les impacts sur le patrimoine et le tourisme sont faibles »

Alors qu'en réalité, ce sont 40 parcs (construits, accordés, en instruction) dans un rayon de 20km autour de ce nouveau parc !

**Combien de parcs pensez-vous qu'il faut encore nous imposer pour que les impacts sur notre environnement soient reconnus ?**

On ne veut pas de cette fausse énergie verte, énergie intermittente dépendante des centrales à gaz, très polluantes.

STOP à la destruction des villages ruraux encerclés par ces machines industrielles.

STOP à la destruction de notre Patrimoine piétiné par le PROFIT.

Madame RICART Muriel  
domiciliée à ASSEVILLERS (à côté de Barleux/Flaucourt)

Signature : Ricart

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

30/OC

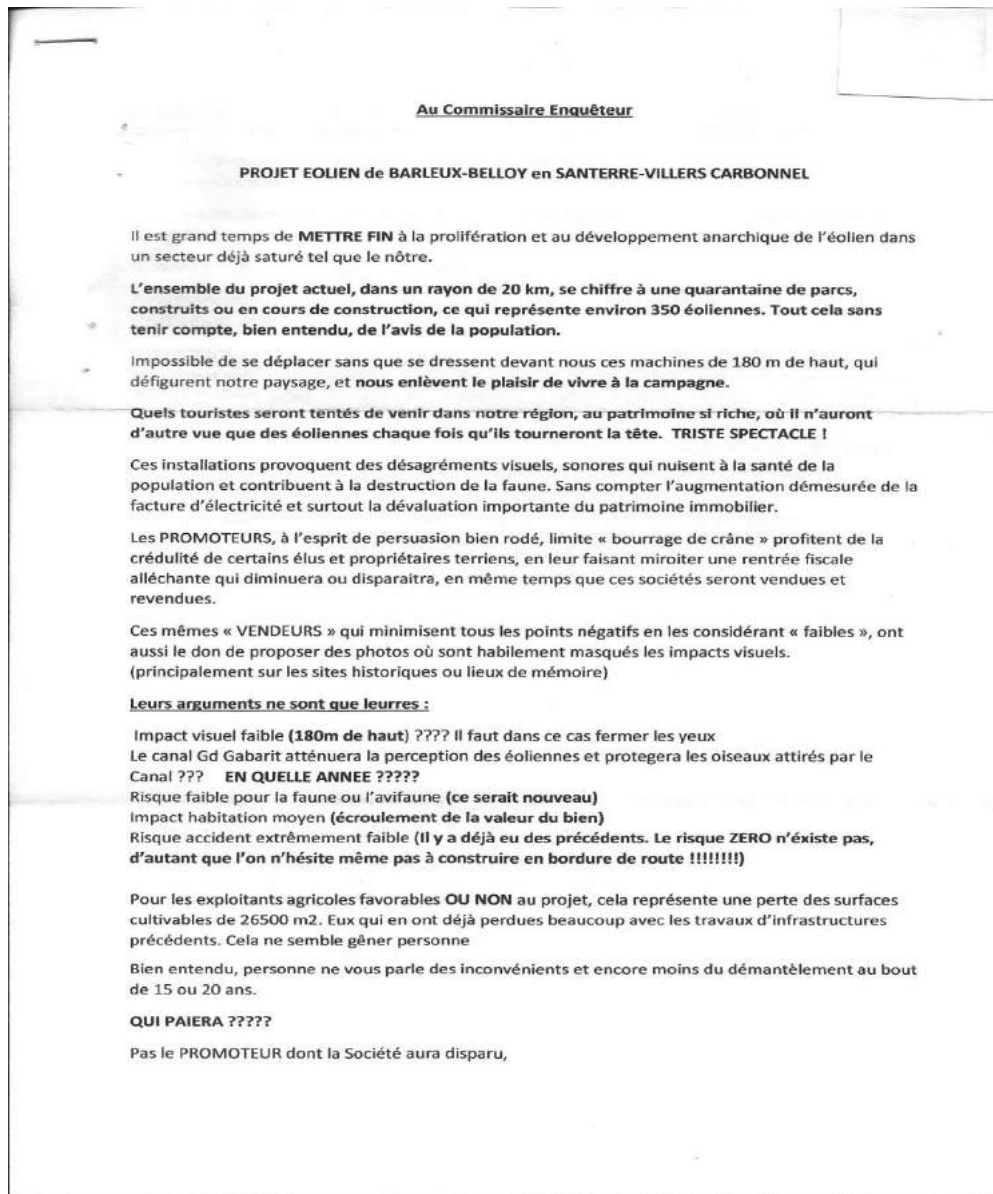
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Douay Herbécourt

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : **Avis défavorable, impact environnemental, remise en état des sites**

Libellé de l'observation :



Le propriétaire terrien, sûrement déçu des subventions reçues par rapport au contrat initial, et qui récupèrera ou laissera ces terres à ses descendants, dans un état lamentable, j'en doute

Reste la COMMUNE ? qui elle aussi aura beaucoup de mal à faire face (les dotations de l'état auront probablement disparu)

Reste le CONTRIBUABLE ? c'est-à-dire nous, qui paieront par le biais des impôts. Nous qui aurons subi les désagréments et les contraintes, sans avoir rien eu en retour.

**L'addition risque d'être lourde à supporter !!!!!**

**Heureusement il nous reste la parole pour dire STOP à ces installations IMPOSEES, INUTILES et NON RENTABLES.**


L'ÉOLIEN tributaire de la météo et du vent, devra toujours avoir besoin d'une autre énergie pour compenser son manque de production, et ce quel que soit le nombre d'éoliennes implantées. Cela ne sera toujours qu'une solution complémentaire et jamais la solution principale pour l'avenir.

L'exemple pour l'Eolien est déjà flagrant en 2015, où malgré une augmentation de 13 % de la puissance installée, l'énergie produite (donc sur installations raccordées) a baissée -1.8%. Dans le même temps l'énergie produits par le gaz a fait un bond de + 60,8%. **CELA SE PASSE DE COMMENTAIRE**

Il est donc important et urgent de nous mobiliser pour défendre nos intérêts pour les implantations qui nous touchent directement, mais il est également de notre devoir de soutenir les communes voisines qui risquent d'être victime de ces mêmes décisions politiques incompréhensibles

André DOUAY – HERBECOURT

Signature : Douay

31/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mr et Mme Lescarcelle Assevillers</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, impact environnemental, dévaluation, information</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div data-bbox="416 421 1407 1691"><p>Le 03 mai 2017 - Au commissaire enquêteur</p><p>Parc éolien de Villers-Carbonnel / Belloy / Barleux</p><p>Je suis formellement opposé à la construction d'un nouveau parc d'éoliennes industrielles à côté de celui de Barleux/Biaches/Flaucourt pour les raisons suivantes :</p><ul style="list-style-type: none"><li>- <b>L'impact visuel</b> insupportable en campagne : Ces machines sont de plus en plus hautes (ici 180 mètres) et visibles de plus en plus loin avec un impact direct, sur la ville de Péronne (Tourisme directement menacé), sur les 35 sites historiques présents dont plusieurs classés. A 10 km, au Nord, le site de Mémoire de Rancourt/Bouchavesnes (3 nécropoles) proposé à l'UNESCO !!</li><li>- <b>Le frein au développement</b> des drones en agriculture : L'impossibilité de dronage des parcelles agricoles en vue de la réduction des engrais et des traitements phytosanitaires.</li><li>- <b>L'impact sur l'immobilier</b> : Dévalorisation des maisons impactées (effet stroboscopique, infrasons, ...) qui impliquera des pertes de rentrées fiscales pour les communes et une baisse des loyers pour les particuliers qui ont fait l'effort de construire des logements pour le marché locatif.</li><li>- <b>Schéma Régional Eolien de Picardie supprimé</b> : Depuis juin 2016, le SRE de Picardie est supprimé mais les projets continuent à s'implanter. Dans ce projet, la DREAL fait référence au classement des éoliennes par rapport à un document qui n'existe plus !! L'impact environnemental est donc basé sur rien. C'est encore une fois intolérable !</li></ul><p>Pour toutes ses raisons, je dis STOP à la prolifération sauvage des éoliennes industrielles dans nos campagnes.</p><p>M et MME LESCARCELLE Jean-Pierre Rue de Péronne – ASSEVILLERS 80200</p></div>
	Signature : Lescarcelle

32/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Baillon Martine Dompierre Besquincourt

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, impact environnemental, produit financier

Libellé de l'observation :

Les partisans du développement éolien industriel font remarquer tous les aspects positifs de ce déploiement : un mode de production décentralisé sur tout le territoire, une production renouvelable, peu d'emprise au sol (environ 300 m2 pour le socle et le poste électrique -et pas de gêne pour l'élevage), un risque d'accident minime (Boulogne et Colombier -26), une indépendance énergétique, un bilan écologique favorable (pas de pollution) et donc la contribution au protocole de Kyoto.

S'y ajoutent le développement local avec taxe et emploi, la subjectivité de la question des paysages (ex pylônes HT), l'augmentation de la fréquentation touristique pour voir les éoliennes, le fait que ces dernières sont facilement démontables etc.

Mais certaines voix commencent à s'élever, après l'implantation d'un certains nombre de machines, le débat préalable n'ayant pas vraiment eu lieu compte tenu d'un consensus (à mon sens frauduleux) et d'un a priori favorable.

En matière de politique, notamment énergétique : le mode de production n'est pas décentralisé puisque le courant ne peut pas être utilisé localement. C'est comme si d'implanter une multitude de centrales nucléaires dans les villages rendait cette production décentralisée... Cette production industrielle continue de rendre les gens dépendants : ce n'est pas un hasard si le solaire n'est pas aidé de la sorte : on n'a pas trouvé le moyen de l'industrialiser et on n'imagine pas nos montagnes couvertes de km2 de panneaux.

L'éolien même industriel n'est pas une alternative au nucléaire qui vient d'être confirmé par le Gouvernement car il n'est pas modulable contrairement à l'hydraulique. De plus il ne produit pas forcément quand on en a besoin (ex des Stations de transfert d'énergie par pompage). Entre 2003 et 2004 la consommation française a crû de 2,2 % soit 10 Téravatts/h. Il faudrait installer 2000 éoliennes de 120 mètres de haut pour couvrir cette seule augmentation. En 2003 elle avait crû de 4%. En 20 ans il y a eu 70% d'augmentation de consommation (clim, piscine, chauffage électrique etc.). La part des transports a augmenté considérablement tandis que celle des industries diminuait proportionnellement. On peut raisonnablement prévoir 15% d'augmentation d'ici 2015.

En % la part des énergies renouvelables n'augmente pas mais diminue. Il est donc impossible de tenir nos engagements. Et 1 % de gaspillage c'est toujours du gaspillage même s'il provient d'une éolienne. Le critère de % n'est pas pertinent car il sert à habiller la surcroissance d'un peu de peinture verte.

L'incitation a été donnée par l'Etat, mais non encadrée au niveau local. C'est la course à l'échalote par des sociétés privées voire des particuliers qui ne défendent pas l'intérêt général mais leur intérêt privé. Il y a distorsion du marché puisqu'on oblige EDF à racheter chaque KW éolien trois fois plus cher que les autres KW. Or cette incitation fiscale qui coûte à chaque français rapporte d'abord... à des sociétés privées et notamment des multinationales qui bénéficient d'un retour sur investissement qu'on peut considérer comme court.

En matière de développement local : le courant n'est pas utilisable localement, parce que l'énergie est très irrégulière : comparer la production d'un parc éolien et la consommation d'une ville choisie localement est intellectuellement fallacieux. D'ailleurs la comparaison avec les moulins de nos grands pères n'est pas correcte : l'énergie était utilisée localement, sans passer par la double transformation d'énergie en électricité puis d'électricité en énergie, après transport... Ni rentabilité ni indépendance, et des hauteurs de machines sans commune mesure avec les moulins.

La taxe ne suffit pas à faire du développement local : les communes les plus dynamiques sont celles qui ont des projets. Je connais un certain nombre d'équipements sportifs sous utilisés dans nos campagnes.

**Les projets éoliens bouleversent l'intercommunalité : une fois démarchée par un promoteur, une commune ne voudra plus rentrer dans une intercommunalité afin de ne pas partager sa taxe professionnelle. Dans un autre cas se sont des communes qui vont se mettre ensemble autour du seul projet de parc éolien, refusant une logique plus globale de solidarité. Sous couvert de secret industriel (les sociétés se livrant une**

concurrence imputoyable) les habitants ne découvrent les projets que très tard, dans le journal local. Les promoteurs ont déjà contacté tel ou tel élu, tel ou tel propriétaire -il n'est pas rare que les deux ne fassent qu'un... ce n'est pas de la rumeur j'ai des exemples précis. Quand arrive la réunion publique, avec parfois les petits fours pris en charge par l'entreprise - quand ce n'est pas le journal municipal qui vante le projet en 16 pages couleur (j'ai également un exemple), c'est trop tard : il y a ceux qui savent, ceux qui croient savoir, ceux qui découvrent... Le secret et la suspicion qui entourent leurs prospections conduisent à des dégradations sociales : jalousies pécuniaires, inflations du prix de certains terrains agricoles, dévalorisation de certains biens immobiliers.

Et du côté des paysages : nos paysages sont menacés ; demain on cherchera un angle pour faire une photo sanséolienne puisque le projet annoncé équivaut à 10.000 éoliennes. Comme les machines sont toutes pareilles, il y a banalisation des paysages. Paupérisation. Comme avec l'affichage publicitaire. Ces objets sont "sans référence territoriale". J'ai les mêmes à la maison, en ville, au travail, dans un autre lieu. Et comme l'affichage justement, les éoliennes ne s'inscrivent pas dans un cadre législatif relatif à l'urbanisme : liberté d'expression d'un côté et liberté de produire de l'autre.

Les éoliennes ne peuvent pas et ne doivent pas être cachées. Par définition elles sont implantées là où il y a du vent, donc pas d'obstacles, donc en vue. En Ardèche, les industries (moulinages principalement) étaient implantés en fond de vallées (forces hydraulique), les villages à mi pente, et l'agriculture en zone sommitale. Les éoliennes viennent bouleverser cette logique historique. Elles ne respectent pas l'esprit des lieux.

Il y a des règles imposées pour la couleur des tuiles, l'ouverture dans une façade, des permis de construire sont refusés à des particuliers pour des "brouilles" -donc le droit de se loger excusez du peu- et on va autoriser des équipements de 120 mètre de haut sur les crêtes à des multi nationales (!)

On peut facilement faire la comparaison avec l'arrivée de l'électricité dans les campagnes au début du siècle (précédent) : voir des poteaux était un plaisir, un synonyme de Progrès ; aujourd'hui on paye très cher pour "enfouir" (EDF a réussi à bannir le mot "enterrer") les lignes.

Au niveau du tourisme, sommes-nous d'ailleurs certains que, une fois passée la nouveauté, les populations du nord de l'Europe continueront à faire des milliers de kilomètres pour voir chez nous ce qu'ils ont sous le nez toute l'année. Dans un département comme l'Ardèche, le tourisme est la première ressource avant l'agriculture.

Une éolienne de 120 m n'est pas comparable à une ligne haute tension de 30 m. Non seulement c'est 4 fois plus haut mais ça bouge. Et en plus c'est éclairé la nuit. Or, il y a certainement un enjeu pour l'avenir à garder des territoires exemptés de luminosité la nuit.

On peut imaginer un argument de développement touristique autour de la possibilité de voir encore un ciel étoilé. La lumière peut aussi être une forme de pollution visuelle.

Ne serait-ce que pour cette question paysagère la commune n'est pas une bonne échelle de réflexion. Un bon projet + un autre + un autre à ça ne fait pas un beau paysage c'est du saucissonnage. Saucissonnage spatial qui s'accompagne d'un saucissonnage temporel : rien ne garantit qu'il n'y aura pas d'autres éoliennes en plus sur le site une fois les premiers investissements réalisés et notamment l'enfouissement des lignes généralement onéreux.

Saucissonnage dans l'espace : on n'étudie pas globalement le paysage au delà des limites administratives. Même l'intercommunalité fait du NIMBY. Une sorte de force centrifuge. Quelque soit l'échelle retenue, l'implantation a souvent lieu loin des habitants qui profitent de la taxe, et près de ceux qui n'en bénéficient pas.

Un amendement à la Loi d'orientation sur l'énergie visait à n'autoriser que des projets de plus de 20 MW et ce afin d'éviter le mitage des paysages français : il a été supprimé en deuxième lecture au Sénat suite à un lobbying.

La plupart des promoteurs appartiennent à des multinationales saurons nous les retrouver demain pour démonter ?

La question écologique est loin d'être simple : des associations naturalistes qui servent de caution malgré elles sont parties prenantes en se faisant payer des études préalables. 1 oiseau par éolienne et par an ça en fait 12 ou 20 pour un parc éolien, et quand il s'agit du

seul couple d'Aigle royal ça compte. Plus les ondes radioélectriques quel impact sur les Chauves Souris par ex. Les naturalistes ne sont pas les plus sensibles aux paysages, ce n'est généralement pas leur culture.

Donc pour moi les éoliennes portent en elles des questions hautement politiques qui relèvent de la privatisation de la fourniture énergétique autant que de la sur croissance et du libéralisme à tous crins. Oui les éoliennes sont ultra libérales et l'écologie ne peut pas être ultra libérale. Elles ouvrent également le débat sur le rôle de la campagne par rapport à la ville. Faut-il sans condition accepter des décharges et produire des ressources à un développement centralisé ? Mes éoliennes servent-elles à éclairer un nouveau tronçon autoroutier ?

Dans le système centralisé avec croissance exponentielle de la consommation les éoliennes en tant qu'industrie ne m'apparaissent pas une réponse écologiquement acceptable. Les arguments des deux camps adverses sont... les mêmes. La question du mode de société que nous voulons est au cœur de ce débat. Sauf que pour les énergies il n'y a pas eu de débat national.

En multipliant les éoliennes industrielles on s'occupe du résultat, pas de la cause. Les amateurs d'homéopathie apprécieront. Mal encadré ça peut être un emplâtre sur une jambe de bois.

Quoiqu'il en soit il est urgent de mettre en place un encadrement à ce développement anarchique :

- Nécessité d'une intercommunalité avec taxe professionnelle unique au préalable ;
- Elaboration de schémas à des échelles pertinentes ;
- Travail sur les économies d'énergies ;
- Développement des autres productions notamment au niveau individuel (bois, solaire, géothermie..).

En tous cas de grâce, ne laissons plus parler de "ferme éolienne" alors qu'il s'agit clairement d'industrialisation partielle des territoires ruraux.

Toute production énergétique est génératrice de pollutions. Le nucléaire ce sont les déchets avec des durées de vie considérables, et la radioactivité avec les conséquences sanitaires que l'on connaît, les énergies fossiles la pollution atmosphérique et l'effet de serre, pour les barrages hydrauliques on massacre nos fleuves et rivières oxygénation, boues,...), pour les éoliennes ce sont nos paysages. Le vrai danger serait de faire croire aux gens qu'on peut continuer de dépenser de manière exponentielle, et que la technique y pourvoira.

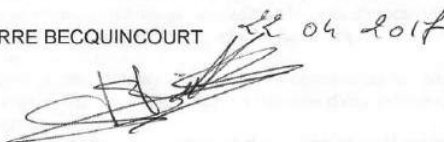
Exemple de la publicité d'EDF dans Télérama : "Pour vous nos ressources sont illimitées". Le publicitaire aurait pu rajouter "Et Dieu y pourvoira".

L'idée de l'énergie propre est un fantasme qui s'apparente à l'invention du mouvement perpétuel.

Sans culpabiliser les gens il faut les éduquer et ensemble changer nos comportements.

Dans le cas contraire, nos petits enfants (2 générations) pourraient bien nous faire un procès pour non assistance à descendance en danger.

Martine Baillon DOMPIERRE BECQUINCOURT



Signature : Baillon



33/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mr Pagniez Pierre Ugny l'Equipée

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, produit financier, impact environnemental

Libellé de l'observation :

Mr Pierre PAGNIEZ  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A [REDACTED] (Somme)

**STOP éolien en Picardie**

*Trop c'est trop et cela n'est pas fini puisque de nombreux permis de construire ont été acceptés et d'autres sont à l'étude, ce qui va tripler l'implantation actuelle.*

*Ras le bol visuel de jour comme de nuit.*

*Ces plaines picardes ont été saccagées par des guerres successives et aujourd'hui nous allons encore payer par le saccage de notre nature picarde avec ces éoliennes.*

*Arrêtez de tout dénaturer non pas au nom de l'écologie mais au nom des promoteurs spéculateurs financiers.*

*La CSPE la taxe silencieuse du petit électron qui ne cesse d'augmenter au détriment du pouvoir d'achat des concitoyens mais qui enrichit les promoteurs peu scrupuleux.*

*Fin la tranquillité des riverains près de ces parcs*

*544 m et 180 m de haut, ils entendront les bruits lancinants des pâles en rotation.*

*Si on veut fournir du courant électrique, produisons-la avec d'autres sources d'énergie (solaire, géothermique, panneaux solaires) elles ne produisent pas de désagréments visuels et sonores.*

**NON AU PROJET EOLIEN**

Fait le 28 Avril 2017

*Pagniez*

Signature : Pagniez

34/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Bourgeois Ugny l'Equipée

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, produits financiers

Libellé de l'observation :

Mme Carole BOURGEOIS  
1 Grande Rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

PROJET IMPLANTATION DU PARC EOLIEN

Du HAUT PLATEAU ~~de la commune de~~ (80)

**STOP STOP STOP à ces éoliennes.  
Je suis contre ce projet**

Il serait bon aloi de préserver un coin de verdure picard comme témoin de nos campagnes.  
Que diront nos petits-enfants quand ces éoliennes ne seront plus entretenues et deviendront  
des ruines de rouille avec un important volume de béton à leur pied soit 1 500 tonnes sans  
compter le poids de la ferraille...

Ne soyons pas des moutons de Panurge !!!!

N'écoutez pas ces promoteurs qui veulent nous vendre des monts mais pas de merveilles.  
Regardez-les ces éoliennes qui pour la plupart du temps sont inertes alors qu'elles devraient  
produire de l'électricité.

Le vent ne souffle pas entre 25 et 45 kms/heure, donc elles sont en RTT...

Pendant ce temps les centrales thermiques à gaz tournent pour compenser.

Alors ne mettons pas d'éoliennes et faisons tourner ces centrales 24 sur 24 h au moins tout le  
monde ne sera pas impacté et cela coûtera moins cher en investissement.

Le progrès est souhaitable, ne soyons pas rétrogrades mais ne faisons pas n'importe quoi en  
transformant les éoliennes en « MOULINS A EUROS » pour les promoteurs

Explorons d'autres moyens de production et ils en existent...

Les centrales nucléaires ne disparaîtront pas de sitôt alors faisons avec et n'embêtons pas les  
habitants avec toutes les nuisances que procurent les parcs éoliens.

***Laissez-nous notre belle campagne dans son état naturel, pour nos enfants et  
nos petits-enfants....***

Le 27 Avril 2017



Signature : Bourgeois

35/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Pagniez Marina Ugny l'Equipée

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, nuisances, produits financiers

Libellé de l'observation :

Mme Marina PAGNIEZ  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

**PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A [REDACTED] (Somme)**

Arrêtez de nous infliger tous les désagréments sonores et visuels avec ces implantations d'éoliennes à perte de vue.

Ces implantations sont trop près des habitations et créent des ennuis.

- Emission d'ondes néfastes pour la santé (dérèglement des espace maker pour les personnes cardiaques)
- Emission infra et ultrasons néfastes pour les animaux (chauves-souris, ces engins perturbent leurs orientations, les vaches à proximité des éoliennes donnent moins de lait, etc...)
- Emission sonore lancinante et désagréable (544 m trop près des habitations)
- Emission de CO2 quand les pâles ne tournent pas. Des centrales thermiques polluantes prennent le relai.
- Perturbation des captages des ondes pour les télévisions
- Baisse du prix de vente des propriétés quoique l'on en dise

**STOP AU PROJET EOLIEN**

Fait le 28 Avril 2017



Signature : Pagniez

36/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mr Frenois Loic Ugny l'Equipée</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, CSPE</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div data-bbox="416 421 1326 1608"><p><b>Mr FRENOIS Loic</b></p><p><b>Grande rue</b></p><p><b>80400 UGNY L'EQUIPEE</b></p><p><b>Concerne le projet d'un parc éolien du Haut Plateau à</b> <b><del>UGNY L'EQUIPEE</del> Somme</b></p><p><b>Halte à cette invasion de moulins à vent.</b></p><p><b>Avant de produire de l'électricité, commençons à l'économiser</b></p><p><b>Avec la CSPE taxe sur notre facture d'électricité employons-la à l'investissement sur l'isolation des bâtiments immobiliers plutôt qu'à mettre en place des éoliennes à la production du courant électrique tout à fait aléatoire.</b></p><p><b>Utilisons d'autres sources d'énergie (solaire, géothermie, panneaux solaires, etc...)</b> <b>Elles ne détruisent pas l'environnement.</b></p><p><b>Quand ces parcs sont mis en place ils sont trop près des habitations et ils créent de nombreux inconvénients, bruit des pâles en fonctionnement, réverbération des rayons lumineux, des infrasons.</b></p><p><b>Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet éolien.</b></p><p><b>Fait à UGNY L'EQUIPEE</b> <b>Le 27 Avril 2017</b></p></div> <p>Signature : Frenois</p>
-------	---

37/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Lenglet Annie Ugny l'Equipée

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financiers

Libellé de l'observation :

Mme LENGLET Annie

2 rue de Quivières

80400 UGNY L'EQUIPEE

PROJET D'UN PARC EOLIEN DU HAUT PLATEAU [REDACTED] (Somme)

Alerte éoliennes

On les dit vertes, moi je les vois blanches

Elles avancent petit à petit et les voilà partout et cela n'est pas fini quand on prend connaissance des permis de construire acceptés et ceux qui sont en étude.

Vertes, pas si sûr !!!!

d'écolo

Rien d'écolo dans ces éoliennes !!!!

- Elles polluent la vue de nos plaines
- Elles polluent nos sols avec leurs 15 000 tonnes de béton armé
- Elles polluent les ondes d'émission des télévisions
- Elles polluent l'air d'infrasons et d'ultrasons
- Elles polluent même quand elles ne tournent pas (relai par des centrales thermiques polluantes en CO2 et particules fines)
- Elles polluent leur financement plus au moins douteux
- Elles polluent même les relations humaines entre les POUR et les CONTRE

Rien de vert ni d'écolo dans ces éoliennes

JE DIS NON AUX EOLIENNES


Fait à Ugny l'Equipée

Le 26 Avril 2017



Signature : Lenglet

38/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mme Pelletier Ugny l'Equipée</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, impact environnemental, nuisances</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div data-bbox="416 421 1329 846"><p>Mme PELLETIER Marie-Chantal 2 rue de Lanchy 80400 UGNY L'EQUIPEE</p><p>Le 27 Avril 2017</p><p>Je suis contre l'implantation du parc éolien du Haut Plateau à [redacted] (80)</p></div> <p>Déjà de nombreux parcs éoliens à perte de vue et ce n'est pas fini avec les projets acceptés et pas encore réalisés.</p> <p>Arrêtez de nous polluer avec ces moulins blancs, le regard sur nos plaines devient insupportable avec ces mâts gigantesques et disgracieux qui le dit-on sont écologiques.</p> <p><b>FAUX</b></p> <p>15 000 tonnes de béton par mât qui resteront à demeure dans le sol quoiqu'il arrive.</p> <p>Obligation de produire du courant électrique avec des centrales thermiques polluantes en CO2 et particules fines quand par manque de vent les éoliennes ne tournent pas et c'est souvent</p> <p>Huile de vidange des moteurs. Comment retraite t'on l'huile sinon en polluant !!!</p> <p>Métaux rares dans les turbines que l'on ne sait retraiter !!!</p> <p>Ces projets n'ont rien d'écologique.</p> <p>L'écologie doit protéger la nature mais pas de la polluer</p> <p><i>Pelletier</i></p> <p>Signature : Pelletier</p>
-------	--

39/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mr Pelletier Hypolyte Ugny l' Equipée</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, nuisances</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"><p>PELLETIER Hypolyte 2 rue de Lanchy 80400 UGNY L'EQUIPEE</p><p style="text-align: center;"><b>JE SUIS CONTRE LE PROJET DE L'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DU HAUT PLATEAU</b></p><p style="text-align: center;">80-<del>XXXXXXXXXX</del></p><hr/><p><b>POURQUOI ?</b></p><p>La dépakine n'était pas dangereuse suivant l'agence du médicament et pourtant aujourd'hui 4 000 enfants sont atteints de malformation majeure.</p><p>La pilule anti contraception de 3<sup>e</sup> génération n'était pas dangereuse et pourtant elle cause des troubles très graves, AVC, troubles pulmonaires.</p><p>On retrouve des troubles endocriniens dans les cheveux des enfants et pourtant les produits cosmétiques et autres étaient autorisés.</p><p>A long terme nous découvrirons que l'homme est affecté par certains troubles mais trop tard !!!</p><p>Les parcs éoliens sont trop près des habitations et ils créent beaucoup de désagréments sonores et visuels.</p><p>Arrêtez de nous polluer notre existence.</p><p>Fait le 27 Avril 2017</p></div> <p>Signature : Pelletier</p>
-------	--

40/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Trannois Emilie Ugny l'Equipée

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, impact environnemental, nuisance

Libellé de l'observation :

Mme TRANNOIS Emilie  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPPE

Ugny l'Equipée, le 27 Avril 2017

CONCERNE LE PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU DE ~~Barleux~~ (80)

Il est inconcevable de mettre des éoliennes si près de nos villages dans ce projet à 544 m, en plus elles auront une hauteur de 180 m.

Elles sont le plus souvent à l'arrêt et polluent d'une certaine manière avec des centrales thermiques qui prennent le relai quand il n'y a pas de vent.

Elles produisent peu mais coûtent chères à la société par la taxe CSPE qui ne cesse d'augmenter chaque année.

Elles coûtent chères à notre santé par les infra et ultrasons

Elles coûtent chères avec les perturbations sur les ondes de transmission télévisuelle même des paraboles.

La fabrication d'électricité avec ce procédé est très onéreux et peu rentable.

Employons d'autres moyens (panneaux solaires, géothermie) qui visuellement ne sont pas polluants au regard et préservons notre nature.

**JE SUIS CONTRE CE PROJET EOLIEN**

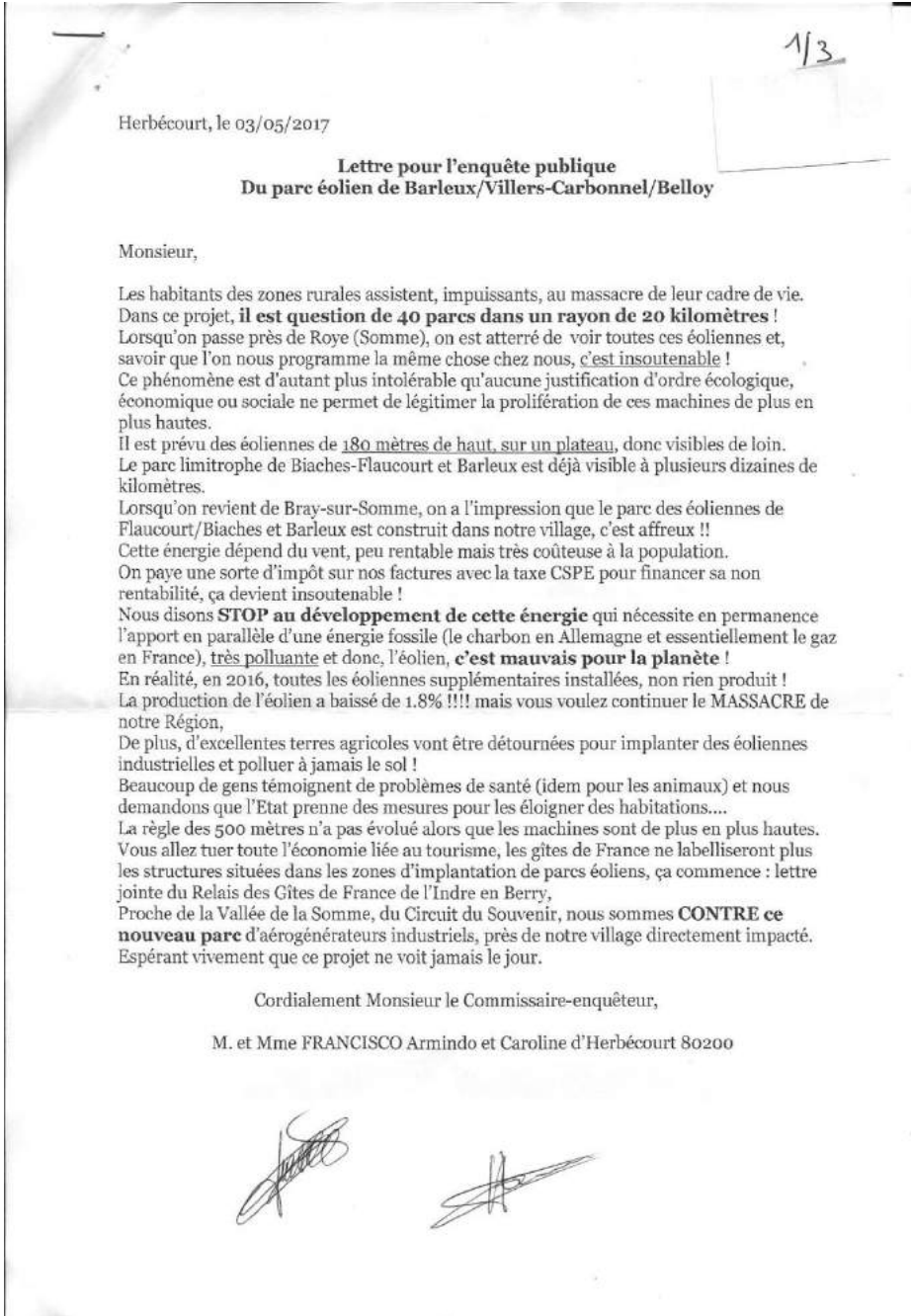


Signature :Trannois

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



41/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : Courrier de Mr et Mme Francisco Herbécourt</p> <p>Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : <b>Avis défavorable, prolifération, nuisances, impact environnemental</b></p> <p>Libellé de l'observation :</p> 
-------	--

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



3/3

## Les éoliennes perturbent les Gîtes de France

La paisible assemblée générale de Gîtes de France s'est terminée par le jeu des questions et réponses. C'est alors que le vent de la contestation a soufflé sur les éoliennes...



C'était pour le moins assez inattendu. En fin d'assemblée générale ce jeudi à Pont-de-Pany, le président des Gîtes de France de Côte-d'Or saisit l'opportunité d'une question venant de son public pour évoquer le sujet qui fâche: les éoliennes. Patrice Lanier est, il est vrai, assez concerné par cette vision (bien visible) du renouvellement énergétique. Sa commune, Santosse, a accueilli cinq éoliennes!

*« Je ne vous cache pas, moi qui suis dans l'immobilier, que j'avais interrogé il y a 4 ans une agence immobilière, les éoliennes n'étaient pas encore là », développe Patrice Lanier. La réponse qu'on lui fit alors? « Avec elles (ndlr: les éoliennes), votre patrimoine c'est 40% de moins! » Un pronostic difficile à digérer, surtout « quand on sait les difficultés de revente dans l'Axcois-Morvan. » Avec de quoi s'interroger au premier chef sur le rôle à jouer de son assemblée: « En tant que Gîtes de France c'est quelque chose qu'on peut peut-être remonter au niveau national mais, quoiqu'il en soit, nous avons bien un problème. »*

Le programme officiel bourguignon annonce 600 éoliennes. Alors qu'une centaine seulement pointent vers le ciel aujourd'hui, le débat ne fait pas que du vent. Hasard des coïncidences il mobilise ce vendredi les opposants de différents horizons. *« Demain, Place de la Libération, je ne pensais pas y aller, assure une adhérente de Gîtes de France, finalement j'irai car je suis scandalisée que les gens soient mis devant le fait accompli. »*

François Patriat est directement visé par ces propos. Son vice-président Michel Neugnot prend en retour la parole, non sans rétablir au préalable une vérité: *« On ne parle pas ici de François Patriat, mais du Conseil régional dans son ensemble. Le schéma d'implantation des éoliennes est consécutif à une étude dans le cadre du Schéma Régional Climat Air-Energie (SRCAIE), approuvé à l'unanimité. »*

Signature : Francisco

42/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : Courrier de Mme Guerville Céline Maire de Rancourt

Pièce jointe : courrier

Classement thématique : **Avis défavorable, prolifération, covisibilité**

Libellé de l'observation :



Signature : Guerville

43/OC

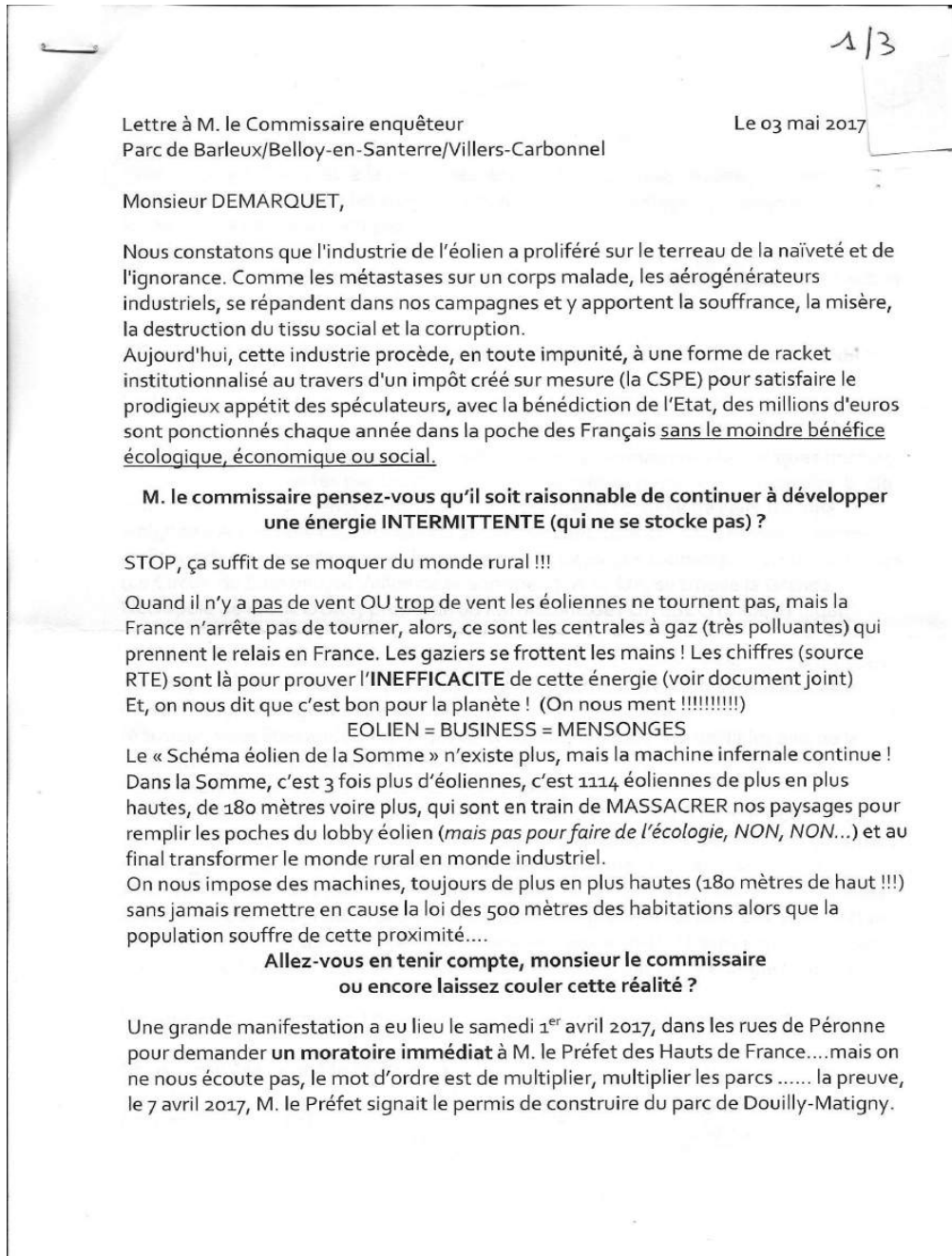
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : courrier de M et Mme Masse Franck Umbercourt

Courrier de Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, covisibilité, prolifération

Libellé de l'observation :



Dans ce projet, Elicio dit, à la date d'octobre 2016 (page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact), que les sites patrimoniaux se situent dans les bourgs et donc que les éoliennes ne présentent pas d'impact !

C'EST FAUX !

et pire dans le même document page 5, Elicio écrit « On ne trouve actuellement aucun parc éolien construit dans le périmètre rapproché »

C'EST encore FAUX !

**Allez à Péronne, Monsieur le commissaire enquêteur**, vous pourrez voir que NEUF aérogénérateurs industriels installés (sur les 10 acceptés) sur les communes de Barleux-Biaches et Flaucourt sont OMNIPRESENTS depuis PERONNE (Ville sur le Souvenir Français)

Page 6 de ce même document, il est fait état que **35 monuments historiques** dont 25 classés seront impactés par ces machines de **180 mètres de haut** (je le rappelle), Elicio écrit « Peu de monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée » A une telle hauteur (on est sur un plateau), tous ces sites seront impactés, **arrêtons de se voiler la face** et, le tout dans des paysages touristiques emblématiques (Le Circuit du Souvenir, la Vallée de la Somme...). A 10 km, se trouve la Grande Nécropole de RANCOURT, proposée au Patrimoine de l'UNESCO (page 6)....qui souffrira bien entendu de ces monstrueuses machines de 180 mètres de haut. (Le Préfet a d'ailleurs refusé un permis de construire pour 15 éoliennes sur les communes de SAILLY-LÉCHELLE-MESNIL-EN-ARROUAISE et je suis particulièrement sensible à cette décision pour protéger ce site de Mémoire).

Monsieur, vous êtes aux commandes de cette enquête pour recueillir les avis de la population afin de préserver leur cadre de vie.

Notre cadre de vie est RURAL (c'est notre choix !)

Aujourd'hui, on nous impose un cadre de vie INDUSTRIEL (Ce n'est pas notre choix !)  
On nous demande notre avis, par cette enquête publique, alors **c'est STOP, ça suffit !**  
Plus de 350 personnes sont venues manifester à Péronne, le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour ALERTER les pouvoirs publics sur la transformation de la ruralité, sur cette imposture industrielle dont nous souffrons et qui s'amplifie de jour en jour avec une prolifération sauvage menée par quelques personnes animées par le PROFIT sans jamais soulever les nombreux aspects négatifs et irréversibles produits par cette énergie trompeuse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame MASSE Franck  
5 rue de Frise  
80200 HERBECOURT

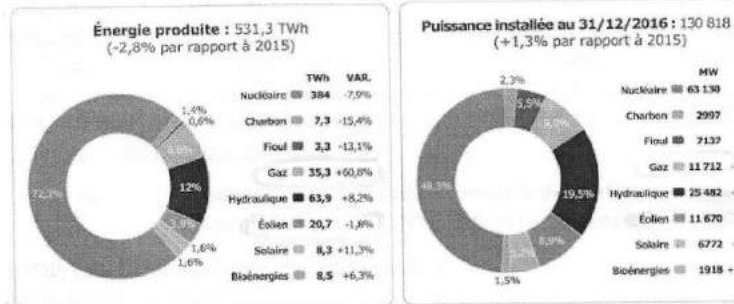


## La production éolienne a baissé en 2016 malgré la hausse du parc installé

<https://www.greenunivers.com/2017/02/la-production-eolienne-a-baisse-en-2016-malgre-la-hausse-du-parc-installe-157615/>

15 FÉVRIER 2017 PAR ANNE-CLAIRE POIRIER

Le gestionnaire de réseau RTE a présenté ce matin le bilan électrique français pour 2016, marqué notamment par une baisse des productions d'origine nucléaire (-7,9%) fuel (-13,1%) et charbon (-15,4 %), largement compensée par une forte hausse du gaz (+ 60,8%). La production renouvelable, elle, reste stable malgré un accroissement de la puissance installée.



(Source : RTE)

Le parc d'énergie renouvelable français a crû de 2 200 MW en 2016 (dont 1 345 MW d'éolien) pour autant la production est stable, voire légèrement en baisse : à 94,7 TWh contre 95,1 TWh en 2015. La principale raison à ce résultat, de prime abord intrigant, est que **la météo de cette année n'a pas été très favorable à l'éolien dont la production annuelle est en retrait pour la première fois malgré l'augmentation sensible du parc installé**. Le vent a permis de produire 20,7 TWh d'électricité en 2016, soit 1,8% de moins qu'en 2015 alors que sur le même temps, le parc installé s'est accru de 13% pour atteindre 11 670 MW à fin 2016.

### Autre article sur le même sujet :

## Bilan électrique de la France : que retenir de 2016 ?

...Une baisse des productions nucléaire... et éolienne...



[http://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2016-170215?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=fil-info-energies&utm\\_campaign=newsletter/le-fil-info-energies-15-fevr-2017](http://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2016-170215?utm_source=newsletter&utm_medium=fil-info-energies&utm_campaign=newsletter/le-fil-info-energies-15-fevr-2017)

Signature : Masse

44/OC	<p>Date : 3 mai 2017</p> <p>Nature de l'observation : courrier de Mr Lamur Michel Doingt-Flamicourt</p> <p>Courrier de Pièce jointe : courrier</p> <p>Classement thématique : Avis défavorable, prolifération, information, nuisance</p> <p>Libellé de l'observation :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Michel LAMUR 26 rue de la Fontaine 80200 Doingt-Flamicourt</p> <p style="text-align: center;"><b><u>EOLIENNES</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Projet de Parc de 9 Eoliennes</u></b> <b><u>sur Barleux, Belloy-en-Santerre, Villers-Carbonnel</u></b> <b><u>Enquête Publique</u></b></p> <p>Une enquête publique est prescrite par le Préfet de la Somme suite à la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel. Cette enquête est ouverte du 3 avril 2017 au 3 mai 2017.</p> <p>La lecture du dossier fait ressortir les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de 9 aérogénérateurs et 3 postes de liaison,</li> <li>- Avis du 22 janvier 2017 de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet,</li> <li>- Rapport du 20 janvier 2017 de l'inspection des installations classées des hauts-de-France,</li> <li>- Hauteur maximale des mats : 180 mètres au bout des pales,</li> <li>- Eoliennes E5 et E6 à 800 mètres des habitations,</li> <li>- Etude d'impact sur les seules nouvelles éoliennes (2-1)</li> <li>- Résumé non technique. Photomontage imprimé non fourni (2-2)</li> <li>- Etat initial, analyse des effets et mesures envisagée pour supprimer, réduire et compenser une partie des incidences du projet (2-3), (une partie seulement et pas toutes les incidences),</li> <li>- Bourgs souvent une centaine d'habitants !</li> <li>- E1 à E8, en zone favorable <u>sous conditions !</u></li> <li>- E9, seule en zone favorable (vert),</li> <li>- L'étude conclut à des impacts faibles,</li> <li>- <u>Projet situé dans un contexte éolien particulièrement marqué :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 15 parcs en fonction dans un rayon de 20 kilomètres,</li> <li>o 15 parcs autorisés bientôt construits</li> <li>o 12 parcs à l'étude</li> </ul> </li> <li>- Mesures d'accompagnement restant à définir,</li> <li>➤ Demande de plantations dans les communes de co-visibilité pour masquer tant que possible la pollution visuelle.</li> <li>- Incidence avec Natura 2000 trop facilement jugée proportionnée. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Chiroptères : Impact fort sur les pipistrelles</li> <li>o Risque de mortalité pour la Sérotine et la Nocturne commune</li> </ul> </li> <li>➤ Il paraît impératif d'attendre l'adaptabilité (ou pas !) des espèces aux parcs existants,</li> </ul> </div>
-------	--

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



- La décision entraînera des incidences irréversibles !!!! -seul 7 cas, donc des espèces rares menacées-.
  - Avifaune : Aversion de certaines espèces pour l'éolien,
    - Perte d'habitat,
    - Désertification de ces espèces définitives
    - Faible diversité sur la zone du projet,
- Disparition programmée de l'avifaune à très court terme,
- Il est impératif d'exercer un suivi post-implantation à effectuer sur les parcs existants puis sur les parcs déjà autorisés avant d'accorder de nouveaux permis,
  - Source sonore conforme uniquement si bridage !! qui devrait (ce n'est pas certain) conduire à des émissions sonores inférieures,
  - Nouvelle étude acoustique à effectuer pour valider l'étude !
- Donc étude insuffisante,
  - Puissance des champs électromagnétiques du parc inférieure à 5 microstésias
- Ne fait pas état du cumul avec les autres parcs, ni de la distance concernées par ces émissions,
  - Evitement de CO2 évident,
- Mais pollution visuelle toute aussi évidente,
- Périmètre de protection à installer - Chute d'une pale à Nurlu en janvier 2017,
  - Etude qui demande au public de se prononcer
- Photomontages des cumuls insuffisants pour bien appréhender l'impact visuel de ces nouveaux mats,
  - L'étude ne montre pas la nécessité de cette énergie actuellement
  - Dans la région d'Arras, certains mats ont été démontés pour installer des aérogénérateurs plus performants et donc moins de mats, moins de pollution visuelle, moins d'énormes blocs de béton sous terre, un meilleur bilan carbone, plus de protection de l'avifaune
  - La production de gaz à partir des éoliennes est de toute évidence une solution plus performante que l'injection de l'électricité dans un réseau déjà saturé. Le gaz présente l'énorme avantage de pouvoir être stocké.
- Il paraît donc indispensable de voir l'évolution des technologies avant de se prononcer sur ces nouvelles implantations.
- Il paraît aussi indispensable d'attendre la construction de toutes les autorisations délivrées et de diligenter alors une nouvelle enquête publique quand la population et les élus pourront alors se prononcer en connaissance d'une situation réelle et au vu des besoins réels et de l'évolution des technologies.
- Les énergies nouvelles, OUI, mais pas n'importe quoi !

Le 19 avril 2017

Michel LAMUR

Signature : Lamur

45/OC

Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : courrier de Mme Deken Villers Carbonnel

Courrier de Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, prolifération, covisibilité

Libellé de l'observation :

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
 DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

#### Impact sur les sites de mémoire

Propriétaire d'un meublé de tourisme et membre d'un réseau destiné à entretenir le tourisme de mémoire, je constate depuis 2013, un sur-déploiement de l'éolien sur notre territoire de l'Est de la Somme au détriment des sites de la première guerre mondiale érigés pour la mémoire de ceux qui ont combattu sur notre sol. L'Est de la Somme a été ligne de front pendant toute la durée de la première guerre mondiale où de nombreux soldats de tout horizon y ont perdu la vie. Les sites de mémoire ont été construits aux endroits même des combats. Il est important de conserver des espaces naturels autour d'eux pour en préserver le recueillement. Or le développement très important des parcs éoliens dans notre région détériore et massacre ces sites dont l'objet est de perpétuer « la mémoire des hommes, des faits et des lieux qui émaillent notre territoire ».

Pour le parc éolien du Haut Plateau, pas moins de 135 cimetières militaires britanniques ou du Commonwealth, Français, Allemands, Australien et Canadiens (liste ci-dessous) sont édifiés dans un rayon de 800 mètres à 35 kilomètres, n'oublions pas les magnifiques mémoriaux comme ceux de Thiepval, Pozières, Longueval et Villers Bretonneux situés à environ 30km des communes de Barleux, Belloy et Villers Carbonnel, Rancourt à moins de 20 km et le village de Fay et ses vestiges à moins de 5 km de la commune de Belloy en Santerre. Quant à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne il se situe à moins de 10 km où déjà les éoliennes présentes à Barleux et à Flaucourt, occasionnent un net surplomb sur la ville bâtie dans la Vallée de la Somme.

Le plus proche de ces sites de mémoire est situé dans la commune de Villers Carbonnel à **800m** de l'éoliennes **E6** puisqu'il s'agit de la nécropole nationale édifée en 1920 avec 2285 corps qui y reposent, soldats tombés au cours des différentes batailles de la Somme, dont des corps qui se trouvaient à l'origine dans les cimetières de Barleux et de Flaucourt regroupés ensuite dans ce cimetière auprès des autres combattants français. Notons également dans cette nécropole, et fait particulier, la présence du monument aux morts de la commune de Villers Carbonnel.

#### Liste des cimetières militaires français dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Albert	Nécropole française de Albert	6293
Amiens	Nécropole française de Saint-Pierre de Amiens	1347
Amiens	Nécropole française de Saint-Acheul de Amiens	2739
Beaumont-Hamel	Nécropole française de Serre-Hébuterne de Beaumont-Hamel	834
Beuvraignes	Nécropole française du bois des Loges de Beuvraignes	1854
Bray-sur-Somme	Nécropole française de Bray-sur-Somme	1044
Cerisy	Nécropole française de Cerisy	990
Cléry-sur-Somme	Nécropole française de Cléry-sur-Somme	2332
Dompierre-Becquincourt	Nécropole française de Dompierre-Becquincourt	7032
Etinehem	Nécropole française de la Cote 80 de Etinehem	1004
Lihons	Nécropole française de Lihons	6581
Marcelcave	Nécropole française des buttes de Marcelcave	1610
Maucourt	Nécropole française de Maucourt	5272

Page : 1/7

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barieux et Belloy en Santerre  
DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire**

Commune	Nécropole	Corps *
Montdidier	Nécropole française de Montdidier	7406
Montdidier	Nécropole française L'Egalité de Montdidier	745
Rancourt	Nécropole française de Rancourt	8563
Villers-Carbonnel	Nécropole française de Villers-Carbonnel	2285

**Liste des cimetières militaires britanniques dans la Somme**

Commune	Nécropole	Corps *
Albert	Communal cemetery extension	888
Albert	Bapaume post military cemetery	410
Amiens	Saint-Pierre cemetery	761
Aubigny	British cemetery	95
Auchonvillers	Hawthorn ridge cemetery n°1	153
Auchonvillers	Hawthorn ridge cemetery n°2	214
Auchonvillers	Military cemetery	528
Authuille	Military cemetery	473
Authuille	Lonsdale cemetery	1543
Authuille	Blighty valley cemetery	1027
Aveluy	Communal cemetery extension	613
Aveluy	Aveluy wood cemetery	380
Beaucourt-en-Santerre	Beaucourt british cemetery	87
Beaumont-Hamel	Serre road cemetery n°2	7139
Beaumont-Hamel	Hamel military cemetery	492
Beaumont-Hamel	Hunter's cemetery	46
Beaumont-Hamel	Ancre british cemetery	2541
Beaumont-Hamel	Munich trench british cemetery	126
Beaumont-Hamel	New munich trench british cemetery	146
Beaumont-Hamel	Frankfurt trench british cemetery	161
Beaumont-Hamel	Waggon road cemetery	195
Beaumont-Hamel	British cemetery	181
Beaumont-Hamel	Y ravine cemetery	428
Bécordel-Bécourt	Dartmoor cemetery	768
Bécordel-Bécourt	Bécourt military cemetery	713
Bécordel-Bécourt	Norfolk cemetery	548
Bonnay	Communal cemetery extension	106
Bouchoir	New british cemetery	763
Bray-sur-Somme	Bray vale british cemetery	279
Bray-sur-Somme	Bray military cemetery	876
Bray-sur-Somme	Bray hill british cemetery	104
Bray-sur-Somme	Bronfay farm military cemetery	537
Caix	British cemetery	365
Carnoy	Military cemetery	855
Cerisy	French national cemetery	393
Cerisy	Military cemetery	745

Page : 2/7

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
 DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

Commune	Nécropole	Corps *
Chipilly	Communal cemetery extension	31
Combles	Guards' cemetery	186
Combles	Communal cemetery extension	1507
Contalmaison	Château cemetery	289
Contalmaison	Sunken road cemetery	214
Corbie	Communal cemetery extension	1166
Corbie	Communal cemetery	249
Corbie	La Neuville british cemetery	893
Daours	Communal cemetery extension	1231
Démuin	British cemetery	43
Dernancourt	Communal cemetery extension	2164
Domart-sur-la-Luce	Hourges Orchard cemetery	144
Fricourt	Citadel new military cemetery	378
Fricourt	Peake wood cemetery	101
Fricourt	Point 110 old military cemetery	0
Fricourt	New military cemetery	210
Fricourt	Point 110 new military cemetery	64
Fricourt	British cemetery	133
Guillemont	Guillemont road cemetery	2265
Hangard	Hangard wood british cemetery	155
Hangard	Communal cemetery extension	564
Harbonnières	Heath cemetery	1860
Herbécourt	British cemetery	59
Lesboeufs	Guards' cemetery	3136
Longueau	British cemetery	206
Longueval	Longueval road cemetery	223
Longueval	Delville wood cemetery	5523
Longueval	London cemetery et extension	4040
Longueval	Thistle dump cemetery	203
Longueval	Caterpillar valley cemetery	5569
Mametz	Gordon cemetery	102
Mametz	Flatiron copse cemetery	1568
Mametz	Devonshire cemetery	163
Mametz	Dantzig alley british cemetery	2053
Marcelcave	Wood cemetery	50
Maricourt	Péronne road cemetery	1348
Méaulte	Grove town cemetery	1392
Méaulte	Military cemetery	312
Méricourt-l'Abbé	Heilly station cemetery	2973
Méricourt-l'Abbé	Communal cemetery extension	422
Mesnil-Martinsart	Mesnil communal cemetery extension	333
Mesnil-Martinsart	Mesnil ridge cemetery	95
Mesnil-Martinsart	Martinsart british cemetery	488
Mesnil-Martinsart	Knightsbridge cemetery	548

Page : 3/7

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
 DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

Commune	Nécropole	Corps *
Mézières-en-Santerre	Communal cemetery extension	134
Montauban-de-Picardie	Quarry cemetery	756
Montauban-de-Picardie	Bernafay wood british cemetery	945
Morlancourt	British cemetery n°1	75
Morlancourt	British cemetery n°2	56
La Boisselle	Gordon dump cemetery	1676
Ovillers-la-Boisselle	Ovillers military cemetery	3559
Péronne	Communal cemetery extension	1694
Péronne	La Chapelette british and indian cemeteries	577
Pozières	British cemetery	2756
Le Quesnel	Communal cemetery extension	66
Le Quesnel	Hillside cemetery	108
Ribemont-sur-Ancre	Communal cemetery extension	498
Rosières-en-Santerre	British cemetery	60
Roye	New british cemetery	610
Sailly-Laurette	Beacon cemetery	772
Sailly-le-Sec	Dive copse british cemetery	589
Thiepval	Mill road cemetery	1304
Thiepval	Connaught cemetery	1286
Thiepval	Anglo-french cemetery	600
Villers-Bretonneux	Crucifix corner	803
Villers-Bretonneux	Military cemetery	2143
Ville-sur-Ancre	Communal cemetery extension	106

#### Liste des cimetières militaires allemands dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Andechy	Nécropole allemande de Andechy	2251
Bray-sur-Somme	Nécropole allemande de Bray-sur-Somme	1119
Caix	Nécropole allemande de Caix	1264
Fricourt	Nécropole allemande de Fricourt	17027
Manicourt	Nécropole allemande de Manicourt	7326
Montdidier	Nécropole allemande de Montdidier	8051
Morisel	Nécropole allemande de Morisel	2640
Proyart	Nécropole allemande de Proyart	4643
Rancourt	Nécropole allemande de Rancourt	11422
Roye	Nécropole allemande de Roye	6545
Vermandovillers	Nécropole allemande de Vermandovillers	22632

#### Liste des cimetières militaires australiens dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Villers-Bretonneux	Adelaïde cemetery	955

Page : 4/7

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
 DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

**Liste des cimetières militaires canadiens dans la Somme**

Commune	Nécropole	Corps *
Caix	Manitoba cemetery	120
Contalmaison	2nd canadian cemetery, sunken road	44
Démuin	Toronto cemetery	101

Source : Picardie 14-18

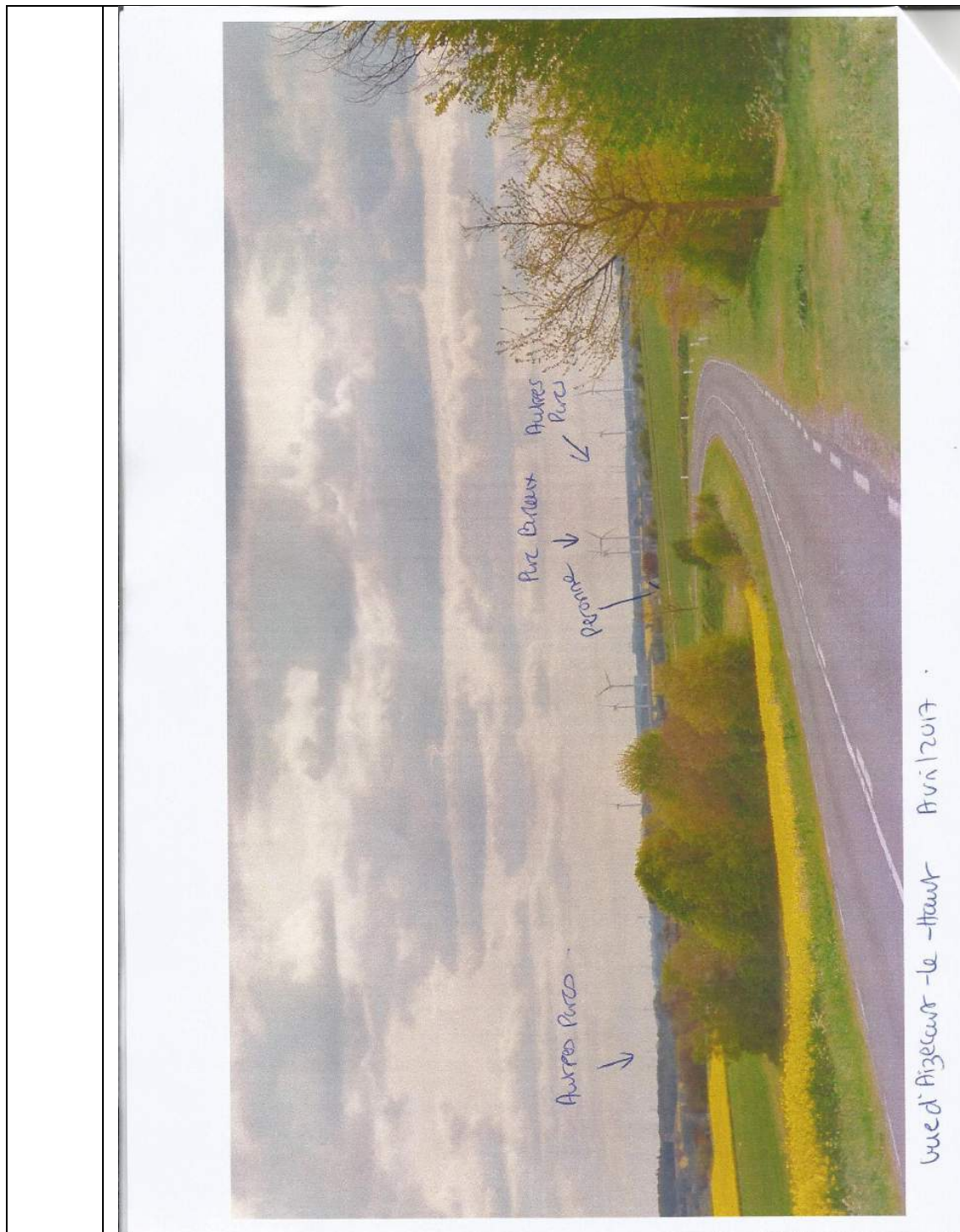
**Impact paysager**

Les éoliennes déjà présentes sur les communes de Barleux et de Flaucourt sont visibles à des centaines de kilomètres à la ronde car elles surplombent la Vallée de la Somme et la ville de Péronne (voir photo ci-dessous prise à hauteur de l'antenne relais près d'Aizecourt-le-Haut direction Cambrai). L'effet cumulé avec d'autres parcs impacte encore d'avantage le paysage et est un inconvénient majeur pour l'attractivité touristique de notre région de l'Est de la Somme qui possède un fort potentiel avec le tourisme de mémoire comme évoqué plus haut mais aussi le tourisme nature.

Or le projet du Haut Plateau parle d'aérogénérateurs hauts de 180 mètres en bout de pale ce qui accentuera encore plus le mitage du paysage Samarien, de près ou de loin.

Pour rappel, la hauteur du monument de Thiepval est de 45 mètres érigé sur les hauteurs de Pozières !

N'oublions pas l'attractivité en matière d'urbanisation avec une perte des valeurs immobilières engendrées par ces encerclements autour de nos communes. Les habitants qui ont investi toute une vie dans leur habitation se retrouvent aujourd'hui sous une forte pression éolienne autour de leur domicile sans qu'aucune véritable mesure d'accompagnement au niveau paysager (reboisement sur plusieurs hectares par exemple) ne soit prévue. Les aménagements cités dans l'étude ne compensent pas la dégradation paysagère qui est visible non seulement dans les communes concernées par le projet, mais aussi en dehors de celles-ci sur les plateaux et les vallées de la région. Les éoliennes sont toujours plus hautes mais restent néanmoins toujours trop près des premières habitations et les nombreux projets ont tendance à se raccorder et se lier en sacrifiant le panorama paysager.



Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

#### **Dangerosité**

Les éoliennes E5, E6 et E7 se situent à proximité de la voie de circulation reliant Amiens à Saint-Quentin N29-E44, voie de circulation très empruntée qui amène à la ZAC Haute Picardie et à la gare TGV de Haute Picardie. Les 5 scénarios évoqués dans l'étude de dangers envisagent un risque non négligeable sur les personnes et les biens. L'exemple de l'éolienne du Parc de Nurlu qui par tempête et bien que bridée, a vu une pale de l'un des 4 aérogénérateurs, se casser en projetant des débris sur plusieurs centaines de mètre doit amener plus de réflexion sur les distances de sécurité.

#### **Impact sur la faune**

L'impact sur la biodiversité et les conséquences sur la faune ne sont pas à négliger du fait de la Vallée de la Somme toute proche qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux.

#### **Conclusion**

Je suis défavorable à l'ensemble de ce projet dans sa globalité.

L'Etat doit encourager de développement d'autres énergies renouvelables comme l'hydro-électricité, la méthanisation, les panneaux solaires et photovoltaïques, la géothermie et ralentir celui de l'éolien dont les projets se montent par centaine sans aucune cohérence avec notre schéma paysager, nos cadres de vie et le respect du patrimoine historique et culturel.

La verticalité des éoliennes dénote et impacte sur les paysages, engendre trop de nuisances. Il est temps de développer d'autres moyens en partenariat avec les collectivités territoriales comme la Région grâce au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Nathalie Deken

Remarques déposées le 3 mai 2017 à Villers Carbonnel.



Page : 7/7

Signature : Deken



46/OC

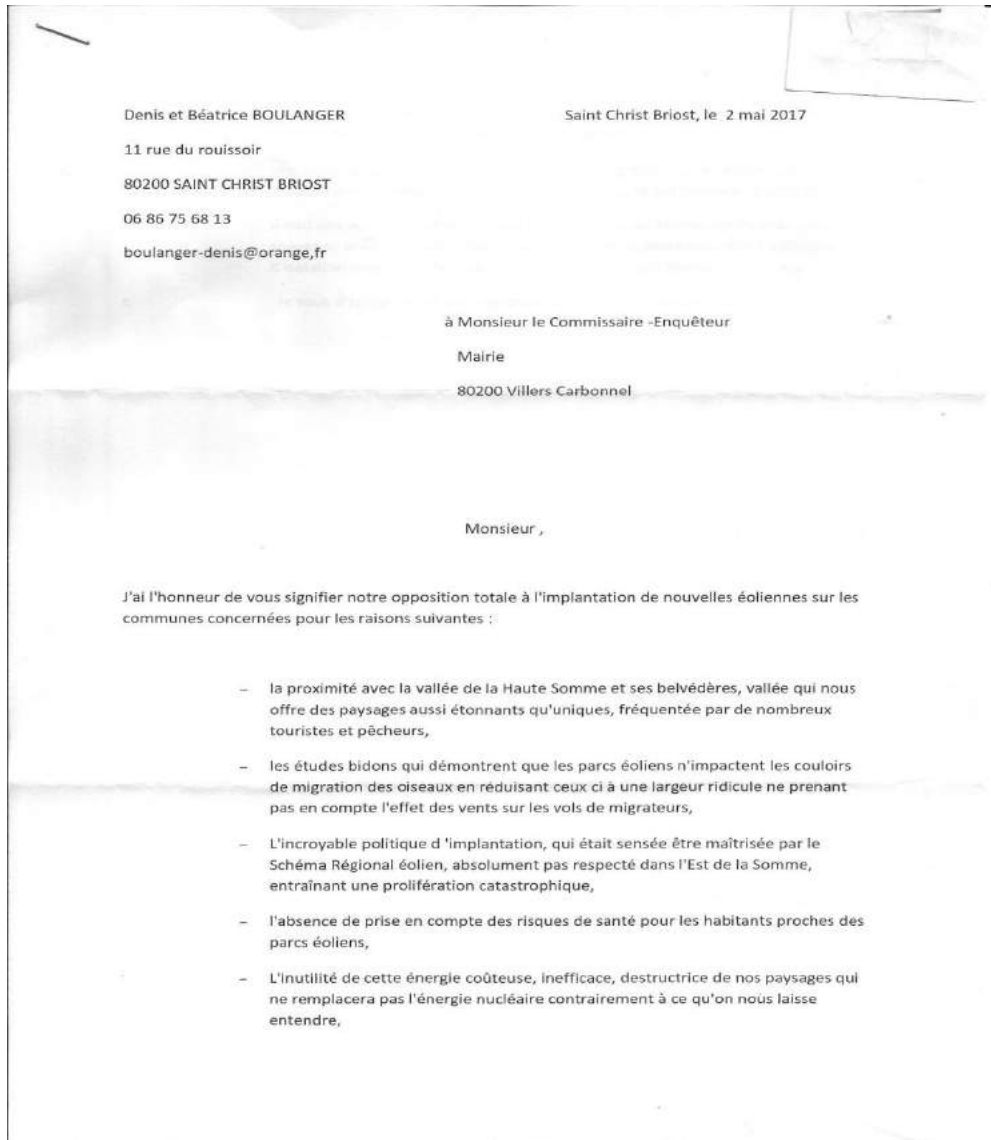
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : courrier de M et Mme Boulanger Saint Christ Briost

Courrier de Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, qualité du document

Libellé de l'observation :



- l'absence d'une véritable consultation des populations touchées par ces parcs éoliens qui vont fortement modifier leur paysage quotidien,
  - une politique voulue par l'Europe alors que les pollutions particules en France proviennent des pays voisins comme l'Allemagne et ses centrales à charbon,
- Il faut absolument mettre en place un moratoire sur l'éolien en Picardie pour sauver ce qui peut encore être sauvé et mettre en place une réelle politique d'isolation thermique des bâtiments pour réduire nos besoins en énergie .
- Je vous d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature : non signé

47/OC

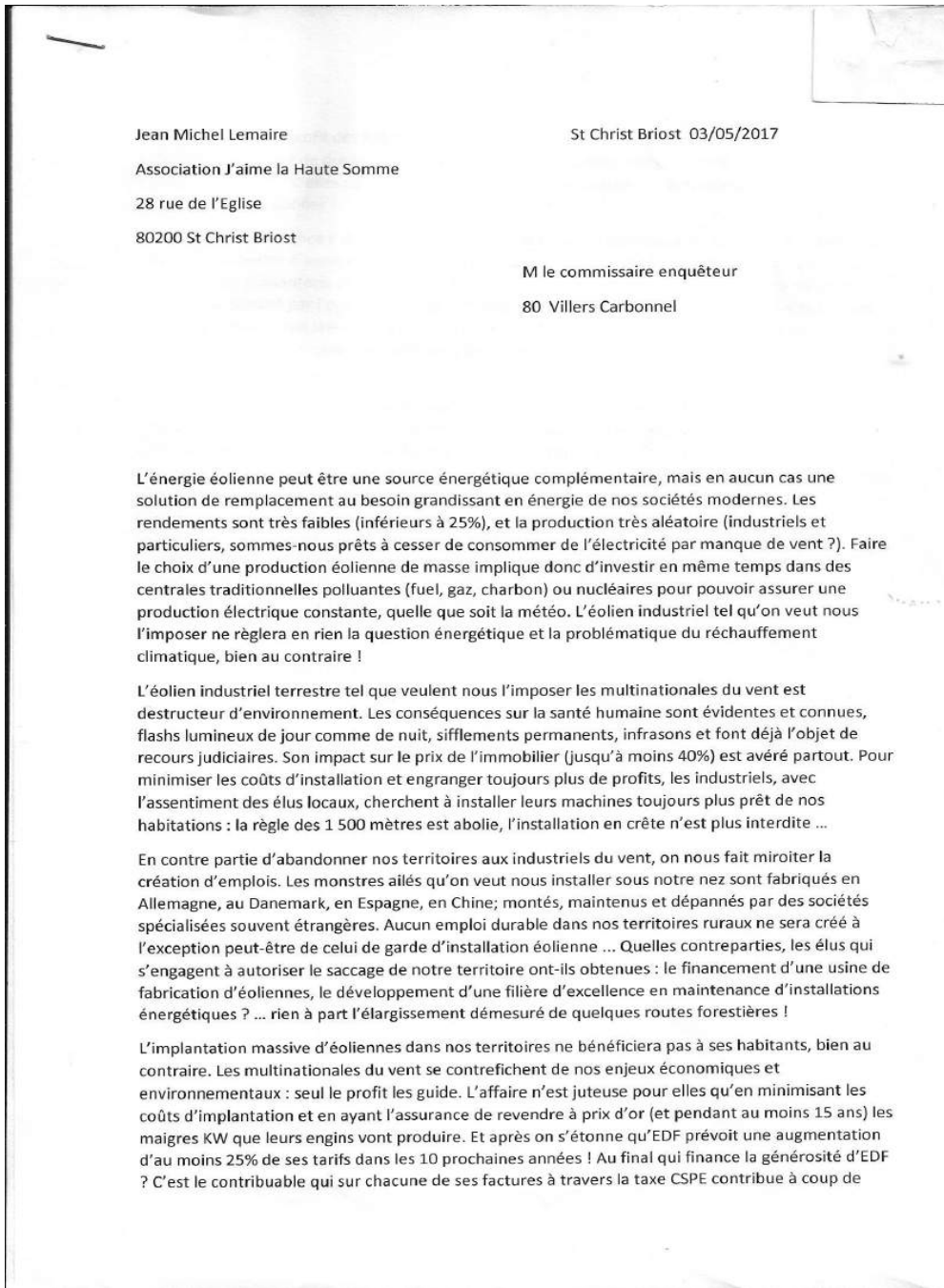
Date : 3 mai 2017

Nature de l'observation : courrier de M Lemaire Jean Michel St Christ Briost

Courrier de Pièce jointe : courrier

Classement thématique : Avis défavorable, CSPE, produits financiers

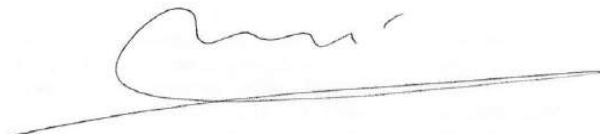
Libellé de l'observation :



milliards d'euros au profit des industriels éoliens qui viennent nous polluer et se vantent d'être généreux en arrosant de quelques redevances et « subventions » nos collectivités et quelques propriétaires fonciers: elles ne font que nous rendre une infime partie de l'argent que nous avons été contraints de leur donner !

Comment faire confiance à des pseudo-études quand celui qui les finance en est aussi le bénéficiaire ? Tout est orchestré d'avance tant au niveau des régions (Le Schéma Régional Éolien est une monumentale plaisanterie au niveau des instances chargées de la concertation avec les habitants directement payées par l'opérateur, sous la bienveillante sollicitude de quelques élus locaux et des services de l'état. A qui fera-t-on croire que c'est au bout de nos jardins, au sommet de nos proches montagnes qu'il faut installer des éoliennes de 150 mètres de haut, parce que c'est le seul endroit aérologiquement favorable

Le développement de l'éolien industriel qu'on veut nous imposer sur nos territoires ne vient pas en conclusion d'une réflexion aboutie sur notre politique énergétique, mais la résultante d'un intense lobbying d'industriels assoiffés de profits qui n'y voient qu'un effet d'aubaine. Partout en France un vent de colère s'est levé pour dénoncer la grande arnaque de ces grands programmes éoliens inutiles et dévastateurs. Partout des projets sont stoppés. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne se fassent l'écho de scandales, de corruption, de prises illégales d'intérêts... Avant de nous engager dans ce qui est vraisemblablement une fausse bonne idée, avant de massacrer durablement nos territoires, avant de constater un peu plus d'exode rural et la perte de tous nos atouts, notamment touristiques, avant de donner un blanc-seing à des élus qui ne seront plus investis au moment de constater la catastrophe, réfléchissons !



Signature : illisible

## 2.7.2. Répartition des occurrences par thème

Thèmes	Occurrences	Corrections	Occurrences corrigées
Avis favorable	4		4
Avis défavorable	57	20	37
Prolifération	13	3	10
Impact environnemental	31	5	26
Nuisances	29	6	23
Aménagement	4		4
Produits financiers	28	7	21
Information	5		5
Covisibilité	7	1	6
Remise en état des sites	2		2
<b>Total des occurrences</b>	<b>180</b>	<b>42</b>	<b>138</b>

## 2.7.3. Tableau de synthèse thématique des observations par commune

Commune de Barleux			
Index	Intervenants	Thème	Nombre de thème
01/DB	Commune de Barleux	Avis favorable	1
02/OE	Mme Meignen	Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, produits financiers	4
03/OE	Mr Blondelle	Avis défavorable	1
04/OE	Mr Ratel	Avis défavorable	1
05/OC	Mr et Mme Kusnierak	Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, Prolifération, Impact environnemental, Nuisance, Aménagement	5
06/OC	Mr Vansteelant	Avis défavorable, Produits financiers, Prolifération, Impact environnemental, nuisance	5
07/OC	Mr Ratel	Avis défavorable,	4

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

		Produits financiers, prolifération, Nuisance	
TOTAL			21

Commune de Belloy en Santerre			
Index	Intervenants	Thème	Nombre de thème
01/DB	Commune de Belloy en Santerre	Avis favorable	1
TOTAL			1

Commune de Villers Carbonnel			
Index	Intervenants	Thème	Nombre de thème
01/OE	Mr Vannoye	Information	1
02/OE	Mme Masse et Mr d'Alessandro	produits financiers, Prolifération, Impact environnemental, nuisance	4
03/OE	Mr Boulenger	Avis défavorable, probité des élus	2
04/OE	Mr D'Alessandro	Avis défavorable, remise en état des sites, information	3
05/OC	Mr Vansteelant	Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, nuisances	3
06/OC	Mr Lamur	Avis défavorable, prolifération, information, nuisance	4
07/DB	Commune de DoingtFlamicourt	Avis Défavorable	1
08/OC	Mme Masse	Avis Défavorable	1
09/OC	Mr D'Alessandro	Avis défavorable, nuisance	2
10/OC	Monsieur VIVIEN et Madame COTTEZ	Avis défavorable, produits financiers, Prolifération	3
11/DB	Commune de Villers Carbonnel	Avis favorable	1
12/OC	Monsieur Marc D'ALESSANDRO	Avis défavorable, remise en état des sites, information , impact environnementale, nuisances	5
13/OC	Mr Vanoye	Avis défavorable, impact environnemental, aménagement	3
14/OC	M et Mme Masse Franck	Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, covisibilité, prolifération	5
15/OC	Elisabeth D'ALESSANDRO	Avis défavorable, nuisance	2
16/OC	M et Mme Boulanger	Avis défavorable, qualité du document	2
17/OC	Madame QUEYRAT	Avis défavorable, covisibilité	2
18/OC	Mme Deken	Avis défavorable, prolifération, covisibilité	3
19/OC	Madame Katia BOURGEOIS	Avis défavorable, nuisances, impact environnemental	3
20/OC	Mme Bourgeois	produits financiers	1
21/OC	Thibaut DERMIGNY	Avis défavorable, impact environnemental	2
22/OC	Jeanne DERMIGNY	Avis défavorable, nuisance, impact environnemental, produit financier	4

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

<b>23/OC</b>	Monsieur et Madame SILLEATIA	Avis défavorable, produits financiers	2
<b>24/OC</b>	Daniel BOURLON	Avis défavorable, impact environnemental, nuisance	3
<b>25/OC</b>	Annick ORR FLAMENT	Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité	3
<b>26/OC</b>	Grégory ORR	Avis défavorable, impact environnemental	2
<b>27/OC</b>	Xavier COLASANTE	Avis défavorable, prolifération, nuisance, CSPE	3
<b>28/OC</b>	Madame Claudette COLASANTE	Avis défavorable, impact environnemental, nuisance	3
<b>29/OC</b>	Madame Christiane LHOTE	Avis défavorable, impact environnemental	2
<b>30/OC</b>	Frédéric ETEVE	Avis défavorable, impact environnemental	<b>2</b>
<b>31/OC</b>	Alexis GAHON	Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité	3
<b>32/OC</b>	Michel GAHON	Avis défavorable, impact environnemental, nuisance, produits financiers, rentabilité	3
<b>33/OC</b>	Monsieur Jean-Claude LENGLET	Avis défavorable, nuisances	2
<b>34/OC</b>	Mme Lenglet Annie	Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financiers	4
<b>35/OC</b>	Josette Magciac	Avis défavorable, produits financiers	2
<b>36/OC</b>	Mr Bailly	Avis défavorable, nuisances, produits financiers	<b>3</b>
<b>37/OC</b>	Mr Grizard	Avis défavorable, impact environnemental	2
<b>38/OC</b>	Bonilla Corinne	Avis défavorable, dévaluation	2
<b>39/OC</b>	Mme Bonilla	Avis défavorable, dévaluation	2
<b>40/OC</b>	Sté DV Immobilier	Avis défavorable, dévaluation	2
<b>41/OC</b>	Mr Hennebois Péronne	Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financier	4
<b>42/OC</b>	Ricart Elodie	Avis défavorable, nuisances, produits financiers, covisibilité	4
<b>TOTAL</b>			<b>110</b>

### 2.8. Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête publique y compris pendant les permanences.

### 2.9. Climat de l'enquête

Bonnes conditions pour effectuer les permanences, une salle fut mise à ma disposition par le Maire des communes concernées, me permettant d'exposer les pièces du dossier d'enquête sur une grande table et de faciliter la consultation par les personnes qui le désiraient.

### 2.10. Clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête, les registres ont été clos et signés par mes soins.

### 2.11. Remise du procès-verbal des observations

Prévu dans les dispositions de l'article R.123-16 du code de l'environnement, le 28 décembre, il a été procédé à la remise du procès-verbal de synthèse des observations dans les formes réglementaires prévues à Mr Joly représentant de la société Elicio qui a contresigné ce document.

Une copie des observations a été jointe au procès-verbal pour une meilleure analyse du pétitionnaire.

### 2.12. Transmission du mémoire de réponse de la société Elicio

Le mémoire de réponse des représentants de la société Elicio pour les éoliennes de 'Haut Plateau' m'a été transmis le 25/05/2017.

## **III – ANALYSE DES OBSERVATIONS**

### 3.1. Relation comptable des observations

<b>Nature des interventions</b>	<b>Barleux</b>	<b>Belloy en Santerre</b>	<b>Villers Carbonnel</b>
<b>Observations écrites</b>	<b>3</b>		<b>4</b>
<b>Observations courrier</b>	<b>3</b>		<b>46</b>
<b>Délibérations</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

### 3.2. Dépouillement et synthèse des observations, délibérations

Le projet éolien Haut Plateau fait l'objet comme tous les projets de ce type aux mêmes remarques.

Pour ce projet les habitants des communes de Barleux, Belloy en Santerre et Villers Carbonnel sont favorables avec néanmoins des interrogations reprises, ci-dessus.



La majorité des observations ont été émises par des personnes faisant partie des communes dans le rayon de 6 kilomètre voir au-delà, ces personnes sont pour la plupart opposées à l'implantation des éoliennes sur le territoire et sont organisées lorsqu'un projet est mis à l'enquête publique.

Les thèmes principaux:

- les nuisances
- la prolifération
- Information
- Produits financiers, probité des élus, CSPE
- Impact environnemental, la faune et la flore
- l'aménagement
- la covisibilité
- la remise en état des sites

Une délibération avec un avis défavorable de la commune de Doingt Flamicourt.

Délibération des trois communes concernées avec un avis favorables.

### 3.3. Traitement des observations et réponse du maitre d'ouvrage personnalisées

Le maitre d'ouvrage a donné des réponses satisfaisantes aux questions écrites ou par courrier dans les registres d'enquête de chaque commune (Voir le dossier Joint au document). Le nombre important de questions (écrites ou courrier) les réponses se feront par thème, l'on trouvera le détail dans le mémoire de réponse transmis par Elicio.

## **IMPACT VISUEL**

### **1.1. Impact général, saturation paysagère, pollution visuelle**

#### Remarques d'ordre général :

M. et Mme KUSNIERAK, Mme MEIGNEN, M. VANOYE, M. VIVIEN et Mme COTTEZ, Mme QUEYRAT, M. BOURLON, M. d'ALESSANDRO, Mme BOURGOIS, M. DERMIGNY, Mme DERMIGNY, M. et Mme SILLEATIA Mme ORR FLAMENT, M. COLASANTE, Mme COLASANTE, Mme LHOTE, M. ETEVE, M. Alexis GAHON, M. Michel GAHON, M. BAILLY, M. GRIZARD, M. HENNEBOIS, Mme RICARD Elodie, M. BACHELLEZ Mme RICARD Muriel M. DOUAY, Mme BAILLON M. PAGNIEZ, Mme BOURGEOIS Mme PAGNIEZM. FRENOIS, Mme LENGLET, Mme PELLETIER, M. PELLETIER, M. et Mme FRANCISCO, Mme GUERVILLE M. et Mme MASSE, M. LAMUR, Mme DEKEN, M. et Mme BOULANGER

#### Réponse Elicio sur les points généraux :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Le secteur et le choix d'implantation retenu du scénario choisi sont décrits page 57 de l'étude paysagère. Une carte définissant le paysage actuel du secteur ainsi que les infrastructures déjà existantes comme l'autoroute A1 et la ligne TGV, le canal du Nord et le projet canal à grand gabarit et les deux lignes haute-tension qui encadrent le site, illustre le pôle de structuration et de développement de cette partie du territoire.

Remarques sur l'impact sur la Vallée de la Somme :

- Mme MEIGNEN : « Pollution des yeux, nous perdons nos horizons (voir le Belvédère de Vaux).
- M. BACHELLEZ : « Un paysage industriel se crée et occulte la belle vallée de la Somme. »
- M. et Mme BOULANGER : « Proximité avec la vallée de la Haute Somme et ses belvédères. »

**Réponse Elicio :**

Depuis le Belvédère de Vaux, seules les pales d'une des 9 éoliennes du projet du Haut Plateau seront visibles, comme le montre le photomontage en page 169 de l'étude paysagère.

A l'échelle du périmètre éloigné, les fonds de vallées (Somme, Avre) ne sont pas ou très faiblement impactés, du fait de la distance, du relief et de la végétation. Ainsi les ambiances intimistes des fonds de vallées sont conservées dans le périmètre éloigné.

Le projet se lit en vue lointaine depuis le coteau Nord et Est de la vallée de la Somme. L'étude paysagère conclue à un impact nul depuis les fonds de vallées, faible depuis les coteaux.

Tableau de synthèse de l'impact visuel pour les différents points de vue (la page mentionnée est celle où est présenté le photomontage dans l'étude paysagère) :

Lieu de prise de vue	Page	Visibilité / ou non des éoliennes	Quantification de l'impact
<b>PERIMETRE ELOIGNE</b>			
Saint Christ Briost (Est de la vallée de la Somme)	161	Visibilité des 9 éoliennes	Réel
Belvédère de Vaux	169	Une pale des 9 éoliennes	Très faible
Bray sur Somme (Nord de la vallée de la Somme)	171	Sommet des pales de 8 éoliennes	Très faible
Camp de César	173	Aucune éolienne visible	Nul
<b>PERIMETRE RAPPROCHE</b>			
Eterpigny	201	7 éoliennes visibles ; 2 éoliennes en partie masquées	Réel
Pont les Brie, depuis le pont	203	2 éoliennes visibles	Faible
Brie, depuis le pont	205	1 éolienne visible ; pales de 2 éoliennes visibles	Faible
Brie, centre bourg	207	Pales d'une éolienne visibles	Très faible
Brie, sortie est du bourg	209	3 éoliennes visibles	Moyen
Brie, est	211	Visibilité des 9 éoliennes	Réel
Saint Christ Briost bourg	213	2 éoliennes visibles ; pales de 1 éolienne visibles	Faible

Les impacts sont plus forts pour les vues proches depuis la vallée de la Somme.

Remarque sur l'impact pour la ville de Péronne :

- Mme RICARD Muriel : « La ville de Péronne (...) est malheureusement très fortement impactée par un parc de neuf éoliennes situées sur Biaches/Flaucourt/Barleux et on veut encore lui en ajouter neuf

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

avec ce parc de Barleux/Belloy/Villers et nous savons aussi qu'un autre parc de huit éoliennes est encore en instruction sur Flaucourt/Assevillers/Dompierre. »

#### Réponse Elicio :

Depuis le cœur de la ville de Péronne, à environ 5 km au nord-est du site, la distance au projet et la présence de bâti induisent des vues cloisonnées sans perception des éoliennes (cf photomontage depuis le Boulevard des Anglais, page 165 de l'étude paysagère).

Le site éolien s'inscrit sur le plateau sud-ouest de Péronne, il peut être perceptible :

- Depuis les étages des habitations
- Depuis l'habitat en périphérie de ville :
  - o Photomontage depuis le quartier de Radegonde, page 163 de l'étude paysagère : 7 éoliennes visibles en partie
  - o Photomontage depuis Flamicourt, page 163 de l'étude paysagère : 9 éoliennes visibles

#### Remarques sur l'impact sur les sites historiques et lieux de mémoire :

- M. DOUAY, M. et Mme LESCARCELLE, Mme GUERVILLE, M. et Mme MASSE, Mme DEKEN, Mme QUEYRAT, M. d'ALESSANDRO, Mme ORR FLAMENT, M. Michel GAHON, M. et Mme FRANCISCO, Mme GUERVILLE

#### Réponse Elicio :

Nous précisons que nos photomontages ont fait l'objet d'une analyse par le service paysage de la DREAL et qu'aucune remarque n'a été apportée par l'autorité environnementale sur ce sujet.

Le tableau de synthèse ci-après détaille, pour chaque site historique ou lieu de mémoire, l'impact visuel du projet éolien. (La page mentionnée est celle où est présenté le photomontage dans l'étude paysagère) :

Lieu de prise de vue	Page	Visibilité / ou non des éoliennes	Quantification de l'impact
<b>PERIMETRE ELOIGNE</b>			
Trou de mine de La Boisselle	393	Uniquement l'extrémité des pales de 8 éoliennes	Très faible
Colonne de Longueval	395	Aucune éolienne visible	Nul
Eglise de Falvy	396	Aucune éolienne visible	Nul
Cimetière militaire de Dompierre-Becquincourt	401	1 éolienne visible ; pales de deux éoliennes visibles	Faible
Cimetière militaire d'Herbécourt	405	Uniquement l'extrémité des pales de 3 éoliennes	Très faible
<b>PERIMETRE RAPPROCHE</b>			
Nécropole de Villers Carbonnel	375	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, ouest	381	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, sud	383	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, sud-est	385	8 éoliennes visibles ; pales de la 9 <sup>ème</sup> éoliennes visibles	Réel

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Nécropole de Biaches	387	7 éoliennes visibles ; pales de deux éoliennes visibles	Réel
Château d'Happlincourt	389	Aucune éolienne visible	Nul
Cimetière militaire d'Assevillers	397	Pales de deux éoliennes visibles	Très faible

Les impacts sont donc faibles à l'échelle du périmètre éloigné.

A noter que le monument de Proyard (candidature Unesco) est dans le bourg et non impacté.

Le projet du Haut Plateau ne crée pas d'impact visuel supplémentaire très visible, puisque le projet se superpose au parc de Flaucourt-Barleux-Biaches. Les deux parcs sont dans le même cône de visibilité.

Le château de Misery n'est visible que depuis le sud de Misery. En se déplaçant plus à l'est, le château est beaucoup moins visible.

Concernant l'impact depuis la nécropole de Biaches, précisons que le photomontage a été réalisé depuis la clôture de la nécropole ; depuis l'intérieur de la nécropole, l'ambiance cloisonnée par la haie boque partiellement les vues sur le projet de parc éolien.

En conclusion, Elicio pense que l'implantation d'un parc éolien n'est pas incompatible avec le respect de la mémoire des soldats morts aux combats.

Soulignons que le trafic routier annuel de la départementale D1029, longeant la nécropole de Villers-Carbonnel, est supérieur à 6000 véhicules par jour ; nous laissons à chacun la conclusion qui doit être en être tirée quant au recueillement.

### 1.2. Impact du balisage lumineux

#### Remarques d'ordre général :

- M. et Mme KUSNIERAK, Mme QUEYRAT, M. BOURLON, Mme LHOTE , M. GRIZARD, M. VANOYE , Mme BAILLON, M. PAGNIEZ, M. LEMAIRE

#### Réponse Elicio :

Le balisage lumineux n'est pas un choix du développeur. Cette thématique est soumise à la réglementation en vigueur du code de l'aviation comme décrit page 135 de l'étude impact.

Pour rappel, le balisage de l'installation sera conforme aux dispositions prises en application des **articles L.6351-6 et L.6352-1 du code des transports et des articles R.243-1 et R.244-1 du code de l'aviation.**

Les éoliennes devront désormais respecter les dispositions suivantes : couleurs acceptées pour les éoliennes : RAL 7035, 7038, 9003, 9010 et 9016.

Le balisage lumineux de jour est fixé comme suit : feux d'obstacle de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas) ; une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

Le balisage lumineux de nuit est quant à lui fixé comme suit : feux d'obstacle de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas) ; une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

**Position du commissaire enquêteur :**

Avis de l'AE : *l'analyse est complète est propose des photographies et photomontages pertinents s'appuyant sur l'Atlas de la Somme. Le dossier propose une analyse complète est suffisante des impacts du parc éolien sur les composantes environnementales qu'il est susceptible d'influer.*

L'implantation des éoliennes ne compromet pas le respect et l'importance des lieux de mémoire et n'a pas fait l'objet de remarques des services de l'état concernés lors de son instruction.

Le balisage est une obligation du code l'aviation civile et il est légiféré.

## 2. NUISANCES

### 2.1. Impact général sur la santé

#### Remarques d'ordre général :

- Mme MEIGNEN , M. VIVIEN et Mme COTTEZ , Mme d'ALESSANDRO , Mme COLASANTE , M. Michel GAHON , M. et Mme FRANCISCO , M. Mme BOULANGER , M. LEMAIRE

#### Réponse Elicio :

Les impacts sur la santé, l'hygiène et la salubrité publique sont décrits page 143 de l'étude d'impact. Sont notamment étudiées les sous-thématiques suivantes : le bruit des éoliennes, les infrasons, les ombres clignotantes et les champs électromagnétiques.

#### Remarques nécessitant une réponse particulière :

- M. d'ALESSANDRO : « L'académie de médecine préconise 1500 mètres par rapport aux riverains pour > 2,5 MW. »
- Mme d'ALESSANDRO : « Les éoliennes rendent les riverains malades et cela est prouvé. L'académie de médecine précise que pour une éolienne supérieure à 2,5 MW, la distance des riverains devrait être de 1500 m (544 m pour le projet). »
- Mme PAGNIEZ : « Emission d'ondes néfastes pour la santé (dérèglement des space maker pour les personnes cardiaques. »

#### Réponse Elicio :

Notons qu'un tribunal allemand a jugé à 30 heures par an la limite tolérable de projection d'ombre réelle durant la période d'éveil et d'activité normale d'un individu. Dans le cas du projet du Haut Plateau, la durée annuelle moyenne d'exposition aux ombres clignotantes est très largement inférieure à 30 heures pour tous les points calculés comme précisé dans le tableau page 130 de l'étude d'impact.

On peut également citer un extrait d'un rapport de l'Académie de Médecine du 13 mars 2006 – Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme : « La crainte d'un effet épileptogène des éoliennes a été souvent évoquée. Cependant, si dans d'autres circonstances le rôle épileptogène d'une stimulation lumineuse répétitive est bien démontré, nous n'avons retrouvé dans la littérature aucune observation incriminant les éoliennes dans cette pathologie : cette crainte n'est étayée par aucun cas probant. Notons, de plus, qu'il faudrait que les globes oculaires du sujet soient exceptionnellement fixes, et pendant suffisamment longtemps, pour qu'ils puissent transmettre aux centres cérébraux les variations d'un faisceau lumineux aussi étroit et lointain que celui fourni par la rotation d'une éolienne. »

« Le Groupe de Travail [...] estime qu'il n'y a pas de risques avérés de stimulation visuelle stroboscopique par la rotation des pales des éoliennes. »

De plus, à ce jour, aucune étude n'a montré un quelconque impact avéré sur la santé humaine.

Elicio France a mis en service plus de 50 éoliennes depuis plusieurs années et à ce jour aucune plainte n'a été enregistrée concernant un effet néfaste des éoliennes sur la santé. Néanmoins, une fois le parc en service, Elicio est à l'écoute des riverains et s'engage à apporter des réponses adaptées en cas de répercussions avérées sur la santé d'autrui. Il est vrai que l'Académie de Médecine, dans son rapport de 2006 (cité précédemment) préconise en effet aux pouvoirs publics, de suspendre l'implantation d'éoliennes de plus de 2,5 MW à moins de 1500 m des habitations, dans l'attente des résultats d'une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles du bruit éolien sur les populations. Suite à cette recommandation datant de mars 2006, l'AFFSET (déjà citée) a été saisie le 27 juin 2006 par les ministères en charge de la santé et de l'environnement, afin d'analyser les préconisations de l'Académie, en prenant notamment en compte la question de l'installation de parcs éoliens en général, et des projets en cours en particulier. En conclusion de cette analyse l'AFFSET « recommande de ne pas définir une distance d'installation unique entre les parcs éoliens et les habitations, mais plutôt de modéliser au cas par cas l'impact acoustique du projet ». Plus récemment, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 préconise une distance de 500 m entre les éoliennes et les premières habitations. La distance de 500m est aujourd'hui réglementaire comme également définie dans l'arrêté des installations classées de la protection de l'environnement datant d'août 2011.

Concernant la distance entre les éoliennes et l'habitation la plus proche, Elicio confirme que suite à un travail de co-construction du projet avec les élus des communes, aucune habitation ne se trouve à moins de 800 m du futur parc comme précisé dans l'étude d'impact page 107 et 108 (la variante C est celle retenue ; la distance de 544 mètres mentionnée dans le dossier était pour la variante A qui n'a pas été retenue).

**Position du commissaire enquêteur :**

Les distances prévues par la législation sont respectées, au-delà de 500m, l'habitation la plus proche est à 800m. L'évolution des machines de plus en plus puissantes et de hauteur de plus en plus importante n'a en rien fait reculer la distance réglementaire, l'impact visuel en est d'autant plus affecté et donne raison aux riverains. Il faudra dans un avenir proche repenser cette distance qui deviendra un frein non négligeable au développement de l'éolien. Les problèmes d'ultrasons, infrasons sont des thèmes récurrents repris par les anti éoliens et n'ont aucun fondement scientifique sérieux à ce jour. Toutes les études menées donnent des résultats bien en deçà des normes que l'être humain peut accepter.

## 2.2. Impact acoustique

Remarques d'ordre général :

- M. LEMAIRE, Mme QUEYRAT , M. BOURLON , Mme BOURGOIS, M. COLASANTE , Mme COLASANTE,M. LENGLET , M. VANOYE ,M. DOUAY, M. FRENOIS ,M. PELLETIER,M. LAMUR ,M. BAILLY

**Réponse Elicio :**

La thématique acoustique a été traitée à la page 127 de l'étude d'impact.  
Les contraintes acoustiques réglementaires sont les suivantes :

**Rappel des contraintes acoustiques :**

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22 h	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h
Sup à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

**Tableau 31 : Rappel des contraintes acoustiques***Extrait de l'étude d'impact page 127*

Comme indiqué dans l'état initial (Voir paragraphe 2. 7. Environnement sonore page 81), l'impact sonore concerne les riverains les plus proches, et est strictement réglementé.

L'étude complète est disponible dans le dossier 2.3.3 du dossier de demande d'autorisation unique. Le rapport d'étude acoustique dans le cadre du projet éolien sur les communes de Belloy-en-Santerre, Barleux et Villers-Carbonnel a été rédigé par ORFEA Acoustique, bureau d'études acoustique et vibrations, expert indépendant.

Comme la réglementation le demande, une fois le mode de fonctionnement optimisé mis en place, il sera vérifié par une étude acoustique en phase d'exploitation du parc. Cette étude de réception acoustique permettra de valider la conformité du parc lorsque les éoliennes seront opérationnelles.

Les conclusions de l'étude ont permis d'estimer, par modélisation du site et une simulation des niveaux sonores engendrés par les futures éoliennes, les émergences futures éventuelles au niveau des points de mesure.

Celle-ci révèle des émergences en période nocturne pour la vitesse de vent 6 m/s en période nocturne en été et en hiver et un plan de bridage a été déterminé afin de pallier à ces émergences.

**Remarques particulières :**

- M. PAGNIEZ : « Fini la tranquillité des riverains près des parcs, 544 m et 180 m de haut, ils entendront les bruits lancinants des pales en rotation. »
- Mme PAGNIEZ : « Emission sonore lancinante et désagréable (544 m trop près des habitations). »

**Réponse Elicio :**

En complément des informations précédentes, Elicio rappelle que concernant la distance entre les éoliennes et l'habitation la plus proche, suite à un travail de co-construction du projet avec les élus des communes, aucune habitation ne se trouve à moins de 800 m du futur parc comme précisé dans l'étude d'impact pages 107 et 108 (variante C retenue, les 544 m étaient pour la variante A qui n'a pas été retenue).

**Position du commissaire enquêteur :**

Le projet respecte la législation en cours, dans le cas contraire le porteur a mis en place un plan de bridage des éoliennes E2 et E5 concernées par le dépassement de décibels et de respecter les émergences 3 la nuit et 5 le jour. Il y aura lieu de vérifier après installation des chiffres prévisionnels, de les mettre à disposition du public et rectifier si besoin est.

**2.3. Impact des infrasons****Remarques d'ordre général :**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ , Mme QUEYRAT , M. BOURLON , M. d'ALESSANDRO , M. Alexis GAHON ,M. LENGLET , M. BAILLY ,M. BACHELLEZ ,M. FRENOIS, Mme LENGLET, Mme TRANNOIS , M. LEMAIRE  
Mme PAGNIEZ

#### Réponse Elicio :

Cette thématique est étudiée à la page 146 de l'étude d'impact et a pour conclusion que « Les infrasons produits par les éoliennes le sont donc en quantité bien trop faible pour être perçus par l'organisme humain, que ce soit par le système auditif ou par des mécanismes non auditifs » (source : Les éoliennes et l'infrason, HCG ENGINEERING, novembre 2016.)

De plus, le Rapport ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de mars 2017 « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens » traite ce sujet.

Sont reprises ci-après les conclusions de l'ANSES :

« Il est très difficile d'isoler, à l'heure actuelle, les effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores de ceux du bruit audible ou d'autres causes potentielles qui pourraient être dues aux éoliennes.

La campagne de mesures réalisée par l'ANSES :

- Confirme que les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences sonores prédomine dans le spectre d'émission sonore ;
- **Ne montre aucun dépassement des seuils d'audibilité dans les domaines des infrasons et basses fréquences sonores (< 50 Hz). »**

« L'ANSES rappelle que les éoliennes émettent des infrasons (bruits inférieurs à 20 Hz) et des basses fréquences sonores. Il existe également d'autres sources d'émission d'infrasons qui sont d'origine naturelle (vent notamment) ou anthropique (poids-lourds, pompes à chaleur ...). De manière générale, les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. A la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz. »

#### Position du commissaire enquêteur :

Le rapport de l'ANSES est sans ambiguïté, donc acte.

## 2.4. Effet électromagnétique

#### Remarque :

- M. LAMUR : « Puissance des champs électromagnétiques du parc inférieure à 5 microteslas. Ne fait pas état du cumul avec les autres parcs, ni de la distance concernée par ces émissions. »

#### Réponse Elicio :

Cette thématique est étudiée à la page 146 de l'étude d'impact. Afin de répondre à la question de la distance et aux émissions, l'étude précise que selon l'arrêté du 26 Août 2011 relatif à l'application aux éoliennes de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, le parc éolien ne doit pas entraîner l'exposition des habitations riveraines à un champ magnétique supérieur à 100 microteslas ( $\mu T$ ) à 50-60 Hz.

Pour comparaison, selon RTE, le champ magnétique maximal à l'aplomb d'une ligne électrique à haute tension (225 kV) est d'environ 4,3 microteslas ( $\mu T$ ) et de 0,16 microtesla ( $\mu T$ ) à 100 mètres.

Les habitations étant toutes situées à plus de 800 mètres des éoliennes, l'impact du projet sur la santé sera donc faible, tant sur le plan du bruit que sur celui des infrasons ou des champs magnétiques.

#### Position du commissaire enquêteur :

Les effets vu la distance sont insignifiantes

## 2.5. Effet stroboscopique



Remarque de M. d'ALESSANDRO

**Réponse Elicio :**

La thématique des ombres portées est étudiée dans l'étude d'impact de la page 130 à 135. De plus, il n'existe pas de réglementation applicable en France. Néanmoins, un tribunal allemand a jugé à 30 heures par an la limite tolérable de projection d'ombre réelle durant la période d'éveil et d'activité normale d'un individu. Dans le cas du projet éolien du Haut Plateau, l'effet d'ombre n'impactera aucun riverain plus de 13 heures par an.

Précisons que cette durée est une durée maximale, puisque l'on considère qu'à l'heure et au moment de l'année où un point est susceptible d'être exposé aux ombres clignotantes, les trois conditions suivantes sont réunies :

- Le soleil brille systématiquement
- Les pales de l'éolienne sont en rotation (si vitesse de vent suffisante)
- La direction du vent est telle que le rotor est orienté face au soleil

Ces trois conditions n'étant pas toujours réunies, le nombre réel de jours d'exposition à l'ombre d'un point est bien plus faible que le nombre de jours possibles.

Ci-joint le tableau montrant les neuf points de calcul réalisés par rapport à la distance entre les éoliennes les plus proches des habitations (tableau extrait de l'étude d'impact page 131).

	Localisation du point de calcul	Distance à l'éolienne la plus proche
<b>A</b>	Bermy-en-Santerre	960m - E9
<b>B</b>	est Belloy-en-Santerre	800m - E5
<b>C</b>	nord Belloy-en-Santerre	1230m - E5
<b>D</b>	Sortie sud ouest Barleux	920m - E2
<b>E</b>	Sortie sud est Barleux	880m - E2
<b>F</b>	nord Villers-Carbonnel	950m - E4
<b>G</b>	ouest Villers-Carbonnel	1060m - E4-E6
<b>H</b>	Villers-Carbonnel vers Horgny	1080m - E6
<b>I</b>	est Horgny	800m - E6
<b>J</b>	ouest Horgny	820m - E6

**Tableau 37 : Points de calcul de la durée d'exposition aux ombres**

Position du commissaire enquêteur :

Arguments comme les précédents non fondés scientifiquement et ne sont pas pris en compte pour l'enquête.

**2.6. Distance à l'habitat**

Remarques d'ordre général : « éoliennes trop proches des habitations »

- Mme ORR FLAMENT , M. FRENOIS , M. PELLETIER , Mme DEKEN , M. VANOYE, M. BACHELLEZ ,M. et Mme FRANCISCO , M. et Mme MASSE ,M. LEMAIRE

**Réponse Elicio :**

La réglementation en termes de distance entre un parc éolien et les habitations d'une commune est très claire en France. Pour rappel et comme cité page 138 de l'étude d'impact, deux règles sont à respecter du point de vue de l'urbanisme :

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- La compatibilité de la zone du projet avec l'accueil des éoliennes,
- L'éloignement de 500 mètres au minimum entre les éoliennes et les habitations les plus proches ou les zones destinées à l'habitation telles que définies dans les documents d'urbanismes opposables au 13 Juillet 2010.

Les distances des éoliennes aux zones habitées les plus proches sont les suivantes :

Habitations	Eolienne	distance en mètres
Belloy-en-Santerre est	E5	800
Barleux sud	E2	880
Villers-Carbonnel nord	E4	950
Villers-Carbonnel - Horgny	E6	800
Berny-en-Santerre est	E9	960

**Tableau 39 : Distances des éoliennes aux habitations**

Le projet éolien respecte une distance de 500m minimum aux habitations et zones destinées à l'habitat. Il est compatible avec les documents d'urbanisme.

Remarque spécifique :

- M. HENNEBOIS : « Il me semblerait plus logique qu'elles soient installées dans des endroits plus éloignés des habitations. Implantations trop proches de la ville de Péronne et des villages voisins. »

Réponse Elicio :

La ville de Péronne qui se situe dans le périmètre intermédiaire et éloigné a également été étudiée comme le reste des communes à la page 161 de l'étude d'impact. Il est conclu que « Pour les autres sites patrimoniaux présents dans les secteurs colorés de la carte de ZIV, ils se situent dans les bourgs. A ces distances supérieures à 8-10 km, le bâti intervient et la découverte du patrimoine dans le bourg ne présente pas d'impact. C'est le cas par exemple du centre-ville de Péronne. »

Remarques sur un point particulier du dossier :

- M. LENGLET : « Elles se situent trop près des villages, 544 mètres. »
- M. d'ALESSANDRO : « La distance de 500 mètres par rapport aux riverains a été déclarée pour les éoliennes de 70 mètres pas pour 180 mètres. »
- Mme TRANNOIS : « Eoliennes si près de nos villages dans ce projet à 544 m. »
- M. LAMUR : « Eoliennes E5 et E6 à 800 m des habitations. »

Réponse Elicio :

Dans la variante retenue, aucune habitation n'est située à moins de 800 m du projet comme il est précisé à la page 138 de l'étude d'impact :

Position du commissaire enquêteur :

Les distances sont respectées mais le recul le plus lointain possible des habitations est recommandé dans le respect de contraintes liées à la législation.

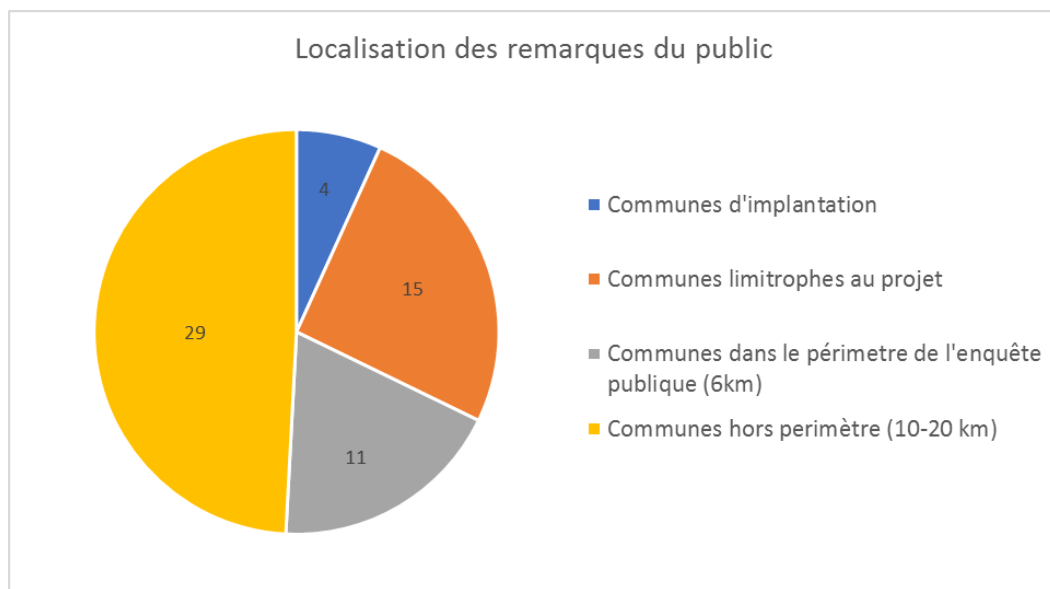
## 2.7. Impacts sur le cadre de vie

### Remarques d'ordre général : « atteinte au cadre de vie »

- Mme QUEYRAT , M. BOURLON , Mme COLASANTE , M. BAILLY , M. et Mme FRANCISCO

### Réponse Elicio :

Elicio s'est voulu d'être transparent et de communiquer aux différentes phases du projet auprès de la population et des élus. C'est pourquoi l'enquête publique recense 4 observations défavorables venant d'habitants des trois villages où se développe le projet éolien (total de 762 habitants).



De plus, une consultation a été réalisée par le CSA/France Énergie Éolienne, auprès des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien et un rapport d'étude a été rédigé en Avril 2015. Il est conclu que « **plus de 2/3 des riverains en ont une image positive et 71% d'entre eux les considèrent bien implantées dans le paysage.** (Echantillon de 506 Individus âgés de 18 ans et plus représentatifs de la population française habitant dans une commune située à moins de 1000 mètres d'un parc éolien) ».

### Position du commissaire enquêteur :

La population des trois villages concernés ne sait pas mobiliser en nombre, les informations sur le projet ont été significatives et nombreuses ce qui peut expliquer cela. Néanmoins les aspects environnementaux n'appartiennent pas seulement aux riverains, ils doivent aussi tenir compte de toutes les personnes touchées de près ou de loin par le projet, qui sont aussi concernées par les évolutions de notre environnement et le respect de celui-ci et donc de la pertinence de leurs interrogations et de leur crainte.

## 2.8. Sécurité

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Remarques :

- M. d'ALESSANDRO : « Dangers de risques d'accidents sur l'autoroute dus à l'impact visuel. »
- Mme d'ALESSANDRO : « L'impact visuel de ce projet forcera le regard des automobilistes sur l'autoroute et créera des accidents, vous en serez responsables. »
- M. Alexis GAHON : « Et en cas d'incendie ! »
- M. DOUAY : « Le risque zéro n'existe pas, d'autant que l'on n'hésite même pas à construire en bordure de route. »
- M. LAMUR : « Périmètre de protection à installer – chute d'une pale à Nurlu en janvier 2017. »
- Mme DEKEN : « Les 5 scénarios évoqués dans l'étude de dangers envisagent un risque non négligeable sur les personnes et les biens. L'exemple de l'éolienne du parc de Nurlu qui par tempête et bien que bridée, a vu une pale de l'un des quatre aérogénérateurs se casser en projetant des débris sur plusieurs centaines de mètres doit amener plus de réflexion sur les distances de sécurité. »

Réponse Elicio :

Les risques liés à la mise en place du parc éolien ont été étudiés dans une étude de dangers complète soumise à la réglementation française et contrôlée par les autorités en charge de l'instruction du dossier.

Les conclusions de l'étude de dangers page 107 confirment avec un tableau « qu'aucun accident n'apparaît dans les cases rouges de la matrice. /.../. L'ensemble des accidents retenus présente un risque acceptable (faible à très faible), c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas de mesures supplémentaires de réduction des risques autres que celles déjà prises. »

Position du commissaire enquêteur :

Les risques liés ont bien été pris en compte et ne font pas l'objet de remarques particulières.

**2.9. Impact sur la réception de la télévision**Remarques d'ordre général : « perturbation de la réception »

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ , M. COLASANTE , M. VANOYE ,Mme PAGNIEZ , Mme LENGLET , Mme TRANNOIS ,M. BLONDELLE

Réponse Elicio :

Ce sujet a été traité à la page 142 de l'étude d'impact. L'impact d'un parc éolien sur la qualité des réceptions télévisuelles est parfaitement remédiable. C'est également notre retour d'expérience suite à la construction et à l'exploitation de 45 éoliennes sur le territoire breton.

Il est précisé que le passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) a déjà réglé des problèmes susceptibles d'apparaître. Pour les difficultés subsistantes, la réorientation de l'antenne permet de résoudre généralement les problèmes de réception, et si nécessaire, l'installation d'une parabole permet de régler définitivement tout défaut de réception.

Enfin, tel que la loi l'y oblige (**article L 112-12 du Code de la construction et de l'habitation**), Elicio prendra à sa charge tous les frais d'intervention et d'installation d'appareils dans les foyers en cas de difficultés de réception télévisuelle due aux éoliennes. A ce titre, nous précisons que notre société a déjà résolu ce type de contraintes pour quelques-uns de nos projets construits.

Le recensement des doléances sera organisé via les mairies, dès les premières semaines suivant la mise en service du parc éolien.

Position du commissaire enquêteur :

Comme le prévoit l'article L112-12 du code de construction ELICIO devra palier au problème de réception.

## 2.10. Impact sur la réception téléphonique

### Remarques :

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ, M. COLASANTE

### Réponse Elicio :

Au même titre que la thématique « réception de la télévision » traitée en point 2.9 de ce présent document, il est du devoir du développeur de prendre à sa charge la résolution du problème de réception (antenne de réception) si les futures éoliennes sont responsables de la perturbation du réseau.

### Position du commissaire enquêteur :

Même réponse que précédemment.

## 2.11. Effet sur la santé animale

### Remarques :

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ , Mme COLASANTE , M. et Mme FRANCISCO , Mme PANIER

### Réponse Elicio :

Une étude datant d'avril 2007 s'intitulant *L'effet des éoliennes sur le bétail et les autres animaux* indique qu'une mention est faite sur les effets des infrasons chez les animaux dans Chouard (2006) et affirme que : « chez l'animal, l'exposition de 169 dB à 10 Hz ou de 158 dB à 30 Hzn'induit pas de nystagmus. » Le nystagmus est une perturbation de la coordination des muscles de l'oeil.

Cette étude intègre dans sa conclusion que « aucune étude n'a été faite sur l'impact des infrasons et l'effet stroboscopique sur le bétail. Celles sur l'humain ne laissent pas présager d'impacts négatifs... »

Dans le livret de réponse « Planète éolienne – Les réponses aux idées fausses de l'éolien (version 02/2007) », il est précisé que « Les éoliennes n'ont jamais fait tourner le lait des vaches, ni provoqué des avortements. Et il n'y a aucune raison pour que cela se produise. Ainsi les éoliennes ne sont pas constituées de matériaux toxiques ; elles fonctionnent avec des niveaux de tensions ordinaires (690 et 20 000 volts) ; elles n'émettent pas de radiations, ... Au contraire, et de façon anecdotique, il a été constaté que certains animaux recherchaient la proximité des éoliennes ! Pour profiter de l'ombre de la tour des éoliennes. »

### Position du commissaire enquêteur :

Les sites anti éoliens inondent la toile d'analyses et de propos farfelus, avant d'affirmer il vaut mieux vérifier.

## 3. IMPACT SUR LE TOURISME

Remarques d'ordre général : « impact sur le tourisme, notamment celui de la ville de Péronne »

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| • Mme MEIGNEN             | • M. BACHELLEZ          |
| • M. VIVIEN et Mme COTTEZ | • M. DOUAY              |
| • M. d'ALESSANDRO         | • M. et Mme LESCARCELLE |
| • M. VANOYE               | • Mme BAILLON           |

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Réponse Elicio :**

L'impact sur le tourisme est analysé page 134 de l'étude d'impact : Il est notamment expliqué que « Les fermes éoliennes y sont intégrées au « tourisme industriel » et « tourisme écologique » (Source Réseau de veille en tourisme ; Canada), et que les infrastructures touristiques (hôtels, gîtes, camping) peuvent utiliser leur image pour la promotion du tourisme vert. »

**Remarques sur un point particulier:**

- M. et Mme FRANCISCO : « Vous allez tuer toute l'économie liée au tourisme, les gîtes de France ne labelliseront plus les structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ça commence : lettre jointe du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry. »

**Réponse Elicio :**

Le secteur retenu est un secteur de structuration et de développement où plusieurs infrastructures sont déjà implantées depuis de nombreuses années comme décrit page 57 de l'étude paysagère. L'autoroute A1, la ligne TGV, le canal du Nord et le projet canal à grand gabarit et les deux lignes haute-tension qui encadrent le site, sont également des critères que les « relais des gîtes de France » prennent certainement en considération.

**Position du commissaire enquêteur :**

Plusieurs enquêtes ont démontré que les touristes ne fuyaient pas les secteurs avec des éoliennes et, au contraire, cela attirait un nouveau tourisme : les scolaires, le tourisme vert, industriel... Certains territoires en font une force touristique. Par exemple, la communauté de communes du Pays de Saint-Seine a fait de son parc éolien un élément fort du territoire. Ce parc est devenu le point de départ du « sentier des éoliennes » où de nombreux promeneurs et cavaliers s'y retrouvent.

**4. IMPACT SUR LA VALEUR DE L'IMMOBILIER****Remarques d'ordre général : « dévalorisation »**

- M. Freddy RATEL
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- Mme BOURGOIS
- M. COLASANTE
- M. ETEVE
- M. BAILLY
- Mme MEIGNEN
- M. BACHELLEZ
- M. DOUAY
- M. et Mme LESCARCELLE
- Mme PAGNIEZ
- Mme DEKEN
- M. Bernard VANSTEELANT
- M. et Mme SILLEATIA
- Mme MACUACK
- M. GRIZARD
- Mme RICARD Elodie
- M. VANOYE
- M. LEMAIRE

**Réponse Elicio :**

Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet « éoliennes et valeur du bien immobilière ».

Le syndicat des énergies renouvelables précise dans un document intitulé « QUESTIONS/REPONSES SUR L'ÉNERGIE EOLIENNE TERRESTRE » datant de septembre 2015 qu'il est difficile de définir l'origine de la dépréciation de la valeur d'un bien immobilier. De multiples facteurs peuvent y contribuer : projets d'aménagement des communes, nouvelles infrastructures, projets immobiliers, fermeture d'une entreprise, etc.

Plusieurs études et jugements rendus ont démontré que la présence d'éoliennes n'a pas d'impact significatif sur le marché immobilier dans les communes proches.

Une étude réalisée en 2010 dans le Nord Pas-de-Calais avec le soutien de la Région et de l'ADEME conclut que, sur les territoires concernés par l'implantation de deux parcs éoliens, « le volume des transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative en valeur au m<sup>2</sup> et [que] le nombre de logements autorisés est également en hausse ».

La Cour d'Appel d'Angers oblige néanmoins le vendeur d'un bien à informer l'acquéreur de tout projet éolien situé à proximité (1,1 km par exemple) du bien.

En revanche, les communes bénéficient de retombées économiques qui leur permettent de créer ou renforcer des services collectifs et d'améliorer les conditions de vie locale, ce qui peut entraîner une revalorisation, parfois très importante, de la valeur des biens. Ce phénomène de redynamisation, auquel contribue également la création d'emplois locaux pérennes d'exploitation des parcs éoliens, s'observe en particulier dans les petites communes rurales.

Une enquête de terrain réalisée par l'institut de sondage BVA, en mai 2015, auprès de 900 personnes vivant dans un rayon de 600 à 1 000 mètres de parcs éoliens révèle que les riverains interrogés sur les éventuels éléments négatifs d'un parc éolien, n'évoquent jamais le risque de dévaluation des biens immobiliers.

(Source : Rapport « Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers, 2010 Climat Energie Environnement ; et Cour d'Appel d'Angers, 8 juin 2010, 1ère Chambre A N° RG 09/00908)

#### Position du commissaire enquêteur :

La dévaluation des biens immobiliers est une crainte souvent exprimée par la population riveraine d'un projet de parc éolien. Bien que légitime et compréhensible, cette appréciation demeure subjective. Une autre théorie développée par les élus locaux : De nombreux villages se meurent car ils ne sont plus suffisamment attractifs pour de nouveaux habitants : Ecoles fermées, pas de commerces de proximité... Les maires de ces communes ne cachent pas que les retombées financières issues des parcs éoliens sont attendues pour permettre de réaliser les investissements nécessaires et pouvoir ainsi inverser le processus de désertification de leurs territoires.

## **5. IMPACT ECONOMIQUE**

### **5.1. Impact en termes d'emplois**

#### Remarques d'ordre général :

- Mme COLASANTE
- M. VANROYE
- M. Michel GAHON
- M. LEMAIRE

#### Réponse Elicio :

Le domaine de l'éolien joue son rôle dans la création d'emplois comme l'atteste le rapport de France Energie Eolienne « Observatoire de l'éolien 2016 Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France » publié en Septembre 2016 : « Avec près de 2 000 emplois créés en 1 an et près de 4 000 en 2 ans, la pertinence de l'éolien comme levier de création d'emplois durables dans les territoires est confirmée de façon incontestable : l'augmentation des capacités éoliennes continue de contribuer à la croissance des emplois sur le territoire. »

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Le projet du Haut Plateau contribuera également à la création d'emploi direct et indirect comme précisé à la page 138 de l'étude d'impact.

A titre d'exemple, les tableaux suivants listent les emplois générés par un parc éolien construit par la société Elicio dans la Somme, sur les communes de Flers-sur-Noye, Fransures et Lawarde-Mauger-l'Hortoy.

<b>ENTREPRISES REGIONALES</b>				
<b>Entreprises</b>	<b>Nombre d'emplois locaux</b>	<b>Sous-traitants éventuels</b>	<b>Nombre d'emplois locaux</b>	<b>Durée d'intervention</b>
<b>VRD</b>				
RAMERY (Boves : 80)	10	SARL DESCAMPS (Querrieu : 80)	20	6 mois
		SARL PALPIED (Famechon : 80)		
		MULTITRAV (Loeuilly : 80)		
		TP SAUVAL (Piennes Onvillers :80)		
<b>CABLAGE ELECTRIQUE</b>				
CEGELEC (Glisy : 80)	4	SARL HURE (Quievrecourt : 76)	5	2 mois
<b>GEOMETRE</b>				
LATITUDES (Amiens : 80)	2	-		1 mois
<b>ARCHEOLOGIE</b>				
ARCHEOPOLE (Linselle : 59)	5	TP SAUVAL (Piennes Onvillers : 80)	2	2 mois
<b>ETUDES ENVIRONNEMENTALES</b>				
ETD (Conty : 80)	2	-		6 mois
<b>ETUDES AVIFAUNE</b>				
ARTEMIA (Herleville : 80)	1	-		6 mois
<b>NOTAIRE</b>				
Etude PAGET WESTRELIN (Breteuil : 60)	2	-		2 mois
<b>HUISSIER</b>				
SCP MRUSIAK/ DEFrance/ VALET (Amiens : 80)	2	-		1 mois
<b>RESTAURATION</b>				
Restaurant (Essertaux : 80)	3	-		12 mois
<b>Total emplois locaux</b>	<b>31</b>		<b>27</b>	<b>Sur 38 mois</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58 emplois locaux sur 38 mois</b>		

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



ENTREPRISES HORS REGION			
Entreprises	Activité	Nombre d'emplois locaux	Durée d'intervention
FONDEOLE	Fondations	27	5 mois
KELLER	Fondations	5	1 mois
AGUADO WIND/ AWS/RONERGY	Montage éoliennes	33	3 mois
GAMESA	Montage éoliennes	5	3 mois
STEX	Transport composants éoliennes	30	1 mois
AGUADO WIND/ SIEMSA/AVANTI/RES GREEN/ENERDONES	Commissioning	23	5 mois
NATURAL POWER	Assistance maître d'ouvrage	2	15 mois
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>125</b>	<b>Sur 33 mois</b>

**Au total, le projet Elicio de Flers-sur-Noye a employé :**

- **58 emplois locaux sur une période de 38 mois**, soit une moyenne de 1,53 personne en équivalent temps plein par mois sur 38 mois
- **125 emplois hors région sur une période de 33 mois**, soit une moyenne de 3,78 personnes en équivalent temps plein par mois sur 33 mois

A cela s'ajoutent les emplois liés à la mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement, qui seront mises en œuvre par 4 entreprises locales.

Position du commissaire enquêteur :

L'avantage des emplois créés par l'éoliens c'est qu'ils sont non délocalisables, actuellement en France on dénombre plus de 14000 emplois induits.

## 5.2. Rentabilité du projet

Remarques :

- M. ORR
- Mme BAILLON

Réponse Elicio :

Les retombées fiscales du projet éolien du Haut Plateau sont de plusieurs types (page 138 de l'étude d'impact) :

- Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Taxe foncière
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

De même, Elicio proposera, dans le cadre des mesures d'accompagnement, un budget aux 3 communes d'implantation. Les mesures sont explicitées en page 186 de l'étude d'impact, et détaillées en fin du présent mémoire (réponses aux recommandations de l'Autorité environnementale).

Position du commissaire enquêteur :

Les retombées financières sont attractives pour les collectivités qui pourront financer certains aménagements et les propriétaires par un revenu substantiel.

### 5.3. Coût pour les collectivités

Remarque :

- M. Bernard VANSTEELANT : « Il faut rappeler que l'étude même pour la zone de développement éolien (ZDE) sur les communes a un coût énorme dont une partie est à la charge de la collectivité. »

Réponse Elicio :

Le projet du Haut Plateau n'est pas un projet concerné par une ZDE approuvée.

Il est rappelé que pour le projet éolien du Haut Plateau, les frais de développement ont entièrement été à la charge d'Elicio et que le démantèlement le sera également. Cette thématique du démantèlement est reprise au chapitre 9.1 du présent mémoire de réponse.

Position du commissaire enquêteur :

Prends acte

### 5.4. Importation des pièces

Remarques :

- M. Michel GAHON : « Il s'agit bien d'une arnaque : c'est parce qu'elle fait croire que tout ça est réalisé par le bien de notre indépendance énergétique. Or il n'en n'est rien du tout, car seule la masse de 900 à 1200 tonnes de béton déposée aux pieds de chaque machine peut provenir de notre économie et notre propre commerce ! Je me suis rendu enfin compte de l'origine des deux fournisseurs, de ce qu'ils installent, ici, le premier étant l'Allemagne, le second étant le Danemark, quant au restant des importations, je distingue nettement un lot d'éolienne et d'accessoires achetés à grands frais à la production de Chine. Serait-on capables de comprendre que ce flot de millions d'euros vient grever bêtement et cruellement notre balance française des paiements ? »
- M. BACHELLEZ : « Ces machines sont importées et contribuent au déficit de la balance budgétaire. »

Réponse Elicio :

Source France Energie Eolienne : « En 2016 la filière française est forte de plus de 14 700 emplois pour 11 GW installés au 30 juin 2016. Voici un focus sur la fabrication des éoliennes :

- Fabrication d'aérogénérateurs :

Pendant longtemps le groupe Vergnet, spécialisé dans la fabrication d'éoliennes capables de fonctionner dans des conditions extrêmes, est resté le seul fabricant français d'éoliennes. Les groupes industriels français Alstom et Areva ont réalisé ces dernières années des acquisitions de fabricants étrangers d'aérogénérateurs

(respectivement Ecotecnia et Multibrid) et prévoient, dans le cadre de l'appel d'offre sur l'éolien offshore, la création de plusieurs usines d'assemblage en France.

- Production de composants :

Il existe plus de 250 entreprises de tailles et de secteurs d'activité très divers qui sont répertoriées comme intervenant directement dans l'éolien et plus de 150 entreprises de sous-traitants actifs ou potentiellement actifs. Au cours des dernières années l'appareil productif a commencé à se développer et à se structurer. A titre d'exemple, EADS Astrium a implanté à l'Ecoparc de Blanquefort près de Bordeaux une nouvelle unité de conception et fabrication de pales d'éoliennes. Cette unité vient compléter la production de pales commencée en 2009 en partenariat avec Plastinov (2.4 M€ de chiffre d'affaires en 2010). Plusieurs dizaines d'entreprises produisent des composants vendus aux grands fabricants d'éoliennes étrangers.

Certaines sont très spécialisées, comme Rollix – Defontaine, un des principaux spécialistes mondiaux de couronnes d'orientations et roulements spéciaux pour éoliennes (167 M€ de chiffre d'affaires en 2009-2010, dont 45% dans l'éolien et un millier de salariés).

Dans d'autres cas il s'agit de groupes industriels qui développent une activité spécifique sur le marché de l'éolien : Convertteam, spécialisé dans les convertisseurs, a été récemment racheté à 90% par General Electric pour 3.2 milliards de dollars ; Leroy Somer spécialisé dans les génératrices réalise 12 M€ de chiffre d'affaires dans l'éolien ; Mersen pour les balais en graphite, Nexans pour les câbles, Schneider Electric pour le matériel électrique, Ferry-Capitain pour des pièces de fonderie, etc. Telvent GIT est spécialisée dans la prévision météorologique appliquée au secteur éolien. D'autres entreprises de taille plus réduite se spécialisent sur certains composants : Stromag France pour les freins (4,2 M€ de chiffre d'affaires), Aerocomposite Occitane pour les pales (de l'ordre de 2 M€ de production et une vingtaine de salariés), etc. La filiale française de la société Enercon (34,4% des parts de marché en France en 2010) a construit son usine de production de mâts d'éoliennes en béton dans l'Oise (15 M€ d'investissement). En régime de croisière, la production serait d'une centaine de mâts et les effectifs de 80 personnes.

- L'installation et la maintenance :

La taille du marché français, si elle reste limitée, a conduit à la spécialisation d'entreprises de travaux publics dans le domaine des travaux de fondation et d'installation ; ainsi que des travaux de connexion électrique. Au total se sont une soixantaine d'entreprises qui sont actives dans ce domaine et dans celui de la maintenance des aérogénérateurs.

Les perspectives à 5 ans dépendront des freins et difficultés subies par la filière : recours d'opposants, lourdeur des procédures administratives, modification des mécanismes de soutien...

Le syndicat de la filière « France Energie Eolienne » estime que ce chiffre pourrait s'élever à 60.000 emplois d'ici à 2020.

#### Position du commissaire enquêteur :

Une grande partie est produit en France et des collectivités comme le Havre qui a mis en place des infrastructures pour accueillir des entreprises pour produire des éoliennes, une formation a vu le jour à la cité scolaire d'Amiens pour former du personnel de maintenance. La France organise son indépendance.

## **6. IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

### **6.1. Impact sur la flore et la faune**

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ : « Arrêtez de détruire la flore et la faune »
- M. d'ALESSANDRO : « Destruction de la faune et de la flore. »
- Mme BOURGOIS : « Vie sauvage perturbée. »
- M. BAILLY : « Les animaux domestiques et la faune sauvage subissent également les nuisances. »

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- M. DOUAY : « Destruction de la faune. Risque pour la faune et l'avifaune. »
- Mme BAILLON : « 1 oiseau par éolienne et par an ça en fait 12 ou 20 pour un parc éolien, et quand il s'agit du seul couple d'Aigle royal, ça compte. Les ondes radioélectriques, quel impact sur les chauves-souris ? »
- M. LAMUR : « Incidence avec Natura 2000 trop facilement jugée proportionnée. Chiroptères : Impact fort sur les pipistrelles. Risque de mortalité pour la Sérotine et la Nocturne commune. Il paraît impératif d'attendre l'adaptabilité (ou pas !) des espèces aux parcs existants. La décision entrainera des incidences irréversibles. Seuls 7 cas, donc des espèces rares menacées. Avifaune : aversion de certaines espèces pour l'éolien ; perte d'habitat ; désertification de ces espèces définitives ; faible diversité sur la zone du projet. Disparition programmée de l'avifaune à très court terme. »

#### Réponse Elicio :

Les impacts sur la flore, la faune, l'avifaune et les chiroptères sont largement décrits dans l'étude d'impact. Le tableau de synthèse des impacts (page 174 de l'étude d'impact) indique un impact faible pour l'ensemble de ces espèces. Soulignons que l'Aigle Royal n'a pas été observé sur l'aire d'étude.

- Remarque de Mme DEKEN : « L'impact sur la biodiversité et les conséquences sur la faune ne sont pas à négliger du fait de la vallée de la Somme toute proche qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux. »

#### Réponse Elicio :

L'étude d'incidences Natura 2000 réalisée (page 124 de l'étude d'impact) montre que le projet du Haut Plateau ne s'inscrit dans aucune aire d'évaluation spécifique des habitats et espèces justifiant l'intérêt du site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Somme ». Le site Natura 2000 étant une zone humide, les espèces justifiant l'intérêt de ce site ne trouvent pas sur la zone d'étude de zones favorables à leur maintien.

- Remarque de M. LENGLET : « Destruction des chauve-souris par la dépressurisation »

#### Réponse Elicio :

Ce que M. LENGLET appelle « dépressurisation » est en fait du barotraumatisme : il s'agit d'une hémorragie interne fatale, causée par le mouvement des pales, entraînant une variation de pression importante dans l'entourage des chauves-souris. Pour l'ensemble des parcs éoliens étudiés, il semblerait que les causes de mortalité vis-à-vis des éoliennes relèvent à la fois des collisions directes avec les pales et des cas de barotraumatisme.

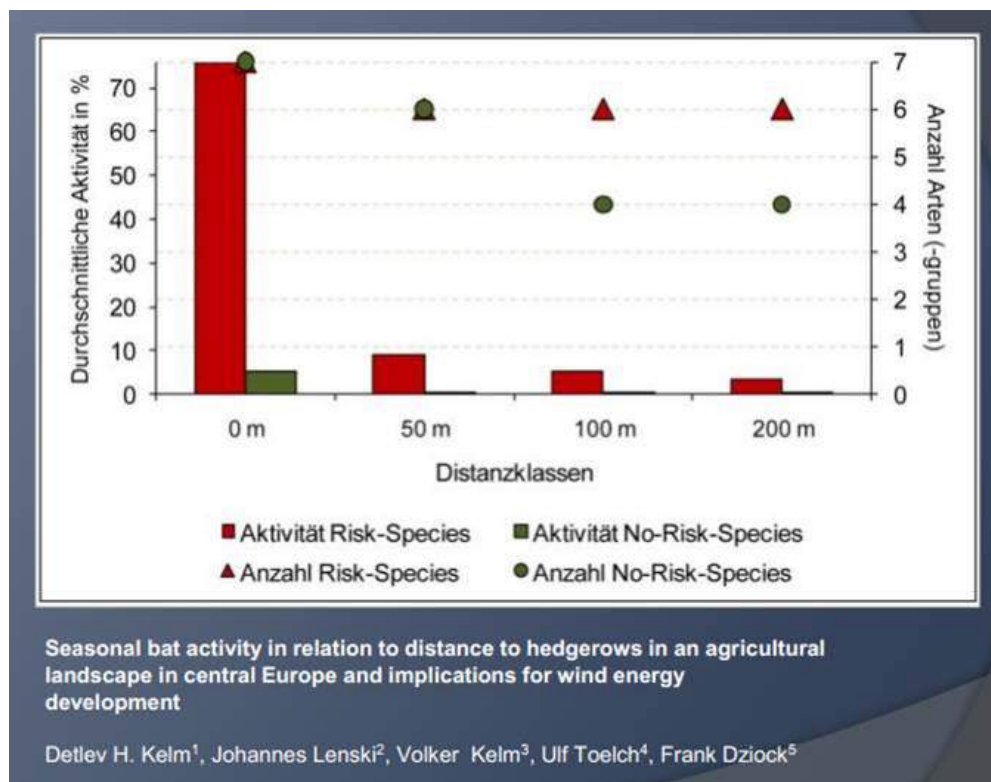
Les prospections menées sur le site du Haut Plateau mettent en évidence une diversité chiroptérologique assez faible du secteur d'étude, avec 7 espèces recensées. Parmi ces 7 espèces, les 4 espèces identifiées comme les plus sensibles à l'éolien et observées sur le site ont fait l'objet d'une évaluation spécifique. Les impacts pour ces chiroptères sont présentés dans les fiches pages 121 à 124 de l'étude d'impact.

- La Noctule commune a été contactée 2 fois seulement. Elle apparaît peu présente sur le secteur, les impacts potentiels sont estimés modérés.
- La Pipistrelle commune est l'espèce la plus présente sur le site. Les impacts potentiels sont estimés modérés : l'espèce a été contactée régulièrement sur l'aire d'étude immédiate mais elle exploite davantage les corridors à l'écart de la zone d'implantation.
- La Pipistrelle de Nathusius a régulièrement sur l'aire d'étude immédiate mais elle exploite davantage les boisements, pâtures et zones bocagères pour s'alimenter. Les impacts potentiels sont estimés modérés à forts.
- La Sérotine commune n'a été contacté que 6 fois, principalement aux abords des villages. Les impacts sont estimés faibles.

Notons que les éoliennes seront implantées largement à plus de 200 mètres des réseaux de haies (tableau page 112 de l'étude d'impact), sur un plateau agricole.

Les éoliennes situées dans les milieux ouverts comme les vastes prairies et les terres cultivées sont a priori moins néfastes aux chiroptères : aux Etats-Unis, très peu de cadavres de chauves-souris sont recensés dans les parcs éoliens localisés dans les vastes plaines agricoles.

De même, selon les experts chiroptérologues, la majorité des contacts avec les chiroptères est obtenue à moins de 50 mètres des lisières boisées et des haies dans le cadre de paysages agricoles (cf. figure ci-dessous). Au-delà de cette distance, le nombre de contacts diminue très rapidement jusqu'à devenir faible à plus de 100 mètres. Barataud et al. (2012)\*, dans son étude sur la fréquentation des prairies, montre également une importante diminution de l'activité chiroptérologique au-delà de 50 mètres des lisières (tous écotones confondus). La plus grande partie de l'activité des petites espèces de chauves-souris, comme la Pipistrelle commune, se déroule à moins de 50 mètres des lisières boisées et des habitations.



Niveau de l'activité chiroptérologique en

fonction des distances aux lisières

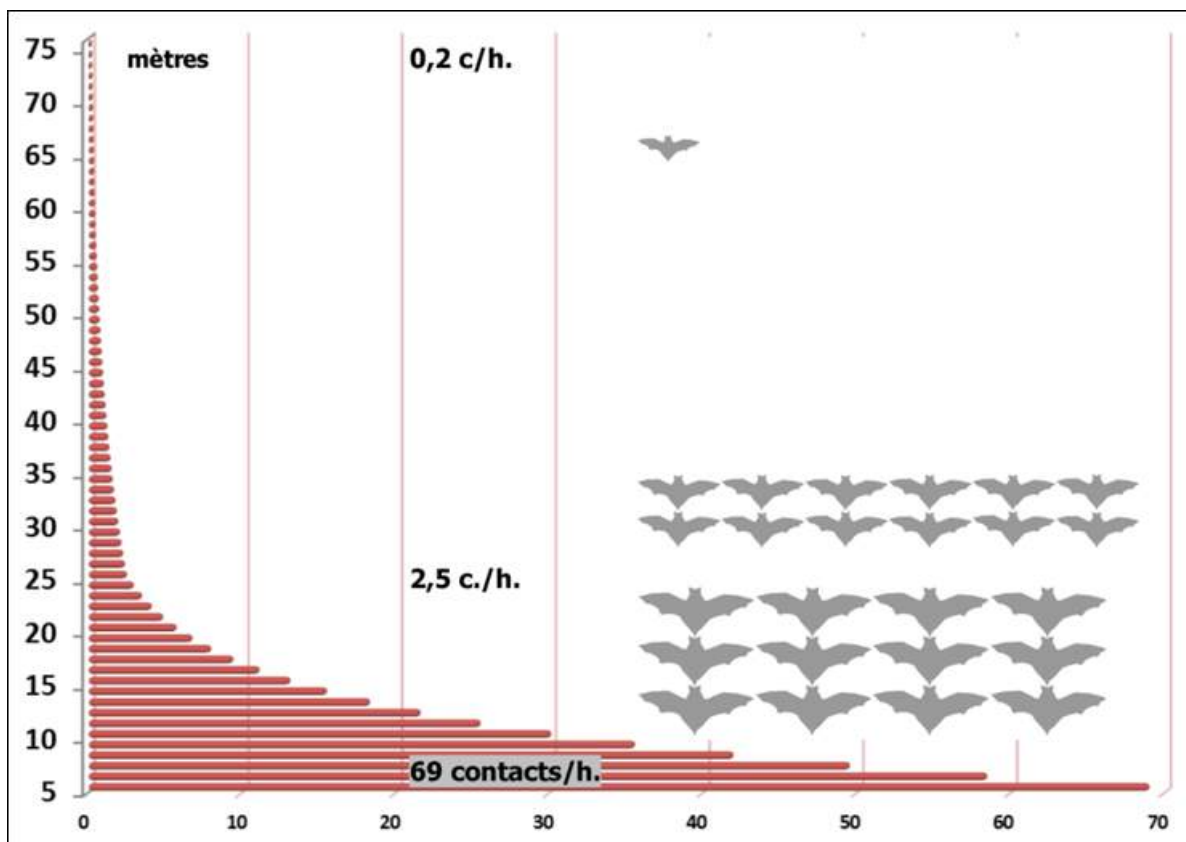
\* BARATAUD M.2012 – *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 pages.

Enfin, les risques de collision sont plus ou moins importants selon le diamètre total des pales des éoliennes. D'après des études chiroptérologiques récentes, le risque de collision baisse très sensiblement à partir d'un espacement de 40 mètres entre le bout des pales et le sol. Pour illustration, dans le cadre du projet éolien de Sud-Vesoul (Haute-Saône), la modélisation verticale de l'activité chiroptérologique au droit du mât de mesure

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

anémométrique a montré que le taux d'activité est inversement proportionnel à l'altitude et qu'il s'avère très faible, voire nul, à 70 mètres de hauteur.



*Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique ;  
projet éolien de Sud-Vesoul (Kelm et Beucher, 2011-2012)*

Pour le projet du Haut Plateau, plusieurs machines sont envisagées. Le tableau ci-dessous indique la hauteur du bas de pale pour chaque machine (extrait de la page 6 du fichier « dossier d'autorisation unique »). L'espacement de 40 mètres entre le bout des pales et le sol est respecté pour chaque machine.

Modèle	Puissance MW	Mât (m)	Longueur de pale (m)	Diamètre (m)	Hauteur totale (m)	Bas de pale (m)	Puissance parc MW
V126	3,3	117	63	126	180	54	29,7
N117	2,4	120	58,5	117	178,5	61,5	21,6
MM122	3	119	61	122	180	58	27
SWT130	3,3	115	65	130	180	50	29,7
N131	3	114	65,5	131	179,5	48,5	27
G132	3,3	114	66	132	180	48	29,7
V136	3,45	112	68	136	180	44	31,05
M140	3,4	110	70	140	180	40	30,6

*Tableau 5. Liste d'éoliennes envisagées (pour chaque colonne la valeur maximale en rouge)*

Du fait de la présence d'espèces dites « de haut vol » (Pipistrelle de Nathusius notamment), un bridage préventif est prévu sur l'ensemble des éoliennes. (Page 184 de l'étude d'impact)

Elicio réalisera également une étude des chiroptères en altitude afin d'affiner ces modalités de bridage.

Une fois le parc mis en service, un suivi de l'activité des chiroptères sera mené sur 9 nuits d'étude ; un suivi de mortalité sera également mis en place.

- Remarque de M. et Mme BOULANGER : « Etudes bidons qui démontrent que les parcs éoliens n'impactent pas les couloirs de migration des oiseaux en réduisant ceux-ci à une largeur ridicule ne prenant pas en compte l'effet des vents sur les vols de migrateurs. »

#### Réponse Elicio :

Le site du projet borde un axe de migration privilégiée à l'échelle régionale. Lors de l'expertise écologique, quelques haltes migratoires ont pu être observées sur le site et aux alentours (principalement en automne), néanmoins, l'étude conclue que « le secteur d'étude constitue une zone d'intérêt somme toute très ponctuelle et relativement limitée pour l'avifaune, que ce soit en halte migratoire, en hivernage et en période de nidification. » (Page 57 de l'étude d'impact)

#### Position du commissaire enquêteur :

Les mesures prises avec le bridage préventif sous certaines conditions météorologiques, les suivis post-installation sont des mesures en adéquation avec la préservation des écosystèmes.

## 6.2. Impact sur le milieu physique

#### Remarques sur la pollution des sols :

- Mme MEIGNEN : « Pollution des sols (rivières dans 15 ans). Sols pollués »

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- M. d'ALESSANDRO : « Pollution des nappes phréatiques. »
- M. Alexis GAHON : « Les constructeurs ne craignent donc pas le vrai danger qu'il y a à suspendre jusqu'à 160 m des réservoirs d'huile spéciales qui totalisent 250 à 350 litres. »
- M. et Mme FRANCISCO : « Polluer à jamais le sol »
- Mme PELLETIER : « Huile de vidange des moteurs. Comment traite-t-on l'huile sinon en polluant ! Métaux rares dans les turbines que l'on ne sait pas retraiter. »

#### Réponse Elicio :

Comme indiqué en pages 110 et 111 de l'étude d'impact, le risque d'écoulement accidentel de polluants, tant en probabilité qu'en quantité est très limité.

Les éoliennes envisagées sont équipées de nombreux détecteurs de niveau d'huile permettant de prévenir les éventuelles fuites d'huile et d'arrêter l'éolienne en cas d'urgence. Les opérations de vidange de la boîte de vitesse sont effectuées de manière rigoureuse et font l'objet de procédures spécifiques. Le transfert des huiles usagées s'effectue de manière sécurisée via un système de tuyauteries et de pompes directement entre la boîte de vitesse et le camion de vidange. En cas de fuite, la nacelle et la plateforme font office de bacs de rétention.

De plus, les véhicules de maintenance sont équipés de kits de dépollution.

Les produits utilisés pour la maintenance et l'entretien des éoliennes sont des graisses et huiles de transmission, des huiles hydrauliques, des solvants, dégraissants, nettoyants. L'huile du multiplicateur est remplacée régulièrement (tous les 3 ans ou après analyse).

#### Remarques sur les fondations :

- M. Bernard VANSTEELANT : « Planter une éolienne, c'est 840 tonnes de béton et 340 tonnes de structures. Ce n'est pas planter un arbre. »
- Mme DERMIGNY : « L'énergie éolienne n'est en rien une énergie verte avec ses milliers de tonnes de béton et ses centaines de litres d'huiles ; ce n'est pas une énergie écologique ! »
- Mme d'ALESSANDRO : « Milliers de tonnes de béton pour les fondations. »
- M. LENGLET : « Béton qui restera dans le sol quoi qu'il arrive »
- M. VANOYE : « Milliers de tonnes de béton qui resteront dans le sol. »
- Mme LENGLET : « Elles polluent nos sols avec leurs 15000 tonnes de béton armé. »
- Mme PELLETIER : « 15000 tonnes de béton par mât qui resteront à demeure dans le sol quoiqu'il arrive. »

#### Réponse Elicio :

La fondation d'une éolienne nécessite environ 700 à 800 tonnes de béton, et non 15000 tonnes.

#### Position du commissaire enquêteur :

Un suivi sur l'avifaune et les chauves souris est prévu après installation, l'éloignement des zones sensibles est un gage de sûreté mais méritera une attention particulière.

Le traitement de produits polluants a été pris en compte.

Les fondations de béton font l'objet d'un traitement repris dans l'enveloppe réservée à la remise en état du site.

### **6.3. Impact sur l'agriculture**

#### Remarques sur la perte de surface cultivable :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



- M. Freddy RATEL : « Les surfaces des massifs bétons et les postes de livraison ainsi que la surface des chemins d'accès diminuant ainsi la surface cultivable »
- M. Alexis GAHON : « J'ai malheureusement lu que pour incorporer 3 aimants géants dans leur rotor, les fabricants ne se privent pas d'aller creuser pour extraire environ 250 kilos de terres rares pour fabriquer ça. »
- M. BAILLY : « N'oubliez pas de tenir compte que le projet s'inscrit dans une vaste plaine agricole. »
- M. VANOYE : « C'est un comble que l'on détériore les meilleures terres agricoles. »
- M. BACHELLEZ : « Dans le présent projet, c'est 2ha65a38ca de terre cultivable qui disparaîtront (page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact). Le calcul est vite fait : 40 parcs x 2ha50a en moyenne = 100 hectares de sacrifiés dans un rayon de 20 km. Le saccage des belles plaines productives du Santerre est démontré. »
- M. DOUAY : « Pour les exploitants favorables ou non au projet, cela représente une perte des surfaces cultivables de 26500 m<sup>2</sup>. »
- M. et Mme FRANCISCO : « D'excellentes terres agricoles vont être détournées pour implanter des éoliennes. »

#### Réponse Elicio :

Il est tenu compte de la perte de surface cultivable par le versement d'un loyer et d'une indemnisation destinés à compenser les pertes d'exploitation. Soulignons que l'implantation d'une éolienne ne va pas à l'encontre des exploitants agricoles, lesquels ont donné leur accord.

#### Remarques sur l'impact de l'éolien sur l'activité agricole :

- M. GRIZARD : « Dans mon activité agricole la présence d'éoliennes interdit le dronage des parcelles et l'accès aux technologies de modulation intra parcellaire pour la réduction des engrais chimiques et unités phytosanitaires. »
- M. VANOYE : « Incapacité pour un agriculteur d'utiliser les moyens modernes qui se développent pour une agriculture de plus en plus raisonnée tels que les drones qui ne peuvent fonctionner qu'à moins de 150 mètres de hauteur. »
- M. et Mme LESCARCELLE : « Impossibilité de dronage des parcelles agricoles en vue de la réduction des engrais et des traitements phytosanitaires. »

#### Réponse Elicio :

En effet, l'utilisation des drones en agriculture est une nouveauté. Néanmoins, aucun exploitant concerné par une des neuf éoliennes du projet ne nous a alerté sur la problématique de l'utilisation des drones pour la surveillance de ses parcelles.

#### Position du commissaire enquêteur :

Aucune remarque négative des instances agricoles, les propriétaires étant volontaires, ils touchent une indemnité compensatoire à la perte des revenus liés à l'agriculture.

## 7. CONSULTATIONS, CONCERTATION

### 7.1. Concertation

#### Remarques :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- M. ORR : (habitant de Villers Carbonnel) « Faisant partie de la commission éolienne du Conseil Municipal, je n'ai jamais été invité à aucune réunion de mise au point du projet avec Elicio. Je découvre ce projet ce jour. »
- M. BAILLY : « N'oubliez pas de tenir compte des avis défavorables des conseils municipaux des communes avoisinantes. »
- M. HENNEBOIS : « Il me semblerait plus logiques qu'elles soient installées dans des endroits prédéfinis à la suite d'une concertation avec les représentants élus des communes des 3 communautés de communes de l'est de la Somme, notamment dans le Schéma de Cohérence territoriale en cours de finalisation. Dans ce SCOT, il a été défini les zones de développement économique, en matière d'habitat et d'infrastructure routière. Il aurait peut-être été aisé de prévoir en concertation ce développement d'énergies palliatives aux énergies classiques. »
- **Réponse Elicio :**
- Les élus ont largement été concertés sur ce projet, comme en témoignent les dates indiquées dans le tableau ci-après (les informations sont présentées en pages 13 à 15 de l'étude d'impact).

18 décembre 2012	Présentation du projet devant le conseil municipal de Belloy-en-Santerre
21 juin 2013	Présentation du projet devant le conseil municipal de Villers-Carbonnel
Été 2013	Contacts avec le Maire de Barleux
5 septembre 2013	Délibération du conseil municipal de Villers-Carbonnel
3 février 2015	Présentation du projet devant le conseil municipal de Barleux
12 février 2015	Présentation du projet au 1 <sup>er</sup> Vice Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme et au Directeur de Services ; en présence du Maire de Villers-Carbonnel
24 février 2015	Présentation du projet au Président de la Communauté de Communes de Haute Picardie et à la Direction administrative ; en présence du Maire de Belloy-en-Santerre
Avril 2015	Réunion de concertation avec le 1 <sup>er</sup> adjoint de la Mairie de Barleux, le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> adjoints de la Mairie de Villers-Carbonnel, le Maire et la secrétaire de Belloy-en-Santerre
Juin 2015	Réunion de concertation avec les Maires de Berny-en-Santerre, de Villers-Carbonnel, de Belloy-en-Santerre, le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> adjoints de la Mairie de Villers-Carbonnel, le 1 <sup>er</sup> adjoint de la Mairie de Barleux
24 février 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Belloy-en-Santerre
7 mars 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Villers-Carbonnel
8 mars 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Barleux

Soulignons la remarque apportée par Monsieur BLONDELLE, vice-président de la communauté de communes de la Haute Somme, dans le registre d'enquête publique : « Le dossier a été présenté à la communauté de communes de la Haute Somme. Il y a eu concertation et les remarques ont été prises en compte. »

Concernant la remarque de Monsieur ORR comme quoi, en tant qu' élu de Villers-Carbonnel il n'aurait pas été informé du projet éolien, nous nous permettons d'apporter les éléments suivants :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- Le 19 septembre 2016, s'est tenu un conseil municipal, auquel les conseillers ont été convoqués le 8 septembre. Ce conseil portait, entre autres, sur l'utilisation des voiries par la société Elicio. M. ORR ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant, puisqu'il s'est excusé.
- Le 17 octobre 2016, le conseil municipal portait sur le zonage concernant l'implantation d'éoliennes sur la commune. M. ORR était présent.

### 7.2. Consultation du public

#### Remarques :

- M. Bernard VANSTEELANT : « On impose aux habitants des nuisances au quotidien, sans qu'ils aient pu donner leur avis. »
- M. BACHELLEZ : « L'avis des concitoyens n'est jamais pris en considération. »
- M. DOUAY : « Tout cela sans tenir compte de l'avis de la population. »
- Mme BAILLON : « Les habitants ne découvrent le projet que très tard, dans le journal local. »
- M. et Mme BOULANGER : « Absence d'une véritable consultation des populations touchées par ces parcs. »

#### Réponse Elicio :

Nous ne pouvons laisser dire que le public n'a pas été informé du projet éolien. Le tableau ci-après retrace les différentes étapes de communication (les informations sont présentées en pages 13 à 15 de l'étude d'impact) :

29 janvier 2015	Permanence d'information en mairie de Belloy-en-Santerre
5 février 2015	Permanence d'information en mairie de Barleux
12 février 2015	Permanence d'information en mairie de Villers-Carbonnel
Février 2015	Parution d'un article dans le bulletin municipal de Barleux
Août 2015	Distribution d'un bulletin d'information aux habitants des 3 communes
13 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Villers-Carbonnel
14 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Barleux
15 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Belloy-en-Santerre

Avant chaque permanence d'information, tous les habitants des trois communes d'implantation ont été informés par des bulletins déposés dans les boîtes aux lettres des communes concernées.

### 7.3. Consultation des associations

#### Remarque :

- M. ORR : « En tant que Président de l'association Sauvegarde de l'environnement et du patrimoine, je regrette de n'avoir pas été consulté. »

**Réponse Elicio :**

Comme indiqué au paragraphe 7.1, M. ORR était parfaitement au courant du projet éolien, et de ce fait, avait la faculté de se prononcer sur le projet, par l'intermédiaire de son association. Elicio n'a reçu aucun courrier de l'association dont il est le président.

**Position du commissaire enquêteur :**

Les consultations que ce soit publique, élus et population ont été très productives et ne laissent aucun doute sur l'information des personnes concernées et très largement diffusées.

**8. PERTINENCE DE L'ÉOLIEN****8.1. Production aléatoire, relais par des centrales thermiques****Remarques d'ordre général :**

- M. et Mme KUSNIERAK
- M. Freddy RATEL
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- M. Alexis GAHON
- Mme MACUACK
- M. BACHELLEZ
- Mme RICARD Muriel
- M. DOUAY
- Mme BAILLON
- Mme BOURGEOIS
- M. Michel GAHON
- M. FRENOIS
- Mme LENGLET
- M. LENGLET
- Mme PELLETIER
- Mme TRANNOIS
- M. et Mme FRANCISCO
- M. et Mme MASSE
- M. LEMAIRE

**Réponses Elicio :**

**Production aléatoire :** La production est certes aléatoire, mais elle est aussi prévisible et gérable. Même si le vent local peut être difficile à prédire, l'expérience du gestionnaire de réseau montre qu'à l'échelle nationale se produit un effet de moyenne qui permet de prévoir la production avec une bonne précision. Cette capacité de prévision permet d'intégrer la production éolienne au système électrique pour qu'elle contribue à l'équilibre entre l'offre et la demande.

**Rendement, temps de fonctionnement :** Le facteur de disponibilité des éoliennes, qui mesure le pourcentage du temps pendant laquelle une installation est en état de fonctionnement, s'établit à plus de 98% et est largement supérieur à celui des centrales conventionnelles (de l'ordre de 70 à 85%). Une éolienne fonctionne en moyenne 80% du temps, soit 7008 heures par an. En revanche, elles ne tournent pas toujours à pleine puissance.

**Production éolienne en 2016 :**

Il est précisé dans le document RTE cité par plusieurs personnes et qui se trouve en annexe du procès-verbal de l'enquête publique que, « la météo de cette année n'a pas été favorable », ce qui signifie que, le vent étant la source première de la production d'électricité des éoliennes, l'année 2016 a été une année moins ventée que les précédentes et ainsi n'a pas produit le nombre de MWh prévu.

## 8.2. Production d'électricité par l'énergie éolienne

### Remarques d'ordre général :

- Mme d'ALESSANDRO : « Production nulle d'électricité. »
- Mme BAILLON

### Réponse Elicio :

La thématique concernant la production d'électricité des éoliennes du projet éolien du Haut Plateau est définie à la page 18 de l'étude d'impact. Il est notamment précisé les chiffres suivants :

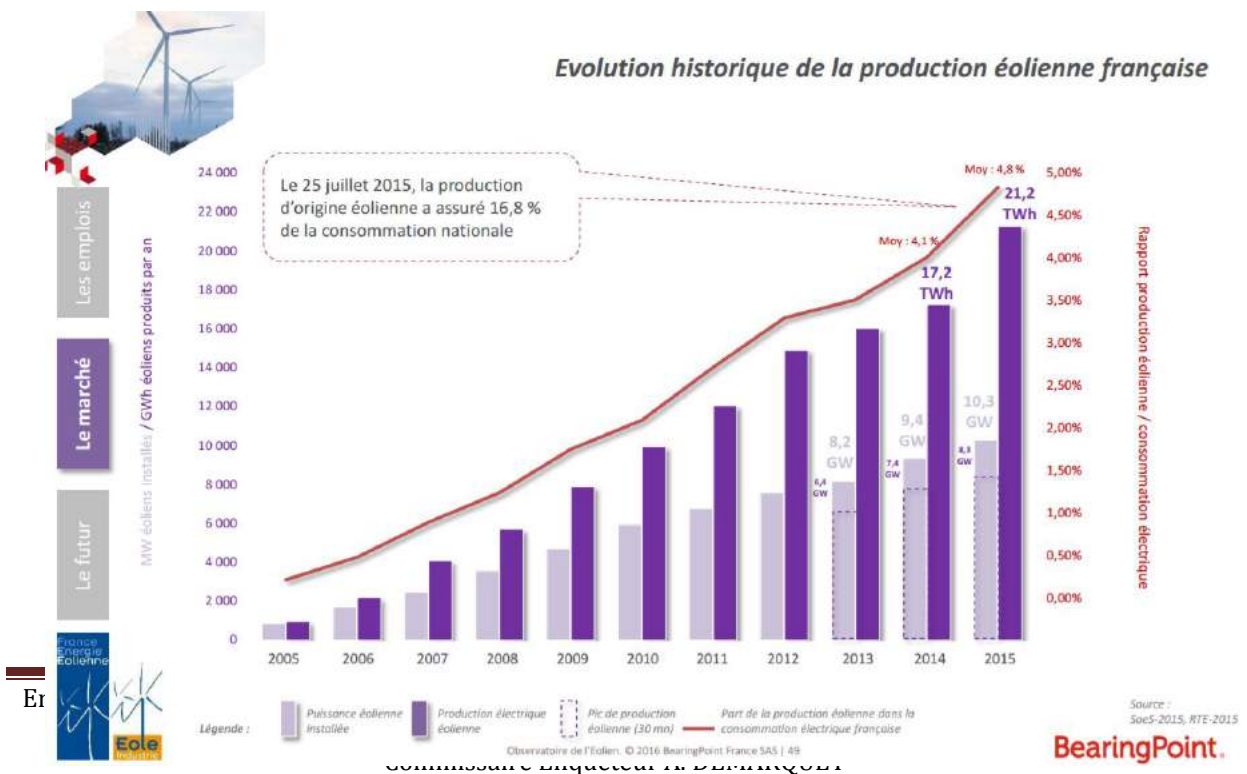
- La durée de fonctionnement, en équivalent pleine puissance, est estimée à environ 2700 heures par an en moyenne.
- La production attendue d'après les projections réalisées à partir des données issues du mât de mesure et après prise en compte des différentes pertes (électrique, disponibilité, bridage acoustique...) est d'environ 80 000 MWh/an.
- Cette puissance est dite « nominale ». Dans le cas de l'éolienne Senvion M140 par exemple, cette puissance sera de l'ordre de 3 450 kW.

### Remarque nécessitant un réponse précise :

- M. d'ALESSANDRO : « Production quasi nulle des 10000 éoliennes implantées en France. 4% de nos besoins alors que la France exporte de l'électricité. »

### Réponse Elicio :

La production d'électricité éolienne joue un rôle dans la consommation d'électricité au niveau national comme le montre le graphique ci-après provenant de l'Observatoire de l'éolien 2016 « Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France Septembre 2016 » rédigé par France Energie Eolienne.



### 8.3. Prix de l'électricité, CSPE

Remarques d'ordre général : « facture EDF augmentée, taxe CSPE »

- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| • M. VIVIEN et Mme COTTEZ | • M. DOUAY            |
| • M. d'ALESSANDRO         | • M. PAGNIEZ          |
| • Mme QUEYRAT             | • M. FRENOIS          |
| • M. COLASANTE            | • Mme TRIANNOIS       |
| • Mme COLASANTE           | • M. et Mme FRANCISCO |
| • M. Michel GAHON         | • M. et Mme MASSE     |
| • M. LENGLET              | • M. et Mme BOULANGER |
| • M. BAILLY               | • M. LEMAIRE          |

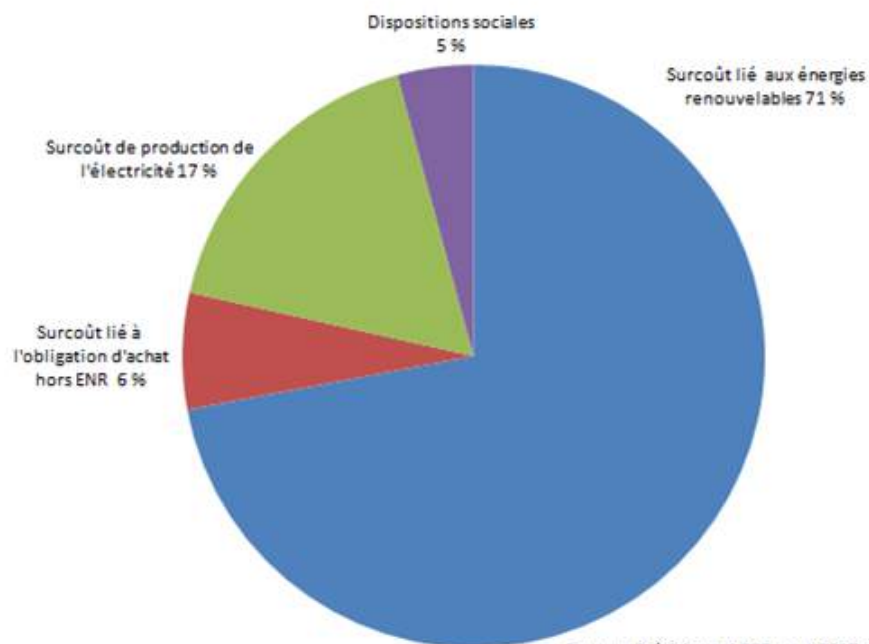
#### Réponse Elicio :

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité depuis le 1er janvier 2004. Elle est destinée à compenser les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité, supportées par TOUS les concessionnaires de réseaux publics d'électricité (EDF et les Entreprises Locales de Distribution).

Ce sont :

- Surcoûts liés aux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables (dites ENR) et à l'obligation d'achat d'électricité (cogénération, solaire, éolien, hydraulique...).
- Surcoûts de production et d'achat de l'électricité dans les parties du territoire non interconnectées au continent (ZNI).
- Surcoûts liés aux dispositifs sociaux bénéficiant aux ménages en situation de précarité.
- Financement des frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation.
- Surcoûts liés au soutien à l'effacement.

Pour l'année 2017, ces charges représentent 8,005 milliards d'euros, qui se répartissent de la manière suivante :



Ce montant prévisionnel (établi par la Commission de Régulation de l'Énergie) pour 2017 augmente de 19 % par rapport au réalisé 2015 (et de 5 % par rapport au prévisionnel 2016), essentiellement du fait de la croissance de la filière des énergies renouvelables (67 % des charges 2017), avec un développement encore soutenu du photovoltaïque (35 %) et de l'éolien (19 % des charges 2017).

A compter de 2016, le financement des charges de transition énergétique (EnR) a été étendu aux énergies carbonées. Ainsi, le montant de la CSPE reste fixé à 22,5 €/MWh pour l'année 2017.

Position du commissaire enquêteur :

La CSPE n'est pas éligible qu'à l'éolien, voir graphique, mais elle permet son évolution qui a des retombées écologiques pour notre planète.

#### 8.4. Pertinence du choix de l'éolien (par rapport aux autres énergies renouvelables)

Remarques d'ordre général :

- |                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| • M. BAILLY         | • Mme BAILLON   |
| • M. Freddy RATEL   | • M. PAGNIEZ    |
| • Mme QUEYRAT       | • Mme BOURGEOIS |
| • M. BOURLON        | • M. FRENOIS    |
| • M. DERMIGNY       | • Mme TRANNOIS  |
| • Mme DERMIGNY      | • M. LAMUR      |
| • Michel GAHON      | • Mme DEKEN     |
| • M. LENGLET        | • M. GRIZARD    |
| • Mme RICARD Elodie |                 |

Réponse Elicio :

L'ensemble de ces remarques ne remet pas en cause directement le projet éolien du Haut Plateau, mais le principe même de la filière éolienne.

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Il ne s'agit pas a priori de dicuster la politique nationale en matière d'énergie.

#### 8.5. Profit des éoliennes, redevances

Remarques générales :

- |                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| • M. et Mme KUSNIERAK    | • M. Alexis GAHON |
| • Mme MEIGNEN            | • M. BACHELLEZ    |
| • Mme QUEYRAT M. BOURLON | • M. DOUAY        |
| • Mme DERMIGNY           | • Mme LENGLET     |

**Réponse Elicio :**

Les parcs éoliens sont financés en grande partie par des prêts bancaires (les fonds propres représentent entre 20% et 30% de l'investissement). Des audits de rentabilité sont systématiquement réalisés par des bureaux d'étude spécialisés, choisis par la banque, pour garantir la production et la rentabilité du projet avant l'octroi du prêt bancaire. S'il existe un risque trop important pour une société d'exploitation que la production d'électricité ne soit pas au niveau escompté, alors la banque refusera le financement du projet.

**Position du commissaire enquêteur :**

L'énergie éolienne, s'inscrit dans le cadre du développement durable et constitue une alternative pour lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources fossiles. Elle est inépuisable et non polluante. L'énergie éolienne contribue à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas non plus de déchets toxiques ou radioactifs. L'éolien contribue à diminuer la dépendance énergétique. La production d'énergie éolienne se développe par des capitaux privés en grandes parties ; elle ne coûte rien à la collectivité. Le développement des parcs éoliens permet l'aménagement du territoire, essentiellement des zones rurales en perte d'attractivité.

Les parcs éoliens peuvent ainsi être source de richesses locales en termes de création d'emplois et de développement économique des communes et Communautés de communes concernées. Celles-ci bénéficient des retombées de la taxe foncière et de la taxe d'imposition.

**9. DIVERS****9.1. Démantèlement****Remarques générales :**

- M. d'ALESSANDRO , M. BAILLY , Mme RICARD Elodie , M. DOUAY , Mme BAILLON , Mme BOURGEOIS

**Réponse Elicio :**

Le sujet du démantèlement a été traité en pages 27 et 28 de l'étude d'impact. Rappelons que l'obligation de démantèlement et de remise en état en fin d'exploitation est régie par l'arrêté du 26 août 2011 modifié. Pour ce faire, des garanties financières sont constituées avant la mise en service du parc éolien. Ces garanties s'élèvent à 50000 euros par éolienne. Le document attestant de la constitution des garanties financières sera transmis au Préfet.

**9.2. Archéologie****Remarques :**

- M. d'ALESSANDRO : « Non-respect du site archéologique au milieu de la zone (villa gallo-romaine). »
- Mme ORR FLAMENT : « Je suis contre les éoliennes sur notre terroir et aux alentours. Vous ne tenez pas compte de l'archéologie du lieu. »
- Mme RICARD Muriel : « Il existe même un site archéologique, une villa gallo-romaine sur le chemin des Postes. Il est même envisagé de bétonner ce chemin pour aller installer la machine E6. »

**Réponse Elicio :**

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



En effet, un vestige archéologique (villa gallo-romaine) est présent le long du chemin des Postes. En page 162 de l'étude d'impact, il est précisé qu'en cas de vestiges mis à jour lors de la phase chantier, les travaux seraient immédiatement stoppés.

Elicio connaît bien cette problématique puisque nous avons déjà été confrontés à un cas similaire ; au cas où un diagnostic archéologique serait prescrit par l'arrêté d'autorisation environnementale, il serait réalisé après délivrance de l'autorisation unique. A la suite de ce diagnostic, des fouilles seront prescrites par l'INRAP (Institut National de Recherche et d'Archéologie Préventive) si le diagnostic en conclue la nécessité.

Par ailleurs, pour répondre à la remarque de Madame RICARD, le chemin des Postes, utilisé pour l'accès aux éoliennes E2, E4 et E6 ne sera pas bétonné, mais seulement renforcé. Il sera revêtu d'une couche de finition gravillonnée.

Position du commissaire enquêteur :

Le démantèlement fait l'objet d'une provision ré actualisable.

Les découvertes archéologiques sont soumises à l'arrêté d'autorisation environnementale.

### 9.3. Probité des élus, conflit d'intérêt

Remarques d'ordre général : « conflit d'intérêt, contreparties des élus »

- M. et Mme KUSNIERAK , M. Denis BOULENGER , Mme BOURGOIS , Mme MEIGNEN , M. BACHELLEZ  
M.LEMAIRE

Réponse Elicio :

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Ces questions remettent en cause la vertu morale des élus dont la fonction est de mettre en place des projets d'intérêt public sur leur territoire.

Position du commissaire enquêteur :

Lors de l'approbation par les conseils municipaux d'un projet éolien sur leur territoire les élus qui sont propriétaires ou exploitants n'ont pas fait partie du vote. Pour mémoire les conseils municipaux sont élus démocratiquement.

### 9.4. Mesures compensatoires et d'accompagnement

Remarques :

- M. ORR : « Je demande à ce que les mesures compensatoires soient en priorité dédiées à la rénovation de la mare d'Horgny, la rénovation de ce site mettrait en évidence la volonté de la société Elicio de mettre en valeur un écosystème remarquable de la commune. »
- M. LENGLET : « Promesses d'amélioration des abords des villages pour mieux faire avaler le projet. »
- M. LAMUR : « Mesures d'accompagnement restant à définir. Demande de plantations dans les communes de co-visibilité pour masquer tant que possible la pollution visuelle.»
- Mme DEKEN : « Aucune véritable mesure d'accompagnement au niveau paysager (reboisement sur plusieurs hectares par exemple) prévue. Les aménagements cités dans l'étude ne compensent pas la dégradation paysagère. »

**Réponse Elicio :**

Les mesures compensatoires et d'accompagnements prévus sont détaillées dans l'étude d'impact, ainsi que dans la partie II du présent mémoire.

Entre autres, une des mesures d'accompagnement porte sur la rénovation de la mare d'Horgny, sur la commune de Villers-Carbonnel.

Des projets d'embellissement de villages sont prévus pour les communes de Belloy-en-Santerre (autour de l'église) et de Barleux (entrées et sorties de villages).

**Position du commissaire enquêteur :**

Les mesures d'accompagnement sont reprises dans le dossier de l'enquête et font partie des négociations entre le porteur du projet et les communes concernées, à elles de faire aboutir les conventions sur ces mesures.

**9.5. Divers****Remarques sur la qualité du dossier :**

- M. d'ALESSANDRO : « Beaucoup trop de plans sont totalement illisibles car trop petits, impossible de situer la nécropole de Rancourt seule (par exemple) alors qu'elle est dans les 10 km du parc !! Sur le Net c'est pire (documents inexploitable) »

**Réponse Elicio :**

La taille des plans présentés est conforme au code de l'environnement (articles R181-13 et suivants). Les plans et documents consultables sur le site Internet de la Préfecture de la Somme sont parfaitement exploitables.

**Autres remarques :**

- Mme BAILLON : « La question écologique est loin d'être simple : des associations naturalistes qui servent de caution malgré elles sont partie prenantes en se faisant payer des études préalables. »
- M. LEMAIRE : « Comment faire confiance à des pseudo-études quand celui qui les finance en est aussi le bénéficiaire ? »

**Réponse Elicio :**

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Ces questions remettent en cause l'impartialité de bureaux d'étude indépendants experts dans un domaine d'activité. Elicio n'a pas d'éléments de réponse à apporter à ces sujets.

**Remarques sur le Schéma Régional Eolien : « Le SRE a été annulé le 16 juin 2016 » :**

- M. d'ALESSANDRO , Mme d'ALESSANDRO , Mme MEIGNEN , M. VANOYE , M. et Mme LESCARCELLE , M. et Mme MASSE

**Réponse Elicio :**

Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 22 mars 2016, date à laquelle le Schéma Régional Eolien de Picardie était en vigueur.

Lors des compléments apportés au dossier, déposés le 25 novembre 2016, Elicio mentionne bien que le SRE a été annulé entre-temps : « Le Schéma Régional Eolien de Picardie a été validé par arrêté préfectoral le 14 juin

2012 et il est entré en vigueur le 30 juin 2012. Il a cependant été annulé par décision de la cour d'appel de Douai en juin 2016. » (Page 67 de l'étude d'impact)

Remarque sur la situation dans le SRE Picardie :

- M. LAMUR : « E1 à E8, en zone favorable sous conditions ! E9, seule en zone favorable. »

Réponse Elicio :

Comme indiqué en page 141 de l'étude d'impact, « les communes d'accueil font partie des communes déclarées favorables au développement de l'éolien par le Schéma Régional Eolien. Le site se situe intégralement en « zone favorable sous condition » du SRCAE. »

Le site éolien étudié est compris dans le secteur B dans une zone « favorable sous conditions » du fait de sa proximité avec la vallée de la Somme.

Position du commissaire enquêteur :

La qualité du document sur le site est acceptable, dans le cas contraire un dossier papier a été à disposition pendant la durée de l'enquête dans les mairies concernées.

Le SRCAE a été créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2. Le SRCAE de Picardie est entrée en vigueur le 30 juin 2012, il a été annulé le 16 juin 2016 par la cour d'appel de Douai.

Actuellement les services de l'état sont sur une utilisation des fondements du SRE même si celui-ci n'a plus de valeur réglementaire et se remettent à l'étude d'impact du projet.

Le parc projeté était en zone favorable sous condition pour les éoliennes E1 à E8 et zone favorable pour l'éolienne E9.

## II – REPONSES AUX REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

### 1. REPRISE DES REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Recommandations de l'Autorité environnementale :

#### 2.2 Résumé non technique (page 3)

*L'Autorité Environnementale recommande de mettre à jour les mesures compensatoires et d'accompagnement présentées dans le résumé non technique après précision de leurs modalités dans l'étude d'impact.*

#### 2.3 Etat initial, analyse des effets et mesures envisagées

Thématique Paysage (page 3)

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

*Il est à noter que l'étude précise que des mesures d'accompagnement seront mises en place sur les communes les plus proches du secteur d'implantation du projet et, pour certaines, restent à définir en concertation avec les élus (aménagement d'un espace récréatif pour les enfants, réaménagement de la place du centre-bourg, rénovation de patrimoine local, aménagement du centre-bourg, enfouissement des lignes électriques aériennes en centre-bourg, bourse aux arbres pour les habitants...).*  
*L'Autorité Environnementale recommande de recentrer les mesures d'accompagnement sur l'insertion paysagère du projet.*

Thématique Biodiversité/faune/flore (page 4)

*L'Autorité Environnementale recommande de définir sans attendre les modalités de mise en œuvre des mesures et un calendrier de réalisation, non conditionnés au suivi post-implantatoire.*

3. Thématique prise en compte effective de l'environnement (page 7)

*L'Autorité Environnementale recommande de recentrer les mesures d'accompagnement sur l'insertion paysagère du projet.*

Le volet écologique a été pris en compte. Compte tenu des éléments précédemment développés et notamment au point 2.3 du présent avis, l'Autorité Environnementale recommande :

- *de définir sans attendre les modalités de mise en œuvre des mesures et un calendrier de réalisation, non conditionnés au suivi post-implantatoire des chiroptères ;*
- *de ne pas considérer les impacts sur les espèces d'oiseaux sur le site comme systématiquement moins élevés que dans le cas des références bibliographiques générales.*

Les éléments de réponse sont apportés dans les pages suivantes.

**2. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION BIODIVERSITE**

**EXEMPLE DE L'AMENAGEMENT DE LA MARE D'HORGNY A VILLERS-CARBONNEL**

Comme indiqué en page 186 de l'étude d'impact, la rénovation de la mare située au cœur du hameau de Horgny est un exemple de mesure d'accompagnement proposée par la société Elicio dans le cadre du projet éolien du Haut Plateau.

Les plans et croquis sont réalisés par l'entreprise paysagiste Terspective basée à Saleux,

**3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION PAYSAGE**

**EMBELLISSEMENT DES ENTREES, CŒURS ET SORTIES DE VILLAGE**

Pour chacune des trois communes d'implantation du parc éolien (Barleux, Belloy-en-Santerre, Villers-Carbonnel), une des mesures d'accompagnement proposées consiste à travailler sur l'embellissement des entrées et sorties de villages.

Des projets d'embellissement de cœur de village sont également étudiés avec comme exemple l'aménagement du parvis et du parking de l'église de Belloy-en-Sa *Photo de la mare existante*

**Conclusion :**

Pour ce qui concerne les mesures d'accompagnement, Elicio définira avec chaque commune, au cours de la construction du parc éolien, le détail de chaque type de mesure.

**3. BIODIVERSITE : SUIVI POST IMPLANTATION**

*Croquis de l'aménagement envisagé*

Le tableau suivant définit les suivis à mettre en œuvre dès la mise en service du parc éolien. Les suivis s'échelonnent sur un cycle biologique complet.

N°	Nom de la tâche	Cycle biologique complet											
		Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
1	4 sorties pour le suivi de la mortalité - avril												
2	3 nuits d'écoute chiroptères Printemps												
3	4 sorties pour le suivi de la mortalité - mai												
4	4 sorties pour le suivi de la mortalité - juin												
4	3 nuits d'écoute chiroptères Estivage												
6	3 nuits d'écoute chiroptères Automne												
7	4 sorties pour le suivi de la mortalité - septembre												

La méthodologie mise en place pour le suivi des chiroptères reposera sur :

- Pose d'enregistreurs automatiques au pied des machines.
- 3 nuits d'écoute pour chacune des 3 saisons : printemps, été, automne.
- Les enregistreurs seront posés 1 sur 2 éoliennes, en alternant les éoliennes prospectées sur 9 nuits.

# ANNEXES

# PROCES VERBAL DE SYNTHESE



**Alain Démarquet**  
**Commissaire-enquêteur**  
**3 rue Jean Moulin, 80480 – Saleux**  
**Tel. 06 76 95 62 52**

**Enquête publique unique sur la demande:**  
**Autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs et trois postes de livraison sur le territoire des communes de Barleux, de Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80) présentée par la SAS Elicio France.**

## **PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

**Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement sur un feuillet recto et adressé à Monsieur le Président d'Elicio France sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80)**

Monsieur le Président,

Je vous invite à me communiquer dans le délai de 15 jours votre mémoire en réponse aux observations suivantes formulées verbalement, par courrier ou mentionnées sur les registres d'enquête des communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel (80) Vous trouverez ci-dessous l'intégralité des observations écrites sur les registres et les courriers reçus avec leurs classifications d'après les thèmes repris dans le rapport (tableau joint).

***Odile et Jean François Kusnierak Guillaucourt 80170 Guillaucourt***

Ça suffit ! Trop, c'est trop !!!

Quand on circule dans un périmètre compris entre Rosières-en-Santerre, Roye, Nesle, Ham et Péronne on ne voit que ça : des éoliennes. Le paysage est saturé, défiguré, massacré !

A la nuit tombée, ce ne sont que lumières rouges clignotantes... se révélant gênantes pour la conduite.

Combien de fois, malgré le vent, constate-t-on que plusieurs machines, voire la totalité ne fonctionnent pas ? Ou il arrive que, par une journée sans vent, Oh miracle ! Elles tournent lentement...

Nous nous posons plusieurs questions.

A qui profite l'implantation des éoliennes ?

D'abord au promoteur et aux propriétaires des parcelles puis aux communautés de communes...Ce sont des sommes énormes, mais d'où vient cet argent ?

A-t-on bien vérifié qu'il n'y avait aucun lien entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantations de ces machines et les conseils municipaux des communes de Barleux, Belloy et Villers-Carbonnel ?

Un ou plusieurs élus ou membre de leur famille, sont-ils propriétaires d'une parcelle ou doit être implantée une éolienne ? Dans l'affirmative ont-ils assisté, participé et voté lors des séances des conseils municipaux au cours de desquels le parc éolien du Haut –Plateau a été abordé ?

En juillet 2016, le Santerre a été ravagé par les abus allemands, en 2017 sous une autre forme, les éoliennes détruisent nôtre paysage sous une forme.

**Non, le parc éolien du Haut-Plateau ne doit voir le jour !!!**

**Thème : Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, Prolifération, Impact environnemental, Nuisance, Aménagement**

**Mr Freddy RATEL 80340 Cappy**

Objet : Avis défavorable au projet éoliens de la Sté SAS Elicio sur le territoire des communes BARLEUS, BELLOY EN SANTERRE, VILLERS CARBONNEL

Comme vous avez pu lire dans l'objet de ma lettre je suis contre le projet de Sté SAS Elicio pour plusieurs raisons, ces parcs éoliens nous sont imposés dans nos paysages, les surfaces des massifs bétons et les postes de livraison ainsi que la surface des chemins d'accès diminuant ainsi la surface cultivable et ces éoliennes ont un impact direct sur la valeur immobilière.

Ces éoliennes ont un rendement très faible inférieur à 30%, car les machines électriques servant de génératrice ont un rendement d'environ 86% à vide, lorsque vous les mettez en charge vient se soustraire des pertes thermiques, pertes mécaniques, des pertes électromagnétiques qui font chuter le rendement, sans compter le fonctionnement aléatoire (absence de vent, pannes) de ces éoliennes qui à l'arrêt consomment de l'énergie, le rendement pour certaines machines peut même devenir négatif.

Plusieurs pays ont déjà abandonné l'éolien, car trop cher, pas rentable, un taux de pannes élevées, mais comme d'habitude la France a un train de retard et ces machines sont tout sauf écologique. La part de production de ces éoliennes est anecdotique comparativement aux centrales nucléaires, c'est un vrai gaspillage d'argent public car jamais les éoliennes ne remplaceront le nucléaire, pire on finira comme les autres pays à abandonner l'éolien mais d'ici là c'est encore les contribuables qui payeront pour les erreurs des gouvernements, mais là cela suffit.

Ecrit sur le registre de Barleux le 29/04/2017

Stop au gaspillage de l'argent public

Plusieurs pays ont déjà stoppé l'éolien pourquoi la France persiste

**Thème : Avis défavorable, Produits financiers, prolifération, Nuisance**

**Mr Bernard VANSTEELANT 80200 Saint Christ Briost**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Un Maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques se traduisant par des actions de prévention, de protection et de précaution des personnes et des biens.

Les propriétaires exploitants qui signent des baux emphytéotiques pour quelques milliers d'euros au mépris de la qualité de vie, et de santé d'autrui et de la défiguration de nos campagnes doivent être sanctionnés.

On impose aux habitants des nuisances au quotidien, sans qu'ils aient pu donner leur avis. Implanter une éolienne, c'est 840 tonnes de béton et 340 tonnes de structures.

C'est pas planter un arbre

Le but des implantations d'éoliennes et de faire gonfler le bénéfice des sociétés et multinationales sur le dos des consommateurs et contribuables que nous sommes.

Le plus beau, l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est exportée en partie à un prix extrêmement bas à nos voisins, cela fait qu'on achète aux allemands, danois et espagnols des aérogénérateurs très coûteux pour produire en France une énergie très chère qu'on exporte à bas prix et sans CSPE.

C'est vraiment une stratégie « perdant- perdant »

Il faut aussi rappeler que l'étude même pour la zone de développement éolien (ZDE)

Sur les communes ont un cout énorme dont une partie est à la charge de la collectivité.

**Thème : Avis défavorable, Produits financiers, Prolifération, Impact environnemental, nuisance**

*Mme Meignen hameau de Halle 80 Péronne*

Non à la prolifération

Le côté « énergie propre » n'occulte en rien le gain financier, la pollution des sols, (Riv dans 15 ans) et des yeux, nous perdons nos horizons ( voir le Belvédère de Vaux)

A cela s'ajoute les suites sur la santé.

Avant le côté budgétaire communal, pensez au tourisme de la région.

**Thème : Avis défavorable, produits financiers, Prolifération, nuisances**

*Mr Jean René Blondelle Vice Président de la Com de Haute Somme*

Le dossier a été présenté à la communauté de communes de Haute Somme.

Il y a eu concertation et les remarques ont été prises en compte

Le point sur lequel il faut être vigilant est le problème de réception télé

L'opérateur doit intervenir préventivement pour éviter ces désagréments.

Ne faut-il pas envisager la possibilité d'installer un réémetteur ?

Peut-être en coopération avec plusieurs développeurs ?

**Thème : Aménagement.**

*Mr Freddy RATEL 80340Cappy*

Stop au gaspillage de l'argent public.

Plusieurs pays ont déjà stoppé l'éolien, pourquoi la France persiste

**Thème : Avis défavorable**

**Monsieur VANOYE 80 Fresne Maizancourt**

« Aux vues des situations des éoliennes implantées en cours d'instruction et celles déjà déposées je trouve que trop c'est trop.

Qu'en est-il de l'openfield du Santerre ?

**Thème : Avis défavorable, prolifération, impact environnemental**

**Monsieur Bernard VANSTEELANT 80200 Saint Christ Briost**

« EDF est contraint de racheter la production de l'éolien. Il suffit de lire une facture pour y découvrir en ligne intitulé « contribution au service public de l'électricité » c'est évidemment le consommateur qui paie cela.

Il s'agit en réalité d'un impôt destiné à financer l'éolien. C'est une supercherie énorme.

Donc STOP au massacre éolien qui est subventionné à 100 %.

Nous les picards subissons 13 % des éoliennes nationales, avec une dévaluation de nos biens de l'ordre de 30 à 40 %.

C'est la mort de nos campagnes et le début de longues nuits d'insomnies.

Il faut dénoncer cette fumisterie ».

**Thème : Avis défavorable, nuisances**

**Madame Sylvie MASSE et Monsieur Marc D'ALESSANDRO 80200 Herbécourt**

« Je dépose un document (source RTE) informant que la production éolienne a baissé en 2016 malgré la hausse du parc installé. J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien à gauche d'un schéma sur l'énergie produite (toutes énergies confondues installées sur le réseau RTE) à droite d'un schéma sur la puissance installée. Je souhaite joindre ce document à l'enquête pour prouver l'INEFFICACITE de l'éolien. Ce document est très explicite et OFFICIEL (source RTE). Il indique que malgré l'implantation d'éoliennes supplémentaires en 2016 (puissance installée de + 13 %) la production de l'éolien a baissé de 1.8 % alors que la production du gaz a augmenté de 60.8 %. Après avoir pris connaissance de mon document, le commissaire enquêteur a déclaré que mon document d'était pas fiable car les chiffres RTE de 2016 n'était pas connu à ce jour. Qu'il avait téléphoné à RTE et que la baisse de moins 1.8 % tenait au fait que toutes les éoliennes construites n'étaient pas raccordées (en partie) ou en maintenance !!

Je conteste l'analyse du CE, qui n'a pas le droit d'interpréter ce document et de faire de fausses conclusions.

Je n'accepte pas qu'il ait émis un doute sur le document RTE.

Pour PRODUIRE, toutes les énergies citées sont raccordées et je souligne que les réponses du CE sont orientées et faveur de l'éolien ».

**Thème : Avis défavorable**

**Monsieur VIVIEN et Madame COTTEZ 80200 Herbécourt**

«Nous avons quitté la ville pour nous implanter en 2015 à la campagne afin de profiter de la nature et de son calme.

Amateur de randonnée, nous avons constaté que, de nos jours, l'éolien envahit notre région et massacre nos beaux paysages.

Cependant, aujourd'hui, il est très difficile de vendre des maisons en campagne mais si nous ne mettons pas fin à la propagation de l'éolien nos maisons perdront encore plus de valeur et surtout elles ne se vendront plus et ce sera des villages morts, déjà que nos villages sont tristes et que nous faisons tout pour les ré-embellir, ne gênez pas le travail des bons citoyens.

Prenez l'autoroute A10, elle est envahie pour l'éolien, il faut arrêter ! Il y a même plus de réseau téléphonique durant la traversée du parc éolien.

Nous pouvons constater plus d'inconvénients que d'avantages :

- Dégradation de l'aspect visuel
- Bruit infrason et interférences électromagnétiques
- Réception hertzienne perturbée
- Réseau téléphonique perturbé
- Facture EDF augmentée
- Non écologique car elle utilise une centrale thermique (charbon, fioul ou gaz) quand il y a pas de vent.
- Impacts sur la santé humaine et animale (mal de tête, vomissement ....), (arrêt de reproduction...).

Avant d'agir, il faut réfléchir car au lieu de créer ces machines il existe d'autres solutions plus écologiques avec un aspect visuel correct et avec moins d'inconvénients.

NON à la propagation des éoliennes !

Arrêtez de massacrer nos paysages. Arrêtez de détruire la flore et la faune !

PRESERVONS le tourisme et nos patrimoines ! ».

**Thème : Avis défavorable, nuisances, impact environnementale**

**Monsieur Marc D'ALESSANDRO 80400 Matigny**

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

« Contre le projet éolien du Haut Plateau

Le S.R.E. en Picardie a été annulé donc le promoteur MENT quand il dit que ce projet en est conforme.

Production quasi nulle des 10.000 éoliennes implantées en FRANCE.

4 % de nos besoins alors que la FRANCE exporte de l'électricité.

Le démantèlement sera payé avec nos impôts car les sociétés exploitantes auront disparues et les 50.000 euros prévus sont loin d'être suffisants.

Le devis le moins cher est de 300.000 euros.

Pourquoi nous farce-t-on à payer pour cette nullité via la C.S.P.E. ?

La destruction de la faune et de la flore aura une conséquence irréversible sur l'avenir de notre planète.

PS : beaucoup trop de plans sont totalement illisibles car trop petits, impossible de situer la nécropole de RANCOURT seule (par exemple) alors qu'elle est dans les 10 kms du parc !! Sur le Net c'est pire (documents inexploitable) ».

**Thème : Avis défavorable, remise en état des sites, information**

#### **Monsieur Denis BOULENGER 80200 Assevilliers**

«Conflits d'intérêts sur ce projet éolien. Des élus propriétaires de terrains concernés par l'implantation présents au Conseil municipal lors de la délibération sur le projet.

Elus présents également au niveau de l'assemblée générale des communautés de communes ».

**Thème : Avis défavorable, probité des élus**

#### **Madame QUEYRAT, chargée de mission « Le Souvenir français » et Monsieur LENTE**

« Remarques su « Souvenir Français) :

Dans les 10 kms : rappel du dossier déposé pour la Chapelle de RANCOURT (UNESCO) et 3 nécropoles (Française, Britannique et Allemande).

#### **BELLOY – VILLERS CARBONNEL**

Site de caractère Première guerre mondiale, combats juillet à novembre 2016 (depuis BELLOY : VILLERS CARBONNEL).

Nécropole : pas d'éolienne visible immédiatement depuis l'entrée dans la direction du drapeau

Prévoir écran de végétation, arbustes

..... terres environnantes : nécessaire sondage

Corps de soldats disparus encore ensevelis.

Traces dans le quadrilatère E1, E3, E6, E4 d'un site archéologique identifié (cf annexe du plan d'occupation des sols).

Château D'APPLAINCOURT : camp de prisonniers anglais

Hôpital militaire souterrain allemand à HORGNY

Contre le projet d'implantation d'éoliennes à VILLERS CARBONNEL, projet du Haut Plateau de 9 éoliennes de 180 m.

Cela touche au cadre de vie et à l'environnement. Ce sont des choses primordiales qui conditionnent notre vie de tous les jours.

Les éoliennes industrielles amènent des nuisances industrielles.

Depuis quelques années, nous assistons à un envahissement éolien.

Imaginez votre maison à 550 m. d'une éolienne.

Bruits audibles à 1.5 km et les infra-sons perçus.

Visuel de pans, le gigantisme des engins de 180 m. de haut, leur mouvement, les flux lumineux.

Dévalorisation du foncier bâti ou non bâti et par l'augmentation des taxes sur les factures d'électricité.

Je trouve regrettable que les intérêts financiers et spéculatifs d'une minorité prévalent sur le quotidien des riverains.

Je ne citerai qu'un exemple, celui de de l'Allemagne qui a investi des centaines de millions d'euros pour un résultat catastrophique.

Faire croire à la population locale que l'éolien industriel peut fournir un approvisionnement énergétique autonome est une bien belle utopie.

Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique, les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre note Monsieur la Commissaire de mon opposition à ce projet ».

**Thème : Avis défavorable, covisibilé**

**Monsieur Marco D'ALESSANDRO 80400 Matigny**

**«Non au projet éolien du Haut Plateau**

La distance de 500 mètres par rapport aux riverains a été' déclarée pour les éoliennes de 70 mètres pas pour 180 mètres.

Dangers de risques d'accidents sur l'autoroute dus à l'impact visuel.

Fort impact visuel dû à la densité des parcs autour.

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Non-respect du site archéologique au milieu de la zone (villa gallo-romaine).

Non-respect de la mémoire des poilus de la ligne de front de 1916.

L'académie de médecine préconise 1500 mètres par rapport aux riverains pour > 2.5 MW.

Pertes touristiques de plein fouet pour la ville de PERONNE.

**Saturation du paysage.**

Pollution des nappes phréatiques.

Destruction de la faune et de la flore.

Problèmes de santé pour les riverains (acouphènes, infrasons, effets stroboscopiques) ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnementale, nuisances**

### **Mr Vansteelant 80200 St Christ Briost**

Le but des implantations d'éoliennes est de faire gonfler les bénéfices des sociétés et multinationales sur le dos des consommateurs et contribuables que nous sommes .Le plus beau l'électricité éolienne chèrement payée par la collectivité est réexportée en partie à un prix extrêmement bas à tos nos voisins ; cela fait qu'on achète aux allemands, danois, et espagnols des aérogénérateurs très couteux pour produire en France une énergie très chère qu'en exporte à bas prix et sans CSPE.

C'est vraiment une stratégie « perdant- perdant » il faut aussi rappeler que l'étude même pour la Zone de Développement Eolien (ZDE) sur les communes ont un coût énorme, dont une partie est à la charge de la collectivité.

Pour info

Un maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques se traduiront pas des actions de préventions, de protections et de précaution des personnes et des biens.

Les propriétaires exploitants qui signent des baux emphytéotiques pour quelques milliers d'euros au mépris de la qualité de vie, et de santé d'autrui et de la défiguration de nos campagnes doivent être sanctionnés.

On impose aux habitants des nuisances au quotidien ; sans qu'ils aient pu donner leurs avis .

Implanter une éolienne, c'est 840 tonnes de bétons et 340 tonnes de structures.

C'est pas planter un arbre

**Thème : Avis défavorable, produits financiers, probité des élus, nuisances**

### **Madame Katia BOURGOIS 80400 Quivrières**



«Je soussignée Katia BOURGOIS, suis formellement opposée au projet d'éoliennes de BARLEUX.

Outre le paysage défiguré qui va déprécier nos habitations, les nuisances sonores et la vie sauvage qui est perturbée, je reste persuadée que les seuls intérêts sont les enjeux financiers pour une poignée de personnes concernées !

Le projet est pour moi un véritable scandale !!!

Je suis outrée de l'ampleur de ces champs d'éoliennes et du manque de clairvoyance dont font preuve certains élus ».

**Thème : Avis défavorable, nuisances, impact environnemental**

**Monsieur Thibaut DERMIGNY 80400 Quivrières**

« STOP !! Ça suffit !! Nous avons dans notre région déjà beaucoup trop de parcs éoliens qui défigurent nos paysages pour en créer de nouveaux.

Quel que soit la direction dans laquelle nous regardons notre vision est polluée par ces machines : c'est la SATURATION.

Je m'oppose au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS-CARBONNEL qui n'apportera rien de plus pour réduire la consommation d'énergie d'origine nucléaire MAIS qui provoquera des nuisances pour tout le voisinage ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental**

**Madame Jeanne DERMIGNY 80400 Quivrières**

«Je manifeste mon opposition XIème projet éolien dans la région qui contribuera à défigurer notre plaine et notre campagne.

L'énergie éolienne n'empêchera aucunement le recours à l'énergie nucléaire. Elle n'est en rien une énergie verte avec ses milliers de tonnes de béton et ses centaines de litres d'huile ; ce n'est pas une énergie écologique !

Je m'oppose au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS CARBONNEL et vous demande de cesser de défigurer nos paysages.

Cherchez ailleurs pour le mix énergétique.

La méthanisation est un projet collectif qui fait vivre une région avec des acteurs locaux. Elle est l'un des exemples, parmi d'autres, d'énergie verte. Mais non, l'éolien n'est et ne sera jamais une solution efficace et durable pour remplacer les énergies fossiles.

Alors cessez de faire pâtir les villageois de ce lobby éolien au profit de quelques propriétaires terriens cupides.

Pensons à la planète, pensons à nos enfants, pensons intelligemment à demain ».

**Thème : Avis défavorable, nuisance, impact environnemental, produit financier**

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Monsieur et Madame SILLEATIA 02 Villers Saint Christophe**

«Je suis opposé au projet éolien de BARLEUX, BELLOY et VILLERS CARBONNEL, un monstre de 180 m de hauteur, car la baisse du prix de l'immobilier à la proximité de parcs aussi importants est aujourd'hui avérée (attestations jointes à télécharger sur [alut.eoliennes.net](http://alut.eoliennes.net) onglet « immobilier ».

Non à l'éolien ».

**Thème : Avis défavorable, produits financiers**

**Monsieur Daniel BURLON 80400 Matigny**

« Contre le projet d'implantation d'éoliennes à VILLERS CARBONNEL, projet du Haut Plateau de 9 éoliennes de 180 m.

Cela touche au cadre de vie et à l'environnement. Ce sont des choses primordiales qui conditionnent notre vie de tous les jours.

Les éoliennes industrielles amènent des nuisances industrielles.

Depuis quelques années, nous assistons à un envahissement éolien.

Imaginez votre maison à 550 m. d'une éolienne.

Bruits audibles à 1.5 km et les infra-sons perçus.

Visuel de pans, le gigantisme des engins de 180 m. de haut, leur mouvement, les flux lumineux.

Dévalorisation du foncier bâti ou non bâti et par l'augmentation des taxes sur les factures d'électricité.

Je trouve regrettable que les intérêts financiers et spéculatifs d'une minorité prévalent sur le quotidien des riverains.

Je ne citerai qu'un exemple, celui de de l'Allemagne qui a investi des centaines de millions d'euros pour un résultat catastrophique.

Faire croire à la population locale que l'éolien industriel peut fournir un approvisionnement énergétique autonome est une bien belle utopie.

Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique, les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre note Monsieur la Commissaire de mon opposition à ce projet ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisance**

**Madame Elisabeth D'ALESSANDRO 80400 Matigny**

« Je suis contre les éoliennes, je suis contre le projet éolien du Haut Plateau. Les éoliennes rendent les riverains malades et cela est prouvé. L'académie de médecine précise que pour une éolienne supérieure à 2.5 MW, la distance des riverains devrait être de 1500 m. (544 m. pour ce projet). L'impact visuel de ce projet forcera le regard des automobilistes sur l'autoroute et créera des accidents, vous en serez responsables. Le plan S.R.E. a été dissous en Picardie donc le promoteur ment quand il dit que ce projet en est conforme. Production nulle d'électricité et ravage de nos ?? car les milliers de tonnes de béton pour les fondations ».

**Thème : Avis défavorable, nuisance**

**Madame Annick ORR FLAMENT Hameau d'Horigny Villers Carbonnel**

« Je suis contre les éoliennes sur notre terroir et aux alentours. Vous ne tenez pas compte d'un ancien champ de bataille, du cimetière militaire, de l'archéologie du lieu. Nous sommes déjà impactés par l'autoroute Paris/Lille (Amiens/Saint-Quentin), la ligne à grande vitesse, le canal, la circulation aérienne (carrefour). Nous sommes à saturation d'éoliennes à perte de vue, d'autre part ces éoliennes sont trop près des habitations ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité**

**Monsieur Grégory ORR Hameau d'Horigny Villers Carbonnel**

«Je conteste ce projet éolien pour sa non viabilité économique. Faisant partie de la commission éolienne du Conseil municipal, je n'ai jamais été invité à aucune réunion de mise au point du projet avec ELICIO. Je découvre ce dossier ce jour. En tant que Président de l'association Sauvegarde de l'environnement et du patrimoine, je regrette de n'avoir pas été consulté. Je demande à ce que les mesures compensatoires soient en priorité dédiées à la rénovation de la mare d'HORGNY, la rénovation de ce site mettrait en évidence la volonté de la société ELICIO de mettre en valeur un écosystème remarquable de la commune ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental**

**Monsieur Xavier COLASANTE 80400 Quivrières**

«Parc éolien de BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL

Je m'oppose au projet éolien, ci-dessus, désigné parce que je considère que les éoliennes défigurent notre paysage.

Nous avons pu constater, depuis plusieurs années, une prolifération anarchique de ces machines de part et d'autre de notre territoire, on voit se développer ces projets qui n'apportent que des nuisances aux riverains (problème de réception du téléphone, mauvaises images pour la télé, bruits importants aux abords des éoliennes, dépréciation de l'immobilier.

De plus, les factures d'énergie ne cessent d'augmenter malgré la taxe qui nous est imposée ».

**Thème : Avis défavorable, prolifération, nuisance, CSPE**

**Madame Claudette COLASANTE 80400 Quivrières**

«Projet de parc éolien de BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL

Je m'oppose au projet éolien prévu sur ces communes parce que CA SUFFIT !!

Chaque jour, on découvre de nouveaux projets qui défigurent nos paysages.

Nous avons choisi de vivre à la campagne pour profiter d'une vie calme et c'est tout le contraire qui se produit.

Les nuisances, d'abord et surtout visuelles, le bruit des pâles, le coût que représente ces installations sans oublier l'impact sur la santé des humains et des animaux.

On nous promet de nombreux emplois mais ce sont surtout des salariés détachés étrangers qui effectuent la maintenance.

Quant à l'avenir de nos enfants que sera-t-il quand il n'y aura plus de des champs d'éoliennes ?

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose à tous ces projets avant que notre région soit complètement défigurée ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisance**

**Madame Christiane LHOTE 80 Albert**

« Parc éolien BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL

Je suis opposée au projet parce que sur un beau plateau comme ça on ne voit que des éoliennes qui clignotent et cela dénature le paysage, on ne voit même plus l'horizon !!!

TROP c'est TROP !! ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental**

**Monsieur Frédéric ETEVE**

« Parc éolien BARLEUX, BELLOY en SANTERRE et VILLERS CARBONNEL

Je suis opposé au projet parce que cela dénature le paysage, il y en a déjà TROP sur le territoire.

Je suis opposé au projet parce que cela fait baisser le prix de l'immobilier ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental**

**Monsieur Alexis GAHON 80400 Quivrières**

« Je donne un avis négatif concernant l'installation d'un parc éolien de plus dans l'est de notre département autour de 3 villages du Santerre.

J'en ai assez de voir notre horizon sur l'openfield qui caractérise la Somme et l'Oise défiguré par des rangées énormes d'aérogénérateurs visibles depuis les axes routiers et les chemins qui restent encore accessibles aux gens qui veulent se promener sans avoir le regard heurté par des mats éoliens.

Ma compagne et moi passons pratiquement un mois et demi dans la maison familiale non loin de l'axe AMIENS, VILLERS CARBONNEL et jusqu'alors nos sorties en vélo sont passées sur les petites routes où on a les vues sur les champs, les petits bois et les traces historiques des guerres. Alors qu'y a-t-il à craindre pour nous quand on annonce les laideurs de groupes d'éoliennes, avec huit par ici, 9 ou 10 par-là ?

J'ai trouvé des articles scientifiques, donc assez renseignés, sur le système des productions électriques fournies par l'éolien et j'en suis plus que dépité et abasourdi en réalité.

Chaque éolienne a seulement son efficacité sur 6 jours sur 31, alors comment parler d'installations utiles et efficaces, il y a tromperie évidemment. Des sommes d'argent pharaoniques qui sont investies là-dedans.

Avec leurs infra-sons les machines n'ont rien de très bon pour la santé des gens, c'est le moins qu'on puisse dire.

ERDF laisse calculer dans deux tableaux annuels, le pourcentage d'énergie en Téra watts installée chaque année, et le résultat source par source des térawatts rendus dans la réalité et pour ce qui est du produit entre 2015 et 2016, c'est désolant de constater un résultat négatif de moins 2.2 pour cent venant du système éolien. On ne cesse de nous amuser donc.

Les constructeurs ne craignent donc pas le vrai danger qu'il y a à suspendre jusqu'à 160 m. des réservoirs d'huile spéciale qui totalisent 250 à 350 litres.... ET EN CAS D'INCENDIE !!

J'ai malheureusement lu que pour incorporer 3 aimants géants dans leur rotor, les fabricants (allemands ou hollandais, danois) ne se privent pas d'aller creuser pour extraire environ 250 kilos de terres rares pour fabriquer ça.

Quel gâchis, on est dans une vraie ..... en vrai !!

Enfin, on voit bien qu'ERDF est tenu d'acheter aux boites du système éolien, le KW à 0.82 euros alors que sur le marché habituel en Europe il se négocie à un prix 35 % plus BAS.

Cherchons donc l'incohérence et l'improvisation très étrange, dans cette mode de nos gouvernements, qui ont l'air de ne plus avoir qu'une seule porte de sortie, avec ces tristes aérogénérateurs qui veulent tout envahir !

Tout ce que j'ai mis sur la page n'a donc rien de belliqueux car je ne montre aucune remarque d'égoïsme, je me contente avec ma compagne aussi de réfléchir au « BIEN FONDE » de l'éolien dans notre FRANCE. »

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, covisibilité**

**Monsieur Michel GAHON 80200 Assevilliers**

« Mon avis particulier argumenté au sujet d'un tel projet, je suis professeur de lettres et de culture générale (CNED), habitant au 1 rue Traversière à ASSEVILLERS. Je suis donc un des nombreux riverains par rapport à BELLOY autant que BARLEUX. Voici cinq arguments qui expliquent, avec le bon sens, mon indignation et ma désapprobation quant au projet du parc éolien de VILLERS CARBONNEL, BELLOY en SANTERRE et BARLEUX.

6- Quand on doit payer en sus du prix de notre consommation électrique effective, la surtaxe de l'Etat appelée tout bonnement la C.S.P.E., on est effaré de voir que cela n'a pas cessé d'augmenter depuis que les installations d'aérogénérateurs ont démarré leur grand business sur nos territoires en France. Donc le consommateur est décidément la « vache à lait » de par les expériences sur le photovoltaïque et avant tout du fait de l'expansion des parcs éoliens ! Que doit-on réellement attendre des annonces mirobolantes (parfois plus attractives) des systèmes dus à la force des marées et provenant de l'énergie solaire à creuser ? Des voies ouvertes qui n'engloutiraient pas les amas de béton aveugles ou démesurés demandés par l'édification d'éoliennes géantes, c'est un constat amer et logique cependant.

7- Autre motif d'indignation (voire même d'écœurement). Nous vivons sur l'est de la Somme où se sont célébrés bon nombre d'événements de commémoration autour de nos nécropoles des témoins des batailles de la Grande Guerre 1914/1918. La terre que nous foulons a accueilli des milliers de soldats, fantassins et aviateurs (très connu comme Guynemer, Heurtaux, la fameux allemand le « Baron rouge) et qui sont enfouis dans les cimetières de VILLERS CARBONNEL pour les

français, de même qu'à DOMPIERRE, SANS OUBLIER les braves alliés des cimetières britanniques à ASSEVILLERS, tout comme celui d'HYENCOURT LE GRAND. Veut-on faire exprès d'enlaidir la proximité de leurs tombes sacrées à l'aide d'un paysager et environnemental. N'y avait-il pas suffisamment d'enlaidissement avec le parc d'jà mis courant 2016 autour de BARLEUX, question très sensée ? J'ajoute qu'avec 7 ou 8... de 160 m. de hauteur cela aboutira à nous priver de la jouissance des magnifiques couchers de soleil si particuliers, pour nous les promeneurs, les cyclistes, en VTT par exemple..

- 8- On sait par les plaintes de riverains et avec l'avis de médecins constatant les migraines, les causes de stress induits par les éoliennes et plus grave les nuisances produites par les infra-sons que cette présence de machines n'est pas BONNE CHOSE pour notre santé et celle de nos petits-enfants !
- 9- En laissant construire des grappes d'éoliennes, comme on les voit venir, il suffit de creuser quelques heures la question et le cœur du système d'achat et d'édification pour voir où se trouve la tromperie manifeste et masquée par les brochures ineptes !! S'il s'agit bien d'une arnaque : c'est parce qu'elle fait croire que tout ça est réalisé par le bien de notre INDEPENDANCE énergétique ! Or, il n'en n'est RIEN du TOUT, car seule la masse de 900 à 1200 T. de béton déposée aux pieds de chaque machine peut provenir de notre économie et notre propre commerce ! En ayant étudié les flux, les fournisseurs et le brassage des capitaux depuis au moins 7 années, je me suis RENDU enfin COMPTE de l'origine des deux fournisseurs, de ce qu'ils installent, ici, le premier étant l'Allemagne, le second étant d'industriels du Danemark, quant au restant des importations, je distingue nettement un lot d'éoliennes et d'accessoires achetés, à grands frais à la production de CHINE. Serait-on capables de comprendre (en France en 2017) que ce flot de millions d'euros (parfois de devises en dollars envolés) vient GREVER bêtement et cruellement notre balance française des paiements ? A voir comment les sociétés spécialisées s'avancent partout, où on les attendait le moins, je peux en douter.
- 10-Sans qu'aucune phrase ne soit dictée par une quelconque agressivité les promesses et les grands élans écologistes de nos hauts responsables depuis environ les années 2000/2005 n'aboutissent qu'à certains flops assez alarmants. Par exemple, le citoyen réfléchi et logique va se demander où sont donc les centaines d'emplois promis avec les énergies vertes et dites durables ? Demandons-nous si les experts ès-écologie à Paris ne se fourvoient pas tous ? A

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

combien estimera-t-on les places post-bac pour les filières des techniques dans l'énergie durable dans ce pays ? Au vu de l'énergie réelle produite en térawatts par année, sur la comparaison entre alarmer et surprendre tout citoyen de la France, surtout que sur le tableau officiel des énergies installées et effectivement produites, je peux lire dans les premières installations d'éoliennes + 13.6 % pour 2015/2016 !

J'aurais préféré continuer à ne pas avoir à me soucier de notre environnement et pouvoir donner un avis plus emballant sur tout autre projet sensé et attractif ! ».

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisance, produits financiers, rentabilité**

**Monsieur Jean-Claude LENGLET 80400 Ugnay l'Equipée**

« Mesdames les éoliennes restez dans vos pays respectifs : l'Allemagne, le Danemark et autres pays producteurs de ces engins.

Sur le papier vous poussez alléchantes mais quand l'on prend connaissance de ce que vous êtes, vous n'êtes que vilaines à tout point de vue.

Quand je dis vilaines, j'ai vérifié dans le dictionnaire « malhonnête, méprisable », c'est bien ce que je pensais. Comment êtes-vous financées ? En partie par la CSPE et manipulations financières plus ou moins !!! et des promesses d'amélioration des abords des villages pour mieux faire avaler le projet. C'est détestable d'agir avec des arguments peu commerciaux au détriment de la qualité de vie des habitants proches de ces parcs. Vous êtes méprisables avec vos ultras et infrason, vos nuisances sonores quoique l'on en dise, votre béton sur lequel vous vous asseyez qui restera dans le sol quoi qu'il arrive, le CO2 que produisent les centrales thermiques quand vos pâles ne tournent pas et c'est souvent, avec la destruction des chauves-souris par la dépressurisation.

Il serait souhaitable d'avoir d'autres alternatives pour générer du courant électrique, « la géothermie, les panneaux solaires, les surfaces pouvant les accueillir sont disponibles » HLM, stades couverts, usines, bâtiments commerciaux », la méthanisation cela permettrait de valoriser nos déchets ménagers.

La CSPE serait mieux utilisée à isoler les habitations dévoreuses d'énergie électrique. Avant de produire économisons cette énergie électrique.

Si de toute façon elles doivent voir le jour, elles se situent trop près des villages, 544 m. et d'une hauteur de 180 m. ce n'est pas rien.

Je suis contre le projet du parc éolien ».

**Thème : Avis défavorable, nuisances**





## PROJET EOLIEN BARLEUX/VILLERS- CARBONNEL/BELLOY EN SANTERRE

### DIRE NON C'EST FACILE

#### QUELQUES BONNES RAISONS DE DIRE NON !

**BRIDAGE DES EOLIENNES** : je suis opposé(e) au projet éolien Barleux/Villers-Carbonnel/Belloy en Santerre parce que la réglementation acoustique obligera de brider, voir d'arrêter les éoliennes, ce qui constitue un non sens que d'installer des machines dont le but est de produire de l'énergie et de par le choix de leur implantation être obligé de réduire leurs rendements.

**BAISSE DE L'IMMOBILIER** : Je suis opposé(e) au projet éolien de Barleux/Villers Carbonnel/Belloy en Santerre parce que la baisse du prix de l'immobilier à la proximité de parcs aussi importants est aujourd'hui avérée (attestation jointes à télécharger sur alerteeoliennes.net onglet « Immobilier »)

Mme Josette Maguach  
Villers St Christophe 02

#### Thème : Avis défavorable, produits financiers

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



**A VOTRE DISPOSITION :**

MR BAILLY JACQUES – 02590

N° DE TEL : 03 23 09 94 12

**A L'ATTENTION DE MR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Villers-St-Christophe, le 2 Mai 2017

Monsieur,

Je me situe à 20 kms de ce projet, dans l'Aisne, à la limite de la Somme. Pendant plus de 2 ans, nous nous sommes battus contre l'implantation de 8 éoliennes sur notre commune.

Finalement, le Commissaire Enquêteur et le Préfet de l'Aisne ont refusé le projet avec pour motivation principale la protection du visuel.

Je pense qu'il est urgent de tirer la sonnette d'alarme sur cette plaine du Santerre dont le paysage est saccagé. Sur l'arrondissement de Péronne, ce sera bientôt plus de 250 mâts.

Aucune règle n'est respectée, c'est du grand n'importe quoi.

**TROP C'EST TROP**

Il faut savoir que l'éolien vit uniquement grâce aux subventions alléchantes données aux promoteurs dont les bénéficiaires partent dans les paradis fiscaux. Il serait préférable que ces aides soient investies dans des actions pour l'économie d'énergie.

- Notre facture EDF subit des hausses avec la CSPE
- Il faut s'attendre à une dévaluation des biens immobiliers
- Les animaux domestiques et la faune sauvage subissent également les nuisances
- L'impact sonore, le bruit régulier et sourd généré lors du passage des pales devant le mât devient vite insupportable.
- Hormis le bruit, une autre source sonore inaudible aux conséquences graves ; les infras-sons qui provoquent : troubles du sommeil, maux de têtes, acouphènes, vertiges etc.....

.../...

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Dans vingt ans, notre paysage sera jonché de cadavres éoliens, car le démontage sera complexe par son coût élevé. Qui aura les moyens de le faire ! Les promoteurs auront disparu

De nombreux pays, convaincus jusqu'ici par l'éolien (Allemagne, en autre), font marche arrière car le bilan énergétique n'est pas aussi vertueux qu'annoncé.

N'oubliez pas de tenir compte :

- Des avis défavorables des conseils municipaux des communes avoisinantes
- Que le projet s'inscrit dans une vaste plaine agricole
- Que ces éoliennes seront omniprésentes dans le cadre de vie extérieur des habitants.

Je vous demande de bien réfléchir, car toute votre vie, selon votre décision, vous porterez sur vos épaules la responsabilité des effets néfastes de ces implantations.

Jacques BAILLY



**Thème : Avis défavorable, nuisances, produits financiers**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite Quivières, et les éoliennes de Barleux sont à ma grande surprise clairement visibles de chez moi alors que ma commune ne faisait pas partie des communes impactées. Elles sont en co-visibilité avec le clocher d'Athies. Les clignotements le soir ont envahi cette partie d'horizon et nous n'aurons bientôt plus une seule partie de l'horizon qui ne clignote le soir et tourne la journée.

Dans mon activité agricole la présence d'éoliennes interdit le dronage des parcelles et l'accès aux technologies de modulation intra parcellaire pour la réduction des engrais chimiques et unités phytosanitaires.

Notre paysage rural est dénaturé par la multiplication des zones éoliennes, et déjà les conséquences sur le prix de l'immobilier sont avérés dans les secteurs où l'éolien est développé (3 attestations jointes).

A ce jour notre député, à la demande de ses administrés, a demandé à Mme la ministre un moratoire sur l'éolien. Ce qui prouve bien que l'éolien est source de problèmes pour les riverains.

Je trouve par ailleurs indécent et inique de développer un projet éolien dans un village où déjà les riverains se plaignent des nuisances. La grogne de la population monte et le succès de la manifestation du 1<sup>er</sup> avril à Péronne l'atteste.

De plus, les villages sont encerclés, les machines deviendront trop prégnantes, et la nature rurale du paysage se transforme en paysage industriel.

Enfin, l'efficacité énergétique, économique, et même écologique de l'éolien est aujourd'hui clairement et scientifiquement remise en cause par les experts. Ceux-ci distinguent en effet la nécessité de développer les EnR (Energies Renouvelables), et le bilan désastreux des EnRi (Energies Renouvelables intermittentes).

Pour ces raisons, je suis fermement opposé à la construction d'un nouveau parc dans ce secteur.

Christophe GRIZARD

2 rue des Ecoliers

80400 QUIVIÈRES



3 attestations d'agences immobilières jointes à ce courrier

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental**

**ulyssimmo.fr**

Agence Immobilière  
cp357  
19 rue du Niger  
80170 Rosières en Santerre

Madame BONILLA Corinne

Rosières en Santerre,  
le 3 mai 2016

Madame,

Vous avez bien voulu me questionner quant à la valeur vénale moyenne de certains biens immobiliers. Je me permets de vous indiquer que dans le cadre des programmes d'aménagements envisagés dans la région :

Les aménagements de parcs éoliens, entrepris depuis maintenant une dizaine d'années, ont contribué à une baisse conséquente de la valeur vénale des biens.

Quand la vente n'est pas rendue impossible par la proximité des éoliennes, la baisse est d'environ 25 %, part rapport à un bien immobilier similaire hors zone.

restant à votre disposition pour toute précision complémentaire

Recevez Madame, l'expression de mes sincères salutations

Christophe Six  
agent immobilier

Page 1 sur 1

**Thème : Avis défavorable, dévaluation**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Page 184





Nous, soussignés, DV immobilier, 23 rue de Paris 80000 AMIENS,  
attestons que les biens immobiliers, situés proches d'une ferme d'éoliennes, ou  
l'éolienne isolée, en vue ou non, subissent une décote constatée se situant entre  
15% et 35% suivant les nuisances constatées ou présumées.

Fait à AMIENS, le 29 avril 2016, pour faire valoir ce que de droit.

**D.V. IMMOBILIER**  
23, rue de Paris  
80000 AMIENS  
TEL 03 22 89 14 09 - Fax 03 22 89 01 93  
RCS 84 8 330  
Carte professionnelle n° 208

23, rue de Paris - 80000 AMIENS  
Tél. 03 22 89 14 09 - Fax 03 22 89 01 93

e-mail: [dv.immo@wanadoo.fr](mailto:dv.immo@wanadoo.fr)  
Site: [www.dvimmo.com](http://www.dvimmo.com)

SIRET 398 675 058 00018 Carte professionnelle n° 208

### Thème : Avis défavorable, dévaluation

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



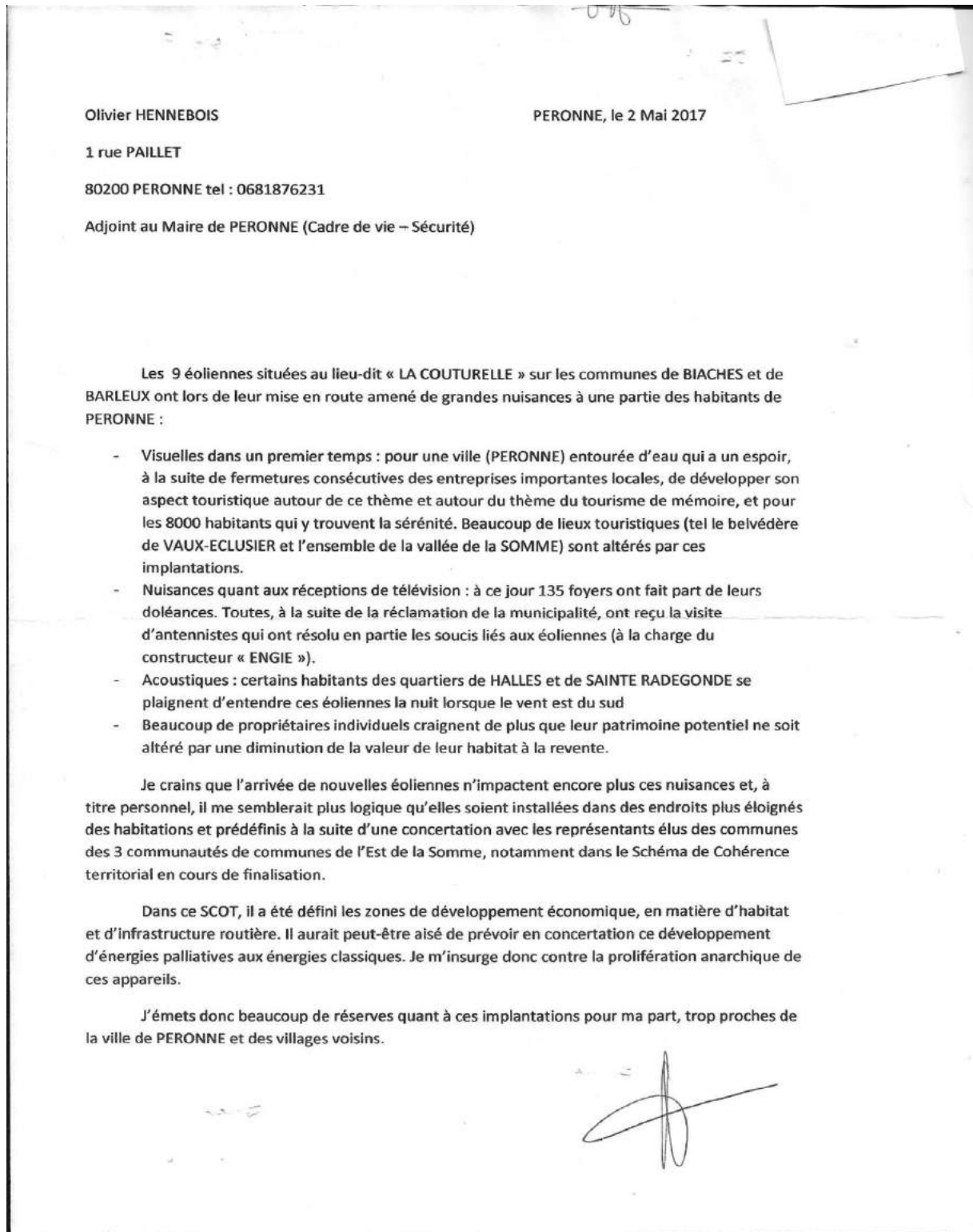
le 29/04/2016

Madame Bonilla Corinne  
Agent immobilier en Picardie

Objet : décote immobilière due aux éoliennes

Je, soussignée, Madame Bonilla Corinne, atteste que les éoliennes ou fermes d'éoliennes ont un impact significatif sur les transactions immobilières dans la région de Picardie. En effet, il est attesté que les prix de vente chutent en cas de proximité de ces éoliennes dans des fourchettes très importantes, jusqu'à 35%. Enfin, il n'est plus rare que les clients imposent sur le mandat de recherche l'absence de proximité d'éoliennes, voire refusent catégoriquement de visiter quand ils s'aperçoivent que le bien se trouve proche de ces installations. Pour faire valoir ce que de droit,



**Thème : Avis défavorable, dévaluation**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Thème : Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financier**

Françoise Meignen  
1 rue Paillet  
Hameau de Halles  
80200 Péronne

Villers-Carbonnel 03-05-2017

Pour la seconde fois, je viens consulter l'enquête concernant l'implantation d'aérogénérateurs industriels.

En effet lors de ma visite à Barleux, il m'a été difficile d'obtenir les renseignements concernant mes remarques à savoir l'implantation par rapport à la ville de Péronne à laquelle je suis très attachée.

Monsieur le Commissaire Enquêteur ne m'a présenté que des cartes « style timbre poste »...au mot de carte cadastrée, il m'a fait voir le registre communal...ou il ne connaît pas son dossier ou il oriente les demandes ? Jamais je n'ai rencontré une attitude aussi partielle.  
J'ai enfin trouvé seule une photographie.

J'espère aujourd'hui avoir satisfaction, que la neutralité soit respectée : à entendre Monsieur le Commissaire, ce dossier est exemplaire, clarifié, tout est formidable pour le commun des mortels ! Surtout pas de vague, pas de question... je mets en doute son impartialité.

Je renouvelle mes remarques :

- \* le tourisme sur Péronne et ses environs complètement éludé
- \* une trop grande prolifération et implantation anarchique.
- \* le gain financier mis en premier
- \* des sols pollués
- \* une pollution visuelle : perte de l'horizon
- \* immobilier en moindre valeur.

**A tout cela le rôle du commissaire n'est pas de parler de « tourisme éolien »...et j'en passe.**

**A chaque évocation, il y a de sa part une réponse positive.**

Il faut seulement aller au Belvédère de Vaux.

Que l'Etat, les édiles, n'oublient pas leur responsabilité, ils risquent de devoir rendre des comptes dans l'avenir.

La gestion communale, s'est surtout le bien-être des habitants qui ont fait le choix de la campagne, pas une ligne budgétaire et surtout qu'ils fassent tous abstraction de leur cas personnel.

Dans ce dossier, sur lequel je me suis renseignée plus amplement cette fin de semaine, j'ai vu qu'il est fait référence par la DREAL au SRE de Picardie, annulé le 16-06-2016 par la cour administrative d'appel de Douai, une contre vérité dans un dossier que l'on présente si parfait.

J'espère que mes remarques seront prises en compte...je vous avoue qu'en l'état actuel je doute.  
En 20 ans de carrière de secrétaire de mairie, jamais je n'ai vu une enquête menée de la sorte.  
Cette dernière mériterait vu son importance d'être reprise dans d'autres conditions.

*Françoise Meignen*

*agréé pour*

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, produits financiers**

Pour l'enquête publique du 3 mai 2017  
à Villers Carbonnel (parc éolien de 9 machines)

**L'argent de l'éolien ne rend pas sourd, mais il rend muet !!**

La perte de valeur de ma maison ou de celle de mes voisins sera bien réelle. Plusieurs tribunaux en France l'ont confirmé.

Le paysage est un **patrimoine commun** que les promoteurs n'ont pas le droit de s'approprier à des fins purement mercantiles.

C'est aussi ce qui fait vivre le tourisme créateur d'emplois dans notre secteur riche en Patrimoine de la Mémoire (Circuit du Souvenir, Vestiges Gallo-Romains, Vallée de la Somme, Belvédères,...)

**Notre principale richesse, ce sont les hommes, or l'éolien fait fuir les hommes et pour longtemps !!**

L'éolien c'est du raisonnement à court terme. De nombreux parcs éoliens ont déjà revendus 2 ou 3 fois, ce qui laisse sans réponse le problème du démantèlement. Depuis 2011, les éoliennes dépendent du régime des installations classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'environnement). **Ce classement engage le propriétaire à dépolluer son terrain en cas de désertion du locataire exploitant.**

Si on prend le temps de réfléchir sur le long terme, le bail emphytéotique qui est proposé, engage le propriétaire et ses héritiers pour 18 à 99 ans. Il confère au preneur un droit réel, susceptible d'hypothèque. Celui-ci aura tous les droits, car tout est prévu d'abord pour lui. C'est pour ça que de nombreux propriétaires fonciers, après avoir lu en détail le contrat, après avoir obtenu des informations relatives à ce que vivent des riverains de parcs éoliens, ont refusé des éoliennes chez eux. **Ils veulent garder la liberté de transmettre leur bien, en toute sérénité, à qui ils veulent, à leurs enfants ou autres acquéreurs potentiels.**

Les promoteurs aveuglent les propriétaires avec l'appât de l'argent issu de l'éolien ! Sans les prévenir que, seul le promoteur, devenu locataire du terrain, aura le droit de poursuivre ou d'arrêter le projet, dans un délai prévu sur le contrat. Il aura aussi le droit de le revendre avant ou après sa construction, de l'exploiter lui-même ou pas, selon ses seuls intérêts et les opportunités financières qui se présenteront.

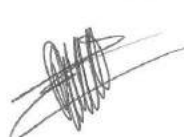
Signer, c'est en fait cautionner tout ce business.

**On est bien loin de l'Ecologie que l'on nous présente lors des démarchages !**

**D'ailleurs malgré toutes ses éoliennes qu'on nous ajoute, en 2016 la production de cette énergie à même baissée (-1.8%) par rapport à 2015 (car moins de vent, donc moins de production) !!**

**Je suis POUR les vraies énergies renouvelables mais CONTRE l'éolien, énergie intermittente, inefficace et très coûteuse pour AUCUN résultat !!!**

**STOP, STOP à cette fausse énergie verte !**

 Ricart Elodie

**Thème : Avis défavorable, nuisances, produits financiers, covisibilité**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



**A L'ATTENTION DE MONSIEUR ALAIN DEMARQUET, COMMISSAIRE ENQUETEUR****PROJET ELICIO A BARLEUX – BELLOY EN SANTERRE – VILLERS CARBONNEL**

Du fait de la date à laquelle elle a été effectuée, l'étude d'impact contient des informations fausses et mensongères.

En effet, il est indiqué que les horizons sont dégagés, mais un peu plus loin on dit que des haies et des éléments boisés protègent le site. On n'a jamais vu qu'une haie cache un aérogénérateur de 180 mètres de haut !

Il est dit que la densité de population est relativement faible, mais on omet de dire que les villages sont très proches les uns des autres (2 à 3 kilomètres) et avec des hauteurs de 180 mètres, les éoliennes sont visibles de très loin, d'autant plus que nous sommes dans une zone de plaine et qu'elles ne sont jamais situées dans des creux. Pourquoi ne pas les implanter dans les régions à habitat moins rapproché comme il en existe dans plusieurs régions de France, tout aussi favorables à l'implantation de parcs éoliens.

Des projets sont mentionnés, mais certains ne sont plus des projets et sont déjà construits à proximité, il suffit de mentionner le parc Flaucourt-Barleux-Biaches pour se rendre compte que le nouveau projet concerne encore Barleux et que le projet d'Assevillers concerne aussi les communes de Dompierre-Becquincourt et Flaucourt, alors, qui ose encore parler d'éloignement et où sont les couloirs de respiration ?

L'étude mentionne une quarantaine de parcs et projets dans un périmètre de 20 à 25 kilomètres ; vous ne pensez pas qu'il est temps de stopper cette progression infernale ?

Malgré des hauteurs de plus en plus grandes, les règles de distances minimum à respecter n'ont pas évolué. Les parcs sont visibles de bien plus loin que dans le passé.

Dans notre secteur géographique on ne peut plus regarder devant soi sans voir d'éoliennes et la nuit c'est un festival de feux rouges clignotants. L'étude a l'impudence de déclarer que la visibilité est faible !

Nos beaux paysages de plaines sont pollués par la multiplicité des parcs éoliens.

C'est un comble que l'on détériore les meilleures terres agricoles de France en les truffant de milliers de tonnes de béton qui resteront dans le sol avec une densité bien plus grande que celle des blockhaus allemands ! Notre secteur a souffert de la guerre, il souffre maintenant d'une guerre plus sournoise : la pollution du paysage !

Les nuisances sont, soit sous-estimées, soit non mentionnées.

L'impact négatif sur la valeur des maisons est considéré comme faible à nul (page 27) !!! Qui rêve d'acquérir une maison dans une région où les parcs éoliens se développent sans contraintes ? Que deviennent les gîtes situés à proximité ? Ils perdent leur agrément ou ils baissent en niveau.

03.05.2017

Sur cette même page 27, il est écrit qu'en matière d'économie locale l'effet sera très positif car, ***dans la mesure du possible***, il sera fait appel à des entreprises locales ; pour quoi faire ?, on ne le dit pas, car les entreprises ont leur propre personnel qui travaillera sur place pendant la durée de l'implantation et il y aura très peu d'emplois durables pour l'entretien ; l'impact en matière d'emploi est nul, ou, au mieux, faible.

Les nuisances sonores s'accroissent : nous avons déjà les autoroutes et le TGV, maintenant nous y ajoutons le son incessant et pernicieux de toutes les éoliennes qui nous entourent.

Je ne vois pas comment on peut « porter une vigilance et prendre des mesures pour réduire les ombres clignotantes » une fois les éoliennes installées.

Les problèmes de qualité de réception de la télévision existent et, chez moi, depuis la mise en activité du parc éolien de Flaucourt-Barleux-Biaches, il y a des décrochages d'image et il faut souvent réinitialiser l'ensemble des chaînes.

Je pourrais continuer longtemps à mettre en avant des raisons de mettre un frein au développement non concerté des parcs, mais je signalerai encore l'incapacité, pour un agriculteur, d'utiliser les moyens modernes qui se développent pour une agriculture de plus en plus raisonnée tels que les drones qui ne peuvent fonctionner qu'à moins de 150 mètres de hauteur.

Enfin, le comble pour une enquête publique : le rapport de la DREAL, en date du 22 janvier 2017, fait référence (page 7) au SRE (Schéma Régional Eolien) pour mentionner que les trois communes sont situées dans une zone favorable alors que ce SRE a été annulé, le 16 juin 2016, par la cour d'appel administrative de Douai (référence Legifrance.gouv.fr N° 15DA00170).

Arrêtez ce projet et mettez en place un moratoire pour étudier les impacts réels, les incidences et le coût de ces parcs que nous finançons largement par la CSPE qui est passée de 0.0045/kwh en 2010 à 0.0225/kwh soit une augmentation de 400% .

Jacques VANOYE  
7 rue de Feuillères  
80200 HERBECOURT  
Membre de l'exploitation agricole SCEA LES SARRIES à HERBECOURT  
Maire de HERBECOURT

Le 3 mai 2017



SCEA LES SARRIES  
10 rue de Gappy  
80200 HERBECOURT  
Tél. 03 20 46 15 22 - Fax 03 22 63 05 77  
Portable 06 07 05 03 13  
SIRET 626 634 322 00010 - TVA : FR 23 528 634 322

## Thème : Avis défavorable, impact environnemental, aménagement

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

M. BACHELLEZ Jean- Michel  
9, rue traversière. Assevillers 80200  
objet : Enquête publique. Parc éolien de  
Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel

Assevillers, le 3 mai 2017.

Commissaire enquêteur  
Mairie. Villers-Carbonnel 80200

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je porte à votre connaissance les observations suivantes :

- Les sénateurs dont la sagesse est réputée avaient préconisé d'implanter les éoliennes à 1 kilomètre des habitations.

- Le seuil de saturation visuelle est maintenant atteint ( aérogénérateurs existants + projets acceptés).

Le promoteur indique page 23 du résumé non technique de l'étude d'impact : « ... un total d'une quarantaine de parcs qui sont en cours d'instruction, accordés ou construits dans un rayon de 20 km autour du projet ... ». Je vous laisse imaginer l'impact visuel de ces centaines d'aérogénérateurs dans un proche avenir !

- De plus, il s'agit maintenant de moulins géants d'une hauteur de 180 mètres qui seront visibles à 27 km.

- Nos villages sont encerclés. Les clochers disparaissent. Un paysage industriel se crée et occulte la belle vallée de la Somme. Le tourisme va disparaître et les citadins ne seront plus tentés par une résidence secondaire.

- Cet hiver, par grand froid et absence de vent la production était nulle.

- Ces machines sont importées et contribuent au déficit de la balance budgétaire.

- En Europe, 48 000 décès par an sont dus à la pollution atmosphérique et principalement les rejets des centrales thermiques allemandes (alimentées par de la mauvaise lignite) qui prennent le relais en l'absence de vent.

- Des agriculteurs, souvent présents dans les conseils municipaux, réclament ces éoliennes qui contribuent à les enrichir. Le profit prévaut et l'avis des concitoyens n'est jamais pris en considération.

Dans le présent projet, c'est 2 ha 65 a 38 ca de terre cultivable qui disparaîtront ( page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact).

Le calcul est vite fait : 40 parcs x 2 ha 50 a en moyenne = 100 hectares de sacrifiés dans un rayon de 20 km. Le saccage des belles plaines productives du Santerre est démontré ...

Les conflits d'intérêt sont légion.

- Les personnes les plus modestes ne supportent plus la vue de ces machines qui les appauvrissent en faisant chuter la valeur de leurs maisons. Un ouvrier acquiert son habitation au prix de lourds sacrifices.

- Il a fallu attendre des décennies pour que les autorités reconnaissent la nocivité des lignes à haute-tension implantées trop près des habitations. En sera-t-il de même pour le risque sanitaire des infrasons ?

- Il faut cesser de faire abstraction des gens qui vivent dans nos campagnes et évincer des élus qui pourraient tirer profit des aérogénérateurs.

*(V. cas des ~~Maires~~ des Maires de Belloy-en-Santerre et de Barleux qui sont les bénéficiaires exclusifs des éoliennes) V.S. Pour son fils*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.



**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, aménagement, nuisances**

Avis destiné à l'enquête publique qui se tiendra

le mercredi 03 mai 2017 à Villers-Carbonnel

Parc éolien de Barleux/Belloy en Santerre/Villers-Carbonnel

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai étudié le dossier de ce nouveau parc qui doit voir le jour près de mon village et je suis totalement horrifiée de l'étude d'impact présentée. Tout est minimisé par le promoteur (chaque phrase concernant l'impact contient le mot « faible » ou « éloigné ») Alors qu'il est question de machines industrielles, classées ICPE, de 180 mètres de haut, visibles à plusieurs dizaines de kilomètres, au cœur d'un patrimoine existant **que nous avons le devoir de protéger et de valoriser !** Il existe même un site archéologique, une villa gallo-romaine sur le chemin des postes. Il est même envisagé de bétonner ce chemin pour aller installer la machine E6, sacrilège !

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, au secours !!!

**BARLEUX/FLAUCOURT, l'épicentre du saccage !!**

Actuellement, la ville de Péronne avec son Château Médiéval qui abrite depuis 25 ans l'Historial de la Grande Guerre, avec sa Porte de Bretagne classée Monument Historique depuis 1925 et ses nombreux vestiges, est malheureusement très fortement impactée par un parc de neuf éoliennes situées sur Biaches/**Flaucourt/Barleux** et on veut encore lui en ajouter neuf avec ce parc de **Barleux/Belloy/Villers** et nous savons qu'un autre parc de huit éoliennes est encore en instruction sur **Flaucourt/Assevillers/Dompierre**.

Le promoteur écrit « les impacts sur le patrimoine et le tourisme sont faibles »

Alors qu'en réalité, ce sont 40 parcs (construits, accordés, en instruction) dans un rayon de 20km autour de ce nouveau parc !

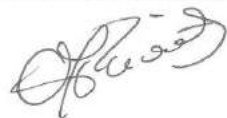
**Combien de parcs pensez-vous qu'il faut encore nous imposer pour que les impacts sur notre environnement soient reconnus ?**

On ne veut pas de cette fausse énergie verte, énergie intermittente dépendante des centrales à gaz, très polluantes.

STOP à la destruction des villages ruraux encerclés par ces machines industrielles.

STOP à la destruction de notre Patrimoine piétiné par le PROFIT.

Madame RICART Muriel  
domiciliée à ASSEVILLERS (à côté de Barleux/Flaucourt)



**Thème : Avis défavorable, covisibilité, impact environnemental, nuisance**

Au Commissaire Enquêteur**PROJET EOLIEN de BARLEUX-BELLOY en SANTERRE-VILLERS CARBONNEL**

Il est grand temps de **METTRE FIN** à la prolifération et au développement anarchique de l'éolien dans un secteur déjà saturé tel que le nôtre.

**L'ensemble du projet actuel, dans un rayon de 20 km, se chiffre à une quarantaine de parcs, construits ou en cours de construction, ce qui représente environ 350 éoliennes. Tout cela sans tenir compte, bien entendu, de l'avis de la population.**

Impossible de se déplacer sans que se dressent devant nous ces machines de 180 m de haut, qui défigurent notre paysage, et **nous enlèvent le plaisir de vivre à la campagne.**

**Quels touristes seront tentés de venir dans notre région, au patrimoine si riche, où il n'auront d'autre vue que des éoliennes chaque fois qu'ils tourneront la tête. TRISTE SPECTACLE !**

Ces installations provoquent des désagréments visuels, sonores qui nuisent à la santé de la population et contribuent à la destruction de la faune. Sans compter l'augmentation démesurée de la facture d'électricité et surtout la dévaluation importante du patrimoine immobilier.

Les **PROMOTEURS**, à l'esprit de persuasion bien rodé, limite « bourrage de crâne » profitent de la crédulité de certains élus et propriétaires terriens, en leur faisant miroiter une rentrée fiscale alléchante qui diminuera ou disparaîtra, en même temps que ces sociétés seront vendues et revendues.

Ces mêmes « **VENDEURS** » qui minimisent tous les points négatifs en les considérant « faibles », ont aussi le don de proposer des photos où sont habilement masqués les impacts visuels. (principalement sur les sites historiques ou lieux de mémoire)

**Leurs arguments ne sont que leurre :**

Impact visuel faible (**180m de haut**) ???? Il faut dans ce cas fermer les yeux

Le canal Gd Gabarit atténuera la perception des éoliennes et protégera les oiseaux attirés par le Canal ??? **EN QUELLE ANNEE ????**

Risque faible pour la faune ou l'avifaune (**ce serait nouveau**)

Impact habitation moyen (**écroulement de la valeur du bien**)

Risque accident extrêmement faible (**Il y a déjà eu des précédents. Le risque ZERO n'existe pas, d'autant que l'on n'hésite même pas à construire en bordure de route !!!!!!!**)

Pour les exploitants agricoles favorables **OU NON** au projet, cela représente une perte des surfaces cultivables de 26500 m<sup>2</sup>. Eux qui en ont déjà perdues beaucoup avec les travaux d'infrastructures précédents. Cela ne semble gêner personne

Bien entendu, personne ne vous parle des inconvénients et encore moins du démantèlement au bout de 15 ou 20 ans.

**QUI PAIERA ????**

Pas le **PROMOTEUR** dont la Société aura disparu,

Le propriétaire terrien, sûrement déçu des subventions reçues par rapport au contrat initial, et qui récupèrera ou laissera ces terres à ses descendants, dans un état lamentable, j'en doute

Reste la COMMUNE ? qui elle aussi aura beaucoup de mal à faire face (les dotations de l'état auront probablement disparu)

Reste le CONTRIBUABLE ? c'est-à-dire nous, qui paieront par le biais des impôts. Nous qui aurons subi les désagréments et les contraintes, sans avoir rien eu en retour.

**L'addition risque d'être lourde à supporter !!!!!**

**Heureusement il nous reste la parole pour dire STOP à ces installations IMPOSEES, INUTILES et NON RENTABLES.**

L'EOLIEN tributaire de la météo et du vent, devra toujours avoir besoin d'une autre énergie pour compenser son manque de production, et ce quel que soit le nombre d'éoliennes implantées. Cela ne sera toujours qu'une solution complémentaire et jamais la solution principale pour l'avenir.

L'exemple pour l'Eolien est déjà flagrant en 2015, où malgré une augmentation de 13 % de la puissance installée, l'énergie produite (donc sur installations raccordées) a baissée -1.8%. Dans le même temps l'énergie produits par le gaz a fait un bond de + 60,8%. CELA SE PASSE DE COMMENTAIRE

Il est donc important et urgent de nous mobiliser pour défendre nos intérêts pour les implantations qui nous touchent directement, mais il est également de notre devoir de soutenir les communes voisines qui risquent d'être victime de ces mêmes décisions politiques incompréhensibles

André DOUAY – HERBECOURT

### **Thème : Avis défavorable, impact environnemental, remise en état des sites**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET





Le 03 mai 2017 - Au commissaire enquêteur

Parc éolien de Villers-Carbonnel / Belloy / Barleux

Je suis formellement opposé à la construction d'un nouveau parc d'éoliennes industrielles à côté de celui de Barleux/Biaches/Flaucourt pour les raisons suivantes :

- **L'impact visuel insupportable en campagne :**  
Ces machines sont de plus en plus hautes (ici 180 mètres) et visibles de plus en plus loin avec un impact direct, sur la ville de Péronne (Tourisme directement menacé), sur les 35 sites historiques présents dont plusieurs classés. A 10 km, au Nord, le site de Mémoire de Rancourt/Bouchavesnes (3 nécropoles) proposé à l'UNESCO !!
- **Le frein au développement des drones en agriculture :**  
L'impossibilité de dronage des parcelles agricoles en vue de la réduction des engrais et des traitements phytosanitaires.
- **L'impact sur l'immobilier :**  
Dévalorisation des maisons impactées (effet stroboscopique, infrasons, ...) qui impliquera des pertes de rentrées fiscales pour les communes et une baisse des loyers pour les particuliers qui ont fait l'effort de construire des logements pour le marché locatif.
- **Schéma Régional Eolien de Picardie supprimé :**  
Depuis juin 2016, le SRE de Picardie est supprimé mais les projets continuent à s'implanter. Dans ce projet, la DREAL fait référence au classement des éoliennes par rapport à un document qui n'existe plus !! L'impact environnemental est donc basé sur rien. C'est encore une fois intolérable !

Pour toutes ses raisons, je dis STOP à la prolifération sauvage des éoliennes industrielles dans nos campagnes.

M et MME LESCARCELLE Jean-Pierre  
Rue de Péronne – ASSEVILLERS 80200



**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, dévaluation, information**

Les partisans du développement éolien industriel font remarquer tous les aspects positifs de ce déploiement : un mode de production décentralisé sur tout le territoire, une production renouvelable, peu d'emprise au sol (environ 300 m<sup>2</sup> pour le socle et le poste électrique -et pas de gêne pour l'élevage), un risque d'accident minime (Boulogne et Colombier -26), une indépendance énergétique, un bilan écologique favorable (pas de pollution) et donc la contribution au protocole de Kyoto.

S'y ajoutent le développement local avec taxe et emploi, la subjectivité de la question des paysages (ex pylônes HT), l'augmentation de la fréquentation touristique pour voir les éoliennes, le fait que ces dernières sont facilement démontables etc.

Mais certaines voix commencent à s'élever, après l'implantation d'un certain nombre de machines, le débat préalable n'ayant pas vraiment eu lieu compte tenu d'un consensus (à mon sens frauduleux) et d'un a priori favorable.

En matière de politique, notamment énergétique : le mode de production n'est pas décentralisé puisque le courant ne peut pas être utilisé localement. C'est comme si d'implanter une multitude de centrales nucléaires dans les villages rendait cette production décentralisée... Cette production industrielle continue de rendre les gens dépendants : ce n'est pas un hasard si le solaire n'est pas aidé de la sorte : on n'a pas trouvé le moyen de l'industrialiser et on n'imagine pas nos montagnes couvertes de km<sup>2</sup> de panneaux.

L'éolien même industriel n'est pas une alternative au nucléaire qui vient d'être confirmé par le Gouvernement car il n'est pas modulable contrairement à l'hydraulique. De plus il ne produit pas forcément quand on en a besoin (ex des Stations de transfert d'énergie par pompage). Entre 2003 et 2004 la consommation française a crû de 2,2 % soit 10 Téravatts/h. Il faudrait installer 2000 éoliennes de 120 mètres de haut pour couvrir cette seule augmentation. En 2003 elle avait crû de 4%. En 20 ans il y a eu 70% d'augmentation de consommation (clim, piscine, chauffage électrique etc.). La part des transports a augmenté considérablement tandis que celle des industries diminuait proportionnellement. On peut raisonnablement prévoir 15% d'augmentation d'ici 2015.

En % la part des énergies renouvelables n'augmente pas mais diminue. Il est donc impossible de tenir nos engagements. Et 1 % de gaspillage c'est toujours du gaspillage même s'il provient d'une éolienne. Le critère de % n'est pas pertinent car il sert à habiller la surcroissance d'un peu de peinture verte.

L'incitation a été donnée par l'Etat, mais non encadrée au niveau local. C'est la course à l'échalote par des sociétés privées voire des particuliers qui ne défendent pas l'intérêt général mais leur intérêt privé. Il y a distorsion du marché puisqu'on oblige EDF à racheter chaque KW éolien trois fois plus cher que les autres KW. Or cette incitation fiscale qui coûte à chaque français rapporte d'abord... à des sociétés privées et notamment des multinationales qui bénéficient d'un retour sur investissement qu'on peut considérer comme court.

En matière de développement local : le courant n'est pas utilisable localement, parce que l'énergie est très irrégulière : comparer la production d'un parc éolien et la consommation d'une ville choisie localement est intellectuellement fallacieux. D'ailleurs la comparaison avec les moulins de nos grands pères n'est pas correcte : l'énergie était utilisée localement, sans passer par la double transformation d'énergie en électricité puis d'électricité en énergie, après transport... Ni rentabilité ni indépendance, et des hauteurs de machines sans commune mesure avec les moulins.

La taxe ne suffit pas à faire du développement local : les communes les plus dynamiques sont celles qui ont des projets. Je connais un certain nombre d'équipements sportifs sous utilisés dans nos campagnes.

**Les projets éoliens bouleversent l'intercommunalité : une fois démarchée par un promoteur, une commune ne voudra plus rentrer dans une intercommunalité afin de ne pas partager sa taxe professionnelle. Dans un autre cas se sont des communes qui vont se mettre ensemble** autour du seul projet de parc éolien, refusant une logique plus globale de solidarité. Sous couvert de secret industriel (les sociétés se livrant une

concurrence impitoyable) les habitants ne découvrent les projets que très tard, dans le journal local. Les promoteurs ont déjà contacté tel ou tel élu, tel ou tel propriétaire -il n'est pas rare que les deux ne fassent qu'un... ce n'est pas de la rumeur j'ai des exemples précis. Quand arrive la réunion publique, avec parfois les petits fours pris en charge par l'entreprise - quand ce n'est pas le journal municipal qui vante le projet en 16 pages couleur (j'ai également un exemple), c'est trop tard : il y a ceux qui savent, ceux qui croient savoir, ceux qui découvrent... Le secret et la suspicion qui entourent leurs prospections conduisent à des dégradations sociales : jalousies pécuniaires, inflations du prix de certains terrains agricoles, dévalorisation de certains biens immobiliers.

Et du côté des paysages : nos paysages sont menacés ; demain on cherchera un angle pour faire une photo sanséolienne puisque le projet annoncé équivaut à 10.000 éoliennes.

Comme les machines sont toutes pareilles, il y a banalisation des paysages. Paupérisation. Comme avec l'affichage publicitaire. Ces objets sont "sans référence territoriale". J'ai les mêmes à la maison, en ville, au travail, dans un autre lieu. Et comme l'affichage justement, les éoliennes ne s'inscrivent pas dans un cadre législatif relatif à l'urbanisme : liberté d'expression d'un côté et liberté de produire de l'autre.

Les éoliennes ne peuvent pas et ne doivent pas être cachées. Par définition elles sont implantées là où il y a du vent, donc pas d'obstacles, donc en vue. En Ardèche, les industries (moulinages principalement) étaient implantés en fond de vallées (forces hydraulique), les villages à mi pente, et l'agriculture en zone sommitale. Les éoliennes viennent bouleverser cette logique historique. Elles ne respectent pas l'esprit des lieux.

Il y a des règles imposées pour la couleur des tuiles, l'ouverture dans une façade, des permis de construire sont refusés à des particuliers pour des "brouilles" -donc le droit de se loger excusez du peu- et on va autoriser des équipements de 120 mètre de haut sur les crêtes à des multi nationales (!)

On peut facilement faire la comparaison avec l'arrivée de l'électricité dans les campagnes au début du siècle (précédent) : voir des poteaux était un plaisir, un synonyme de Progrès ; aujourd'hui on paye très cher pour "enfouir" (EDF a réussi à bannir le mot "enterrer") les lignes.

Au niveau du tourisme, sommes-nous d'ailleurs certains que, une fois passée la nouveauté, les populations du nord de l'Europe continueront à faire des milliers de kilomètres pour voir chez nous ce qu'ils ont sous le nez toute l'année. Dans un département comme l'Ardèche, le tourisme est la première ressource avant l'agriculture.

Une éolienne de 120 m n'est pas comparable à une ligne haute tension de 30 m. Non seulement c'est 4 fois plus haut mais ça bouge. Et en plus c'est éclairé la nuit. Or, il y a certainement un enjeu pour l'avenir à garder des territoires exempté de luminosité la nuit. On peut imaginer un argument de développement touristique autour de la possibilité de voir encore un ciel étoilé. La lumière peut aussi être une forme de pollution visuelle.

Ne serait-ce que pour cette question paysagère la commune n'est pas une bonne échelle de réflexion. Un bon projet + un autre + un autre à ça ne fait pas un beau paysage c'est du saucissonnage. Saucissonnage spacial qui s'accompagne d'un saucissonnage temporel : rien ne garantit qu'il n'y aura pas d'autres éoliennes en plus sur le site une fois les premiers investissements réalisés et notamment l'enfouissement des lignes généralement onéreux. Saucissonnage dans l'espace : on n'étudie pas globalement le paysage au delà des limites administratives. Même l'intercommunalité fait du NIMBY. Une sorte de force centrifuge. Quelque soit l'échelle retenue, l'implantation a souvent lieu loin des habitants qui profitent de la taxe, et près de ceux qui n'en bénéficient pas.

Un amendement à la Loi d'orientation sur l'énergie visait à n'autoriser que des projets de plus de 20 MW et ce afin d'éviter le mitage des paysages français : il a été supprimé en deuxième lecture au Sénat suite à un lobbying.

La plupart des promoteurs appartiennent à des multinationales saurons nous les retrouver demain pour démonter ?

La question écologique est loin d'être simple : des associations naturalistes qui servent de caution malgré elles sont parties prenantes en se faisant payer des études préalables. 1 oiseau par éolienne et par an ça en fait 12 ou 20 pour un parc éolien, et quand il s'agit de

seul couple d'Aigle royal ça compte. Plus les ondes radioélectriques quel impact sur les Chauves Souris par ex. Les naturalistes ne sont pas les plus sensibles aux paysages, ce n'est généralement pas leur culture.

Donc pour moi les éoliennes portent en elles des questions hautement politiques qui relèvent de la privatisation de la fourniture énergétique autant que de la sur croissance et du libéralisme à tous crins. Oui les éoliennes sont ultra libérales et l'écologie ne peut pas être ultra libérale. Elles ouvrent également le débat sur le rôle de la campagne par rapport à la ville. Faut-il sans condition accepter des décharges et produire des ressources à un développement centralisé ? Mes éoliennes servent-elles à éclairer un nouveau tronçon autoroutier ?

Dans le système centralisé avec croissance exponentielle de la consommation les éoliennes en tant qu'industrie ne m'apparaissent pas une réponse écologiquement acceptable. Les arguments des deux camps adverses sont... les mêmes. La question du mode de société que nous voulons est au cœur de ce débat. Sauf que pour les énergies il n'y a pas eu de débat national.

En multipliant les éoliennes industrielles on s'occupe du résultat, pas de la cause. Les amateurs d'homéopathie apprécieront. Mal encadré ça peut être un emplâtre sur une jambe de bois.

Quoiqu'il en soit il est urgent de mettre en place un encadrement à ce développement anarchique :

- Nécessité d'une intercommunalité avec taxe professionnelle unique au préalable ;
- Elaboration de schémas à des échelles pertinentes ;
- Travail sur les économies d'énergies ;
- Développement des autres productions notamment au niveau individuel (bois, solaire, géothermie..).

En tous cas de grâce, ne laissons plus parler de "ferme éolienne" alors qu'il s'agit clairement d'industrialisation partielle des territoires ruraux.

Toute production énergétique est génératrice de pollutions. Le nucléaire ce sont les déchets avec des durées de vie considérables, et la radioactivité avec les conséquences sanitaires que l'on connaît, les énergies fossiles la pollution atmosphérique et l'effet de serre, pour les barrages hydrauliques on massacre nos fleuves et rivières oxygénation, boues,...), pour les éoliennes ce sont nos paysages. Le vrai danger serait de faire croire aux gens qu'on peut continuer de dépenser de manière exponentielle, et que la technique y pourvoira.


Exemple de la publicité d'EDF dans Télérama : "Pour vous nos ressources sont illimitées". Le publicitaire aurait pu rajouter "Et Dieu y pourvoira".

L'idée de l'énergie propre est un fantasme qui s'apparente à l'invention du mouvement perpétuel.

Sans culpabiliser les gens il faut les éduquer et ensemble changer nos comportements.

Dans le cas contraire, nos petits enfants (2 générations) pourraient bien nous faire un procès pour non assistance à descendance en danger.

Martine Baillon DOMPIERRE BECQUINCOURT

le 04 2017  


**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, produit financier**

Mr Pierre PAGNIEZ  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

**PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A [REDACTED] (Somme)**

**STOP éolien en Picardie**

*Trop c'est trop et cela n'est pas fini puisque de nombreux permis de construire ont été acceptés et d'autres sont à l'étude, ce qui va tripler l'implantation actuelle.*

*Ras le bol visuel de jour comme de nuit.*

*Ces plaines picardes ont été saccagées par des guerres successives et aujourd'hui nous allons encore payer par le saccage de notre nature picarde avec ces éoliennes.*

*Arrêtez de tout dénaturer non pas au nom de l'écologie mais au nom des promoteurs spéculateurs financiers.*

*La CSPE la taxe silencieuse du petit électron qui ne cesse d'augmenter au détriment du pouvoir d'achat des concitoyens mais qui enrichit les promoteurs peu scrupuleux.*

*Fini la tranquillité des riverains près de ces parcs*

*544 m et 180 m de haut, ils entendront les bruits lancinants des pâles en rotation.*

*Si on veut fournir du courant électrique, produisons-la avec d'autres sources d'énergie (solaire, géothermique, panneaux solaires) elles ne produisent pas de désagréments visuels et sonores.*

**NON AU PROJET EOLIEN**

Fait le 28 Avril 2017

*Pagniez*



**Thème : Avis défavorable, produit financier, impact environnemental**

Mme Carole BOURGEOIS  
1 Grande Rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

**PROJET IMPLANTATION DU PARC EOLIEN**

Du HAUT PLATEAU ~~XXXXXXXXXX~~ (80)

**STOP STOP STOP à ces éoliennes.  
Je suis contre ce projet**

Il serait bon aloi de préserver un coin de verdure picard comme témoin de nos campagnes.  
Que diront nos petits-enfants quand ces éoliennes ne seront plus entretenues et deviendront des ruines de rouille avec un important volume de béton à leur pied soit 1 500 tonnes sans compter le poids de la ferraille...

Ne soyons pas des moutons de Panurge !!!!

N'écoutez pas ces promoteurs qui veulent nous vendre des monts mais pas de merveilles.  
Regardez-les ces éoliennes qui pour la plupart du temps sont inertes alors qu'elles devraient produire de l'électricité.

Le vent ne souffle pas entre 25 et 45 kms/heure, donc elles sont en RTT...

Pendant ce temps les centrales thermiques à gaz tournent pour compenser.

Alors ne mettons pas d'éoliennes et faisons tourner ces centrales 24 sur 24 h au moins tout le monde ne sera pas impacté et cela coûtera moins cher en investissement.

Le progrès est souhaitable, ne soyons pas rétrogrades mais ne faisons pas n'importe quoi en transformant les éoliennes en « MOULINS A EUROS » pour les promoteurs

Explorons d'autres moyens de production et ils en existent...

Les centrales nucléaires ne disparaîtront pas de sitôt alors faisons avec et n'embêtons pas les habitants avec toutes les nuisances que procurent les parcs éoliens.

***Laissez-nous notre belle campagne dans son état naturel, pour nos enfants et nos petits-enfants....***

Le 27 Avril 2017



Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Thème : Avis défavorable, produits financiers**

Mme Marina PAGNIEZ  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPEE

**PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU A ~~XXXXXXXXXX~~ (Somme)**

*Arrêtez de nous infliger tous les désagréments sonores et visuels avec ces implantations d'éoliennes à perte de vue.*

*Ces implantations sont trop près des habitations et créent des ennuis.*

- *Emission d'ondes néfastes pour la santé (dérèglement des space maker pour les personnes cardiaques)*
- *Emission infra et ultrasons néfastes pour les animaux (chauves-souris, ces engins perturbent leurs orientations, les vaches à proximité des éoliennes donnent moins de lait, etc...)*
- *Emission sonore lancinante et désagréable (544 m trop près des habitations)*
- *Emission de CO2 quand les pâles ne tournent pas. Des centrales thermiques polluantes prennent le relai.*
- *Perturbation des captages des ondes pour les télévisions*
- *Baisse du prix de vente des propriétés quoique l'on en dise*

**STOP AU PROJET EOLIEN**

Fait le 28 Avril 2017

*Pagniez*

**Thème : Avis défavorable, nuisances, produits financiers**

**Mr FRENOIS Loïc**  
**Grande rue**  
**80400 UGNY L'EQUIPEE**

**Concerne le projet d'un parc éolien du Haut Plateau à**  
**~~UGNY L'EQUIPEE~~ Somme**

**Halte à cette invasion de moulins à vent.**

**Avant de produire de l'électricité, commençons à l'économiser**

**Avec la CSPE taxe sur notre facture d'électricité employons-la à l'investissement sur l'isolation des bâtiments immobiliers plutôt qu'à mettre en place des éoliennes à la production du courant électrique tout à fait aléatoire.**

**Utilisons d'autres sources d'énergie (solaire, géothermie, panneaux solaires, etc...)  
Elles ne détruisent pas l'environnement.**

**Quand ces parcs sont mis en place ils sont trop près des habitations et ils créent de nombreux inconvénients, bruit des pâles en fonctionnement, réverbération des rayons lumineux, des infrasons.**

**Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet éolien.**

**Fait à UGNY L'EQUIPEE**  
**Le 27 Avril 2017**



**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, CSPE**

Mme LENGLET Annie

2 rue de Quivières

80400 UGNY L'EQUIPEE

PROJET D'UN PARC EOLIEN DU HAUT PLATEAU ~~77~~ (Somme)

Alerte éoliennes

On les dit vertes, moi je les vois blanches

Elles avancent petit à petit et les voilà partout et cela n'est pas fini quand on prend connaissance des permis de construire acceptés et ceux qui sont en étude.

Vertes, pas si sûr !!!!

~~d'écolo~~  
Rien ~~d'écolo~~ dans ces éoliennes !!!!

- Elles polluent la vue de nos plaines
- Elles polluent nos sols avec leurs 15 000 tonnes de béton armé
- Elles polluent les ondes d'émission des télévisions
- Elles polluent l'air d'infrasons et d'ultrasons
- Elles polluent même quand elles ne tournent pas (relai par des centrales thermiques polluantes en CO2 et particules fines)
- Elles polluent leur financement plus au moins douteux
- Elles polluent même les relations humaines entre les POUR et les CONTRE

Rien de vert ni d'écolo dans ces éoliennes

**JE DIS NON AUX EOLIENNES**

Fait à Ugny l'Equipée

Le 26 Avril 2017



Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Thème : Avis défavorable, nuisances, impact environnemental, produits financiers**

Mme PELLETIER Marie-Chantal

2 rue de Lanchy

80400 UGNY L'EQUIPEE

Le 27 Avril 2017

Je suis contre l'implantation du parc éolien du Haut Plateau à ~~UGNY L'EQUIPEE~~ (80)

Déjà de nombreux parcs éoliens à perte de vue et ce n'est pas fini avec les projets acceptés et pas encore réalisés.

Arrêtez de nous polluer avec ces moulins blancs, le regard sur nos plaines devient insupportable avec ces mâts gigantesques et disgracieux qui le dit-on sont écologiques.

**FAUX**

15 000 tonnes de béton par mât qui resteront à demeure dans le sol quoiqu'il arrive.

Obligation de produire du courant électrique avec des centrales thermiques polluantes en CO2 et particules fines quand par manque de vent les éoliennes ne tournent pas et c'est souvent

Huile de vidange des moteurs. Comment retraite t'on l'huile sinon en polluant !!!

Métaux rares dans les turbines que l'on ne sait retraiter !!!

Ces projets n'ont rien d'écologique.

L'écologie doit protéger la nature mais pas de la polluer



**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET





PELLETIER Hyppolyte  
2 rue de Lanchy  
80400 UGNY L'EQUIPEE

JE SUIS CONTRE LE PROJET DE L'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DU HAUT PLATEAU

80-~~XXXXXXXXXX~~

**POURQUOI ?**

La dépakine n'était pas dangereuse suivant l'agence du médicament et pourtant aujourd'hui 4 000 enfants sont atteints de malformation majeure.

La pilule anti contraception de 3<sup>e</sup> génération n'était pas dangereuse et pourtant elle cause des troubles très graves, AVC, troubles pulmonaires.

On retrouve des troubles endocriniens dans les cheveux des enfants et pourtant les produits cosmétiques et autres étaient autorisés.

A long terme nous découvrirons que l'homme est affecté par certains troubles mais trop tard !!!

Les parcs éoliens sont trop près des habitations et ils créent beaucoup de désagréments sonores et visuels.

Arrêtez de nous polluer notre existence.

Fait le 27 Avril 2017



**Thème : Avis défavorable, nuisances**

Mme TRANNOIS Emilie  
Grande rue  
80400 UGNY L'EQUIPPE

Ugny l'Equipée, le 27 Avril 2017

**CONCERNE LE PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU DE ~~UGNY L'EQUIPPE~~ (80)**

Il est inconcevable de mettre des éoliennes si près de nos villages dans ce projet à 544 m, en plus elles auront une hauteur de 180 m.

Elles sont le plus souvent à l'arrêt et polluent d'une certaine manière avec des centrales thermiques qui prennent le relai quand il n'y a pas de vent.

Elles produisent peu mais coûtent chères à la société par la taxe CSPE qui ne cesse d'augmenter chaque année.

Elles coûtent chères à notre santé par les infra et ultrasons

Elles coûtent chères avec les perturbations sur les ondes de transmission télévisuelle même des paraboles.

La fabrication d'électricité avec ce procédé est très onéreux et peu rentable.

Employons d'autres moyens (panneaux solaires, géothermie) qui visuellement ne sont pas polluants au regard et préservons notre nature.

**JE SUIS CONTRE CE PROJET EOLIEN**



**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisance**

Herbécourt, le 03/05/2017

1/3

**Lettre pour l'enquête publique  
Du parc éolien de Barleux/Villers-Carbonnel/Belloy**

Monsieur,

Les habitants des zones rurales assistent, impuissants, au massacre de leur cadre de vie. Dans ce projet, **il est question de 40 parcs dans un rayon de 20 kilomètres !** Lorsqu'on passe près de Roye (Somme), on est atterré de voir toutes ces éoliennes et, savoir que l'on nous programme la même chose chez nous, **c'est insoutenable !** Ce phénomène est d'autant plus intolérable qu'aucune justification d'ordre écologique, économique ou sociale ne permet de légitimer la prolifération de ces machines de plus en plus hautes.

Il est prévu des éoliennes de 180 mètres de haut, sur un plateau, donc visibles de loin. Le parc limitrophe de Biaches-Flaucourt et Barleux est déjà visible à plusieurs dizaines de kilomètres.

Lorsqu'on revient de Bray-sur-Somme, on a l'impression que le parc des éoliennes de Flaucourt/Biaches et Barleux est construit dans notre village, c'est affreux !!

Cette énergie dépend du vent, peu rentable mais très coûteuse à la population. On paye une sorte d'impôt sur nos factures avec la taxe CSPE pour financer sa non rentabilité, ça devient insoutenable !

Nous disons **STOP au développement de cette énergie** qui nécessite en permanence l'apport en parallèle d'une énergie fossile (le charbon en Allemagne et essentiellement le gaz en France), **très polluante** et donc, l'éolien, **c'est mauvais pour la planète !**

En réalité, en 2016, toutes les éoliennes supplémentaires installées, non rien produit ! La production de l'éolien a baissé de 1.8% !!!! mais vous voulez continuer le MASSACRE de notre Région,

De plus, d'excellentes terres agricoles vont être détournées pour implanter des éoliennes industrielles et polluer à jamais le sol !

Beaucoup de gens témoignent de problèmes de santé (idem pour les animaux) et nous demandons que l'Etat prenne des mesures pour les éloigner des habitations....

La règle des 500 mètres n'a pas évolué alors que les machines sont de plus en plus hautes. Vous allez tuer toute l'économie liée au tourisme, les gîtes de France ne labelliseront plus les structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ça commence : lettre jointe du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry,

Proche de la Vallée de la Somme, du Circuit du Souvenir, nous sommes **CONTRE ce nouveau parc** d'aérogénérateurs industriels, près de notre village directement impacté. Espérant vivement que ce projet ne voit jamais le jour.

Cordialement Monsieur le Commissaire-enquêteur,

M. et Mme FRANCISCO Armindo et Caroline d'Herbécourt 80200

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

2/3

Les éoliennes perturbent les  
Gîtes de France

## Gîtes de France

INDRE EN BERRY

### ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément «Gîtes de France®», les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS  
Responsable



3/3

## Les éoliennes perturbent les Gîtes de France

La paisible assemblée générale de Gîtes de France s'est terminée par le jeu des questions et réponses. C'est alors que le vent de la contestation a soufflé sur les éoliennes...



C'était pour le moins assez inattendu. En fin d'assemblée générale ce jeudi à Pont-de-Pany, le président des Gîtes de France de Côte-d'Or saisit l'opportunité d'une question venant de son public pour évoquer le sujet qui fâche: les éoliennes. Patrice Lanier est, il est vrai, assez concerné par cette vision (bien visible) du renouvellement énergétique. Sa commune, Santosse, a accueilli cinq éoliennes!

« Je ne vous cache pas, moi qui suis dans l'immobilier, que j'avais interrogé il y a 4 ans une agence immobilière, les éoliennes n'étaient pas encore là », développe Patrice Lanier. La réponse qu'on lui fit alors? « Avec elles (ndlr: les éoliennes), votre patrimoine c'est 40% de moins! » Un pronostic difficile à digérer, surtout « quand on sait les difficultés de revente dans l'Auxois-Morvan. » Avec de quoi s'interroger au premier chef sur le rôle à jouer de son assemblée: « En tant que Gîtes de France c'est quelque chose qu'on peut peut-être remonter au niveau national mais, quoiqu'il en soit, nous avons bien un problème. »

Le programme officiel bourguignon annonce 600 éoliennes. Alors qu'une centaine seulement pointent vers le ciel aujourd'hui, le débat ne fait pas que du vent. Hasard des coïncidences il mobilise ce vendredi les opposants de différents horizons. « Demain, Place de la Libération, je ne pensais pas y aller, assure une adhérente de Gîtes de France, finalement j'irai car je suis scandalisée que les gens soient mis devant le fait accompli. »

François Patriat est directement visé par ces propos. Son vice-président Michel Neugnot prend en retour la parole, non sans rétablir au préalable une vérité: « On ne parle pas ici de François Patriat, mais du Conseil régional dans son ensemble. Le schéma d'implantation des éoliennes est consécutif à une étude dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), approuvé à l'unanimité. »

**Thème : Avis défavorable, prolifération, nuisances, impact environnemental**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Céline GUERVILLE  
Maire de Rancourt  
37 Route nationale  
80360 RANCOURT  
06-81-08-66-46

Rancourt, le 1er Mai 2017

Objet : Contre le parc éolien Barleux-Belloy-en-Santerre-Villers-Carbonnel

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous faire parvenir ce courrier **contre le projet éolien de Barleux-Belloy-en-Santerre-Villers-Carbonnel**, en effet je pense que l'installation de 9 aérogénérateurs sur ce secteur aura un impact visuel sur ma commune et notamment au niveau des nécropoles de Rancourt qui, comme le mentionne le résumé non technique de l'étude d'impact du promoteur Elicio page 6, est à 10km du site et est proposé au patrimoine de l'UNESCO. Ce résumé semble dire que nos lieux de mémoires ne seront pas impactés, ce qui est faux, des aérogénérateurs de cette taille (180m de haut) sont visibles à plus de 20km à la ronde. Or, le Préfet, le Département, l'Architecte des Bâtiments de France, Ales allemands gérant la nécropole allemande, le CWGC, les instances nationales du souvenir français et de nombreux visiteurs de nos sites de mémoires ont TOUS émis un avis défavorable au projet de Sailly-Léchelle-Mesnil-en-Arrouaise pour 15 monstrueuses machines prévues au Nord. M. le Préfet a bien entendu, écouté cet appel "AU SECOURS" pour préserver ce lieu particulier, doté de 3 nécropoles (Française, Allemande et Britannique) et a REFUSE en bloc le permis de construire. Pour les mêmes raisons, il est totalement impensable d'implanter des parcs, cette fois, au Sud de ce site de Mémoire proposé au patrimoine de l'Unesco.

De plus, il paraît aujourd'hui évident qu'un mouvement populaire s'est mis en place pour exprimer un ras le bol face à la prolifération des éoliennes sur notre territoire, une grande manifestation a d'ailleurs eu lieu à Péronne le 1er avril 2017 pour demander un moratoire sur cette prolifération sauvage compte tenu des chiffres connus au 7 mars 2017 ( 464 éoliennes construites, 352 en construction et 298 en instruction, dont, uniquement dans la Somme 1 114 machines !!!!). Le tourisme de la Mémoire est directement menacé par cette invasion.

J'espère, Monsieur le commissaire enquêteur, que vous serez sensible à notre secteur rempli de paysages touristiques emblématiques pour vous prononcer contre une prolifération anarchique d'aérogénérateurs industriels de 180 mètres de haut qui n'ont pas leur place au coeur du Circuit du Souvenir que avons le devoir de respecter, de valoriser pour les générations futures.

Cordialement,



Céline Guerville  
Maire de Rancourt



**Thème : Avis défavorable, prolifération, covisibilité**

1/3

Lettre à M. le Commissaire enquêteur  
Parc de Barleux/Belloy-en-Santerre/Villers-Carbonnel

Le 03 mai 2017

Monsieur DEMARQUET,

Nous constatons que l'industrie de l'éolien a proliféré sur le terreau de la naïveté et de l'ignorance. Comme les métastases sur un corps malade, les aérogénérateurs industriels, se répandent dans nos campagnes et y apportent la souffrance, la misère, la destruction du tissu social et la corruption.

Aujourd'hui, cette industrie procède, en toute impunité, à une forme de racket institutionnalisé au travers d'un impôt créé sur mesure (la CSPE) pour satisfaire le prodigieux appétit des spéculateurs, avec la bénédiction de l'Etat, des millions d'euros sont ponctionnés chaque année dans la poche des Français sans le moindre bénéfice écologique, économique ou social.

**M. le commissaire pensez-vous qu'il soit raisonnable de continuer à développer une énergie INTERMITTENTE (qui ne se stocke pas) ?**

STOP, ça suffit de se moquer du monde rural !!!

Quand il n'y a pas de vent OU trop de vent les éoliennes ne tournent pas, mais la France n'arrête pas de tourner, alors, ce sont les centrales à gaz (très polluantes) qui prennent le relais en France. Les gaziers se frottent les mains ! Les chiffres (source RTE) sont là pour prouver l'INEFFICACITE de cette énergie (voir document joint) Et, on nous dit que c'est bon pour la planète ! (On nous ment !!!!!!!!)

EOLIEN = BUSINESS = MENSONGES

Le « Schéma éolien de la Somme » n'existe plus, mais la machine infernale continue ! Dans la Somme, c'est 3 fois plus d'éoliennes, c'est 1114 éoliennes de plus en plus hautes, de 180 mètres voire plus, qui sont en train de MASSACRER nos paysages pour remplir les poches du lobby éolien (*mais pas pour faire de l'écologie, NON, NON...*) et au final transformer le monde rural en monde industriel.

On nous impose des machines, toujours de plus en plus hautes (180 mètres de haut !!!) sans jamais remettre en cause la loi des 500 mètres des habitations alors que la population souffre de cette proximité....

**Allez-vous en tenir compte, monsieur le commissaire ou encore laissez couler cette réalité ?**

Une grande manifestation a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017, dans les rues de Péronne pour demander un **moratoire immédiat** à M. le Préfet des Hauts de France....mais on ne nous écoute pas, le mot d'ordre est de multiplier, multiplier les parcs ..... la preuve, le 7 avril 2017, M. le Préfet signait le permis de construire du parc de Douilly-Matigny.

2/3

Dans ce projet, Elicio dit, à la date d'octobre 2016 (page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact), que les sites patrimoniaux se situent dans les bourgs et donc que les éoliennes ne présentent pas d'impact !

C'EST FAUX !

et pire dans le même document page 5, Elicio écrit « On ne trouve actuellement aucun parc éolien construit dans le périmètre rapproché »

C'EST encore FAUX !

**Allez à Péronne, Monsieur le commissaire enquêteur**, vous pourrez voir que NEUF aérogénérateurs industriels installés (sur les 10 acceptés) sur les communes de Barleux-Biaches et Flaucourt sont OMNIPRESENTS depuis PERONNE (Ville sur le Souvenir Français)

Page 6 de ce même document, il est fait état que **35 monuments historiques** dont 25 classés seront impactés par ces machines de 180 mètres de haut (*je le rappelle*), Elicio écrit « Peu de monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée » A une telle hauteur (*on est sur un plateau*), tous ces sites seront impactés, **arrêtons de se voiler la face** et, le tout dans des paysages touristiques emblématiques (Le Circuit du Souvenir, la Vallée de la Somme...). A 10 km, se trouve la Grande Nécropole de RANCOURT, proposée au Patrimoine de l'UNESCO (page 6)...qui souffrira bien entendu de ces monstrueuses machines de 180 mètres de haut. (Le Préfet a d'ailleurs refusé un permis de construire pour 15 éoliennes sur les communes de Sailly-Léchelle-Mesnil-en-Arrouaise et je suis particulièrement sensible à cette décision pour protéger ce site de Mémoire).

Monsieur, vous êtes aux commandes de cette enquête pour recueillir les avis de la population afin de préserver leur cadre de vie.

Notre cadre de vie est RURAL (c'est notre choix !)

Aujourd'hui, on nous impose un cadre de vie INDUSTRIEL (Ce n'est pas notre choix !)

On nous demande notre avis, par cette enquête publique, alors **c'est STOP, ça suffit !**

Plus de 350 personnes sont venues manifester à Péronne, le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour ALERTER les pouvoirs publics sur la transformation de la ruralité, sur cette imposture industrielle dont nous souffrons et qui s'amplifie de jour en jour avec une prolifération sauvage menée par quelques personnes animées par le PROFIT sans jamais soulever les nombreux aspects négatifs et irréversibles produits par cette énergie trompeuse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame MASSE Franck

5 rue de Frise  
80200 HERBECOURT

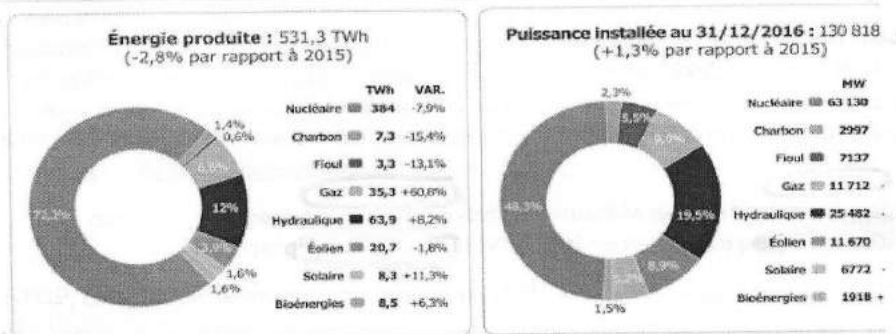


## La production éolienne a baissé en 2016 malgré la hausse du parc installé

<https://www.greenunivers.com/2017/02/la-production-eolienne-a-baisse-en-2016-malgre-la-hausse-du-parc-installe-157615/>

15 FÉVRIER 2017 PAR ANNE-CLAIRE POIRIER

Le gestionnaire de réseau RTE a présenté ce matin le bilan électrique français pour 2016, marqué notamment par une baisse des productions d'origine nucléaire (-7,9%) fuel (-13,1%) et charbon (-15,4 %), largement compensée par une forte hausse du gaz (+ 60,8%). La production renouvelable, elle, reste stable malgré un accroissement de la puissance installée.

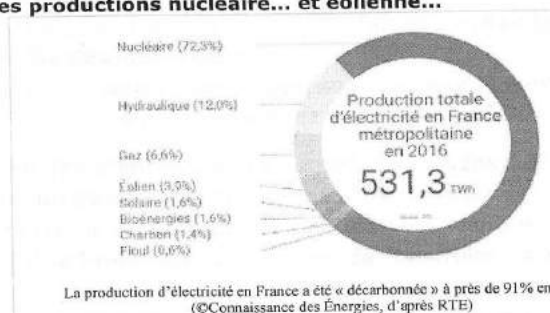


(Source : RTE)

Le parc d'énergie renouvelable français a crû de 2 200 MW en 2016 (dont 1 345 MW d'éolien) pour autant la production est stable, voire légèrement en baisse : à 94,7 TWh contre 95,1 TWh en 2015. La principale raison à ce résultat, de prime abord intrigant, est que **la météo de cette année n'a pas été très favorable à l'éolien dont la production annuelle est en retrait pour la première fois malgré l'augmentation sensible du parc installé**. Le vent a permis de produire 20,7 TWh d'électricité en 2016, soit 1,8% de moins qu'en 2015 alors que sur le même temps, le parc installé s'est accru de 13% pour atteindre 11 670 MW à fin 2016.

**Autre article sur le même sujet :**

### Bilan électrique de la France : que retenir de 2016 ? ...Une baisse des productions nucléaire... et éolienne...



[http://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2016-170215?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=fil-info-energies&utm\\_campaign=newsletter/le-fil-info-energies-15-fevr-2017](http://www.connaissancedesenergies.org/bilan-electrique-de-la-france-que-retenir-de-2016-170215?utm_source=newsletter&utm_medium=fil-info-energies&utm_campaign=newsletter/le-fil-info-energies-15-fevr-2017)

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Thème : Avis défavorable, impact environnemental, nuisances, covisibilité, prolifération**

Michel LAMUR  
26 rue de la Fontaine  
80200 Doingt-Flamicourt

### EOLIENNES

#### Projet de Parc de 9 Eoliennes sur Barleux, Belloy-en-Santerre, Villers-Carbonnel Enquête Publique

Une enquête publique est prescrite par le Préfet de la Somme suite à la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel.

Cette enquête est ouverte du 3 avril 2017 au 3 mai 2017.

La lecture du dossier fait ressortir les points suivants :

- Installation de 9 aérogénérateurs et 3 postes de liaison,
- Avis du 22 janvier 2017 de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet,
- Rapport du 20 janvier 2017 de l'inspection des installations classées des hauts-de-France,
- Hauteur maximale des mats : 180 mètres au bout des pales,
- Eoliennes E5 et E6 à 800 mètres des habitations,
- Etude d'impact sur les seules nouvelles éoliennes (2-1)
- Résumé non technique. Photomontage imprimé non fourni (2-2)
- Etat initial, analyse des effets et mesures envisagée pour supprimer, réduire et compenser une partie des incidences du projet (2-3), (une partie seulement et pas toutes les incidences),
- Bourgs souvent une centaine d'habitants !
- E1 à E8, en zone favorable sous conditions !
- E9, seule en zone favorable (vert),
- L'étude conclut à des impacts faibles,
- Projet situé dans un contexte éolien particulièrement marqué :
  - o 15 parcs en fonction dans un rayon de 20 kilomètres,
  - o 15 parcs autorisés bientôt construits
  - o 12 parcs à l'étude
- Mesures d'accompagnement restant à définir,
- Demande de plantations dans les communes de co-visibilité pour masquer tant que possible la pollution visuelle.
- Incidence avec Natura 2000 trop facilement jugée proportionnée.
  - o Chiroptères : Impact fort sur les pipistrelles
  - o Risque de mortalité pour la Sérotine et la Nocturne commune
- Il paraît impératif d'attendre l'adaptabilité (ou pas !) des espèces aux parcs existants,

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- La décision entraînera des incidences irréversibles !!!! -seul 7 cas, donc des espèces rares menacées-
  - Avifaune : Aversion de certaines espèces pour l'éolien,
    - Perte d'habitat,
    - Désertification de ces espèces définitives
    - Faible diversité sur la zone du projet,
- Disparition programmée de l'avifaune à très court terme,
- Il est impératif d'exercer un suivi post-implantation à effectuer sur les parcs existants puis sur les parcs déjà autorisés avant d'accorder de nouveaux permis,
  - Source sonore conforme uniquement si bridage !! qui devrait (ce n'est pas certain) conduire à des émissions sonores inférieures,
  - Nouvelle étude acoustique à effectuer pour valider l'étude !
- Donc étude insuffisante,
  - Puissance des champs électromagnétiques du parc inférieure à 5 microstésias
- Ne fait pas état du cumul avec les autres parcs, ni de la distance concernées par ces émissions,
  - Evitement de CO2 évident,
- Mais pollution visuelle toute aussi évidente,
- Périmètre de protection à installer - Chute d'une pale à Nurlu en janvier 2017,
  - Etude qui demande au public de se prononcer
- Photomontages des cumuls insuffisants pour bien appréhender l'impact visuel de ces nouveaux mats.
  - L'étude ne montre pas la nécessité de cette énergie actuellement
  - Dans la région d'Arras, certains mats ont été démontés pour installer des aérogénérateurs plus performants et donc moins de mats, moins de pollution visuelle, moins d'énormes blocs de béton sous terre, un meilleur bilan carbone, plus de protection de l'avifaune
  - La production de gaz à partir des éoliennes est de toute évidence une solution plus performante que l'injection de l'électricité dans un réseau déjà saturé. Le gaz présente l'énorme avantage de pouvoir être stocké.
- Il paraît donc indispensable de voir l'évolution des technologies avant de se prononcer sur ces nouvelles implantations.
- Il paraît aussi indispensable d'attendre la construction de toutes les autorisations délivrées et de diligenter alors une nouvelle enquête publique quand la population et les élus pourront alors se prononcer en connaissance d'une situation réelle et au vu des besoins réels et de l'évolution des technologies.
- Les énergies nouvelles, OUI, mais pas n'importe quoi !

Le 19 avril 2017

Michel LAMUR

### **Thème : Avis défavorable, prolifération, information, nuisance**

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
**DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt**  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

#### Impact sur les sites de mémoire

Propriétaire d'un meublé de tourisme et membre d'un réseau destiné à entretenir le tourisme de mémoire, je constate depuis 2013, un sur-déploiement de l'éolien sur notre territoire de l'Est de la Somme au détriment des sites de la première guerre mondiale érigés pour la mémoire de ceux qui ont combattu sur notre sol. L'Est de la Somme a été ligne de front pendant toute la durée de la première guerre mondiale où de nombreux soldats de tout horizon y ont perdu la vie. Les sites de mémoire ont été construits aux endroits même des combats. Il est important de conserver des espaces naturels autour d'eux pour en préserver le recueillement. Or le développement très important des parcs éoliens dans notre région détériore et massacre ces sites dont l'objet est de perpétuer « la mémoire des hommes, des faits et des lieux qui émaillent notre territoire ».

Pour le parc éolien du Haut Plateau, pas moins de 135 cimetières militaires britanniques ou du Commonwealth, Français, Allemands, Australien et Canadiens (liste ci-dessous) sont édifiés dans un rayon de 800 mètres à 35 kilomètres, n'oublions pas les magnifiques mémoriaux comme ceux de Thiepval, Pozières, Longueval et Villers Bretonneux situés à environ 30km des communes de Barleux, Belloy et Villers Carbonnel, Rancourt à moins de 20 km et le village de Fay et ses vestiges à moins de 5 km de la commune de Belloy en Santerre. Quant à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne il se situe à moins de 10 km où déjà les éoliennes présentes à Barleux et à Flaucourt, occasionnent un net surplomb sur la ville bâtie dans la Vallée de la Somme.

Le plus proche de ces sites de mémoire est situé dans la commune de Villers Carbonnel à **800m** de l'éoliennes **E6** puisqu'il s'agit de la nécropole nationale édifée en 1920 avec 2285 corps qui y reposent, soldats tombés au cours des différentes batailles de la Somme, dont des corps qui se trouvaient à l'origine dans les cimetières de Barleux et de Flaucourt regroupés ensuite dans ce cimetière auprès des autres combattants français. Notons également dans cette nécropole, et fait particulier, la présence du monument aux morts de la commune de Villers Carbonnel.

#### Liste des cimetières militaires français dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Albert	Nécropole française de Albert	6293
Amiens	Nécropole française de Saint-Pierre de Amiens	1347
Amiens	Nécropole française de Saint-Acheul de Amiens	2739
Beaumont-Hamel	Nécropole française de Serre-Hébuterne de Beaumont-Hamel	834
Beuvraignes	Nécropole française du bois des Loges de Beuvraignes	1854
Bray-sur-Somme	Nécropole française de Bray-sur-Somme	1044
Cerisy	Nécropole française de Cerisy	990
Cléry-sur-Somme	Nécropole française de Cléry-sur-Somme	2332
Dompierre-Becquincourt	Nécropole française de Dompierre-Becquincourt	7032
Etinehem	Nécropole française de la Cote 80 de Etinehem	1004
Lihons	Nécropole française de Lihons	6581
Marcelcave	Nécropole française des buttes de Marcelcave	1610
Maucourt	Nécropole française de Maucourt	5272

Page : 1/7

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
 Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



**Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire**

Commune	Nécropole	Corps *
Montdidier	Nécropole française de Montdidier	7406
Montdidier	Nécropole française L'Egalité de Montdidier	745
Rancourt	Nécropole française de Rancourt	8563
Villers-Carbonnel	Nécropole française de Villers-Carbonnel	2285

#### Liste des cimetières militaires britanniques dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Albert	Communal cemetery extension	888
Albert	Bapaume post military cemetery	410
Amiens	Saint-Pierre cemetery	761
Aubigny	British cemetery	95
Auchonvillers	Hawthorn ridge cemetery n°1	153
Auchonvillers	Hawthorn ridge cemetery n°2	214
Auchonvillers	Military cemetery	528
Authuille	Military cemetery	473
Authuille	Lonsdale cemetery	1543
Authuille	Blighty valley cemetery	1027
Aveluy	Communal cemetery extension	613
Aveluy	Aveluy wood cemetery	380
Beaucourt-en-Santerre	Beaucourt british cemetery	87
Beaumont-Hamel	Serre road cemetery n°2	7139
Beaumont-Hamel	Hamel military cemetery	492
Beaumont-Hamel	Hunter's cemetery	46
Beaumont-Hamel	Ancre british cemetery	2541
Beaumont-Hamel	Munich trench british cemetery	126
Beaumont-Hamel	New munich trench british cemetery	146
Beaumont-Hamel	Frankfurt trench british cemetery	161
Beaumont-Hamel	Waggon road cemetery	195
Beaumont-Hamel	British cemetery	181
Beaumont-Hamel	Y ravine cemetery	428
Bécardel-Bécourt	Dartmoor cemetery	768
Bécardel-Bécourt	Bécourt military cemetery	713
Bécardel-Bécourt	Norfolk cemetery	548
Bonnay	Communal cemetery extension	106
Bouchoir	New british cemetery	763
Bray-sur-Somme	Bray vale british cemetery	279
Bray-sur-Somme	Bray military cemetery	876
Bray-sur-Somme	Bray hill british cemetery	104
Bray-sur-Somme	Bronfay farm military cemetery	537
Caix	British cemetery	365
Carnoy	Military cemetery	855
Cerisy	French national cemetery	393
Cerisy	Military cemetery	745

Page : 2/7

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire**

<b>Commune</b>	<b>Nécropole</b>	<b>Corps *</b>
Chipilly	Communal cemetery extension	31
Combles	Guards' cemetery	186
Combles	Communal cemetery extension	1507
Contalmaison	Château cemetery	289
Contalmaison	Sunken road cemetery	214
Corbie	Communal cemetery extension	1166
Corbie	Communal cemetery	249
Corbie	La Neuville british cemetery	893
Daours	Communal cemetery extension	1231
Démuin	British cemetery	43
Dernancourt	Communal cemetery extension	2164
Domart-sur-la-Luce	Hourges Orchard cemetery	144
Fricourt	Citadel new military cemetery	378
Fricourt	Peake wood cemetery	101
Fricourt	Point 110 old military cemetery	0
Fricourt	New military cemetery	210
Fricourt	Point 110 new military cemetery	64
Fricourt	British cemetery	133
Guillemont	Guillemont road cemetery	2265
Hangard	Hangard wood british cemetery	155
Hangard	Communal cemetery extension	564
Harbonnières	Heath cemetery	1860
Herbécourt	British cemetery	59
Lesboeufs	Guards' cemetery	3136
Longueau	British cemetery	206
Longueval	Longueval road cemetery	223
Longueval	Delville wood cemetery	5523
Longueval	London cemetery et extension	4040
Longueval	Thistle dump cemetery	203
Longueval	Caterpillar valley cemetery	5569
Mametz	Gordon cemetery	102
Mametz	Flatiron copse cemetery	1568
Mametz	Devonshire cemetery	163
Mametz	Dantzig alley british cemetery	2053
Marcelcave	Wood cemetery	50
Maricourt	Péronne road cemetery	1348
Méaulte	Grove town cemetery	1392
Méaulte	Military cemetery	312
Méricourt-l'Abbé	Heilly station cemetery	2973
Méricourt-l'Abbé	Communal cemetery extension	422
Mesnil-Martinsart	Mesnil communal cemetery extension	333
Mesnil-Martinsart	Mesnil ridge cemetery	95
Mesnil-Martinsart	Martinsart british cemetery	488
Mesnil-Martinsart	Knightsbridge cemetery	548

Page : 3/7

Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre  
 DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt  
 Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire

Commune	Nécropole	Corps *
Mézières-en-Santerre	Communal cemetery extension	134
Montauban-de-Picardie	Quarry cemetery	756
Montauban-de-Picardie	Bernafay wood british cemetery	945
Morlancourt	British cemetery n°1	75
Morlancourt	British cemetery n°2	56
La Boisselle	Gordon dump cemetery	1676
Ovillers-la-Boisselle	Ovillers military cemetery	3559
Péronne	Communal cemetery extension	1694
Péronne	La Chapelette british and indian cemeteries	577
Pozières	British cemetery	2756
Le Quesnel	Communal cemetery extension	66
Le Quesnel	Hillside cemetery	108
Ribemont-sur-Ancre	Communal cemetery extension	498
Rosières-en-Santerre	British cemetery	60
Roye	New british cemetery	610
Sailly-Laurette	Beacon cemetery	772
Sailly-le-Sec	Dive copse british cemetery	589
Thiepval	Mill road cemetery	1304
Thiepval	Connaught cemetery	1286
Thiepval	Anglo-french cemetery	600
Villers-Bretonneux	Crucifix corner	803
Villers-Bretonneux	Military cemetery	2143
Ville-sur-Ancre	Communal cemetery extension	106

#### Liste des cimetières militaires allemands dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Andechy	Nécropole allemande de Andechy	2251
Bray-sur-Somme	Nécropole allemande de Bray-sur-Somme	1119
Caix	Nécropole allemande de Caix	1264
Fricourt	Nécropole allemande de Fricourt	17027
Manicourt	Nécropole allemande de Manicourt	7326
Montdidier	Nécropole allemande de Montdidier	8051
Morisel	Nécropole allemande de Morisel	2640
Proyart	Nécropole allemande de Proyart	4643
Rancourt	Nécropole allemande de Rancourt	11422
Roye	Nécropole allemande de Roye	6545
Vermandovillers	Nécropole allemande de Vermandovillers	22632

#### Liste des cimetières militaires australiens dans la Somme

Commune	Nécropole	Corps *
Villers-Bretonneux	Adelaide cemetery	955

**Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre**  
**DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt**  
**Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire**

**Liste des cimetières militaires canadiens dans la Somme**

<b>Commune</b>	<b>Nécropole</b>	<b>Corps *</b>
Caix	Manitoba cemetery	120
Contalmaison	2nd canadian cemetery, sunken road	44
Démuin	Toronto cemetery	101

Source : Picardie 14-18

**Impact paysager**

Les éoliennes déjà présentes sur les communes de Barleux et de Flaucourt sont visibles à des centaines de kilomètres à la ronde car elles surplombent la Vallée de la Somme et la ville de Péronne (voir photo ci-dessous prise à hauteur de l'antenne relais près d'Aizecourt-le-Haut direction Cambrai). L'effet cumulé avec d'autres parcs impacte encore d'avantage le paysage et est un inconvénient majeur pour l'attractivité touristique de notre région de l'Est de la Somme qui possède un fort potentiel avec le tourisme de mémoire comme évoqué plus haut mais aussi le tourisme nature.

Or le projet du Haut Plateau parle d'aérogénérateurs hauts de 180 mètres en bout de pale ce qui accentuera encore plus le mitage du paysage Samarien, de près ou de loin. Pour rappel, la hauteur du monument de Thiepval est de 45 mètres érigé sur les hauteurs de Pozières !

N'oublions pas l'attractivité en matière d'urbanisation avec une perte des valeurs immobilières engendrées par ces encerclements autour de nos communes. Les habitants qui ont investi toute une vie dans leur habitation se retrouvent aujourd'hui sous une forte pression éolienne autour de leur domicile sans qu'aucune véritable mesure d'accompagnement au niveau paysager (reboisement sur plusieurs hectares par exemple) ne soit prévue. Les aménagements cités dans l'étude ne compensent pas la dégradation paysagère qui est visible non seulement dans les communes concernées par le projet, mais aussi en dehors de celles-ci sur les plateaux et les vallées de la région. Les éoliennes sont toujours plus hautes mais restent néanmoins toujours trop près des premières habitations et les nombreux projets ont tendance à se raccorder et se lier en sacrifiant le panorama paysager.



parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Remarques pour le projet d'un parc de 9 aérogénérateurs « Parc éolien du Haut Plateau » sur les communes de Villers Carbonnel, Barleux et Belloy en Santerre**  
**DEKEN Nathalie Le Bois 80360 Equancourt**  
**Propriétaire gîte touristique à Etricourt Manancourt, gîte classé et membre d'un réseau pour l'entretien du tourisme de mémoire**

#### **Dangerosité**

Les éoliennes E5, E6 et E7 se situent à proximité de la voie de circulation reliant Amiens à Saint-Quentin N29-E44, voie de circulation très empruntée qui amène à la ZAC Haute Picardie et à la gare TGV de Haute Picardie. Les 5 scénarios évoqués dans l'étude de dangers envisagent un risque non négligeable sur les personnes et les biens. L'exemple de l'éolienne du Parc de Nurlu qui par tempête et bien que bridée, a vu une pale de l'un des 4 aérogénérateurs, se casser en projetant des débris sur plusieurs centaines de mètre doit amener plus de réflexion sur les distances de sécurité.

#### **Impact sur la faune**

L'impact sur la biodiversité et les conséquences sur la faune ne sont pas à négliger du fait de la Vallée de la Somme toute proche qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux.

#### **Conclusion**

Je suis défavorable à l'ensemble de ce projet dans sa globalité.  
L'Etat doit encourager de développement d'autres énergies renouvelables comme l'hydro-électricité, la méthanisation, les panneaux solaires et photovoltaïques, la géothermie et ralentir celui de l'éolien dont les projets se montent par centaine sans aucune cohérence avec notre schéma paysager, nos cadres de vie et le respect du patrimoine historique et culturel.  
La verticalité des éoliennes dénote et impacte sur les paysages, engendre trop de nuisances. Il est temps de développer d'autres moyens en partenariat avec les collectivités territoriales comme la Région grâce au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Nathalie Deken  
Remarques déposées le 3 mai 2017 à Villers Carbonnel.



**Thème : Avis défavorable, prolifération, covisibilité**

Denis et Béatrice BOULANGER

Saint Christ Briost, le 2 mai 2017

11 rue du rouissoir

80200 SAINT CHRIST BRIOST

06 86 75 68 13

boulanger-denis@orange.fr

à Monsieur le Commissaire -Enquêteur

Mairie

80200 Villers Carbonnel

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous signifier notre opposition totale à l'implantation de nouvelles éoliennes sur les communes concernées pour les raisons suivantes :

- la proximité avec la vallée de la Haute Somme et ses belvédères, vallée qui nous offre des paysages aussi étonnants qu'unique, fréquentée par de nombreux touristes et pêcheurs,
- les études bidons qui démontrent que les parcs éoliens n'impactent les couloirs de migration des oiseaux en réduisant ceux-ci à une largeur ridicule ne prenant pas en compte l'effet des vents sur les vols de migrateurs,
- L'incroyable politique d'implantation, qui était sensée être maîtrisée par le Schéma Régional éolien, absolument pas respecté dans l'Est de la Somme, entraînant une prolifération catastrophique,
- l'absence de prise en compte des risques de santé pour les habitants proches des parcs éoliens,
- L'inutilité de cette énergie coûteuse, inefficace, destructrice de nos paysages qui ne remplacera pas l'énergie nucléaire contrairement à ce qu'on nous laisse entendre,

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



- l'absence d'une véritable consultation des populations touchées par ces parcs éoliens qui vont fortement modifier leur paysage quotidien,
- une politique voulue par l'Europe alors que les pollutions particules en France proviennent des pays voisins comme l'Allemagne et ses centrales à charbon,

Il faut absolument mettre en place un moratoire sur l'éolien en Picardie pour sauver ce qui peut encore être sauvé et mettre en place une réelle politique d'isolation thermique des bâtiments pour réduire nos besoins en énergie .

c Je vous d'agréez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Thème : Avis défavorable, qualité du document**

Jean Michel Lemaire

St Christ Briost 03/05/2017

Association J'aime la Haute Somme

28 rue de l'Eglise

80200 St Christ Briost

M le commissaire enquêteur

80 Villers Carbonnel

L'énergie éolienne peut être une source énergétique complémentaire, mais en aucun cas une solution de remplacement au besoin grandissant en énergie de nos sociétés modernes. Les rendements sont très faibles (inférieurs à 25%), et la production très aléatoire (industriels et particuliers, sommes-nous prêts à cesser de consommer de l'électricité par manque de vent ?). Faire le choix d'une production éolienne de masse implique donc d'investir en même temps dans des centrales traditionnelles polluantes (fuel, gaz, charbon) ou nucléaires pour pouvoir assurer une production électrique constante, quelle que soit la météo. L'éolien industriel tel qu'on veut nous l'imposer ne règlera en rien la question énergétique et la problématique du réchauffement climatique, bien au contraire !

L'éolien industriel terrestre tel que veulent nous l'imposer les multinationales du vent est destructeur d'environnement. Les conséquences sur la santé humaine sont évidentes et connues, flashes lumineux de jour comme de nuit, sifflements permanents, infrasons et font déjà l'objet de recours judiciaires. Son impact sur le prix de l'immobilier (jusqu'à moins 40%) est avéré partout. Pour minimiser les coûts d'installation et engranger toujours plus de profits, les industriels, avec l'assentiment des élus locaux, cherchent à installer leurs machines toujours plus près de nos habitations : la règle des 1 500 mètres est abolie, l'installation en crête n'est plus interdite ...

En contre partie d'abandonner nos territoires aux industriels du vent, on nous fait miroiter la création d'emplois. Les monstres ailés qu'on veut nous installer sous notre nez sont fabriqués en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Chine; montés, maintenus et dépannés par des sociétés spécialisées souvent étrangères. Aucun emploi durable dans nos territoires ruraux ne sera créé à l'exception peut-être de celui de garde d'installation éolienne ... Quelles contreparties, les élus qui s'engagent à autoriser le saccage de notre territoire ont-ils obtenues : le financement d'une usine de fabrication d'éoliennes, le développement d'une filière d'excellence en maintenance d'installations énergétiques ? ... rien à part l'élargissement démesuré de quelques routes forestières !

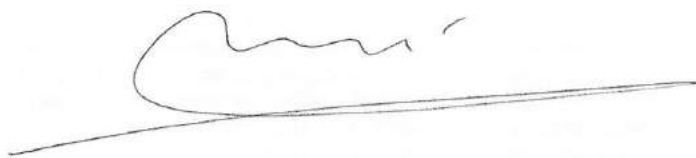
L'implantation massive d'éoliennes dans nos territoires ne bénéficiera pas à ses habitants, bien au contraire. Les multinationales du vent se contrefichent de nos enjeux économiques et environnementaux : seul le profit les guide. L'affaire n'est juteuse pour elles qu'en minimisant les coûts d'implantation et en ayant l'assurance de revendre à prix d'or (et pendant au moins 15 ans) les maigres KW que leurs engins vont produire. Et après on s'étonne qu'EDF prévoit une augmentation d'au moins 25% de ses tarifs dans les 10 prochaines années ! Au final qui finance la générosité d'EDF ? C'est le contribuable qui sur chacune de ses factures à travers la taxe CSPE contribue à coup de

parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

milliards d'euros au profit des industriels éoliens qui viennent nous polluer et se vantent d'être généreux en arrosant de quelques redevances et « subventions » nos collectivités et quelques propriétaires fonciers: elles ne font que nous rendre une infime partie de l'argent que nous avons été contraints de leur donner !

Comment faire confiance à des pseudo-études quand celui qui les finance en est aussi le bénéficiaire ? Tout est orchestré d'avance tant au niveau des régions (Le Schéma Régional Éolien est une monumentale plaisanterie au niveau des instances chargées de la concertation avec les habitants directement payées par l'opérateur, sous la bienveillante sollicitude de quelques élus locaux et des services de l'état. A qui fera-t-on croire que c'est au bout de nos jardins, au sommet de nos proches montagnes qu'il faut installer des éoliennes de 150 mètres de haut, parce que c'est le seul endroit aérologiquement favorable

Le développement de l'éolien industriel qu'on veut nous imposer sur nos territoires ne vient pas en conclusion d'une réflexion aboutie sur notre politique énergétique, mais la résultante d'un intense lobbying d'industriels assoiffés de profits qui n'y voient qu'un effet d'aubaine. Partout en France un vent de colère s'est levé pour dénoncer la grande arnaque de ces grands programmes éoliens inutiles et dévastateurs. Partout des projets sont stoppés. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne se fassent l'écho de scandales, de corruption, de prises illégales d'intérêts... Avant de nous engager dans ce qui est vraisemblablement une fausse bonne idée, avant de massacrer durablement nos territoires, avant de constater un peu plus d'exode rural et la perte de tous nos atouts, notamment touristiques, avant de donner un blanc-seing à des élus qui ne seront plus investis au moment de constater la catastrophe, réfléchissons !



**Thème : Avis défavorable, CSPE, produits financiers****Tableau : Classement thématique des observations**

10 Thèmes	Développement du thème – Relation des items
<b>Avis favorable</b>	Expression d'un avis favorable au projet, motivé ou non motivé.
<b>Avis défavorable</b>	Expression d'un avis spécifiquement défavorable au projet, en tout ou partie, à l'éolien en général. Remise en cause de l'utilité de l'éolien en tant que production d'énergie hors période de vent. Rentabilité
<b>Prolifération</b>	Sur la densité du tissu éolien autour du projet éolien du Grand Plateau Description dans l'étude d'impact sur l'environnement. Autres projets éoliens situés dans l'aire d'étude
<b>Impact environnemental</b>	Impacts sur l'environnement : Pollution visuelle, état des sols, incidences sur les nappes phréatiques, impacts sur les milieux naturels (Natura 2000), impact paysager, dégradation du cadre de vie.
<b>Nuisances</b>	Impacts susceptibles d'altérer la santé humaine : Bruit, balisage lumineux, infrasons, ultrasons, effets stroboscopiques Impact sur le tourisme - Impact sur l'activité agricole.
<b>Aménagement</b>	Compatibilité du projet éolien avec aménagements existants. Consommation des terres agricoles
<b>Produits financiers Probité des élus</b>	Redevance pour les communautés de communes, communes, propriétaires et exploitants Dévaluation de la valeur des biens immobiliers, patrimoine Liens entre propriétaires, exploitants et élus CSPE, coût du KW éolien
<b>Information</b>	Défaut d'information, publicité, compte rendu Conseil Municipal, affichage Qualité du document
<b>Covisibilité</b>	Relatif avec à la covisibilité avec des édifices classés monuments historiques ou des lieux de mémoire.
<b>Remise en état des sites</b>	Montant de la garantie financière définie par éolienne et aux conditions de remise en état des sites après démantèlement

Accusé de réception  
A , Belloy en Santerre  
le 09 mai 2017  
SAS ELICIO

Fait à Saleux, le 09 mai 2017  
le Commissaire-enquêteur  
Alain Démarquet

# MEMOIRE DE REPONSE



## PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU



# MÉMOIRE DE REPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS Elicio France  
30 Boulevard Richard Lenoir  
75011 Paris



## REMARQUES PREALABLES

L'enquête publique réalisée du lundi 3 avril 2017 au mercredi 3 mai 2017 inclus concerne le projet de parc éolien du Haut Plateau situé sur les communes de Barleux, Belloy-en-Santerre et Villers- Carbonnel, dans le département de la Somme.

Ce projet concerne l'implantation de neuf aérogénérateurs et trois postes de livraison.

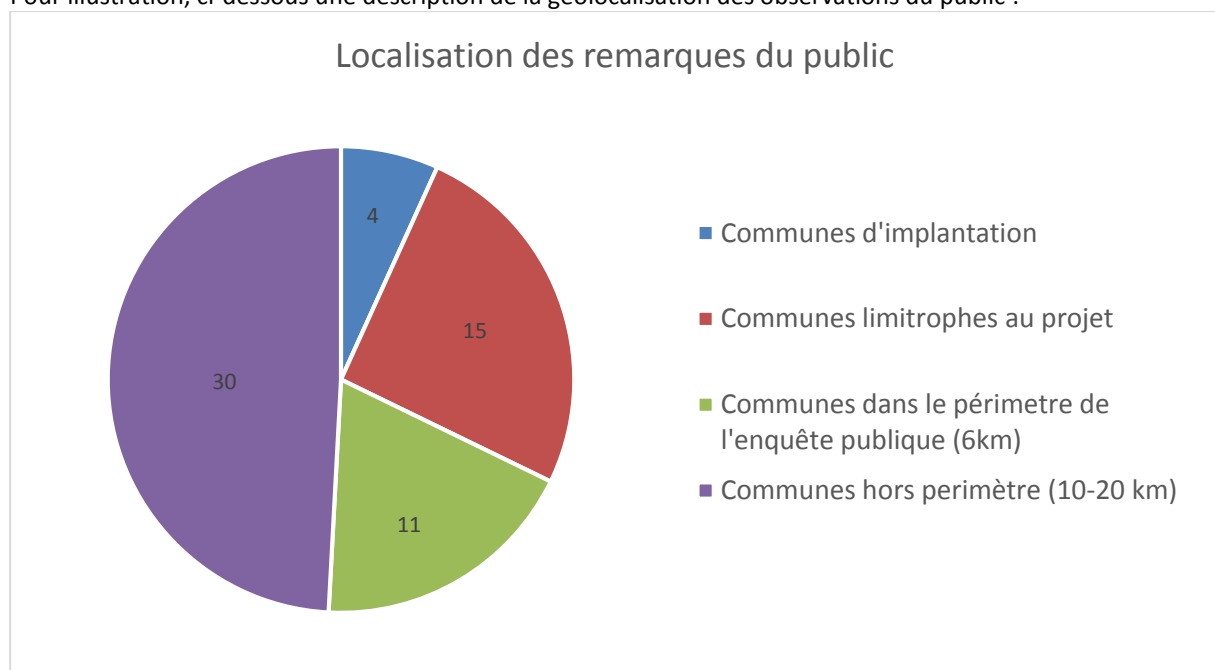
Le procès-verbal du Commissaire enquêteur relève que 60 observations ont été déposées lors des permanences :

- 1 avis exprimé est favorable.
- 59 avis exprimés sont défavorables.

Les observations défavorables appellent de nombreuses réponses, apportées dans le présent document.

Notons que la commune de Barleux compte 258 habitants, la commune de Belloy-en-Santerre en compte 166 et la commune de Villers-Carbonnel en compte 323 (recensement INSEE 2011). Si l'on relève que l'enquête publique a organisé 5 permanences réparties sur ces 3 communes, Elicio France estime que cette enquête a peu mobilisé les riverains des communes d'implantations avec 4 observations, relativement mobilisé la population se localisant dans le périmètre d'étude de l'enquête publique avec 26 observations et relativement mobilisé la population se localisant hors périmètre d'étude de l'enquête publique avec 30 observations allant de communes situées de 10 km à 20 km à vol d'oiseau du périmètre.

Pour illustration, ci-dessous une description de la géolocalisation des observations du public :



Un tableau descriptif est déposé en annexe.

Nous répondrons en deux parties, aux observations du public et aux remarques de l'autorité environnementale.

## SOMMAIRE

### I – REPONSES AUX REMARQUES DU PUBLIC

1. IMPACT VISUEL.....	252
1.1. Impact général, saturation paysagère, pollution visuelle .....	252
1.2. Impact du balisage lumineux.....	257
2. NUISANCES .....	258
2.1. Impact général sur la santé .....	258
2.2. Impact acoustique .....	259
2.3. Impact des infrasons .....	260
2.4. Effet électromagnétique .....	261
2.5. Effet stroboscopique .....	261
2.6. Distance à l'habitat.....	262
2.7. Impacts sur le cadre de vie.....	264
2.8. Sécurité.....	265
2.9. Impact sur la réception de la télévision .....	265
2.10. Impact sur la réception téléphonique .....	266
2.11. Effet sur la santé animale .....	266
3. IMPACT SUR LE TOURISME.....	267
4. IMPACT SUR LA VALEUR DE L'IMMOBILIER.....	268
5. IMPACT ECONOMIQUE.....	269
5.1. Impact en termes d'emplois.....	269
5.2. Rentabilité du projet .....	271
5.3. Coût pour les collectivités .....	272

5.4.	Importation des pièces.....	272
6.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	274
6.1.	Impact sur la flore et la faune .....	274
6.2.	Impact sur le milieu physique .....	277
6.3.	Impact sur l'agriculture .....	278
7.	CONSULTATIONS, CONCERTATION .....	280
7.1.	Concertation.....	280
7.2.	Consultation du public.....	281
7.3.	Consultation des associations .....	282
8.	PERTINENCE DE L'ÉOLIEN .....	283
8.1.	Production aléatoire, relais par des centrales thermiques .....	283
8.2.	Production d'électricité par l'énergie éolienne.....	283
8.3.	Prix de l'électricité, CSPE.....	285
8.4.	Pertinence du choix de l'éolien (par rapport aux autres énergies renouvelables).....	286
8.5.	Profit des éoliennes, redevances .....	286
9.	DIVERS .....	288
9.1.	Démantèlement .....	288
9.2.	Archéologie.....	288
9.3.	Probité des élus, conflit d'intérêt.....	288
9.4.	Mesures compensatoires et d'accompagnement.....	289
9.5.	Divers.....	289
II –	REPONSES AUX REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE.....	292
1.	REPRISE DES REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE .....	292
2.	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION BIODIVERSITE.....	294
3.	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION PAYSAGE .....	297
3.	BIODIVERSITE : SUIVI POST IMPLANTATION .....	299
ANNEXE A :	Tableau recensant les observations du public par commune .....	301

## I – REPONSES AUX REMARQUES DU PUBLIC

Le Commissaire enquêteur nous a remis, pour avis, l'ensemble des remarques apportées sur les registres d'enquête publique ainsi que les différents courriers déposés lors des permanences publiques.

Il ressort des éléments consultés :

- Que l'ensemble des observations et documents consultés représente 60 avis (1 favorable et 59 défavorables)
- Que ces avis et les documents joints portent sur de nombreux sujets. Nous y répondrons en suivant les thématiques proposées par le Commissaire enquêteur.

Pour une meilleure compréhension et lecture de nos réponses, nous ferons systématiquement référence aux observations appelant une réponse en les citant.

### 1. IMPACT VISUEL

#### 2.1. Impact général, saturation paysagère, pollution visuelle

Remarques d'ordre général :

- M. et Mme KUSNIERAK
- Mme MEIGNEN
- M. VANOYE
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- M. d'ALESSANDRO
- Mme BOURGOIS
- M. DERMIGNY
- Mme DERMIGNY
- M. et Mme SILLEATIA
- Mme ORR FLAMENT
- M. COLASANTE
- Mme COLASANTE
- Mme LHOTE
- M. ETEVE
- M. Alexis GAHON
- M. Michel GAHON
- M. BAILLY
- M. GRIZARD
- M. HENNEBOIS
- Mme RICARD Elodie
- M. BACHELLEZ
- Mme RICARD Muriel
- M. DOUAY
- Mme BAILLON
- M. PAGNIEZ
- Mme BOURGEOIS
- Mme PAGNIEZ
- M. FRENOIS
- Mme LENGLET
- Mme PELLETIER
- M. PELLETIER
- M. et Mme FRANCISCO
- Mme GUERVILLE
- M. et Mme MASSE
- M. LAMUR
- Mme DEKEN
- M. et Mme BOULANGER

Réponse Elicio sur les points généraux :

Le secteur et le choix d'implantation retenu du scénario choisi sont décrits page 57 de l'étude paysagère. Une carte définissant le paysage actuel du secteur ainsi que les infrastructures déjà existantes comme l'autoroute

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

A1 et la ligne TGV, le canal du Nord et le projet canal à grand gabarit et les deux lignes haute-tension qui encadrent le site, illustre le pôle de structuration et de développement de cette partie du territoire.

Remarques sur l'impact sur la Vallée de la Somme :

- Mme MEIGNEN : « Pollution des yeux, nous perdons nos horizons (voir le Belvédère de Vaux).
- M. BACHELLEZ : « Un paysage industriel se crée et occulte la belle vallée de la Somme. »
- M. et Mme BOULANGER : « Proximité avec la vallée de la Haute Somme et ses belvédères. »

**Réponse Elicio :**

Depuis le Belvédère de Vaux, seules les pales d'une des 9 éoliennes du projet du Haut Plateau seront visibles, comme le montre le photomontage en page 169 de l'étude paysagère.

A l'échelle du périmètre éloigné, les fonds de vallées (Somme, Avre) ne sont pas ou très faiblement impactés, du fait de la distance, du relief et de la végétation. Ainsi les ambiances intimistes des fonds de vallées sont conservées dans le périmètre éloigné.

Le projet se lit en vue lointaine depuis le coteau Nord et Est de la vallée de la Somme. L'étude paysagère conclue à un impact nul depuis les fonds de vallées, faible depuis les coteaux.

Tableau de synthèse de l'impact visuel pour les différents points de vue (la page mentionnée est celle où est présenté le photomontage dans l'étude paysagère) :

Lieu de prise de vue	Page	Visibilité / ou non des éoliennes	Quantification de l'impact
<b>PERIMETRE ELOIGNE</b>			
Saint Christ Briost (Est de la vallée de la Somme)	161	Visibilité des 9 éoliennes	Réel
Belvédère de Vaux	169	Une pale des 9 éoliennes	Très faible
Bray sur Somme (Nord de la vallée de la Somme)	171	Sommet des pales de 8 éoliennes	Très faible
Camp de César	173	Aucune éolienne visible	Nul
<b>PERIMETRE RAPPROCHE</b>			
Eterpigny	201	7 éoliennes visibles ; 2 éoliennes en partie masquées	Réel
Pont les Brie, depuis le pont	203	2 éoliennes visibles	Faible
Brie, depuis le pont	205	1 éolienne visible ; pales de 2 éoliennes visibles	Faible
Brie, centre bourg	207	Pales d'une éolienne visibles	Très faible
Brie, sortie est du bourg	209	3 éoliennes visibles	Moyen
Brie, est	211	Visibilité des 9 éoliennes	Réel
Saint Christ Briost bourg	213	2 éoliennes visibles ; pales de 1 éolienne visibles	Faible

Les impacts sont plus forts pour les vues proches depuis la vallée de la Somme.

Remarque sur l'impact pour la ville de Péronne :

- Mme RICARD Muriel : « La ville de Péronne (...) est malheureusement très fortement impactée par un parc de neuf éoliennes situées sur Biaches/Flaucourt/Barleux et on veut encore lui en ajouter neuf avec ce parc de Barleux/Belloy/Villers et nous savons aussi qu'un autre parc de huit éoliennes est encore en instruction sur Flaucourt/Assevillers/Dompierre. »

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Réponse Elicio :**

Depuis le cœur de la ville de Péronne, à environ 5 km au nord-est du site, la distance au projet et la présence de bâti induisent des vues cloisonnées sans perception des éoliennes (cf photomontage depuis le Boulevard des Anglais, page 165 de l'étude paysagère).

Le site éolien s'inscrit sur le plateau sud-ouest de Péronne, il peut être perceptible :

- Depuis les étages des habitations
- Depuis l'habitat en périphérie de ville :
  - o Photomontage depuis le quartier de Radegonde, page 163 de l'étude paysagère : 7 éoliennes visibles en partie
  - o Photomontage depuis Flamicourt, page 163 de l'étude paysagère : 9 éoliennes visibles

**Remarques sur l'impact sur les sites historiques et lieux de mémoire :**

- M. DOUAY
- M. et Mme LESCARCELLE
- Mme GUERVILLE
- M. et Mme MASSE
- Mme DEKEN
- Mme QUEYRAT
- M. d'ALESSANDRO
- Mme ORR FLAMENT
- M. Michel GAHON
- M. et Mme FRANCISCO
- Mme GUERVILLE

**Réponse Elicio :**

Nous précisons que nos photomontages ont fait l'objet d'une analyse par le service paysage de la DREAL et qu'aucune remarque n'a été apportée par l'autorité environnementalesur ce sujet.

Le tableau de synthèse ci-aprèsdétaille, pour chaque site historique ou lieu de mémoire, l'impact visuel du projet éolien.(La page mentionnée est celle où est présenté le photomontage dans l'étude paysagère) :

Lieu de prise de vue	Page	Visibilité / ou non des éoliennes	Quantification de l'impact
<b>PERIMETRE ELOIGNE</b>			
Trou de mine de La Boisselle	393	Uniquement l'extrémité des pales de 8 éoliennes	Très faible
Colonne de Longueval	395	Aucune éolienne visible	Nul
Eglise de Falvy	396	Aucune éolienne visible	Nul
Cimetière militaire de Dompierre-Becquincourt	401	1 éolienne visible ; pales de deux éoliennes visibles	Faible
Cimetière militaire d'Herbécourt	405	Uniquement l'extrémité des pales de 3 éoliennes	Très faible
<b>PERIMETRE RAPPROCHE</b>			
Nécropole de Villers Carbonnel	375	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, ouest	381	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, sud	383	5 éoliennes visibles	Réel
Château de Misery, sud-est	385	8 éoliennes visibles ; pales de la 9 <sup>ème</sup> éoliennes visibles	Réel

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Nécropole de Biaches	387	7 éoliennes visibles ; pales de deux éoliennes visibles	Réel
Château d'Happlincourt	389	Aucune éolienne visible	Nul
Cimetière militaire d'Assevillers	397	Pales de deux éoliennes visibles	Très faible

Les impacts sont donc faibles à l'échelle du périmètre éloigné.

A noter que le monument de Proyard (candidature Unesco) est dans le bourg et non impacté.

Le photomontage depuis l'angle sud-ouest de la nécropole de Rancourt est présenté ci-dessous :

*Esquisse des éoliennes du Haut Plateau (en bleu clair)*



*Parcs construits en bleu foncé*



*Photomontage*

Le projet du Haut Plateau ne crée pas d'impact visuel supplémentaire très visible, puisque le projet se superpose au parc de Flaucourt-Barleux-Biaches. Les deux parcs sont dans le même cône de visibilité.

Le château de Misery n'est visible que depuis le sud de Misery. En se déplaçant plus à l'est, le château est beaucoup moins visible.

Concernant l'impact depuis la nécropole de Biaches, précisons que le photomontage a été réalisé depuis la clôture de la nécropole ; depuis l'intérieur de la nécropole, l'ambiance cloisonnée par la haie boque partiellement les vues sur le projet de parc éolien.

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

En conclusion, Elicio pense que l'implantation d'un parc éolien n'est pas incompatible avec le respect de la mémoire des soldats morts aux combats.

Soulignons que le trafic routier annuel de la départementale D1029, longeant la nécropole de Villers-Carbonnel, est supérieur à 6000 véhicules par jour ; nous laissons à chacun la conclusion qui doit être en être tirée quant au recueillement.

Remarque sur les effets cumulés :

- M. LAMUR : « Photomontages des cumuls insuffisants pour bien appréhender l'impact visuel de ces nouveaux mâts. »

**Réponse Elicio :**

22 photomontages d'effets cumulés ont été réalisés (listés en page 412 de l'étude paysagère), à la fois depuis des points de vue des périmètre éloigné et rapproché. Ce nombre nous paraît suffisant pour analyser les effets cumulés du projet du Haut Plateau avec les autres projets éoliens (sur ces photomontages, sont pris en compte les parcs construits, accordés, en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale, et déposés). A noter que l'autorité environnementale n'a pas émis de remarques sur le nombre de photomontages et leur pertinence.

Remarque diverse :

- M. VANOYE : « L'étude d'impact contient des informations fausses et mensongères /.../ Des projets sont mentionnés, mais certains ne sont plus des projets et sont déjà construits à proximité, il suffit de mentionner le parc Flaucourt-Barleux-Biaches pour se rendre compte que le nouveau projet concerne encore Barleux et que le projet d'Assevillers concerne aussi les communes de Dompierre-Becquincourt et Flaucourt.»

**Réponse Elicio :**

Concernant les observations sur la qualité de l'étude d'impact, nous avons la complétude et recevabilité du dossier.

Dans le dossier, le parc de Flaucourt-Barleux-Biaches est mentionné comme « accordé ». En effet, à la date de dépôt du dossier (25 novembre 2016), le parc était en cours de construction. Pour information, à la date du 31 octobre 2016, seules 4 éoliennes sur 10 étaient montées. Concernant l'impact visuel, la différence de statut entre « accordé » et « construit » ne change rien, puisque, comme expliqué en page 126 de l'étude paysagère, « les parcs éoliens construits et accordés sont simulés dans les états initiaux » : ce qui signifie que les photomontages présentés tiennent compte du parc de Flaucourt-Barleux-Biaches, quel que soit son avancement de construction.

Remarque diverse :

- Mme BAILLON : « Le projet annoncé équivaut à 10 000 éoliennes. »

**Réponse Elicio :**

Le projet éolien du Haut Plateau est constitué de 9 aérogénérateurs comme indiqué en page 3 du résumé de l'étude d'impact.



## 2.2. Impact du balisage lumineux

### Remarques d'ordre général :

- M. et Mme KUSNIERAK
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- Mme LHOTE
- M. GRIZARD
- M. VANOYE
- Mme BAILLON
- M. PAGNIEZ
- M. LEMAIRE

### Réponse Elicio :

Le balisage lumineux n'est pas un choix du développeur. Cette thématique est soumise à la réglementation en vigueur du code de l'aviation comme décrit page 135 de l'étude impact.

Pour rappel, le balisage de l'installation sera conforme aux dispositions prises en application des **articles L.6351-6 et L.6352-1 du code des transports et des articles R.243-1 et R.244-1 du code de l'aviation.**

Les éoliennes devront désormais respecter les dispositions suivantes : couleurs acceptées pour les éoliennes : RAL 7035, 7038, 9003, 9010 et 9016.

Le balisage lumineux de jour est fixé comme suit : feux d'obstacle de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas) ; une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

Le balisage lumineux de nuit est quant à lui fixé comme suit : feux d'obstacle de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas) ; une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

### 3. NUISANCES

#### 9.6. Impact général sur la santé

##### Remarques d'ordre général :

- Mme MEIGNEN
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme d'ALESSANDRO
- Mme COLASANTE
- M. Michel GAHON
- M. et Mme FRANCISCO
- M. et Mme BOULANGER
- M. LEMAIRE

##### Réponse Elicio :

Les impacts sur la santé, l'hygiène et la salubrité publique sont décrits page 143 de l'étude d'impact. Sont notamment étudiées les sous-thématiques suivantes : le bruit des éoliennes, les infrasons, les ombres clignotantes et les champs électromagnétiques.

##### Remarques nécessitant une réponse particulière :

- M. d'ALESSANDRO : « L'académie de médecine préconise 1500 mètres par rapport aux riverains pour > 2,5 MW. »
- Mme d'ALESSANDRO : « Les éoliennes rendent les riverains malades et cela est prouvé. L'académie de médecine précise que pour une éolienne supérieure à 2,5 MW, la distance des riverains devrait être de 1500 m (544 m pour le projet). »
- Mme PAGNIEZ : « Emission d'ondes néfastes pour la santé (dérèglement des space maker pour les personnes cardiaques. »

##### Réponse Elicio :

Notons qu'un tribunal allemand a jugé à 30 heures par an la limite tolérable de projection d'ombre réelle durant la période d'éveil et d'activité normale d'un individu. Dans le cas du projet du Haut Plateau, la durée annuelle moyenne d'exposition aux ombres clignotantes est très largement inférieure à 30 heures pour tous les points calculés comme précisé dans le tableau page 130 de l'étude d'impact.

On peut également citer un extrait d'un rapport de l'Académie de Médecine du 13 mars 2006 – Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme : « La crainte d'un effet épileptogène des éoliennes a été souvent évoquée. Cependant, si dans d'autres circonstances le rôle épileptogène d'une stimulation lumineuse répétitive est bien démontré, nous n'avons retrouvé dans la littérature aucune observation incriminant les éoliennes dans cette pathologie : cette crainte n'est étayée par aucun cas probant. Notons, de plus, qu'il faudrait que les globes oculaires du sujet soient exceptionnellement fixes, et pendant suffisamment longtemps, pour qu'ils puissent transmettre aux centres cérébraux les variations d'un faisceau lumineux aussi étroit et lointain que celui fourni par la rotation d'une éolienne. »

« Le Groupe de Travail [...] estime qu'il n'y a pas de risques avérés de stimulation visuelle stroboscopique par la rotation des pales des éoliennes. »

De plus, à ce jour, aucune étude n'a montré un quelconque impact avéré sur la santé humaine.

Elicio France a mis en service plus de 50 éoliennes depuis plusieurs années et à ce jour aucune plainte n'a été enregistrée concernant un effet néfaste des éoliennes sur la santé. Néanmoins, une fois le parc en service, Elicio est à l'écoute des riverains et s'engage à apporter des réponses adaptées en cas de répercussions avérées

sur la santé d'autrui. Il est vrai que l'Académie de Médecine, dans son rapport de 2006 (cité précédemment) préconise en effet aux pouvoirs publics, de suspendre l'implantation d'éoliennes de plus de 2,5 MW à moins de 1500 m des habitations, dans l'attente des résultats d'une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles du bruit éolien sur les populations. Suite à cette recommandation datant de mars 2006, l'AFFSET (déjà citée) a été saisie le 27 juin 2006 par les ministères en charge de la santé et de l'environnement, afin d'analyser les préconisations de l'Académie, en prenant notamment en compte la question de l'installation de parcs éoliens en général, et des projets en cours en particulier. En conclusion de cette analyse l'AFFSET « recommande de ne pas définir une distance d'installation unique entre les parcs éoliens et les habitations, mais plutôt de modéliser au cas par cas l'impact acoustique du projet ». Plus récemment, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 préconise une distance de 500 m entre les éoliennes et les premières habitations. La distance de 500m est aujourd'hui réglementaire comme également définie dans l'arrêté des installations classées de la protection de l'environnement datant d'août 2011.

Concernant la distance entre les éoliennes et l'habitation la plus proche, Elicio confirme que suite à un travail de co-construction du projet avec les élus des communes, aucune habitation ne se trouve à moins de 800 m du futur parc comme précisé dans l'étude d'impact page 107 et 108 (la variante C est celle retenue ; la distance de 544 mètres mentionnée dans le dossier était pour la variante A qui n'a pas été retenue).

### 9.7. Impact acoustique

#### Remarques d'ordre général :

- M. LEMAIRE
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- Mme BOURGOIS
- M. COLASANTE
- Mme COLASANTE
- M. LENGLET
- M. VANOYE
- M. DOUAY
- M. FRENOIS
- M. PELLETIER
- M. LAMUR
- M. BAILLY

#### Réponse Elicio :

La thématique acoustique a été traitée à la page 127 de l'étude d'impact.  
Les contraintes acoustiques réglementaires sont les suivantes :

#### Rappel des contraintes acoustiques :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22 h	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h
Sup à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 31 : Rappel des contraintes acoustiques

Extrait de l'étude d'impact page 127

Comme indiqué dans l'état initial (Voir paragraphe 2. 7. Environnement sonore page 81), l'impact sonore concerne les riverains les plus proches, et est strictement réglementé.

L'étude complète est disponible dans le dossier 2.3.3 du dossier de demande d'autorisation unique. Le rapport d'étude acoustique dans le cadre du projet éolien sur les communes de Belloy-en-Santerre, Barleux et Villers-Carbonnel a été rédigé par ORFEA Acoustique, bureau d'études acoustique et vibrations, expert indépendant.

Comme la réglementation le demande, une fois le mode de fonctionnement optimisé mis en place, il sera vérifié par une étude acoustique en phase d'exploitation du parc. Cette étude de réception acoustique permettra de valider la conformité du parc lorsque les éoliennes seront opérationnelles.

Les conclusions de l'étude ont permis d'estimer, par modélisation du site et une simulation des niveaux sonores engendrés par les futures éoliennes, les émergences futures éventuelles au niveau des points de mesure.

Celle-ci révèle des émergences en période nocturne pour la vitesse de vent 6 m/s en période nocturne en été et en hiver et un plan de bridage a été déterminé afin de pallier à ces émergences.

#### Remarques particulières :

- M. PAGNIEZ : « Fini la tranquillité des riverains près des parcs, 544 m et 180 m de haut, ils entendront les bruits lancinants des pales en rotation. »
- Mme PAGNIEZ : « Emission sonore lancinante et désagréable (544 m trop près des habitations). »

#### Réponse Elicio :

En complément des informations précédentes, Elicio rappelle que concernant la distance entre les éoliennes et l'habitation la plus proche, suite à un travail de co-construction du projet avec les élus des communes, aucune habitation ne se trouve à moins de 800 m du futur parc comme précisé dans l'étude d'impact pages 107 et 108 (variante C retenue, les 544 m étaient pour la variante A qui n'a pas été retenue).

### 9.8. Impact des infrasons

#### Remarques d'ordre général :

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- M. d'ALESSANDRO
- M. Alexis GAHON
- M. LENGLET
- M. BAILLY
- M. BACHELLEZ
- M. FRENOIS
- Mme LENGLET
- Mme TRANNOIS
- M. LEMAIRE
- Mme PAGNIEZ

#### Réponse Elicio :

Cette thématique est étudiée à la page 146 de l'étude d'impact et a pour conclusion que « Les infrasons produits par les éoliennes le sont donc en quantité bien trop faible pour être perçus par l'organisme humain, que ce soit par le système auditif ou par des mécanismes non auditifs » (source : Les éoliennes et l'infrason, HCG ENGINEERING, novembre 2016.)

De plus, le Rapport ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de mars 2017 « Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens » traite ce sujet.

Sont reprises ci-après les conclusions de l'ANSES :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

« Il est très difficile d'isoler, à l'heure actuelle, les effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores de ceux du bruit audible ou d'autres causes potentielles qui pourraient être dues aux éoliennes.

La campagne de mesures réalisée par l'ANSES :

- Confirme que les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences sonores prédomine dans le spectre d'émission sonore ;
- **Ne montre aucun dépassement des seuils d'audibilité dans les domaines des infrasons et basses fréquences sonores (< 50 Hz).** »

« L'ANSES rappelle que les éoliennes émettent des infrasons (bruits inférieurs à 20 Hz) et des basses fréquences sonores. Il existe également d'autres sources d'émission d'infrasons qui sont d'origine naturelle (vent notamment) ou anthropique (poids-lourds, pompes à chaleur ...). De manière générale, les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. A la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz. »

### 9.9. Effet électromagnétique

Remarque :

- M. LAMUR : « Puissance des champs électromagnétiques du parc inférieure à 5 microteslas. Ne fait pas état du cumul avec les autres parcs, ni de la distance concernée par ces émissions. »

#### Réponse Elicio :

Cette thématique est étudiée à la page 146 de l'étude d'impact. Afin de répondre à la question de la distance et aux émissions, l'étude précise que selon l'arrêté du 26 Août 2011 relatif à l'application aux éoliennes de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, le parc éolien ne doit pas entraîner l'exposition des habitations riveraines à un champ magnétique supérieur à 100 microteslas ( $\mu\text{T}$ ) à 50-60 Hz.

Pour comparaison, selon RTE, le champ magnétique maximal à l'aplomb d'une ligne électrique à haute tension (225 kV) est d'environ 4,3 microteslas ( $\mu\text{T}$ ) et de 0,16 microtesla ( $\mu\text{T}$ ) à 100 mètres.

Les habitations étant toutes situées à plus de 800 mètres des éoliennes, l'impact du projet sur la santé sera donc faible, tant sur le plan du bruit que sur celui des infrasons ou des champs magnétiques.

### 9.10. Effet stroboscopique

Remarque de M. d'ALESSANDRO

#### Réponse Elicio :

La thématique des ombres portées est étudiée dans l'étude d'impact de la page 130 à 135. De plus, il n'existe pas de réglementation applicable en France. Néanmoins, un tribunal allemand a jugé à 30 heures par an la limite tolérable de projection d'ombre réelle durant la période d'éveil et d'activité normale d'un individu. Dans le cas du projet éolien du Haut Plateau, l'effet d'ombre n'impactera aucun riverain plus de 13 heures par an.

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Précisons que cette durée est une durée maximale, puisque l'on considère qu'à l'heure et au moment de l'année où un point est susceptible d'être exposé aux ombres clignotantes, les trois conditions suivantes sont réunies :

- Le soleil brille systématiquement
- Les pales de l'éolienne sont en rotation (si vitesse de vent suffisante)
- La direction du vent est telle que le rotor est orienté face au soleil

Ces trois conditions n'étant pas toujours réunies, le nombre réel de jours d'exposition à l'ombre d'un point est bien plus faible que le nombre de jours possibles.

Ci-joint le tableau montrant les neuf points de calcul réalisés par rapport à la distance entre les éoliennes les plus proches des habitations (tableau extrait de l'étude d'impact page 131).

	Localisation du point de calcul	Distance à l'éolienne la plus proche
A	Berny-en-Santerre	960m - E9
B	est Belloy-en-Santerre	800m - E5
C	nord Belloy-en-Santerre	1230m - E5
D	Sortie sud ouest Barleux	920m - E2
E	Sortie sud est Barleux	880m - E2
F	nord Villers-Carbonnel	950m - E4
G	ouest Villers-Carbonnel	1060m - E4-E6
H	Villers-Carbonnel vers Horgny	1080m - E6
I	est Horgny	800m - E6
J	ouest Horgny	820m - E6

Tableau 37 : Points de calcul de la durée d'exposition aux ombres

### 9.11. Distance à l'habitat

Remarques d'ordre général : « éoliennes trop proches des habitations »

- Mme ORR FLAMENT
- M. FRENOIS
- M. PELLETIER
- Mme DEKEN
- M. VANOYE
- M. BACHELLEZ
- M. et Mme FRANCISCO
- M. et Mme MASSE
- M. LEMAIRE

#### Réponse Elicio :

La réglementation en termes de distance entre un parc éolien et les habitations d'une commune est très claire en France. Pour rappel et comme cité page 138 de l'étude d'impact, deux règles sont à respecter du point de vue de l'urbanisme :

- La compatibilité de la zone du projet avec l'accueil des éoliennes,
- L'éloignement de 500 mètres au minimum entre les éoliennes et les habitations les plus proches ou les zones destinées à l'habitation telles que définies dans les documents d'urbanismes opposables au 13 Juillet 2010.

Les distances des éoliennes aux zones habitées les plus proches sont les suivantes :

Habitations	Eolienne	distance en mètres
Belloy-en-Santerre est	E5	800
Barleux sud	E2	880
Villers-Carbonnel nord	E4	950
Villers-Carbonnel - Horgny	E6	800
Berny-en-Santerre est	E9	960

Tableau 39 : Distances des éoliennes aux habitations

Enquête pub  
par

d'exploiter un  
(80).

Le projet éolien respecte une distance de 500m minimum aux habitations et zones destinées à l'habitat. Il est compatible avec les documents d'urbanisme.

Remarque spécifique :

- M. HENNEBOIS : « Il me semblerait plus logique qu'elles soient installées dans des endroits plus éloignés des habitations. Implantations trop proches de la ville de Péronne et des villages voisins. »

Réponse Elicio :

La ville de Péronne qui se situe dans le périmètre intermédiaire et éloigné a également été étudiée comme le reste des communes à la page 161 de l'étude d'impact. Il est conclu que « Pour les autres sites patrimoniaux présents dans les secteurs colorés de la carte de ZIV, ils se situent dans les bourgs. A ces distances supérieures à 8-10 km, le bâti intervient et la découverte du patrimoine dans le bourg ne présente pas d'impact. C'est le cas par exemple du centre-ville de Péronne. »

Remarques sur un point particulier du dossier :

- M. LENGLET : « Elles se situent trop près des villages, 544 mètres. »
- M. d'ALESSANDRO : « La distance de 500 mètres par rapport aux riverains a été déclarée pour les éoliennes de 70 mètres pas pour 180 mètres. »
- Mme TRANNOIS : « Eoliennes si près de nos villages dans ce projet à 544 m. »
- M. LAMUR : « Eoliennes E5 et E6 à 800 m des habitations. »

Réponse Elicio :

Dans la variante retenue, aucune habitation n'est située à moins de 800 m du projet comme il est précisé à la page 138 de l'étude d'impact :

Habitations	Eolienne	distance en mètres
Belloy-en-Santerre est	E5	800
Barleux sud	E2	880
Villers-Carbonnel nord	E4	950
Villers-Carbonnel - Horgny	E6	800
Berny-en-Santerre est	E9	960

**Tableau 39 : Distances des éoliennes aux habitations**

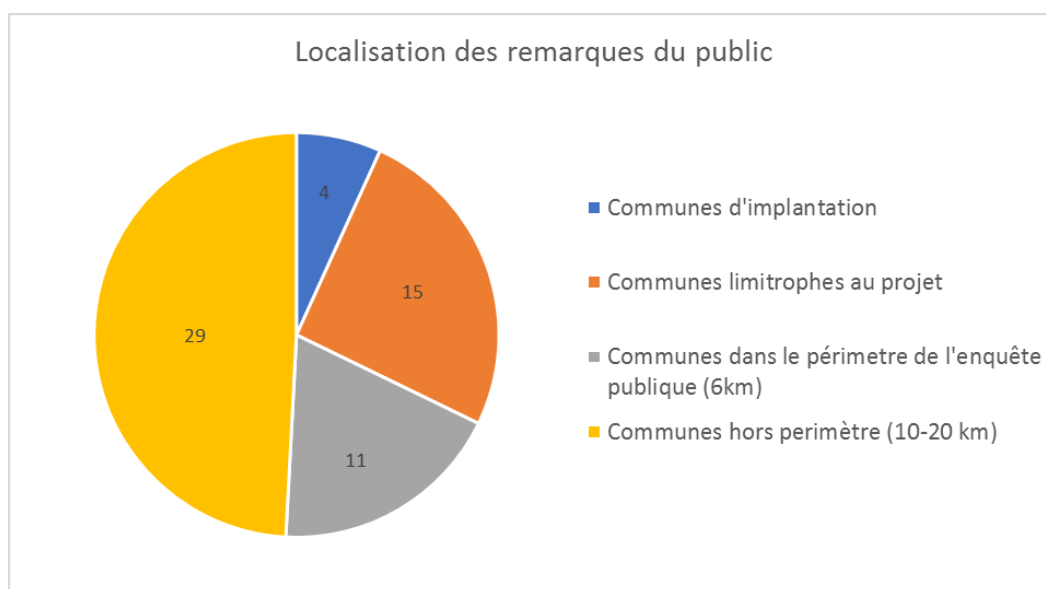
## 9.12. Impacts sur le cadre de vie

### Remarques d'ordre général : « atteinte au cadre de vie »

- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- Mme COLASANTE
- M. BAILLY
- M. et Mme FRANCISCO

### Réponse Elicio :

Elicio s'est voulu d'être transparent et de communiquer aux différentes phases du projet auprès de la population et des élus. C'est pourquoi l'enquête publique recense 4 observations défavorables venant d'habitants des trois villages où se développe le projet éolien (total de 762 habitants).



Graphique de la répartition du public

Commune Implantation	Nbre Habitants
Belloy en Santerre (80200)	183
Barleux (80200)	246
Villers Carbonnel (80200)	333
<b>Total Habitants</b>	<b>762</b>

Tableau des habitants des communes d'implantation

De plus, une consultation a été réalisée par le CSA/France Énergie Éolienne, auprès des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien et un rapport d'étude a été rédigé en Avril 2015. Il est conclu que « **plus de 2/3 des riverains en ont une image positive et 71% d'entre eux les considèrent bien implantées dans le**

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



**paysage.** (Echantillon de 506 Individus âgés de 18 ans et plus représentatifs de la population française habitant dans une commune située à moins de 1000 mètres d'un parc éolien) ».

### 9.13. Sécurité

#### Remarques :

- M. d'ALESSANDRO : « Dangers de risques d'accidents sur l'autoroute dus à l'impact visuel. »
- Mme d'ALESSANDRO : « L'impact visuel de ce projet forcera le regard des automobilistes sur l'autoroute et créera des accidents, vous en serez responsables. »
- M. Alexis GAHON : « Et en cas d'incendie ! »
- M. DOUAY : « Le risque zéro n'existe pas, d'autant que l'on n'hésite même pas à construire en bordure de route. »
- M. LAMUR : « Périmètre de protection à installer – chute d'une pale à Nurlu en janvier 2017. »
- Mme DEKEN : « Les 5 scénarios évoqués dans l'étude de dangers envisagent un risque non négligeable sur les personnes et les biens. L'exemple de l'éolienne du parc de Nurlu qui par tempête et bien que bridée, a vu une pale de l'un des quatre aérogénérateurs se casser en projetant des débris sur plusieurs centaines de mètres doit amener plus de réflexion sur les distances de sécurité. »

#### Réponse Elicio :

Les risques liés à la mise en place du parc éolien ont été étudiés dans une étude de dangers complète soumise à la réglementation française et contrôlée par les autorités en charge de l'instruction du dossier.

Les conclusions de l'étude de dangers page 107 confirment avec un tableau « qu'aucun accident n'apparaît dans les cases rouges de la matrice. /.../. L'ensemble des accidents retenus présente un risque acceptable (faible à très faible), c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas de mesures supplémentaires de réduction des risques autres que celles déjà prises. »

### 9.14. Impact sur la réception de la télévision

#### Remarques d'ordre général : « perturbation de la réception »

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| • M. VIVIEN et Mme COTTEZ | • Mme LENGLET  |
| • M. COLASANTE            | • Mme TRANNOIS |
| • M. VANOYE               | • M. BLONDELLE |
| • Mme PAGNIEZ             |                |

#### Réponse Elicio :

Ce sujet a été traité à la page 142 de l'étude d'impact. L'impact d'un parc éolien sur la qualité des réceptions télévisuelles est parfaitement remédiable. C'est également notre retour d'expérience suite à la construction et à l'exploitation de 45 éoliennes sur le territoire breton.

Il est précisé que le passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) a déjà réglé des problèmes susceptibles d'apparaître. Pour les difficultés subsistantes, la réorientation de l'antenne permet de résoudre généralement les problèmes de réception, et si nécessaire, l'installation d'une parabole permet de régler définitivement tout défaut de réception.

Enfin, tel que la loi l'y oblige (**article L 112-12 du Code de la construction et de l'habitation**), Elicio prendra à sa charge tous les frais d'intervention et d'installation d'appareils dans les foyers en cas de difficultés de réception

télévisuelle due aux éoliennes. A ce titre, nous précisons que notre société a déjà résolu ce type de contraintes pour quelques-uns de nos projets construits.

Le recensement des doléances sera organisé via les mairies, dès les premières semaines suivant la mise en service du parc éolien.

#### 9.15. Impact sur la réception téléphonique

##### Remarques :

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- M. COLASANTE

##### Réponse Elicio :

Au même titre que la thématique « réception de la télévision » traitée en point 2.9 de ce présent document, il est du devoir du développeur de prendre à sa charge la résolution du problème de réception (antenne de réception) si les futures éoliennes sont responsables de la perturbation du réseau.

#### 9.16. Effet sur la santé animale

##### Remarques :

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme COLASANTE
- M. et Mme FRANCISCO
- Mme PANIER

##### Réponse Elicio :

Une étude datant d'avril 2007 s'intitulant *L'effet des éoliennes sur le bétail et les autres animaux* indique qu'une mention est faite sur les effets des infrasons chez les animaux dans Chouard (2006) et affirme que : « chez l'animal, l'exposition de 169 dB à 10 Hz ou de 158 dB à 30 Hz n'induit pas de nystagmus. » Le nystagmus est une perturbation de la coordination des muscles de l'oeil.

Cette étude intègre dans sa conclusion que « aucune étude n'a été faite sur l'impact des infrasons et l'effet stroboscopique sur le bétail. Celles sur l'humain ne laissent pas présager d'impacts négatifs... »

Dans le livret de réponse « Planète éolienne – Les réponses aux idées fausses de l'éolien (version 02/2007) », il est précisé que « Les éoliennes n'ont jamais fait tourner le lait des vaches, ni provoqué des avortements. Et il n'y a aucune raison pour que cela se produise. Ainsi les éoliennes ne sont pas constituées de matériaux toxiques ; elles fonctionnent avec des niveaux de tensions ordinaires (690 et 20 000 volts) ; elles n'émettent pas de radiations, ... Au contraire, et de façon anecdotique, il a été constaté que certains animaux recherchaient la proximité des éoliennes ! Pour profiter de l'ombre de la tour des éoliennes. »

## 10. IMPACT SUR LE TOURISME

Remarques d'ordre général : « impact sur le tourisme, notamment celui de la ville de Péronne »

- Mme MEIGNEN
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- M. d'ALESSANDRO
- M. VANOYE
- M. BACHELLEZ
- M. DOUAY
- M. et Mme LESCARCELLE
- Mme BAILLON

### Réponse Elicio :

L'impact sur le tourisme est analysé page 134 de l'étude d'impact : Il est notamment expliqué que « Les fermes éoliennes y sont intégrées au « tourisme industriel » et « tourisme écologique » (Source Réseau de veille en tourisme ; Canada), et que les infrastructures touristiques (hôtels, gîtes, camping) peuvent utiliser leur image pour la promotion du tourisme vert. »

### Remarques sur un point particulier:

- M. et Mme FRANCISCO : « Vous allez tuer toute l'économie liée au tourisme, les gîtes de France ne labelliseront plus les structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ça commence : lettre jointe du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry. »

### Réponse Elicio :

Le secteur retenu est un secteur de structuration et de développement où plusieurs infrastructures sont déjà implantées depuis de nombreuses années comme décrit page 57 de l'étude paysagère. L'autoroute A1, la ligne TGV, le canal du Nord et le projet canal à grand gabarit et les deux lignes haute-tension qui encadrent le site, sont également des critères que les « relais des gîtes de France » prennent certainement en considération.

## 11. IMPACT SUR LA VALEUR DE L'IMMOBILIER

### Remarques d'ordre général : « dévalorisation »

- M. Freddy RATEL
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- Mme BOURGOIS
- M. COLASANTE
- M. ETEVE
- M. BAILLY
- Mme MEIGNEN
- M. BACHELLEZ
- M. DOUAY
- M. et Mme LESCARCELLE
- Mme PAGNIEZ
- Mme DEKEN
- M. Bernard VANSTEELANT
- M. et Mme SILLEATIA
- Mme MACUACK
- M. GRIZARD
- Mme RICARD Elodie
- M. VANOYE
- M. LEMAIRE

### Réponse Elicio :

Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet « éoliennes et valeur du bien immobilière ».

Le syndicat des énergies renouvelables précise dans un document intitulé « QUESTIONS/REPONSES SUR L'ÉNERGIE EOLIENNE TERRESTRE » datant de septembre 2015 qu'il est difficile de définir l'origine de la dépréciation de la valeur d'un bien immobilier. De multiples facteurs peuvent y contribuer : projets d'aménagement des communes, nouvelles infrastructures, projets immobiliers, fermeture d'une entreprise, etc.

Plusieurs études et jugements rendus ont démontré que la présence d'éoliennes n'a pas d'impact significatif sur le marché immobilier dans les communes proches.

Une étude réalisée en 2010 dans le Nord Pas-de-Calais avec le soutien de la Région et de l'ADEME conclut que, sur les territoires concernés par l'implantation de deux parcs éoliens, « le volume des transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative en valeur au m<sup>2</sup> et [que] le nombre de logements autorisés est également en hausse ».

La Cour d'Appel d'Angers oblige néanmoins le vendeur d'un bien à informer l'acquéreur de tout projet éolien situé à proximité (1,1 km par exemple) du bien.

En revanche, les communes bénéficient de retombées économiques qui leur permettent de créer ou renforcer des services collectifs et d'améliorer les conditions de vie locale, ce qui peut entraîner une revalorisation, parfois très importante, de la valeur des biens. Ce phénomène de redynamisation, auquel contribue également la création d'emplois locaux pérennes d'exploitation des parcs éoliens, s'observe en particulier dans les petites communes rurales.

Une enquête de terrain réalisée par l'institut de sondage BVA, en mai 2015, auprès de 900 personnes vivant dans un rayon de 600 à 1 000 mètres de parcs éoliens révèle que les riverains interrogés sur les éventuels éléments négatifs d'un parc éolien, n'évoquent jamais le risque de dévaluation des biens immobiliers.

(Source : Rapport « Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers, 2010 Climat Energie Environnement ; et Cour d'Appel d'Angers, 8 juin 2010, 1ère Chambre A N° RG 09/00908)

## 12. IMPACT ECONOMIQUE

### 12.1. Impact en termes d'emplois

#### Remarques d'ordre général :

- Mme COLASANTE
- M. Michel GAHON
- M. VANOYE
- M. LEMAIRE

#### Réponse Elicio :

Le domaine de l'éolien joue son rôle dans la création d'emplois comme l'atteste le rapport de France Energie Eolienne « Observatoire de l'éolien 2016 Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France » publié en Septembre 2016 : « Avec près de 2 000 emplois créés en 1 an et près de 4 000 en 2 ans, la pertinence de l'éolien comme levier de création d'emplois durables dans les territoires est confirmée de façon incontestable : l'augmentation des capacités éoliennes continue de contribuer à la croissance des emplois sur le territoire. »

Le projet du Haut Plateau contribuera également à la création d'emploi direct et indirect comme précisé à la page 138 de l'étude d'impact.

A titre d'exemple, les tableaux suivants listent les emplois générés par un parc éolien construit par la société Elicio dans la Somme, sur les communes de Flers-sur-Noye, Fransures et Lawarde-Mauger-l'Hortoy.

ENTREPRISES REGIONALES				
Entreprises	Nombre d'emplois locaux	Sous-traitants éventuels	Nombre d'emplois locaux	Durée d'intervention
<b>VRD</b>				
RAMERY (Boves : 80)	10	SARL DESCAMPS (Querrieu : 80)	20	6 mois
		SARL PALPIED (Famechon : 80)		
		MULTITRAV (Loeuilly : 80)		
		TP SAUVAL (Piennes Onvillers :80)		
<b>CABLAGE ELECTRIQUE</b>				
CEGELEC (Glisy : 80)	4	SARL HURE (Quievrecourt : 76)	5	2 mois
<b>GEOMETRE</b>				
LATITUDES (Amiens : 80)	2	-		1 mois
<b>ARCHEOLOGIE</b>				
ARCHEOPOLE (Linselle : 59)	5	TP SAUVAL (Piennes Onvillers : 80)	2	2 mois
<b>ETUDES ENVIRONNEMENTALES</b>				
ETD (Conty : 80)	2	-		6 mois
<b>ETUDES AVIFAUNE</b>				
ARTEMIA (Herleville : 80)	1	-		6 mois
<b>NOTAIRE</b>				
Etude PAGET WESTRELIN (Breteuil : 60)	2	-		2 mois
<b>HUISSIER</b>				
SCP MRUSIAK/ DEFRANCE/ VALET (Amiens : 80)	2	-		1 mois
<b>RESTAURATION</b>				
Restaurant (Essertaux : 80)	3	-		12 mois
<b>Total emplois locaux</b>	<b>31</b>		<b>27</b>	<b>Sur 38 mois</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58 emplois locaux sur 38 mois</b>		

ENTREPRISES HORS REGION			
Entreprises	Activité	Nombre d'emplois locaux	Durée d'intervention
FONDEOLE	Fondations	27	5 mois
KELLER	Fondations	5	1 mois
AGUADO WIND/ AWS/RONERGY	Montage éoliennes	33	3 mois
GAMESA	Montage éoliennes	5	3 mois
STEX	Transport composants éoliennes	30	1 mois
AGUADO WIND/ SIEMSA/AVANTI/RES GREEN/ENERDONES	Commissioning	23	5 mois
NATURAL POWER	Assistance maître d'ouvrage	2	15 mois
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>125</b>	<b>Sur 33 mois</b>

**Au total, le projet Elicio de Flers-sur-Noye a employé :**

- **58 emplois locaux sur une période de 38 mois**, soit une moyenne de 1,53 personne en équivalent temps plein par mois sur 38 mois
- **125 emplois hors région sur une période de 33 mois**, soit une moyenne de 3,78 personnes en équivalent temps plein par mois sur 33 mois

A cela s'ajoutent les emplois liés à la mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement, qui seront mises en œuvre par 4 entreprises locales.

## 12.2. Rentabilité du projet

Remarques :

- M. ORR
- Mme BAILLON

Réponse Elicio :

Les retombées fiscales du projet éolien du Haut Plateau sont de plusieurs types (page 138 de l'étude d'impact) :

- Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Taxe foncière
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

De même, Elicio proposera, dans le cadre des mesures d'accompagnement, un budget aux 3 communes d'implantation. Les mesures sont explicitées en page 186 de l'étude d'impact, et détaillées en fin du présent mémoire (réponses aux recommandations de l'Autorité environnementale).

### 12.3. Coût pour les collectivités

#### Remarque :

- M. Bernard VANSTEELANT : « Il faut rappeler que l'étude même pour la zone de développement éolien (ZDE) sur les communes a un coût énorme dont une partie est à la charge de la collectivité. »

#### Réponse Elicio :

Le projet du Haut Plateau n'est pas un projet concerné par une ZDE approuvée.

Il est rappelé que pour le projet éolien du Haut Plateau, les frais de développement ont entièrement été à la charge d'Elicio et que le démantèlement le sera également. Cette thématique du démantèlement est reprise au chapitre 9.1 du présent mémoire de réponse.

### 12.4. Importation des pièces

#### Remarques :

- M. Michel GAHON : « Il s'agit bien d'une arnaque : c'est parce qu'elle fait croire que tout ça est réalisé par le bien de notre indépendance énergétique. Or il n'en n'est rien du tout, car seule la masse de 900 à 1200 tonnes de béton déposée aux pieds de chaque machine peut provenir de notre économie et notre propre commerce ! Je me suis rendu enfin compte de l'origine des deux fournisseurs, de ce qu'ils installent, ici, le premier étant l'Allemagne, le second étant le Danemark, quant au restant des importations, je distingue nettement un lot d'éolienne et d'accessoires achetés à grands frais à la production de Chine. Serait-on capables de comprendre que ce flot de millions d'euros vient grever bêtement et cruellement notre balance française des paiements ? »
- M. BACHELLEZ : « Ces machines sont importées et contribuent au déficit de la balance budgétaire. »

#### Réponse Elicio :

Source France Energie Eolienne : « En 2016 la filière française est forte de plus de 14 700 emplois pour 11 GW installés au 30 juin 2016. Voici un focus sur la fabrication des éoliennes :

- Fabrication d'aérogénérateurs :

Pendant longtemps le groupe Vergnet, spécialisé dans la fabrication d'éoliennes capables de fonctionner dans des conditions extrêmes, est resté le seul fabricant français d'éoliennes. Les groupes industriels français Alstom et Areva ont réalisé ces dernières années des acquisitions de fabricants étrangers d'aérogénérateurs (respectivement Ecotecnia et Multibrid) et prévoient, dans le cadre de l'appel d'offre sur l'éolien offshore, la création de plusieurs usines d'assemblage en France.

- Production de composants :

Il existe plus de 250 entreprises de tailles et de secteurs d'activité très divers qui sont répertoriées comme intervenant directement dans l'éolien et plus de 150 entreprises de sous-traitants actifs ou potentiellement actifs. Au cours des dernières années l'appareil productif a commencé à se développer et à se structurer. A titre d'exemple, EADS Astrium a implanté à l'Ecoparc de Blanquefort près de Bordeaux une nouvelle unité de conception et fabrication de pales d'éoliennes. Cette unité vient compléter la production de pales commencée en 2009 en partenariat avec Plastinov (2.4 M€ de chiffre d'affaires en 2010). Plusieurs dizaines d'entreprises produisent des composants vendus aux grands fabricants d'éoliennes étrangers.

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



Certaines sont très spécialisées, comme Rollix – Defontaine, un des principaux spécialistes mondiaux de couronnes d'orientations et roulements spéciaux pour éoliennes (167 M€ de chiffre d'affaires en 2009-2010, dont 45% dans l'éolien et un millier de salariés).

Dans d'autres cas il s'agit de groupes industriels qui développent une activité spécifique sur le marché de l'éolien : Converteam, spécialisé dans les convertisseurs, a été récemment racheté à 90% par General Electric pour 3.2 milliards de dollars ; Leroy Somer spécialisé dans les génératrices réalise 12 M€ de chiffre d'affaires dans l'éolien ; Mersen pour les balais en graphite, Nexans pour les câbles, Schneider Electric pour le matériel électrique, Ferry-Capitain pour des pièces de fonderie, etc. Telvent GIT est spécialisée dans la prévision météorologique appliquée au secteur éolien. D'autres entreprises de taille plus réduite se spécialisent sur certains composants : Stromag France pour les freins (4,2 M€ de chiffre d'affaires), Aerocomposite Occitane pour les pales (de l'ordre de 2 M€ de production et une vingtaine de salariés), etc. La filiale française de la société Enercon (34,4% des parts de marché en France en 2010) a construit son usine de production de mâts d'éoliennes en béton dans l'Oise (15 M€ d'investissement). En régime de croisière, la production serait d'une centaine de mâts et les effectifs de 80 personnes.

- L'installation et la maintenance :

La taille du marché français, si elle reste limitée, a conduit à la spécialisation d'entreprises de travaux publics dans le domaine des travaux de fondation et d'installation ; ainsi que des travaux de connexion électrique. Au total se sont une soixantaine d'entreprises qui sont actives dans ce domaine et dans celui de la maintenance des aérogénérateurs.

Les perspectives à 5 ans dépendront des freins et difficultés subies par la filière : recours d'opposants, lourdeur des procédures administratives, modification des mécanismes de soutien...

Le syndicat de la filière « France Energie Eolienne » estime que ce chiffre pourrait s'élever à 60.000 emplois d'ici à 2020.

### 13. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

#### 13.1. Impact sur la flore et la faune

- M. VIVIEN et Mme COTTEZ : « Arrêtez de détruire la flore et la faune »
- M. d'ALESSANDRO : « Destruction de la faune et de la flore. »
- Mme BOURGOIS : « Vie sauvage perturbée. »
- M. BAILLY : « Les animaux domestiques et la faune sauvage subissent également les nuisances. »
- M. DOUAY : « Destruction de la faune. Risque pour la faune et l'avifaune. »
- Mme BAILLON : « 1 oiseau par éolienne et par an ça en fait 12 ou 20 pour un parc éolien, et quand il s'agit du seul couple d'Aigle royal, ça compte. Les ondes radioélectriques, quel impact sur les chauves-souris ? »
- M. LAMUR : « Incidence avec Natura 2000 trop facilement jugée proportionnée. Chiroptères : Impact fort sur les pipistrelles. Risque de mortalité pour la Sérotine et la Nocturne commune. Il paraît impératif d'attendre l'adaptabilité (ou pas !) des espèces aux parcs existants. La décision entrainera des incidences irréversibles. Seuls 7 cas, donc des espèces rares menacées. Avifaune : aversion de certaines espèces pour l'éolien ; perte d'habitat ; désertification de ces espèces définitives ; faible diversité sur la zone du projet. Disparition programmée de l'avifaune à très court terme. »

#### Réponse Elicio :

Les impacts sur la flore, la faune, l'avifaune et les chiroptères sont largement décrits dans l'étude d'impact. Le tableau de synthèse des impacts (page 174 de l'étude d'impact) indique un impact faible pour l'ensemble de ces espèces. Soulignons que l'Aigle Royal n'a pas été observé sur l'aire d'étude.

- Remarque de Mme DEKEN : « L'impact sur la biodiversité et les conséquences sur la faune ne sont pas à négliger du fait de la vallée de la Somme toute proche qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux. »

#### Réponse Elicio :

L'étude d'incidences Natura 2000 réalisée (page 124 de l'étude d'impact) montre que le projet du Haut Plateau ne s'inscrit dans aucune aire d'évaluation spécifique des habitats et espèces justifiant l'intérêt du site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Somme ». Le site Natura 2000 étant une zone humide, les espèces justifiant l'intérêt de ce site ne trouvent pas sur la zone d'étude de zones favorables à leur maintien.

- Remarque de M. LENGLET : « Destruction des chauve-souris par la dépressurisation »

#### Réponse Elicio :

Ce que M. LENGLET appelle « dépressurisation » est en fait du barotraumatisme : il s'agit d'une hémorragie interne fatale, causée par le mouvement des pales, entraînant une variation de pression importante dans l'entourage des chauves-souris. Pour l'ensemble des parcs éoliens étudiés, il semblerait que les causes de mortalité vis-à-vis des éoliennes relèvent à la fois des collisions directes avec les pales et des cas de barotraumatisme.

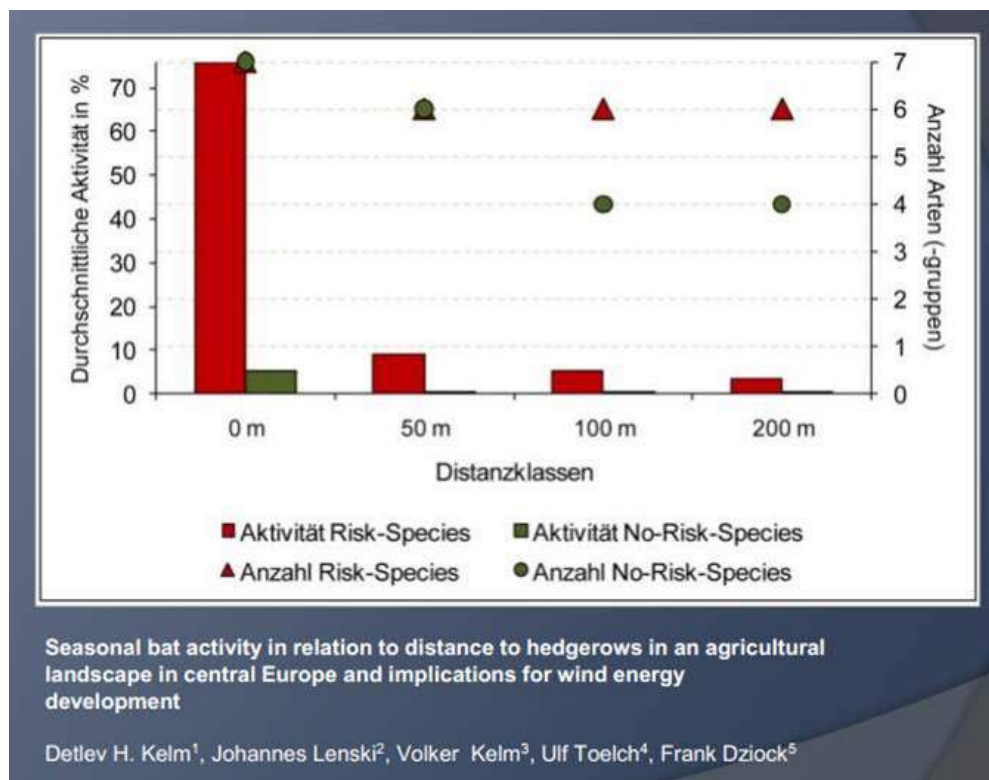
Les prospections menées sur le site du Haut Plateau mettent en évidence une diversité chiroptérologique assez faible du secteur d'étude, avec 7 espèces recensées. Parmi ces 7 espèces, les 4 espèces identifiées comme les plus sensibles à l'éolien et observées sur le site ont fait l'objet d'une évaluation spécifique. Les impacts pour ces chiroptères sont présentés dans les fiches pages 121 à 124 de l'étude d'impact.

- La Noctule commune a été contactée 2 fois seulement. Elle apparaît peu présente sur le secteur, les impacts potentiels sont estimés modérés.
- La Pipistrelle commune est l'espèce la plus présente sur le site. Les impacts potentiels sont estimés modérés : l'espèce a été contactée régulièrement sur l'aire d'étude immédiate mais elle exploite davantage les corridors à l'écart de la zone d'implantation.
- La Pipistrelle de Nathusius a régulièrement sur l'aire d'étude immédiate mais elle exploite davantage les boisements, pâtures et zones bocagères pour s'alimenter. Les impacts potentiels sont estimés modérés à forts.
- La Sérotine commune n'a été contacté que 6 fois, principalement aux abords des villages. Les impacts sont estimés faibles.

Notons que les éoliennes seront implantées largement à plus de 200 mètres des réseaux de haies (tableau page 112 de l'étude d'impact), sur un plateau agricole.

Les éoliennes situées dans les milieux ouverts comme les vastes prairies et les terres cultivées sont a priori moins néfastes aux chiroptères : aux Etats-Unis, très peu de cadavres de chauves-souris sont recensés dans les parcs éoliens localisés dans les vastes plaines agricoles.

De même, selon les experts chiroptérologues, la majorité des contacts avec les chiroptères est obtenue à moins de 50 mètres des lisières boisées et des haies dans le cadre de paysages agricoles (cf. figure ci-dessous). Au-delà de cette distance, le nombre de contacts diminue très rapidement jusqu'à devenir faible à plus de 100 mètres. Barataud et al. (2012)\*, dans son étude sur la fréquentation des prairies, montre également une importante diminution de l'activité chiroptérologique au-delà de 50 mètres des lisières (tous écotones confondus). La plus grande partie de l'activité des petites espèces de chauves-souris, comme la Pipistrelle commune, se déroule à moins de 50 mètres des lisières boisées et des habitations.



Niveau de l'activité

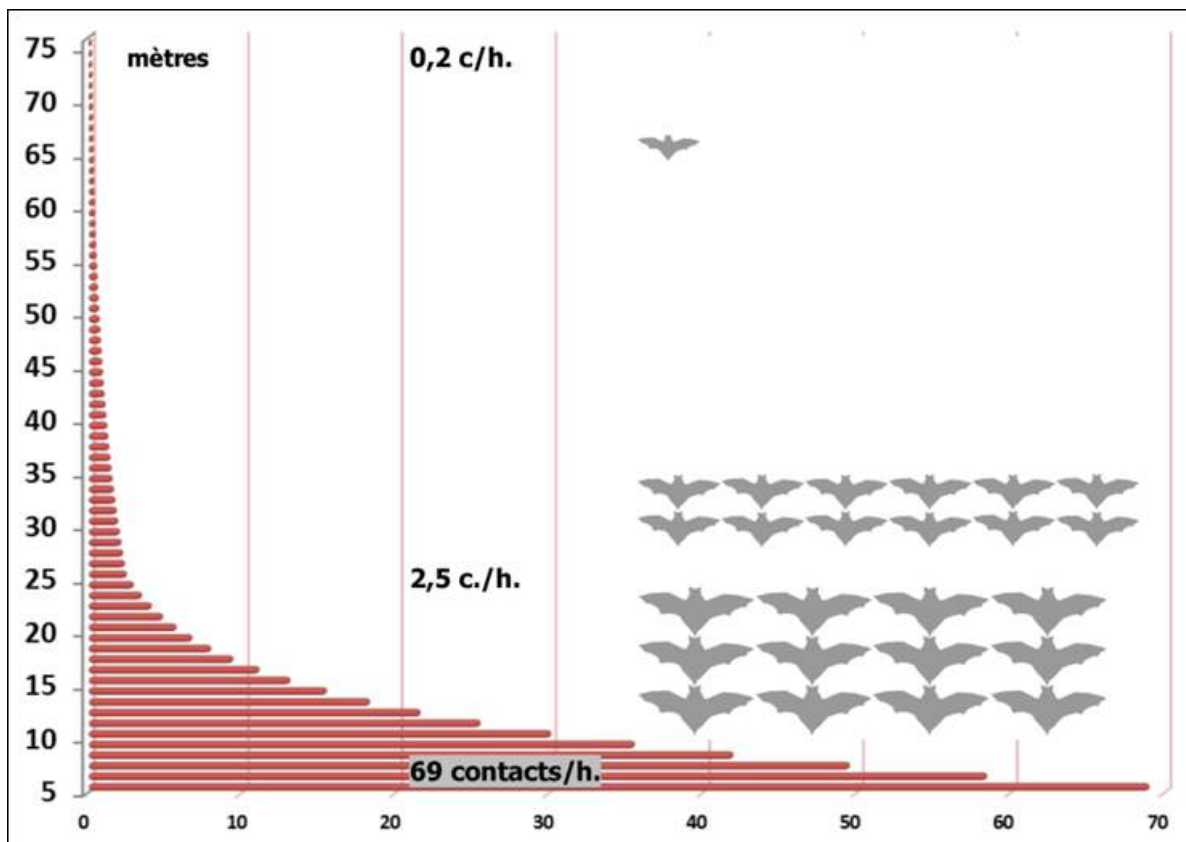
Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

*chiroptérologique en fonction des distances aux lisières*

\* BARATAUD M.2012 – *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 pages.*

Enfin, les risques de collision sont plus ou moins importants selon le diamètre total des pales des éoliennes. D'après des études chiroptérologiques récentes, le risque de collision baisse très sensiblement à partir d'un espacement de 40 mètres entre le bout des pales et le sol. Pour illustration, dans le cadre du projet éolien de Sud-Vesoul (Haute-Saône), la modélisation verticale de l'activité chiroptérologique au droit du mât de mesure anémométrique a montré que le taux d'activité est inversement proportionnel à l'altitude et qu'il s'avère très faible, voire nul, à 70 mètres de hauteur.



*Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique ;  
projet éolien de Sud-Vesoul (Kelm et Beucher, 2011-2012)*

Pour le projet du Haut Plateau, plusieurs machines sont envisagées. Le tableau ci-dessous indique la hauteur du bas de pale pour chaque machine (extrait de la page 6 du fichier « dossier d'autorisation unique »). L'espacement de 40 mètres entre le bout des pales et le sol est respecté pour chaque machine.

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Modèle	Puissance MW	Mât (m)	Longueur de pale (m)	Diamètre (m)	Hauteur totale (m)	Bas de pale (m)	Puissance parc MW
V126	3,3	117	63	126	180	54	29,7
N117	2,4	120	58,5	117	178,5	61,5	21,6
MM122	3	119	61	122	180	58	27
SWT130	3,3	115	65	130	180	50	29,7
N131	3	114	65,5	131	179,5	48,5	27
G132	3,3	114	66	132	180	48	29,7
V136	3,45	112	68	136	180	44	31,05
M140	3,4	110	70	140	180	40	30,6

*Tableau 5. Liste d'éoliennes envisagées (pour chaque colonne la valeur maximale en rouge)*

Du fait de la présence d'espèces dites « de haut vol » (Pipistrelle de Nathusius notamment), un bridage préventif est prévu sur l'ensemble des éoliennes. (Page 184 de l'étude d'impact)

Elicio réalisera également une étude des chiroptères en altitude afin d'affiner ces modalités de bridage.

Une fois le parc mis en service, un suivi de l'activité des chiroptères sera mené sur 9 nuits d'étude ; un suivi de mortalité sera également mis en place.

- Remarque de M. et Mme BOULANGER : « Etudes bidons qui démontrent que les parcs éoliens n'impactent pas les couloirs de migration des oiseaux en réduisant ceux-ci à une largeur ridicule ne prenant pas en compte l'effet des vents sur les vols de migrants. »

#### Réponse Elicio :

Le site du projet borde un axe de migration privilégiée à l'échelle régionale. Lors de l'expertise écologique, quelques haltes migratoires ont pu être observées sur le site et aux alentours (principalement en automne), néanmoins, l'étude conclue que « le secteur d'étude constitue une zone d'intérêt somme toute très ponctuelle et relativement limitée pour l'avifaune, que ce soit en halte migratoire, en hivernage et en période de nidification. » (Page 57 de l'étude d'impact)

### 13.2. Impact sur le milieu physique

#### Remarques sur la pollution des sols :

- Mme MEIGNEN : « Pollution des sols (rivières dans 15 ans). Sols pollués »
- M. d'ALESSANDRO : « Pollution des nappes phréatiques. »
- M. Alexis GAHON : « Les constructeurs ne craignent donc pas le vrai danger qu'il y a à suspendre jusqu'à 160 m des réservoirs d'huile spéciales qui totalisent 250 à 350 litres. »

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

- M. et Mme FRANCISCO : « Polluer à jamais le sol »
- Mme PELLETIER : « Huile de vidange des moteurs. Comment retraite-t-on l'huile sinon en polluant ! Métaux rares dans les turbines que l'on ne sait pas retraiter. »

#### Réponse Elicio :

Comme indiqué en pages 110 et 111 de l'étude d'impact, le risque d'écoulement accidentel de polluants, tant en probabilité qu'en quantité est très limité.

Les éoliennes envisagées sont équipées de nombreux détecteurs de niveau d'huile permettant de prévenir les éventuelles fuites d'huile et d'arrêter l'éolienne en cas d'urgence. Les opérations de vidange de la boîte de vitesse sont effectuées de manière rigoureuse et font l'objet de procédures spécifiques. Le transfert des huiles usagées s'effectue de manière sécurisée via un système de tuyauteries et de pompes directement entre la boîte de vitesse et le camion de vidange. En cas de fuite, la nacelle et la plateforme font office de bacs de rétention.

De plus, les véhicules de maintenance sont équipés de kits de dépollution.

Les produits utilisés pour la maintenance et l'entretien des éoliennes sont des graisses et huiles de transmission, des huiles hydrauliques, des solvants, dégraissants, nettoyants. L'huile du multiplicateur est remplacée régulièrement (tous les 3 ans ou après analyse).

#### Remarques sur les fondations :

- M. Bernard VANSTEELANT : « Planter une éolienne, c'est 840 tonnes de béton et 340 tonnes de structures. Ce n'est pas planter un arbre. »
- Mme DERMIGNY : « L'énergie éolienne n'est en rien une énergie verte avec ses milliers de tonnes de béton et ses centaines de litres d'huiles ; ce n'est pas une énergie écologique ! »
- Mme d'ALESSANDRO : « Milliers de tonnes de béton pour les fondations. »
- M. LENGLET : « Béton qui restera dans le sol quoi qu'il arrive »
- M. VANOYE : « Milliers de tonnes de béton qui resteront dans le sol. »
- Mme LENGLET : « Elles polluent nos sols avec leurs 15000 tonnes de béton armé. »
- Mme PELLETIER : « 15000 tonnes de béton par mât qui resteront à demeure dans le sol quoiqu'il arrive. »

#### Réponse Elicio :

La fondation d'une éolienne nécessite environ 700 à 800 tonnes de béton, et non 15000 tonnes.

### **13.3. Impact sur l'agriculture**

#### Remarques sur la perte de surface cultivable :

- M. Freddy RATEL : « Les surfaces des massifs bétons et les postes de livraison ainsi que la surface des chemins d'accès diminuant ainsi la surface cultivable »
- M. Alexis GAHON : « J'ai malheureusement lu que pour incorporer 3 aimants géants dans leur rotor, les fabricants ne se privent pas d'aller creuser pour extraire environ 250 kilos de terres rares pour fabriquer ça. »
- M. BAILLY : « N'oubliez pas de tenir compte que le projet s'inscrit dans une vaste plaine agricole. »
- M. VANOYE : « C'est un comble que l'on détériore les meilleures terres agricoles. »
- M. BACHELLEZ : « Dans le présent projet, c'est 2ha65a38ca de terre cultivable qui disparaîtront (page 16 du résumé non technique de l'étude d'impact). Le calcul est vite fait : 40 parcs x 2ha50a en

moyenne = 100 hectares de sacrifiés dans un rayon de 20 km. Le saccage des belles plaines productives du Santerre est démontré. »

- M. DOUAY : « Pour les exploitants favorables ou non au projet, cela représente une perte des surfaces cultivables de 26500 m<sup>2</sup>. »
- M. et Mme FRANCISCO : « D'excellentes terres agricoles vont être détournées pour implanter des éoliennes. »

#### Réponse Elicio :

Il est tenu compte de la perte de surface cultivable par le versement d'un loyer et d'une indemnisation destinés à compenser les pertes d'exploitation. Soulignons que l'implantation d'une éolienne ne va pas à l'encontre des exploitants agricoles, lesquels ont donné leur accord.

#### Remarques sur l'impact de l'éolien sur l'activité agricole :

- M. GRIZARD : « Dans mon activité agricole la présence d'éoliennes interdit le dronage des parcelles et l'accès aux technologies de modulation intra parcellaire pour la réduction des engrais chimiques et unités phytosanitaires. »
- M. VANOYE : « Incapacité pour un agriculteur d'utiliser les moyens modernes qui se développent pour une agriculture de plus en plus raisonnée tels que les drones qui ne peuvent fonctionner qu'à moins de 150 mètres de hauteur. »
- M. et Mme LESCARCELLE : « Impossibilité de dronage des parcelles agricoles en vue de la réduction des engrais et des traitements phytosanitaires. »

#### Réponse Elicio :

En effet, l'utilisation des drones en agriculture est une nouveauté. Néanmoins, aucun exploitant concerné par une des neuf éoliennes du projet ne nous a alerté sur la problématique de l'utilisation des drones pour la surveillance de ses parcelles.

## 14. CONSULTATIONS, CONCERTATION

### 14.1. Concertation

#### Remarques :

- M. ORR : (habitant de Villers Carbonnel) « Faisant partie de la commission éolienne du Conseil Municipal, je n'ai jamais été invité à aucune réunion de mise au point du projet avec Elicio. Je découvre ce projet ce jour. »
- M. BAILLY : « N'oubliez pas de tenir compte des avis défavorables des conseils municipaux des communes avoisinantes. »
- M. HENNEBOIS : « Il me semblerait plus logiques qu'elles soient installées dans des endroits prédéfinis à la suite d'une concertation avec les représentants élus des communes des 3 communautés de communes de l'est de la Somme, notamment dans le Schéma de Cohérence territoriale en cours de finalisation. Dans ce SCOT, il a été défini les zones de développement économique, en matière d'habitat et d'infrastructure routière. Il aurait peut-être été aisé de prévoir en concertation ce développement d'énergies palliatives aux énergies classiques. »

#### Réponse Elicio :

Les élus ont largement été concertés sur ce projet, comme en témoignent les dates indiquées dans le tableau ci-après (les informations sont présentées en pages 13 à 15 de l'étude d'impact).

18 décembre 2012	Présentation du projet devant le conseil municipal de Belloy-en-Santerre
21 juin 2013	Présentation du projet devant le conseil municipal de Villers-Carbonnel
Été 2013	Contacts avec le Maire de Barleux
5 septembre 2013	Délibération du conseil municipal de Villers-Carbonnel
3 février 2015	Présentation du projet devant le conseil municipal de Barleux
12 février 2015	Présentation du projet au 1 <sup>er</sup> Vice Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme et au Directeur de Services ; en présence du Maire de Villers-Carbonnel
24 février 2015	Présentation du projet au Président de la Communauté de Communes de Haute Picardie et à la Direction administrative ; en présence du Maire de Belloy-en-Santerre
Avril 2015	Réunion de concertation avec le 1 <sup>er</sup> adjoint de la Mairie de Barleux, le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> adjoints de la Mairie de Villers-Carbonnel, le Maire et la secrétaire de Belloy-en-Santerre
Juin 2015	Réunion de concertation avec les Maires de Berny-en-Santerre, de Villers-Carbonnel, de Belloy-en-Santerre, le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> adjoints de la Mairie de Villers-Carbonnel, le 1 <sup>er</sup> adjoint de la Mairie de Barleux
24 février 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Belloy-en-Santerre
7 mars 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Villers-Carbonnel

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET



8 mars 2016	Présentation de l'implantation définitive devant le conseil municipal de Barleux
-------------	--

Soulignons la remarque apportée par Monsieur BLONDELLE, vice-président de la communauté de communes de la Haute Somme, dans le registre d'enquête publique : « Le dossier a été présenté à la communauté de communes de la Haute Somme. Il y a eu concertation et les remarques ont été prises en compte. »

Concernant la remarque de Monsieur ORR comme quoi, en tant qu'élu de Villers-Carbonnel il n'aurait pas été informé du projet éolien, nous nous permettons d'apporter les éléments suivants :

- Le 19 septembre 2016, s'est tenu un conseil municipal, auquel les conseillers ont été convoqués le 8 septembre. Ce conseil portait, entre autres, sur l'utilisation des voiries par la société Elicio. M. ORR ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant, puisqu'il s'est excusé.
- Le 17 octobre 2016, le conseil municipal portait sur le zonage concernant l'implantation d'éoliennes sur la commune. M. ORR était présent.

#### 14.2. Consultation du public

##### Remarques :

- M. Bernard VANSTEELANT : « On impose aux habitants des nuisances au quotidien, sans qu'ils aient pu donner leur avis. »
- M. BACHELLEZ : « L'avis des concitoyens n'est jamais pris en considération. »
- M. DOUAY : « Tout cela sans tenir compte de l'avis de la population. »
- Mme BAILLON : « Les habitants ne découvrent le projet que très tard, dans le journal local. »
- M. et Mme BOULANGER : « Absence d'une véritable consultation des populations touchées par ces parcs. »

##### Réponse Elicio :

Nous ne pouvons laisser dire que le public n'a pas été informé du projet éolien. Le tableau ci-après retrace les différentes étapes de communication (les informations sont présentées en pages 13 à 15 de l'étude d'impact) :

29 janvier 2015	Permanence d'information en mairie de Belloy-en-Santerre
5 février 2015	Permanence d'information en mairie de Barleux
12 février 2015	Permanence d'information en mairie de Villers-Carbonnel
Février 2015	Parution d'un article dans le bulletin municipal de Barleux
Août 2015	Distribution d'un bulletin d'information aux habitants des 3 communes
13 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Villers-Carbonnel
14 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Barleux
15 mars 2017	Permanence d'information avant l'enquête publique en mairie de Belloy-en-Santerre

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Avant chaque permanence d'information, tous les habitants des trois communes d'implantation ont été informés par des bulletins déposés dans les boîtes aux lettres des communes concernées.

### 14.3. Consultation des associations

#### Remarque :

- M. ORR : « En tant que Président de l'association Sauvegarde de l'environnement et du patrimoine, je regrette de n'avoir pas été consulté. »

#### Réponse Elicio :

Comme indiqué au paragraphe 7.1, M. ORR était parfaitement au courant du projet éolien, et de ce fait, avait la faculté de se prononcer sur le projet, par l'intermédiaire de son association. Elicio n'a reçu aucun courrier de l'association dont il est le président.

## 15. PERTINENCE DE L'ÉOLIEN

### 15.1. Production aléatoire, relais par des centrales thermiques

#### Remarques d'ordre général :

- M. et Mme KUSNIERAK
- M. Freddy RATEL
- M. VIVIEN et Mme COTTEZ
- M. Alexis GAHON
- Mme MACUACK
- M. BACHELLEZ
- Mme RICARD Muriel
- M. DOUAY
- Mme BAILLON
- Mme BOURGEOIS
- M. Michel GAHON
- M. FRENOIS
- Mme LENGLET
- M. LENGLET
- Mme PELLETIER
- Mme TRANNOIS
- M. et Mme FRANCISCO
- M. et Mme MASSE
- M. LEMAIRE

#### Réponses Elicio :

Production aléatoire : La production est certes aléatoire, mais elle est aussi prévisible et gérable. Même si le vent local peut être difficile à prédire, l'expérience du gestionnaire de réseau montre qu'à l'échelle nationale se produit un effet de moyenne qui permet de prévoir la production avec une bonne précision. Cette capacité de prévision permet d'intégrer la production éolienne au système électrique pour qu'elle contribue à l'équilibre entre l'offre et la demande.

Rendement, temps de fonctionnement : Le facteur de disponibilité des éoliennes, qui mesure le pourcentage du temps pendant laquelle une installation est en état de fonctionnement, s'établit à plus de 98% et est largement supérieur à celui des centrales conventionnelles (de l'ordre de 70 à 85%). Une éolienne fonctionne en moyenne 80% du temps, soit 7008 heures par an. En revanche, elles ne tournent pas toujours à pleine puissance.

#### Production éolienne en 2016 :

Il est précisé dans le document RTE cité par plusieurs personnes et qui se trouve en annexe du procès-verbal de l'enquête publique que, « la météo de cette année n'a pas été favorable », ce qui signifie que, le vent étant la source première de la production d'électricité des éoliennes, l'année 2016 a été une année moins ventée que les précédentes et ainsi n'a pas produit le nombre de MWh prévu.

### 15.2. Production d'électricité par l'énergie éolienne

#### Remarques d'ordre général :

- Mme d'ALESSANDRO : « Production nulle d'électricité. »
- Mme BAILLON

#### Réponse Elicio :

La thématique concernant la production d'électricité des éoliennes du projet éolien du Haut Plateau est définie à la page 18 de l'étude d'impact. Il est notamment précisé les chiffres suivants :

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

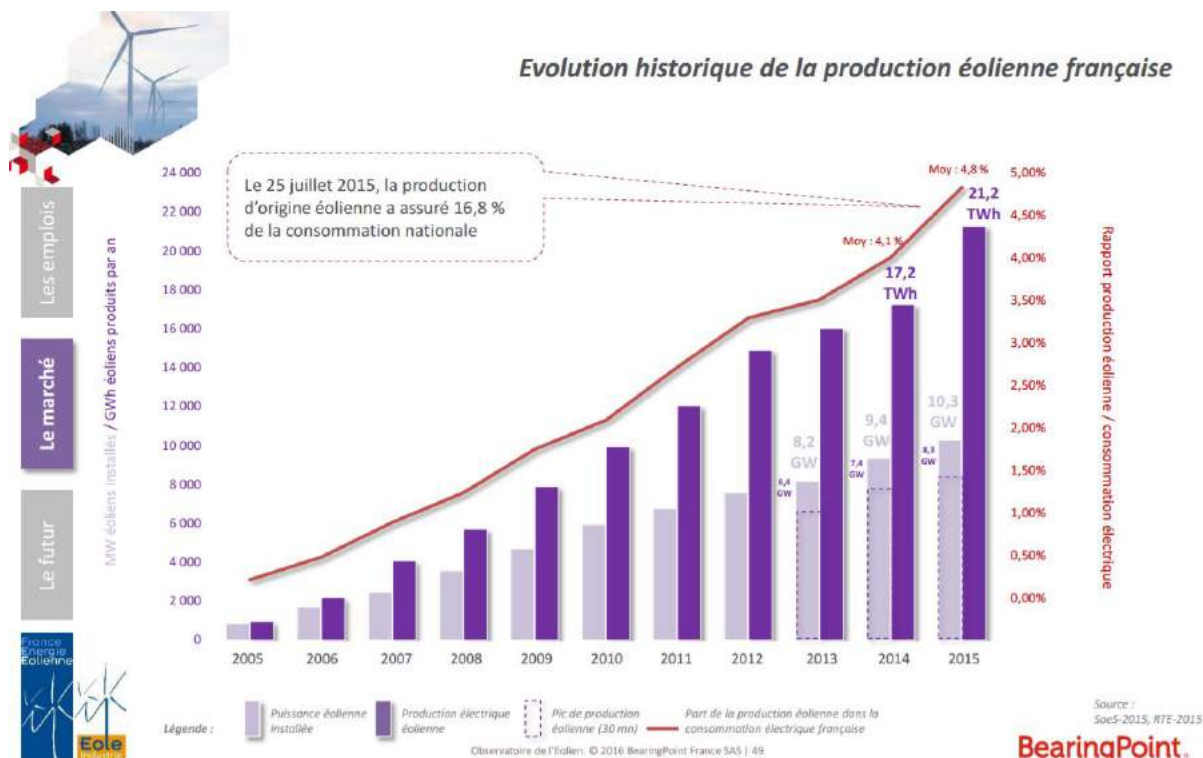
- La durée de fonctionnement, en équivalent pleine puissance, est estimée à environ 2700 heures par an en moyenne.
- La production attendue d'après les projections réalisées à partir des données issues du mât de mesure et après prise en compte des différentes pertes (électrique, disponibilité, bridage acoustique...) est d'environ 80 000 MWh/an.
- Cette puissance est dite « nominale ». Dans le cas de l'éolienne Senvion M140 par exemple, cette puissance sera de l'ordre de 3 450 kW.

#### Remarque nécessitant un réponse précise :

- M. d'ALESSANDRO : « Production quasi nulle des 10000 éoliennes implantées en France. 4% de nos besoins alors que la France exporte de l'électricité. »

#### Réponse Elicio :

La production d'électricité éolienne joue un rôle dans la consommation d'électricité au niveau national comme le montre le graphique ci-après provenant de l'Observatoire de l'éolien 2016 « Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France Septembre 2016 » rédigé par France Energie Eolienne.



Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

### 15.3. Prix de l'électricité, CSPE

Remarques d'ordre général : « facture EDF augmentée, taxe CSPE »

- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| • M. VIVIEN et Mme COTTEZ | • M. DOUAY            |
| • M. d'ALESSANDRO         | • M. PAGNIEZ          |
| • Mme QUEYRAT             | • M. FRENOIS          |
| • M. COLASANTE            | • Mme TRIANNOIS       |
| • Mme COLASANTE           | • M. et Mme FRANCISCO |
| • M. Michel GAHON         | • M. et Mme MASSE     |
| • M. LENGLET              | • M. et Mme BOULANGER |
| • M. BAILLY               | • M. LEMAIRE          |

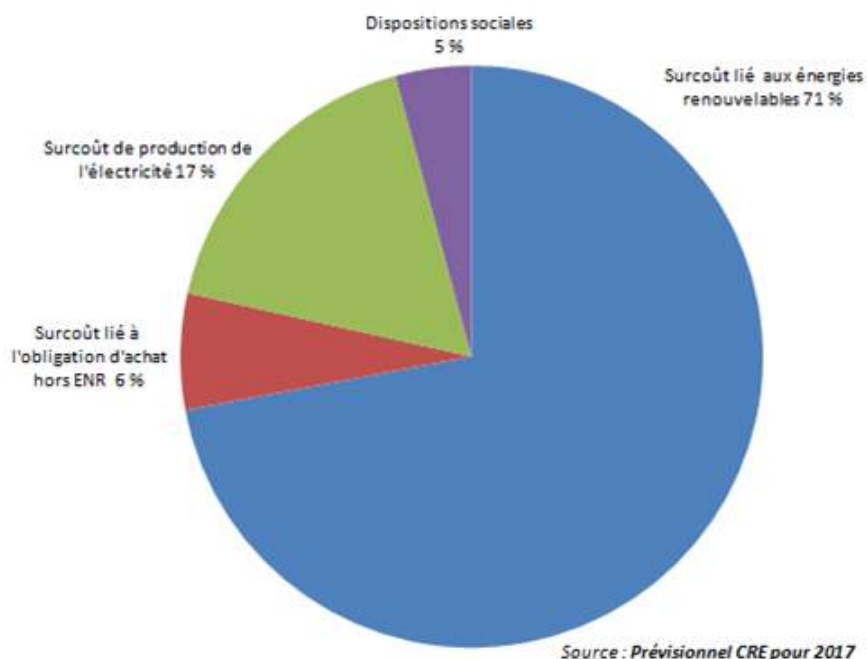
#### Réponse Elicio :

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité depuis le 1er janvier 2004. Elle est destinée à compenser les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité, supportées par TOUS les concessionnaires de réseaux publics d'électricité (EDF et les Entreprises Locales de Distribution).

Ce sont :

- Surcoûts liés aux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables (dites ENR) et à l'obligation d'achat d'électricité (cogénération, solaire, éolien, hydraulique...).
- Surcoûts de production et d'achat de l'électricité dans les parties du territoire non interconnectées au continent (ZNI).
- Surcoûts liés aux dispositifs sociaux bénéficiant aux ménages en situation de précarité.
- Financement des frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation.
- Surcoûts liés au soutien à l'effacement.

Pour l'année 2017, ces charges représentent 8,005 milliards d'euros, qui se répartissent de la manière suivante :



Ce montant prévisionnel (établi par la Commission de Régulation de l'Énergie) pour 2017 augmente de 19 % par rapport au réalisé 2015 (et de 5 % par rapport au prévisionnel 2016), essentiellement du fait de la croissance de la filière des énergies renouvelables (67 % des charges 2017), avec un développement encore soutenu du photovoltaïque (35 %) et de l'éolien (19 % des charges 2017).

A compter de 2016, le financement des charges de transition énergétique (EnR) a été étendu aux énergies carbonées. Ainsi, le montant de la CSPE reste fixé à 22,5 €/MWh pour l'année 2017.

#### 15.4. Pertinence du choix de l'éolien (par rapport aux autres énergies renouvelables)

##### Remarques d'ordre général :

- M. BAILLY
- M. Freddy RATEL
- Mme QUEYRAT
- M. BOURLON
- M. DERMIGNY
- Mme DERMIGNY
- Michel GAHON
- M. LENGLET
- Mme RICARD Elodie
- Mme BAILLON
- M. PAGNIEZ
- Mme BOURGEOIS
- M. FRENOIS
- Mme TRANNOIS
- M. LAMUR
- Mme DEKEN
- M. GRIZARD

##### Réponse Elicio :

L'ensemble de ces remarques ne remet pas en cause directement le projet éolien du Haut Plateau, mais le principe même de la filière éolienne.

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Il ne s'agit pas a priori de dicuster la politique nationale en matière d'énergie.

#### 15.5. Profit des éoliennes, redevances

##### Remarques générales :

- M. et Mme KUSNIERAK
- Mme MEIGNEN
- Mme QUEYRAT M. BOURLON
- Mme DERMIGNY
- M. Alexis GAHON
- M. BACHELLEZ
- M. DOUAY
- Mme LENGLET

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

**Réponse Elicio :**

Les parcs éoliens sont financés en grande partie par des prêts bancaires (les fonds propres représentent entre 20% et 30% de l'investissement). Des audits de rentabilité sont systématiquement réalisés par des bureaux d'étude spécialisés, choisis par la banque, pour garantir la production et la rentabilité du projet avant l'octroi du prêt bancaire. S'il existe un risque trop important pour une société d'exploitation que la production d'électricité ne soit pas au niveau escompté, alors la banque refusera le financement du projet.

## 16. DIVERS

### 16.1. Démantèlement

#### Remarques générales :

- M. d'ALESSANDRO
- M. BAILLY
- Mme RICARD Elodie
- M. DOUAY
- Mme BAILLON
- Mme BOURGEOIS

#### Réponse Elicio :

Le sujet du démantèlement a été traité en pages 27 et 28 de l'étude d'impact. Rappelons que l'obligation de démantèlement et de remise en état en fin d'exploitation est régie par l'arrêté du 26 août 2011 modifié. Pour ce faire, des garanties financières sont constituées avant la mise en service du parc éolien. Ces garanties s'élèvent à 50000 euros par éolienne. Le document attestant de la constitution des garanties financières sera transmis au Préfet.

### 16.2. Archéologie

#### Remarques :

- M. d'ALESSANDRO : « Non-respect du site archéologique au milieu de la zone (villa gallo-romaine). »
- Mme ORR FLAMENT : « Je suis contre les éoliennes sur notre terroir et aux alentours. Vous ne tenez pas compte de l'archéologie du lieu. »
- Mme RICARD Muriel : « Il existe même un site archéologique, une villa gallo-romaine sur le chemin des Postes. Il est même envisagé de bétonner ce chemin pour aller installer la machine E6. »

#### Réponse Elicio :

En effet, un vestige archéologique (villa gallo-romaine) est présent le long du chemin des Postes. En page 162 de l'étude d'impact, il est précisé qu'en cas de vestiges mis à jour lors de la phase chantier, les travaux seraient immédiatement stoppés.

Elicio connaît bien cette problématique puisque nous avons déjà été confrontés à un cas similaire ; au cas où un diagnostic archéologique serait prescrit par l'arrêté d'autorisation environnementale, il serait réalisé après délivrance de l'autorisation unique. A la suite de ce diagnostic, des fouilles seront prescrites par l'INRAP (Institut National de Recherche et d'Archéologie Préventive) si le diagnostic en conclue la nécessité.

Par ailleurs, pour répondre à la remarque de Madame RICARD, le chemin des Postes, utilisé pour l'accès aux éoliennes E2, E4 et E6 ne sera pas bétonné, mais seulement renforcé. Il sera revêtu d'une couche de finition gravillonnée.

### 16.3. Probité des élus, conflit d'intérêt

#### Remarques d'ordre général : « conflit d'intérêt, contreparties des élus »

- M. et Mme KUSNIERAK
- M. Denis BOULENGER
- Mme BOURGOIS
- Mme MEIGNEN
- M. BACHELLEZ
- M. LEMAIRE



**Réponse Elicio :**

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Ces questions remettent en cause la vertu morale des élus dont la fonction est de mettre en place des projets d'intérêt public sur leur territoire.

**16.4. Mesures compensatoires et d'accompagnement**Remarques :

- M. ORR : « Je demande à ce que les mesures compensatoires soient en priorité dédiées à la rénovation de la mare d'Horgny, la rénovation de ce site mettrait en évidence la volonté de la société Elicio de mettre en valeur un écosystème remarquable de la commune. »
- M. LENGLET : « Promesses d'amélioration des abords des villages pour mieux faire avaler le projet. »
- M. LAMUR : « Mesures d'accompagnement restant à définir. Demande de plantations dans les communes de co-visibilité pour masquer tant que possible la pollution visuelle.»
- Mme DEKEN : « Aucune véritable mesure d'accompagnement au niveau paysager (reboisement sur plusieurs hectares par exemple) prévue. Les aménagements cités dans l'étude ne compensent pas la dégradation paysagère. »

**Réponse Elicio :**

Les mesures compensatoires et d'accompagnement prévues sont détaillées dans l'étude d'impact, ainsi que dans la partie II du présent mémoire.

Entre autres, une des mesures d'accompagnement porte sur la rénovation de la mare d'Horgny, sur la commune de Villers-Carbonnel.

Des projets d'embellissement de villages sont prévus pour les communes de Belloy-en-Santerre (autour de l'église) et de Barleux (entrées et sorties de villages).

**16.5. Divers**Remarques sur la qualité du dossier :

- M. d'ALESSANDRO : « Beaucoup trop de plans sont totalement illisibles car trop petits, impossible de situer la nécropole de Rancourt seule (par exemple) alors qu'elle est dans les 10 km du parc !! Sur le Net c'est pire (documents inexploitable) »

**Réponse Elicio :**

La taille des plans présentés est conforme au code de l'environnement (articles R181-13 et suivants). Les plans et documents consultables sur le site Internet de la Préfecture de la Somme sont parfaitement exploitables.

Autres remarques :

- Mme BAILLON : « La question écologique est loin d'être simple : des associations naturalistes qui servent de caution malgré elles sont partie prenantes en se faisant payer des études préalables. »
- M. LEMAIRE : « Comment faire confiance à des pseudo-études quand celui qui les finance en est aussi le bénéficiaire ? »

**Réponse Elicio :**

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

Pour rappel, l'objectif premier d'une enquête publique relative à un projet éolien est de répondre aux questions du public et recueillir les remarques de la population sur le projet. Ces questions remettent en cause l'impartialité de bureaux d'étude indépendants experts dans un domaine d'activité. Elicio n'a pas d'éléments de réponse à apporter à ces sujets.

Remarques sur le Schéma Régional Eolien : « Le SRE a été annulé le 16 juin 2016 » :

- M. d'ALESSANDRO
- Mme d'ALESSANDRO
- Mme MEIGNEN
- M. VANOYE
- M. et Mme LESCARCELLE
- M. et Mme MASSE

Réponse Elicio :

Le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 22 mars 2016, date à laquelle le Schéma Régional Eolien de Picardie était en vigueur.

Lors des compléments apportés au dossier, déposés le 25 novembre 2016, Elicio mentionne bien que le SRE a été annulé entre-temps : « Le Schéma Régional Eolien de Picardie a été validé par arrêté préfectoral le 14 juin 2012 et il est entré en vigueur le 30 juin 2012. Il a cependant été annulé par décision de la cour d'appel de Douai en juin 2016. » (Page 67 de l'étude d'impact)

Remarque sur la situation dans le SRE Picardie :

- M. LAMUR : « E1 à E8, en zone favorable sous conditions ! E9, seule en zone favorable. »

Réponse Elicio :

Comme indiqué en page 141 de l'étude d'impact, « les communes d'accueil font partie des communes déclarées favorables au développement de l'éolien par le Schéma Régional Eolien. Le site se situe intégralement en « zone favorable sous condition » du SRCAE. »

Le site éolien étudié est compris dans le secteur B dans une zone « favorable sous conditions » du fait de sa proximité avec la vallée de la Somme.



## **PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU**



## **MÉMOIRE DE REPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

SAS Elicio France  
30 Boulevard Richard Lenoir  
75011 Paris

## II – REPONSES AUX REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

### 1. REPRISE DES REMARQUES DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Recommandations de l'Autorité environnementale :

#### 2.2 Résumé non technique (page 3)

*L'Autorité Environnementale recommande de mettre à jour les mesures compensatoires et d'accompagnement présentées dans le résumé non technique après précision de leurs modalités dans l'étude d'impact.*

#### 2.3 Etat initial, analyse des effets et mesures envisagées

Thématique Paysage (page 3)

*Il est à noter que l'étude précise que des mesures d'accompagnement seront mises en place sur les communes les plus proches du secteur d'implantation du projet et, pour certaines, restent à définir en concertation avec les élus (aménagement d'un espace récréatif pour les enfants, réaménagement de la place du centre-bourg, rénovation de patrimoine local, aménagement du centre-bourg, enfouissement des lignes électriques aériennes en centre-bourg, bourse aux arbres pour les habitants...).*  
*L'Autorité Environnementale recommande de recentrer les mesures d'accompagnement sur l'insertion paysagère du projet.*

Thématique Biodiversité/faune/flore (page 4)

*L'Autorité Environnementale recommande de définir sans attendre les modalités de mise en œuvre des mesures et un calendrier de réalisation, non conditionnés au suivi post-implantatoire.*

*ailleurs, l'Autorité Environnementale recommande de ne pas considérer les impacts sur les espèces sur le site comme systématiquement moins élevés que dans le cas des références bibliographiques générales.*

#### 3. Thématique prise en compte effective de l'environnement (page 7)

---

Enquête publique-au titre des ICPE demande présentée par la société Elicio France en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Barleux, Belloy-en Santerre et Villers-Carbonnel(80).

Commissaire Enquêteur A. DEMARQUET

*L'Autorité Environnementale recommande de recentrer les mesures d'accompagnement sur l'insertion paysagère du projet.*

Le volet écologique a été pris en compte. Compte tenu des éléments précédemment développés et notamment au point 2.3 du présent avis, l'Autorité Environnementale recommande :

- *de définir sans attendre les modalités de mise en œuvre des mesures et un calendrier de réalisation, non conditionnés au suivi post-implantatoire des chiroptères ;*
- *de ne pas considérer les impacts sur les espèces d'oiseaux sur le site comme systématiquement moins élevés que dans le cas des références bibliographiques générales.*

Les éléments de réponse sont apportés dans les pages suivantes.

## 2. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION BIODIVERSITE

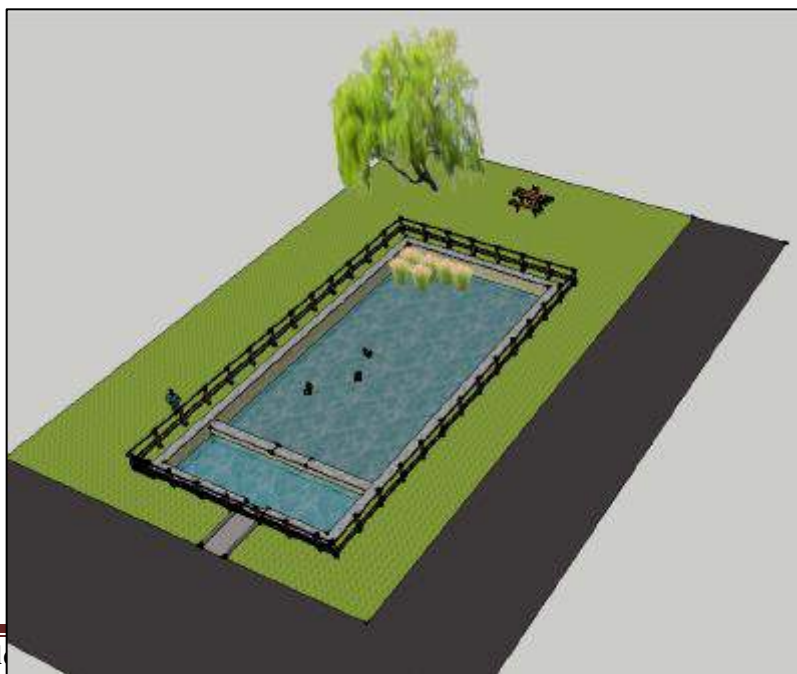
### EXEMPLE DE L'AMENAGEMENT DE LA MARE D'HORGNY A VILLERS-CARBONNEL

Comme indiqué en page 186 de l'étude d'impact, la rénovation de la mare située au cœur du hameau de Horgny est un exemple de mesure d'accompagnement proposée par la société Elicio dans le cadre du projet éolien du Haut Plateau.

Les plans et croquis ci-dessous, réalisés par l'entreprise paysagiste Terspective basée à Saleux, donnent une idée de l'aménagement proposé autour de la mare d'Horgny.



### Plan de présentation de la nouvelle mare d'Horgny

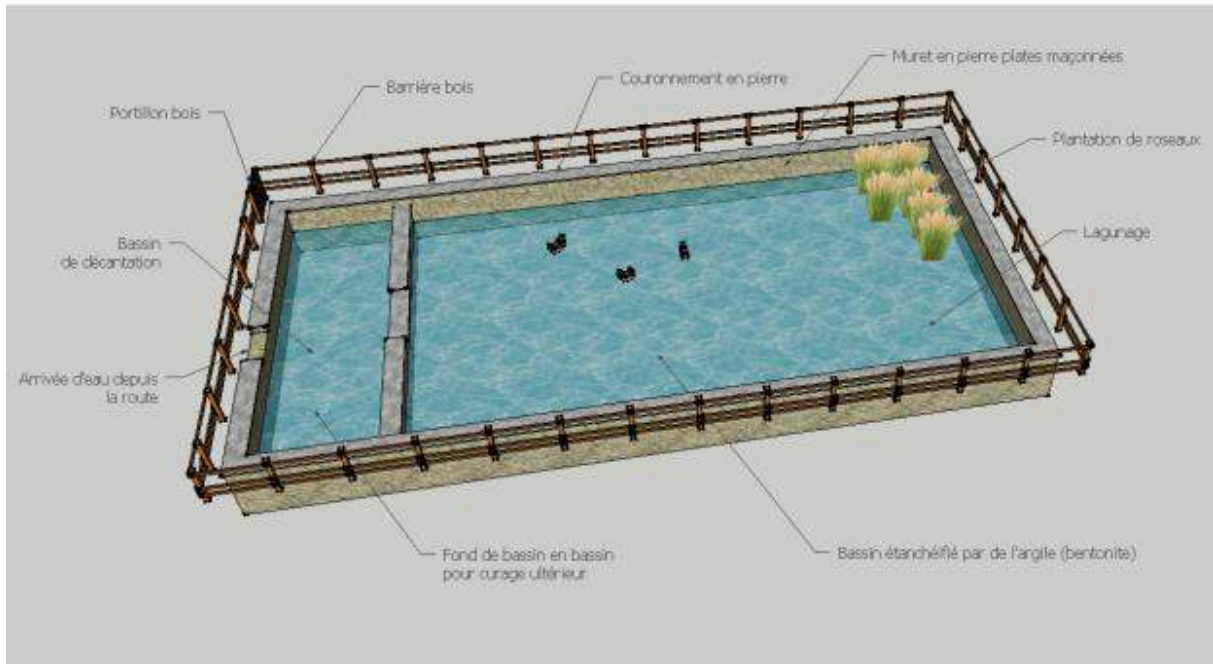




Enquête publique-au titre des ICPE  
parc éolien sur les commu  
Com

Le croquis ci-dessous détaille les divers aménagements proposés : muret en pierre, portillon

### Détails de l'ouvrage



en bois, plantation de roseaux...



### 3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLE D'INSERTION PAYSAGE

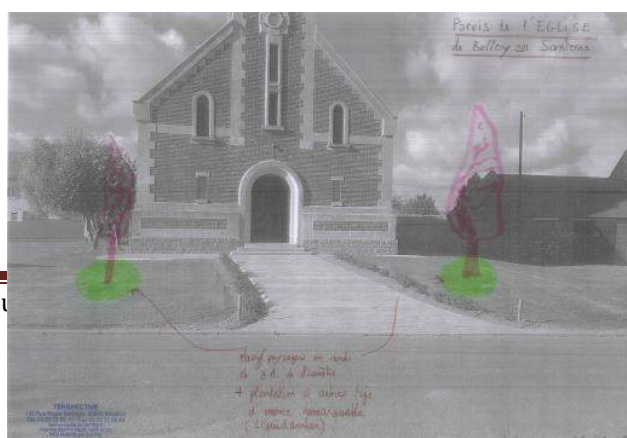
#### EMBELLISSEMENT DES ENTREES, CŒURS ET SORTIES DE VILLAGE

Pour chacune des trois communes d'implantation du parc éolien (Barleux, Belloy-en-Santerre, Villers-Carbonnel), une des mesures d'accompagnement proposées consiste à travailler sur l'embellissement des entrées et sorties de villages.

Ci-dessous l'exemple de Belloy-en-Santerre, où un massif paysager pourrait être créé en entrée de village (proposé par l'entreprise Terspective).



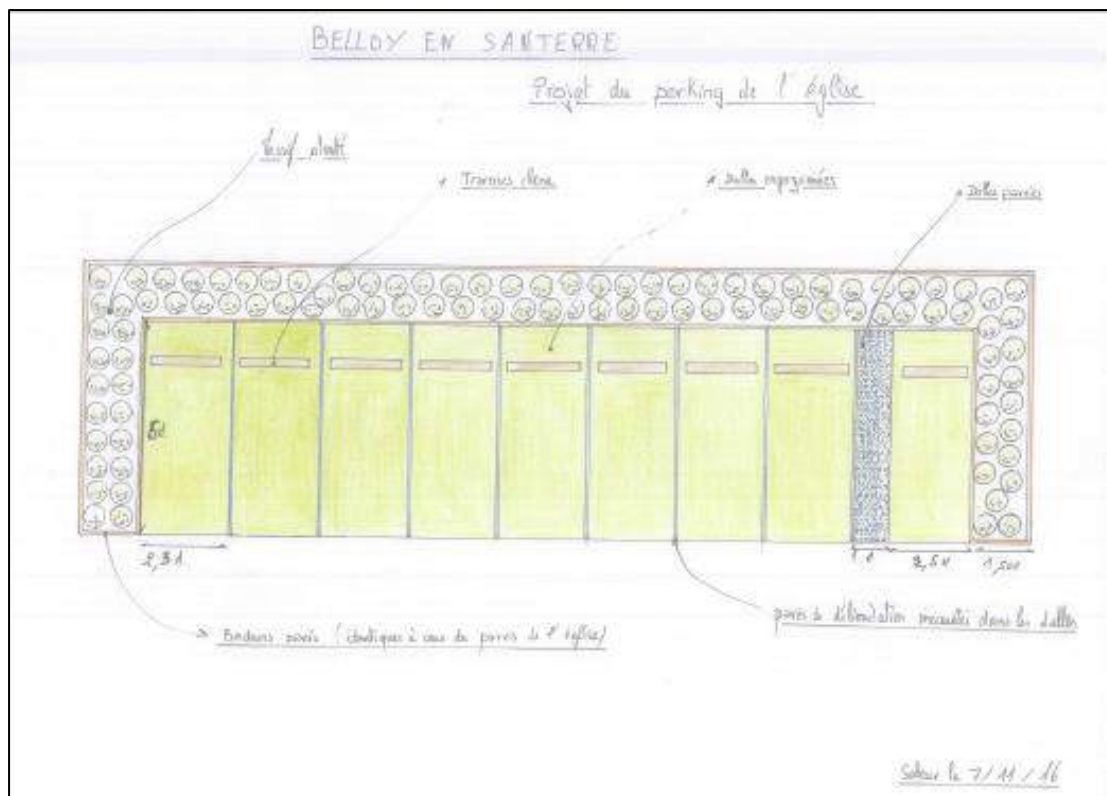
Des projets d'embellissement de cœur de village sont également étudiés, avec comme exemple ci-après l'aménagement du parvis et du parking de l'église de Belloy-en-Santerre, avec insertion de végétation.



*Aménagement du parvis de l'église :  
massifs paysagers et plantation  
d'arbres de chaque côté de l'allée*

Enqu

la société Elicio France en vue d'exploiter un  
n Santerre et Villers-Carbonnel(80).  
DEMARQUET



Croquis de l'aménagement proposé pour le parking de l'église de Belloy-en-Santerre : création de stalles engazonnées, massifs plantés avec bordures...

### **Conclusion :**

Pour ce qui concerne les mesures d'accompagnement, Elicio définira avec chaque commune, au cours de la construction du parc éolien, le détail de chaque type de mesure à mettre en œuvre.

### 3. BIODIVERSITE : SUIVI POST IMPLANTATION

Le tableau suivant définit les suivis à mettre en œuvre dès la mise en service du parc éolien. Les suivis s'échelonnent sur un cycle biologique complet.

N°	Nom de la tâche	Cycle biologique complet											
		Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
1	4 sorties pour le suivi de la mortalité - avril												
2	3 nuits d'écoute chiroptères Printemps												
3	4 sorties pour le suivi de la mortalité - mai												
4	4 sorties pour le suivi de la mortalité - juin												
4	3 nuits d'écoute chiroptères Estivage												
6	3 nuits d'écoute chiroptères Automne												
7	4 sorties pour le suivi de la mortalité - septembre												

La méthodologie mise en place pour le suivi des chiroptères reposera sur :

- Pose d'enregistreurs automatiques au pied des machines.
- 3 nuits d'écoute pour chacune des 3 saisons : printemps, été, automne.
- Les enregistreurs seront posés 1 sur 2 éoliennes, en alternant les éoliennes prospectées sur 9 nuits.



ANNEXE A : TABLEAU RECENSANT LES OBSERVATIONS DU PUBLIC PAR COMMUNE

Synthèse des Communes ayant déposé à l'enquête publique																								
Dans le Périmètre 6 Km										Hors Périmètres 6 Km														
Commune Implantation	Nbre Habitants	Nom Déposant	Nbre de Déposants		Communes limitrophes	Nbre Habitants	Nom Déposant	Nbre de Déposants		Distance à Vol d'oiseau	Communes Périmètre 6 Km	Nbre Habitants	Nom Déposant	Nbre de Déposants		Distance à Vol d'oiseau	Communes extérieures	Nbre Habitants	Nom Déposant	Nbre de Déposants		Distance à Vol d'oiseau		
			Favorables	Défavorables				Favorables	Défavorables					Favorables	Défavorables					Favorables	Défavorables			
Belloy en Santerre (80200)	183	0	0	0			Jean Michel BACHELLEZ		1			M. Mme Franck MASSE		1			Villers St-Christophe (02590)	471	Jacques BAILLY		1	18 Km		
Barleux (80200)	246	0	0	0			Michel GAHON		1			Sylvie MASSE & Marc ALESSANDRO		2				Josiette MAGCIACK		1				
Villers Carbonnel (80200)	333	Annick ORR FLAMENT		1	Assevillers (80200)	297	Denis BOULENGER		1	4 Km	Herbécourt (80200)	210	André DOUAY		1	5 Km	Quivières (80400)	157	M. & Mme SILLEATIA		2	13 Km		
		Grégory ORR		1			Muriel RICARD		1				Armando & Caroline FRANCISCO		2				Christophe GRIZARD		1			
		Le Souvenir français Mme QUEYRAT, Chargée de Mission & M. LENTE		2			Elodie RICART		1				M. VIVIEN & Mme COTTEZ		2				Alexis GAHON		1			
							M. & Mme Jean Pierre LESCARCELLE		2				Jacques VANOYE		1				Claudette COLASANTE		1			
Total Habitants	762				Flaucourt (80200)	304	0	0	4 Km	Dompierre Becquincourt (80980)	710	Martine BAILLON		1	6 Km			Xavier COLASANTE		1				
					Estrée Deniécourt (80200)	346	0	0	4 Km	Doingt Flamicourt (80200)	1.436	Michel LAMUR		1	6 Km			Jeanne DERMIGNY		1				
					Bermy en Santerre (80200)	150	0	0	1 Km									Thibaut DERMIGNY		1				
					Fresne Mazancourt (80320)	113	M. Henry VANOYE (Maire)		1	2 Km	Total Habitants	2356							Katia BOURGEOIS		1			
					Misery (80200)	138	0	0	3 Km										Jean Claude LENGLET		1			
					Saint Christ Briost (80200)	465	Bernard VANSTEELANT		1	4 Km										Pierre PAGNIEZ		1		
				Denis & Béatrice BOULANGER				2													Carole BOURGEOIS		1	
				Jean Michel LEMAIRE Association J'aime la Haute Somme				1													Marina PAGNIEZ		1	
					Brie (80200)	344	0	0	3 Km										Loïc FRENOIS		1			
					Eterpigny (80200)	189	0	0	2 Km										Annie LENGLET		1			
					Péronne - Halle (80200)	8.142	Françoise MEIGNEN		1	6 Km									Marie Chantal PELLETIER		1			
				Péronne (80200)	Jean Marie BLONDELLE			1	5 Km										Hyppolyte PELLETIER		1			
					Biaches (80200)	363	0	0	5 Km										Emilie TRANOIS		1			
					Total Habitants	10851													Marco D'ALESSANDRO		1			
																			Daniel BOURLON		1			
																			Elisabeth D'ALESSANDRO		1			
																			Etricourt Manancourt (80360)	533	Nathalie DEKEN		1	20 Km
																			Guillaucourt (80170)	414	Odile & Jean François KUSNIERAK		2	17 Km
																			Cappy (80340)	531	Freddy RATEL		1	10 Km
																			Rancourt (80360)	205	Céline GUERVILLE (Maire)		1	14 Km
																			Albert (80300)	10290	Christiane LHOTE		1	20 Km
																			Total Habitants	13169				
		TOTAL	0	4			TOTAL	1	14				TOTAL	0	11				TOTAL	0	29			
		TOTAL PERIMETRE 6 Km	Défavorable	29															TOTAL HORS PERIMETRE	Défavorable	29			
			Favorable	1																Favorable	0			

